

COMMUNE DE SAINT-FLORENT (HAUTE-CORSE)

DIAGNOSTIC ET SCHÉMA DIRECTEUR DU SYSTÈME D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Rapport final

CETA Environnement

Lot. Arbuceta - Ceppe

20 620 BIGUGLIA

Tél. 04.95.21.23.25 – Fax. 04.95.30.60.02

Courriel : ceta@ceta-environnement.fr

RCo01146b/ CCoZ0202160	
JCA / MOT	
Septembre 2025	Page : 1/138

COMMUNE DE SAINT-FLORENT (2B)

DIAGNOSTIC ET SCHEMA DIRECTEUR DU SYSTEME
D'ALIMENTATION
EN EAU POTABLE

Objet de l'indice	Date	Indice	Rédaction		Vérification		Validation	
			Nom	Signature	Nom	Signature	Nom	Signature
Rapport intermédiaire	01/2023		JCA		MOT		MOT	
Rapport de présentation des scénarios	09/2025	a	JCA		MOT		MOT	
Rapport final	09/2025	b	JCA		MOT		MOT	

Numéro de rapport :	RCo01146
Numéro d'affaire :	004234
N° de contrat :	CCoZ0202160
Domaine technique :	T51
Mots clés du thésaurus :	Eau Potable - Ressources - Adduction - Stockage - Traitement - Distribution

CETA Environnement
Lot. Arbuceta - Ceppe
20 620 BIGUGLIA

Téléphone : 04.95.21.23.25

Télécopie : 04.95.30.60.02

e-mail : ceta@ceta-environnement.fr

RCo01146b/ CCoZ0202160	
JCA / MOT	
Septembre 2025	Page : 2/138

SOMMAIRE

PARTIE 1 : CONTEXTE GENERAL	13
1. Géographie	14
2. Urbanisation	14
3. Les commerces et activités	14
4. Démographie	16
5. Le contexte naturel	20
6. Système d'alimentation en eau potable	28
PARTIE 2 : DESCRIPTIF DES INFRASTRUCTURES D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE	30
1. Ressource en eau	31
2. Adduction	41
3. Stockage et Traitement	48
4. Distribution	52
5. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	63
PARTIE 3 : ANALYSE DE LA PRODUCTION ET DE LA CONSOMMATION	65
1. Analyse de la production	66
2. Analyse de la consommation	67
3. Gestion du service	68
PARTIE 4 : CAMPAGNES DE MESURES	69
1. Objectifs	70
2. Déroulement des campagne de mesures	70
3. Populations présentes	70
4. Résultats de la campagne de mesures estivale	71
5. Résultats de la campagne de mesures hivernale	76
PARTIE 5 : RECHERCHE DE FUITES PAR SECTORISATION NOCTURNE	81
1. Objectif	82
2. Méthodologie	82
3. Programme d'intervention	83
4. Résultats des mesures	83



PARTIE 6 : BILAN BESOINS / RESSOURCES	88
1. Situation actuelle – Régime moyen hivernal	89
2. Situation actuelle – Régime de pointe journalière estivale	91
3. Situation future (Horizon 2045) – Régime moyen hivernal	94
4. Situation future (Horizon 2045) – Régime de pointe journalière estivale	96
5. Conclusion Bilans Besoins/Ressources	98
PARTIE 7 : SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC AEP	99
PARTIE 8 : PROPOSITION DE TRAVAUX CHIFFRÉE	105
1. Généralités	106
2. Proposition de travaux et d'aménagements chiffrée	110
PARTIE 9 : SYNTHÈSE DES SCENARIOS PROPOSES	129
PARTIE 10 : CHOIX DE LA COMMUNE ET PROGRAMME DE TRAVAUX SCHÉMA DIRECTEUR AEP	132
1 Choix de la commune	133
2 Investissement à réaliser	136

FIGURES

Figure 1 : Carte géologique (BRGM, 1 / 50 000 ème - Feuille 1103 St-Florent, Orientation Nord)	20
Figure 2 : Cartographie de l'aléa de présence amiante environnemental (BRGM, Extraits de la Carte de présence d'amiante du département de Haute-Corse, Echelle : 1 / 50 000 ème, Orientation Nord)	22
Figure 3 : Localisation géographique de la station de mesures « Aliso à Saint-Florent », rivière de l'Aliso (Extraits carte IGN 4348 OT, Orientation Nord)	24
Figure 4 : Synoptique du système d'Alimentation en Eau Potable de la commune de Saint-Florent	29
Figure 5 : Schéma du rendement réseau d'adduction de la source de Funtanetto	45
Figure 6 : Synoptique du fonctionnement de la station de traitement Saint-Florent (source : Hydrelec Corsica)	49
Figure 7 : Evaluation sommaire (d'un point de vue spatial) de la défense incendie de la commune	61
Figure 8 : Synoptique du système AEP de la commune de Saint-Florent - campagne de mesures estivale	74
Figure 9 : Synoptique du système AEP de la commune de Saint-Florent - campagne de mesures hivernale	79
Figure 10 : Synoptique du système AEP dans le cadre du scénario sans option	108
Figure 11 : Synoptique du système AEP dans le cadre du scénario avec option	109
Figure 12 : Evaluation sommaire (d'un point de vue spatial) de la défense incendie future de la commune après la pose de nouveaux poteaux incendie	128

FIGURES HORS TEXTE

Figure 1 : Localisation géographique de la commune de Saint-Florent
Figure 2 : Réseau hydrographique de la commune
Figures 3 : PPRI des Bassins versants de l'Aliso, de la Concia, du Poggio et de la Strutta
Figure 4 : Zones Naturelles Remarquables, ZNIEFF présentes au sein et à proximité du territoire communal de Saint-Florent
Figure 5 : Zones Naturelles Remarquables, ZPS, SIC et Sites du conservatoire du littoral présents au sein et à proximité du territoire communal de Saint-Florent
Figure 6 : Monuments historiques présents sur la commune de Saint-Florent
Figure 7 : Localisation des zones d'études de la commune de Saint-Florent
Figure 8 : Prélèvements AEP de la commune de Saint-Florent
Figure 9 : Fiche ouvrage <i>Local technique forages</i>
Figure 10 : Fiche ouvrage <i>Station de reprise de la Fromontica</i>
Figure 11 : Fiche ouvrage <i>Réservoirs de Mercurio</i>
Figure 12 : Fiche ouvrage <i>Réservoir de la Fromontica</i>

Figure 13 : Fiche ouvrage <i>Réservoir Cisternino</i>
Figure 14 : Fiche ouvrage <i>Réservoir Sortie Nord</i>
Figure 15 : Résultats campagne de mesures estivale
Figure 16 : Résultats campagne de mesures hivernale
Figures 17a et 17b : Travaux sur les réseaux d'adduction
Figure 18 : Création d'un réseau d'adduction entre le forage 28.Q et les réservoirs de Mercurio
Figure 19 : Canalisations à poser dans le cadre de l'option
Figure 20 : Canalisations de distribution à remplacer par priorité de travaux

ANNEXES

Annexe 1	Arrêté de DUP n°2007-46-1 en date du 15 février 2007 – Source de Funtanetto
Annexe 2	Arrêté de DUP n°2007-324-2 en date du 20 novembre 2007 - Forages
Annexe 3	Arrêté de DUP n°2005-313-5 en date du 9 novembre 2005 – Prise d'eau dans la retenue de Padula
Annexe 4	Contrat d'abonnement pour l'achat d'eau brute à l'OEHC
Annexe 5	Plan et synoptique du fonctionnement de la station de traitement d'eau potable de Saint-Florent (source : Hydrelec Corsica)
Annexe 6	Carnet de vannage
Annexe 7	Diagnostic des hydrants – SMMI - 2022
Annexe 8	Mesures débits-pression sur 10 poteaux incendie – SMMI - 2025
Annexe 9	Principaux indicateurs de performance des réseaux AEP

PHOTOGRAPHIES

Photographies 1 : Vues du brise-charge 1 (BC 1)	43
Photographies 2 : Vues du brise-charge 2 (BC 2)	44
Photographie 3 : Exemple d'une cuve réservoir DFCI, exclusivement destinée à la Défense Incendie	62

PLANS

Plan 1	Plan du réseau d'adduction de la source de Funtanetto jusqu'aux réservoirs de Mercurio
Plan 2	Plan des réseaux d'adduction des forages jusqu'aux réservoirs de Mercurio
Plans 3	Plans des réseaux de distribution (x 5)
Plan 4	Investigations nocturnes – ILP des réseaux de distribution

GRAPHIQUES

Graphique 1 : Evolution de la répartition du type de logements sur la période 1968-2022 (Données INSEE, 1968-2022) 17

GRAPHIQUES HORS TEXTE

Graphiques 1 : Synthèse des mesures de débits – Campagne estivale 2022

Graphiques 2 : Synthèse des mesures de hauteurs d'eau dans les réservoirs – Campagne estivale 2022

Graphiques 3 : Synthèse des mesures de débits – Campagne hivernale 2025

Graphiques 4 : Synthèse des mesures de hauteurs d'eau dans les réservoirs – Campagne hivernale 2025

TABLEAUX

Tableau 1 : Résultats des recensements (Données INSEE, 1968-2022)	16
Tableau 2 : Evolution de la répartition du type de logements, sur la période 1968-2022 (Données INSEE, 1968-2022)	16
Tableau 3 : Estimation de la population communale au moment du pic estival 2022 (CETA Environnement)	17
Tableau 4 : Estimation de la population en 2035 et 2045 à partir de l'évolution INSEE de la population	18
Tableau 5 : Estimation du nombre de résidences en 2035 et 2045 à partir de l'évolution INSEE	18
Tableau 6 : Estimation de la population en 2035 et en 2045 à partir de l'évolution du parc de logements*	18
Tableau 7 : Estimation de la population en 2035 et en 2045 à partir des permis de construire accordés de 2012 à 2022*	19
Tableau 8 : Estimation de la population, hypothèse moyenne retenue à l'horizon 2045	19
Tableau 9 : Estimation de la population, hypothèse moyenne intégrant le projet de la commune, retenue à l'horizon 2045	19
Tableau 10 : Limites de classe de qualité	23
Tableau 11 : Linéaires réseaux d'adduction	41
Tableau 12 : Caractéristiques des canalisations du réseau d'adduction de la source de Funtanetto	41
Tableau 13 : Organes de fonctionnement du réseau d'adduction de la source de Funtanetto	42
Tableau 14 : Caractéristiques des canalisations du réseau d'adduction du forage 1 (11.Q)	45
Tableau 15 : Organes de fonctionnement du réseau d'adduction du forage 1 (11.Q)	46
Tableau 16 : Caractéristiques des canalisations du réseau d'adduction du forage 2 (24.Q)	46
Tableau 17 : Organes de fonctionnement du réseau d'adduction du forage 2 (24.Q)	46
Tableau 18 : Caractéristiques des canalisations du réseau d'adduction du forage 3	47
Tableau 19 : Organes de fonctionnement du réseau d'adduction du forage 3	47
Tableau 20 : Travaux préconisés au niveau de la station de traitement	51
Tableau 21 : Linéaires de réseaux par zones d'étude	52
Tableau 22 : Caractéristiques des réseaux de distribution de la commune de Saint-Florent – secteur Village de Saint-Florent	53
Tableau 23 : Organes de fonctionnement des réseaux de distribution de la commune de Saint-Florent – Secteur Village de Saint-Florent	53
Tableau 24 : Caractéristiques des réseaux de distribution de la commune de Saint-Florent – secteur Fromontica	54
Tableau 25 : Organes de fonctionnement des réseaux de distribution de la commune de Saint-Florent – Secteur Fromontica	54
Tableau 26 : Caractéristiques des réseaux de distribution de la commune de Saint-Florent – secteur reprise Fromontica	54
Tableau 27 : Organes de fonctionnement des réseaux de distribution de la commune de Saint-Florent – Secteur reprise Fromontica	55



Tableau 28 : Caractéristiques des réseaux de distribution de la commune de Saint-Florent – secteur de la Roya	55
Tableau 29 : Organes de fonctionnement des réseaux de distribution de la commune de Saint-Florent – Secteur de la Roya	55
Tableau 30 : Caractéristiques des réseaux de distribution de la commune de Saint-Florent – secteur de la zone artisanale	56
Tableau 31 : Organes de fonctionnement des réseaux de distribution de la commune de Saint-Florent – Secteur de la zone artisanale	56
Tableau 32 : Caractéristiques des réseaux de distribution de la commune de Saint-Florent – secteur de la vallée du Poggio	57
Tableau 33 : Organes de fonctionnement des réseaux de distribution de la commune de Saint-Florent – Secteur de la vallée du Poggio	57
Tableau 34 : Caractéristiques des réseaux de distribution de la commune de Saint-Florent – secteur entre la route de la cathédrale et le réservoir de Cisternino	57
Tableau 35 : Organes de fonctionnement des réseaux de distribution de la commune de Saint-Florent – Secteur entre la route de la cathédrale et le réservoir de Cisternino	58
Tableau 36 : Caractéristiques des réseaux de distribution de la commune de Saint-Florent – secteur Village Nord	58
Tableau 37 : Organes de fonctionnement des réseaux de distribution de la commune de Saint-Florent – Secteur Village Nord	58
Tableau 38 : Caractéristiques des réseaux de distribution de la commune de Saint-Florent – secteur Village Nord vers Patrimonio	59
Tableau 39 : Organes de fonctionnement des réseaux de distribution de la commune de Saint-Florent – Secteur Village Nord vers Patrimonio	59
Tableau 40 : Nombre de compteurs abonnés installés par année	60
Tableau 41 : Evaluation de l'Indice de Connaissance et de Gestion Patrimoniale	63
Tableau 42 : Débits des prélèvements AEP mesurés en cours d'étude	66
Tableau 43 : Nombre d'analyses conformes, suivant le type entre 2020 et 2025 (source site internet ARS)	66
Tableau 44 : Nombre d'abonnés et volume facturé au cours de l'année 2024	67
Tableau 45 : Analyse des consommations facturées durant l'année 2024	67
Tableau 46 : Synthèse des données des volumes facturés extraites des rôles de l'eau de 2020 à 2024	68
Tableau 47 : Estimation populations été 2022 et hiver 2022 desservies le système AEP de la commune de Saint-Florent	70
Tableau 48 : Volumes moyens journaliers de chaque prélèvement AEP à l'arrivée de la station de traitement (campagne estivale)	71
Tableau 49 : Synthèse des mesures de débits estivales	72
Tableau 50 : Volumes moyens journaliers de chaque prélèvement AEP à l'arrivée de la station de traitement (campagne hivernale)	76
Tableau 51 : Synthèse de la campagne de mesures hivernale	77
Tableau 52 : Indice Linéaire de Consommation ($m^3/j/km$)	83
Tableau 53 : Classement selon ILC des ILP	83



Tableau 54 : Analyse des débits nocturnes	84
Tableau 55 : Débits nocturnes - Vallée Poggio	85
Tableau 56 : Débits nocturnes - Secteur route de la cathédrale vers réservoir Cisternino	85
Tableau 57 : Débits nocturnes – Zone artisanale	85
Tableau 58 : Débits nocturnes – Village Nord	86
Tableau 59 : Débits nocturnes – Village	86
Tableau 60 : Débits nocturnes – La Roya	87
Tableau 61 : Débits nocturnes – Fromontica	87
Tableau 62 : Débits des prélèvements AEP – hiver 2025	89
Tableau 63 : Volumes journaliers parvenant aux réservoirs de Mercurio, par intégration du rendement des réseaux d’adduction	90
Tableau 64 : Demande journalière moyenne enregistrée pendant la campagne hivernale 2025	90
Tableau 65 : Bilan Besoins/Ressources actuel – régime moyen hivernal	91
Tableau 66 : Débits des prélèvements AEP – été 2022	92
Tableau 67 : Volumes journaliers parvenant aux réservoirs de Mercurio, par intégration du rendement des réseaux d’adduction	92
Tableau 68 : Demande journalière maximale enregistrée pendant la campagne estivale 2022	93
Tableau 69 : Bilan Besoins/Ressources actuel	93
Tableau 70 : Volumes journaliers parvenant aux réservoirs de Mercurio, par intégration du rendement des réseaux d’adduction	94
Tableau 71 : Estimations des besoins hivernaux 2045	95
Tableau 72 : Bilan Besoins/Ressources futur – régime moyen hivernal	95
Tableau 73 : Volumes journaliers parvenant aux réservoirs de Mercurio, par intégration du rendement des réseaux d’adduction	96
Tableau 74 : Estimations des besoins estivaux 2045	97
Tableau 75 : Bilan Besoins/Ressources futur (Horizon 2045 – régime de pointe journalière estival	97
Tableau 76 : Récapitulatif des bilans besoins/ressources actuels et futurs	98
Tableau 77 : Chiffrage estimatif aménagements et travaux au niveau du captage de la source de Funtanetto	110
Tableau 78 : Chiffrage estimatif aménagement et travaux au niveau des forages 1 (11.Q), 2 (24.Q) et 28.Q	111
Tableau 79 : Chiffrage estimatif aménagements et travaux au niveau du forage 3 (de secours)	112
Tableau 80 : Chiffrage estimatif travaux réseaux d’adduction (tronc commun)	113
Tableau 81 : Chiffrage estimatif travaux réseaux d’adduction (option)	114
Tableau 82 : Chiffrage estimatif travaux au niveau des ouvrages d’adduction – regards brise-charge	115
Tableau 83 : Chiffrage estimatif travaux au niveau des ouvrages d’adduction – Local technique forages	116
Tableau 84 : Chiffrage estimatif travaux au niveau des ouvrages d’adduction – Station reprise Fromontica	116



Tableau 85 : Chiffrage estimatif travaux organes d'adduction (tronc commun)	117
Tableau 86 : Chiffrage estimatif travaux organes d'adduction (option)	118
Tableau 87 : Chiffrage estimatif travaux au niveau des réservoirs de Mercurio 1 et 2	119
Tableau 88 : Chiffrage estimatif travaux au niveau du réservoir de la Fromontica	120
Tableau 89 : Chiffrage estimatif travaux au niveau du réservoir de Cisternino	120
Tableau 90 : Chiffrage estimatif travaux au niveau du réservoir Sortie Nord	121
Tableau 91 : Chiffrage estimatif travaux au niveau du nouveau réservoir de 500 m ³	121
Tableau 92 : Chiffrage estimatif travaux au niveau de la station de traitement	123
Tableau 93 : Chiffrage estimatif travaux chlorations au niveaux des réservoirs	124
Tableau 94 : Chiffrage estimatif travaux réseaux de distribution	125
Tableau 95 : Chiffrage estimatif travaux organes de distribution	126
Tableau 96 : Chiffrage estimatif travaux compteurs abonnés	127
Tableau 97 : Chiffrage estimatif travaux défense incendie	127
Tableau 98 : Estimation de la dépense subventionnable et Coût total de l'opération	136
Tableau 99 : Estimation de la dépense subventionnable et Coût total de l'opération (travaux de priorité 1 + option)	136
Tableau 100 : Plan de financement	137
Tableau 101 : Plan de financement (travaux de priorité 1 + option)	137
Tableau 102 : Estimations des investissements à effectuer et Impacts sur le prix de l'eau	138
Tableau 103 : Estimations des investissements à effectuer et Impacts sur le prix de l'eau (travaux de priorité 1 + option)	138

Avant-propos

La commune de Saint-Florent a confié au bureau d'études CETA Environnement *la réalisation du Diagnostic et du Schéma Directeur de son système d'alimentation en eau potable.*

Cette étude consiste à établir le diagnostic du système d'alimentation en eau potable de la commune et à proposer des axes d'amélioration en termes de fonctionnement, de gestion et d'exploitation.

Elle se décompose comme suit :

- **Contextualisation de l'étude :**
 - Mise en évidence du contexte environnemental, social et démographique.
- **Diagnostic des infrastructures :**
 - Recueil de données : collecte et analyse des données bibliographiques disponibles.
 - Investigations de terrain : évaluation de l'état et analyse du fonctionnement des infrastructures.
 - Campagnes de mesures : mesures des volumes consommés, suivi du marnage des réservoirs et prélocalisation des secteurs fuyards des réseaux.
 - Synthèse de l'état actuel du réseau : mise en évidence des dysfonctionnements constatés.
- **Elaboration du schéma directeur :**
 - Programmation de travaux, chiffrage financier et remise des documents finaux.

Il en résultera une meilleure maîtrise des infrastructures par le maître d'ouvrage et la mise en œuvre de travaux permettant la sécurisation à long terme de l'approvisionnement en eau des usagers.

PARTIE 1 : CONTEXTE GENERAL

1. Géographie

La commune de Saint Florent se situe au Nord-Ouest de la Corse, à la base Ouest du Cap Corse, dans la micro-région du NEBBIU. Elle est située à environ 20 km à l'Ouest de Bastia.

Le territoire communal s'étend sur 1 835 ha, il est représenté en *Figure 1 (hors texte)*.

Les 5 communes qui lui sont mitoyennes sont :

- Patrimonio,
- Barbaggio,
- Poggio d'Oletta,
- Oletta,
- Santo Pietro di Tenda.

La commune est traversée par la route départementale n°81, permettant de relier Bastia à l'Ouest à l'Île-Rousse à l'Est, via le Désert des Agriates.

2. Urbanisation

Les habitations sont regroupées principalement sur trois secteurs sur le territoire communal. On trouve la majorité des habitations au niveau du village, des hameaux de Tettola (Nord du village), et de la Fromontica.

Urbanisme

La commune de Saint-Florent est soumise au *RNU* (Règlement National d'Urbanisme). Un *PLU* (Plan Local d'Urbanisme) est actuellement en phase finale d'élaboration. L'entrée en vigueur du PLU pourra permettre le développement de la commune.

3. Les commerces et activités

On dénombre sur la commune plusieurs activités :

- **14 hôtels :**
 - Hôtel « **Demeure Loredana** » d'une capacité de 55 personnes,
 - Hôtel « **Bellevue** » d'une capacité de 56 personnes,
 - Hôtel de « **L'Europe** » d'une capacité de 44 personnes,
 - Hôtel « **Dolce Notte** » d'une capacité de 49 personnes,
 - Hôtel « **Flor** » d'une capacité de 40 personnes,
 - Hôtel « **Florentine** » d'une capacité de 54 personnes,
 - Hôtel « **La Roya** » d'une capacité de 69 personnes,
 - Hôtel « **Les Galets** » d'une capacité de 32 personnes,
 - Hôtel « **Madame Mère** » d'une capacité de 187 personnes,
 - Hôtel « **Santa Maria** » d'une capacité de 56 personnes,
 - Hôtel « **Sole E Mare** » d'une capacité de 18 personnes,
 - Hôtel « **Tettola** » d'une capacité de 75 personnes,

- Hôtel « **Thalassa** » d'une capacité de 48 personnes,
- Hôtel « **U Liamone** » d'une capacité de 32 personnes.

- **3 résidences :**
 - Résidence « **Adonis** » d'une capacité de 260 personnes,
 - Résidence « **Costa d'Oru** » d'une capacité de 102 personnes,
 - Résidence « **Fior Di Rena** » d'une capacité de 174 personnes.

- **1 villa :**
 - Villa « **Maria** » d'une capacité de 6 personnes.

- **4 campings :**
 - Camping « **Kalliste** » d'une capacité de 600 personnes,
 - Camping « **Acqua Dolce** » d'une capacité d'accueil de 310 personnes,
 - Camping « **U Pezzo** » d'une capacité de 435 personnes,
 - Camping « **d'Olzo** » d'une capacité de 200 personnes.

- **Des gîtes, meublés et chambre d'hôtes :** pour une capacité d'accueil de 710 personnes.

L'activité économique de Saint-Florent est basée principalement sur le tourisme.

4. Démographie

4.1. Situation actuelle

4.1.1. Population permanente

Les résultats des derniers recensements sont les suivants :

Tableau 1 : Résultats des recensements (Données INSEE, 1968-2022)

	1968	1975	1982	1990	1999	2006	2011	2016	2022
Nombre d'habitants	805	1065	1217	1350	1474	1636	1606	1675	1685
Evolution hab/an		37,1	21,7	16,6	13,8	23,1	-6,0	13,8	1,7
Variation (%)		32%	14%	11%	9%	11%	-2%	4%	1%
Variation annuelle (%)		4,6%	2,0%	1,4%	1,0%	1,6%	-0,4%	0,9%	0,1%

Après une période d'augmentation observée des années 1968 à 2006, la population a légèrement diminué entre 2006 et 2011. Le nombre de résidents augmente depuis 2016.

Selon les services de la commune, les données INSEE sont relativement proches de la réalité rencontrée sur le terrain.

4.1.2. Répartition des logements

Le tableau suivant synthétise l'évolution de la répartition du type de logements sur la période 1968-2012.

Tableau 2 : Evolution de la répartition du type de logements, sur la période 1968-2022 (Données INSEE, 1968-2022)

	1968	1975	1982	1990	1999	2006	2011	2016	2022
Residences principales	238	420	437	533	609	711	790	811	847
Résidences secondaires	36	155	299	366	587	775	975	1284	1428
Logements vacants	67	61	41	109	96	19	3	9	5
Ensemble des logements	341	636	777	1008	1292	1505	1768	2104	2280
Nombre d'hab. / rés. principale	3,38	2,54	2,78	2,53	2,42	2,30	2,03	2,07	1,99

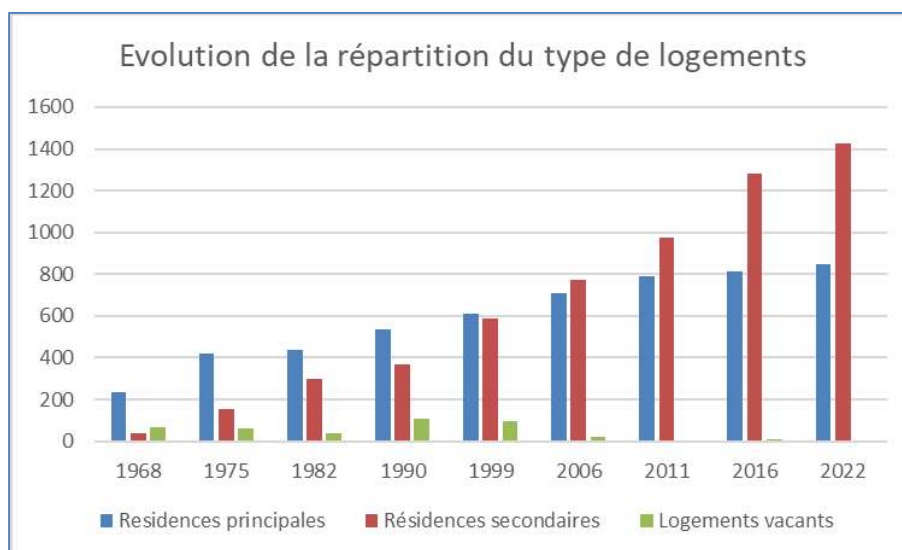
Depuis 1968, le nombre total de logements ne cesse d'augmenter sur la commune de Saint-Florent.

Le nombre de résidences principales et de résidences secondaires ne cessent d'augmenter depuis 1968 sur la commune de Saint-Florent.

Globalement, la part des résidences secondaires vis-à-vis des résidences principales tend à se renforcer depuis 1968. Depuis 2006, le nombre de résidences secondaires est plus important que celui des résidences principales. L'importance de l'habitat secondaire est probablement dû à la position de la commune de Saint-Florent, en bord du littoral.

Le nombre de logements vacants est important en 1990 (109 unités), mais est faible depuis 2011 (5 unités en 2022).

En 2022, les résidences secondaires représentent plus de la moitié du type d'habitat existant sur la commune (62,6 %), les résidences principales représentent 37,1 % et les logements vacants 0,2 %.



Graphique 1 : Evolution de la répartition du type de logements sur la période 1968-2022 (Données INSEE, 1968-2022)

4.1.3. Population estivale

Le tableau suivant, établi sur la base de ratios communément employés dans les estimations de population touristique, évalue la population estivale de la commune de Saint-Florent à **9 581 habitants** en pointe, en 2022 :

Tableau 3 : Estimation de la population communale au moment du pic estival 2022 (CETA Environnement)

SAINT-FLORENT (2B)		
Décompte	Habitants	Modalité de calcul
Population INSEE 2022	1 685	A
Type de résidence		
Résidences principales	847	B
Résidences secondaires	1 428	C
Potentiel touristique		
Chambres d'hôtels	407	D
Places de camping	772	E
Bungalows, maisons d'hôtes et gîtes	418	F
Hébergement touristique	7 647	$G=(Cx3)+(Dx2)+(Ex2)+(Fx3)$
Population du pic estival	9 581	A+G
Taux de variation saisonnier	5,69	$(A+G)/A$
Logements estivaux totaux	3872	$H=B+C+D+E+F$
Taux d'occupation estival	2,47	$(A+G)/(H)$

Selon les informations mises à disposition par la mairie, la population estivale obtenue par ce calcul est conforme à la situation observée actuellement en 2021.

Si on considère la présence de 1 685 personnes à l'année, le nombre de personnes présentes sur la commune **serait donc multiplié par plus de 5** (5,69) au moment de la période de pointe estivale.

Les services communaux évaluent la population en période de pic estival à 10 000 personnes (données 2021).

4.2. Situation future (Horizon 2045)

La population future de la commune de *Saint-Florent*, à l'*horizon 2045* peut être estimée de différentes méthodes en fonction des données utilisées :

- d'après l'évolution de la population permanente à partir des données INSEE ;
- d'après l'évolution des résidences principales et secondaires à partir des données INSEE ;
- d'après l'évolution des permis de construire au cours des années antérieures (seuls les PC liés à des constructions neuves sont prises en compte).

4.2.1. Estimation en fonction de l'évolution de la population à partir des données INSEE

Sur la base *des données de recensement de l'INSEE depuis 1990*, en considérant *une évolution linéaire de la population*, et en prenant *constant le taux de variation saisonnier actuel*, le calcul d'évolution des populations pourrait être :

Tableau 4 : Estimation de la population en 2035 et 2045 à partir de l'évolution INSEE de la population

Type de population	2022	2035	2045
Résidents permanents	1 685	1 890	2 000
Taux de variation saisonnier	5,93		
Population de pointe estivale	10 000	11 217	11 869

4.2.2. Estimation en fonction de l'évolution des résidences principales et secondaires à partir des données INSEE

Dans le détail, entre 1990 et 2022, les résidences principales et secondaires ont augmentées. Les résidences principales étaient majoritaires dans la commune de 1968 à 1999. Depuis 2006, ce sont les résidences secondaires qui sont majoritaires sur la commune de Saint-Florent, elles représentaient en 2022 plus de 62% des logements de la commune.

Sur la base des données de recensement de l'INSEE depuis 1990, en considérant une évolution linéaire des résidences, le nombre de résidences principales et secondaires serait, aux horizons futurs :

Tableau 5 : Estimation du nombre de résidences en 2035 et 2045 à partir de l'évolution INSEE

Type de résidences	2022	2035	2045
Résidences principales	847	1 060	1 170
Résidences secondaires	1 428	1 850	2 190

En *considérant constant le taux d'occupation des résidences principales et le potentiel d'hébergement touristique*, le calcul de l'évolution des populations pourrait être :

Tableau 6 : Estimation de la population en 2035 et en 2045 à partir de l'évolution du parc de logements*

Type de population	2022	2035	2045
Résidents permanents	1 685	1 890	2 000
Population de pointe estivale	10 000	11 271	12 510

* La répartition des personnes se fait de la manière suivante :

- **1.99 personnes par habitation principale** sur toute l'année d'après le recensement INSEE de 2022 ;

- **3 personnes par habitation secondaire.**

4.2.3. Estimation en fonction de l'évolution des résidences principales et secondaires à partir des permis de construire accordés de 2012 à 2022

D'après les données de la commune, la moyenne des permis de construire accordés (en nouvelles constructions) est de 11 permis par an.

En appliquant cette moyenne, sur la base des hypothèses de calculs présentées (c'est-à-dire en considérant constants le taux d'occupation des résidences principales et le potentiel d'hébergement touristique, la répartition des personnes se faisant comme indiqué précédemment), l'estimation serait la suivante :

Tableau 7 : Estimation de la population en 2035 et en 2045 à partir des permis de construire accordés de 2012 à 2022*

Type de population	2022	2035	2045
Résidents permanents	1 655	1 791	1 872
Population de pointe estivale	10 000	9 956	10 245

* Les 253 permis de construire à considérer d'ici 2045 ont été reportés selon le ratio de répartition du type d'habitat au recensement de 2022 :

- **37,2 % en résidences principales soit 94 logements nouveaux**, l'ensemble étant affecté de 1,99 personnes par habitation principale toute l'année ;
- **62,8 % en résidences secondaires soit 159 logements nouveaux**, l'ensemble étant affecté de 3 personnes par habitation secondaire.

Les valeurs calculées pour 2045 sont établies en suivant la même méthodologie, sur une période de 23 ans.

4.2.4. SYNTHÈSE HORIZON 2045

Tableau 8 : Estimation de la population, hypothèse moyenne retenue à l'horizon 2045

Type de population	2022	2035	2045
Résidents permanents	1 685	1 857	1 957
Population de pointe estivale	10 000	10 815	11 541

L'hypothèse moyenne semble cohérente.

Ajoutons à ces estimations de population, le projet de création d'un réseau AEP situé entrée Nord de Saint-Florent (100 abonnés supplémentaires). On considère 2 résidents par lot soit 200 personnes.

Tableau 9 : Estimation de la population, hypothèse moyenne intégrant le projet de la commune, retenue à l'horizon 2045

Type de population	2022	2035	2045
Résidents permanents	1 685	2 057	2 157
Population de pointe estivale	10 000	11 015	11 741

5. Le contexte naturel

5.1. Contextes géologique, hydrogéologique et amiantifère

5.1.1. Contexte géologique

La commune de Saint-Florent repose sur trois unités géologiques distinctes :

- les formations volcaniques affleurantes à l'Ouest de la commune [**Yb^{3M}**] ;
- les schistes affleurants dans le secteur de la Fromontica, en rive gauche de la rivière de l'Aliso [**C**] et [**C-S**] ;
- les formations sédimentaires calcaires molassiques, datant de l'ère Tertiaire, affleurantes à l'Est de Saint Florent, en rive droite de l'Aliso [**F**].

Ces deux derniers terrains sont en partie recouverts par des alluvions fluviales déposées en fond de vallées par les divers cours d'eau qui s'écoulent sur la commune.

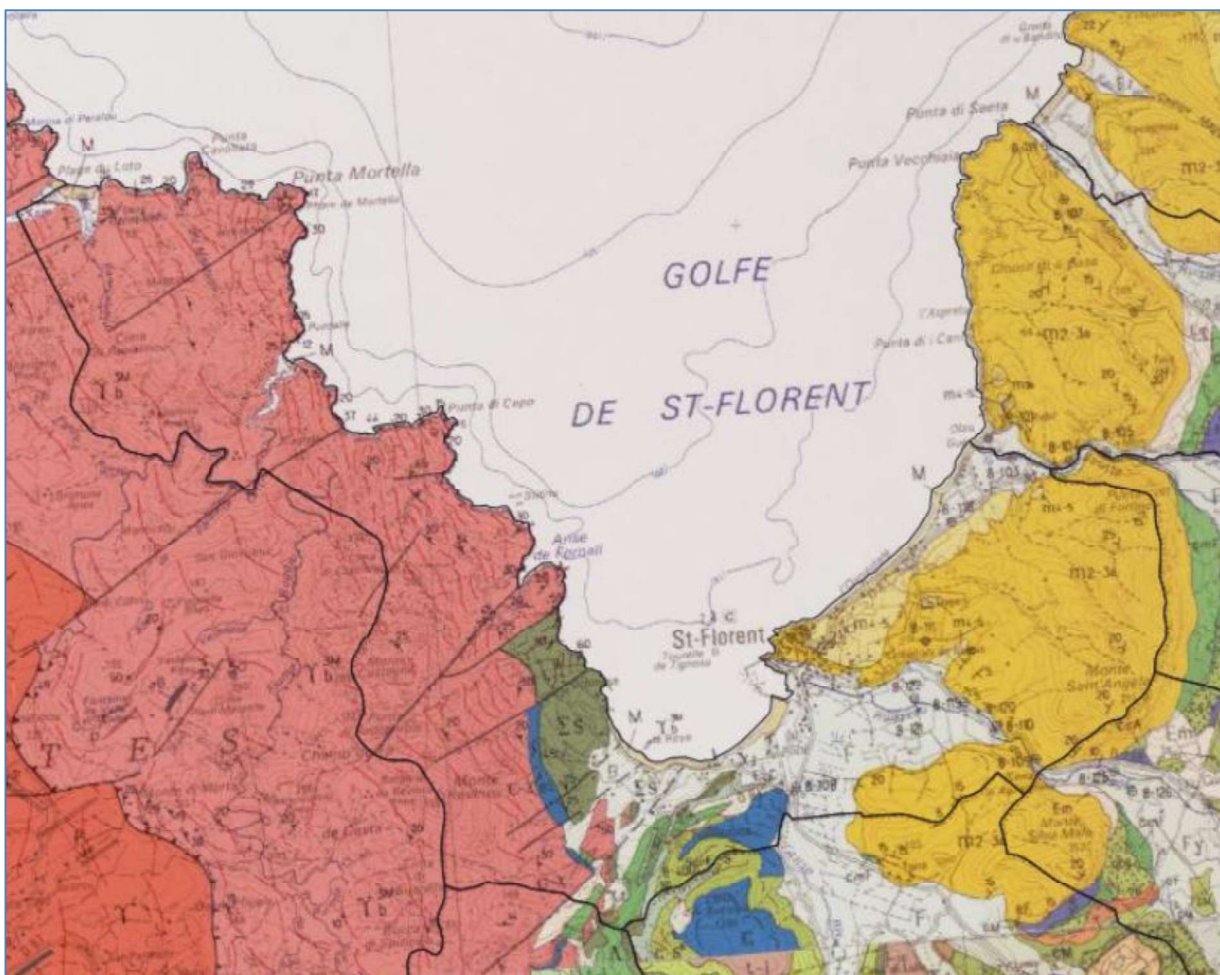


Figure 1 : Carte géologique (BRGM, 1 / 50 000 ème - Feuille 1103 St-Florent, Orientation Nord)

5.1.2. Contexte hydrogéologique

Dans le contexte géologique des schistes lustrés et des termes ophiolitiques, les formations observées ne sont pas considérées comme des roches perméables et la fracturation joue un rôle important pour l'alimentation des réserves souterraines par les eaux météoriques.

Ainsi, on rencontre essentiellement sur ce secteur des formations aquifères de type fissural et des formations sédimentaires perméables mais le type d'aquifère de chenaux, pseudo-karstique, qui peut se développer dans les bancs calcaires lorsque ceux-ci présentent une certaine épaisseur n'est pas à négliger.

Objectif de bon état des masses d'eaux souterraines (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Corse 2016-2021)

L'état des eaux souterraines s'évalue à partir de leur *état quantitatif* et de leur *état chimique*. Une masse d'eau souterraine est en bon état si elle présente à la fois un bon état quantitatif et un bon état chimique.

L'état quantitatif est déterminé en observant l'équilibre entre prélèvements et recharge de la nappe. Lorsque les prélèvements d'eau effectués ne dépassent pas la capacité de réalimentation de la ressource disponible, compte tenu de la nécessaire alimentation des eaux de surface et des zones humides directement dépendantes, la masse d'eau souterraine présente un bon état quantitatif.

L'état chimique est déterminé en mesurant la concentration de certains polluants (nitrates, pesticides, arsenic, cadmium, ...). Si la concentration mesurée dans le milieu dépasse une valeur limite pour au moins une substance, alors la masse d'eau n'est pas en bon état chimique.



Le territoire communal est concerné par trois masses d'eau souterraines :

- le socle granitique du Nord-Ouest de la Corse (**FREG619**) ;
- les formations métamorphiques du Cap-Corse et de l'Est de la Corse (**FREG605**) ;
- les formations miocènes du golfe de Saint-Florent (**FREG333**) ;
- les alluvions des fleuves côtiers de la Corse alpine (**FREG398**).

L'objectif d'atteinte du bon état quantitatif et chimique de ces masses d'eaux a été atteint en 2015.

5.1.3. Contexte amiantifère

Le territoire étudié est concerné par l'aléa « amiante environnemental ».

Une étude du BRGM (2009-2010) a vu la réalisation d'une cartographie de l'aléa de présence d'amiante dans l'environnement naturel pour le département de la Haute-Corse. Ce risque est dû à la présence de termes ophiolitiques (principalement de serpentinite).

La cartographie suivante montre que les habitations au sud de la commune sont concernées par la présence potentielle d'amiante (**Figure 3**, en page suivante).

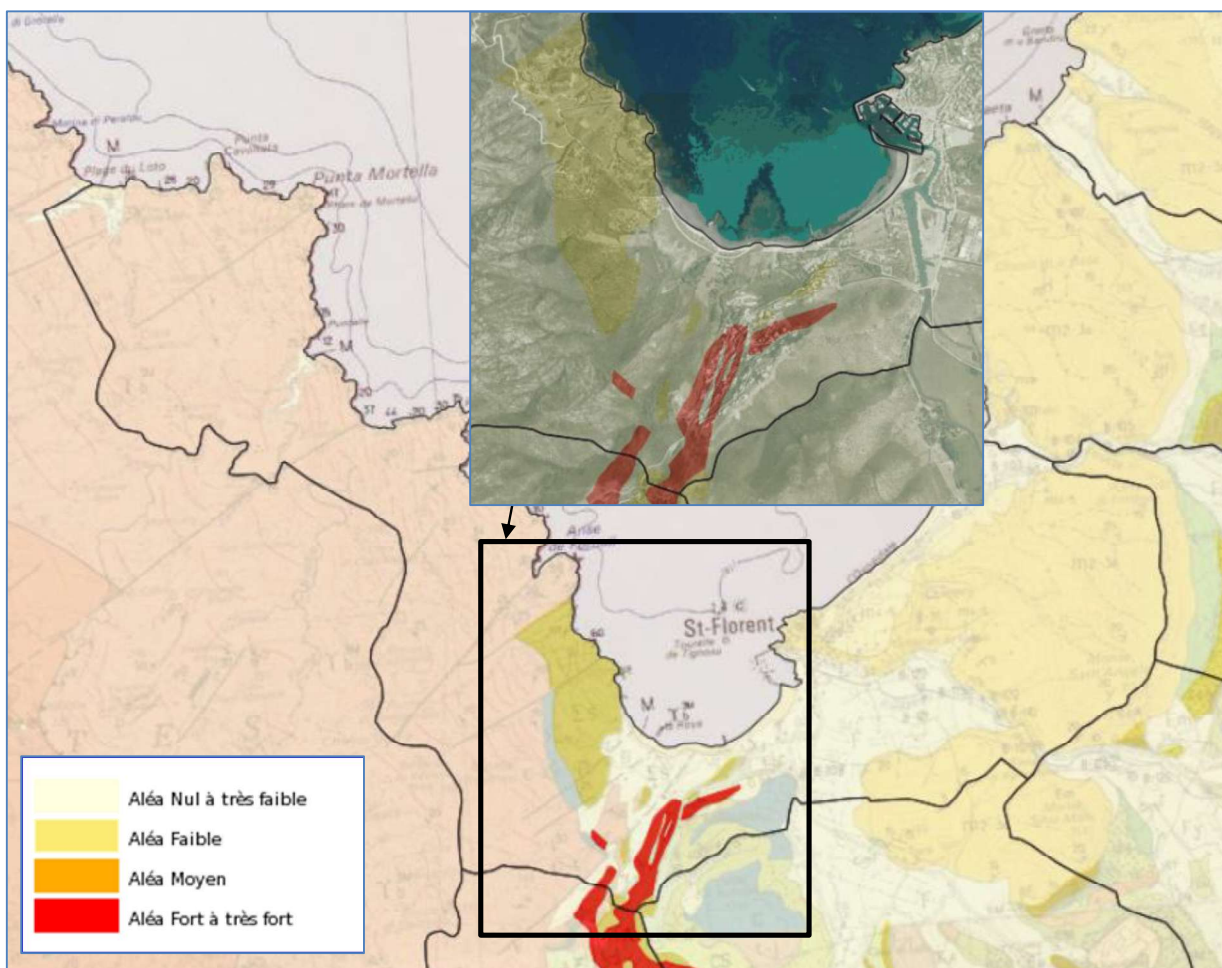


Figure 2 : Cartographie de l'aléa de présence amiante environnemental (BRGM, Extraits de la Carte de présence d'amiante du département de Haute-Corse, Echelle : 1 / 50 000 ème, Orientation Nord)

Les travaux de terrassement effectués sur des roches ou des sols comportant de l'amiante ont un impact sur le risque sanitaire et environnemental. En effet, si des moyens efficaces de rabattement des poussières engendrées par le chantier ne sont pas mis en œuvre, une émission de fibres d'amiante accompagne les travaux. Celle-ci peut provoquer une exposition des personnels et une contamination de l'environnement du chantier. De plus, lorsqu'il n'est pas procédé en fin de travaux au recouvrement de toutes les zones découvertes, la potentialité de mise en suspension des fibres persiste durablement. Les zones amiantifères à nu émettent des fibres lorsqu'elles sont soumises à des contraintes mécaniques, naturelles comme l'action du vent, ou anthropiques. Elles engendrent ainsi une exposition régulière et passive des populations.

Le hameau de la Fromontica est concerné par l'aléa amiante environnementale (aléa fort à très fort).

Il sera nécessaire de réaliser un diagnostic « Amiante » en amont de la maîtrise d'œuvre, qui pourra déterminer la présence d'amiante environnemental et évaluer précisément le coût des plus-values induites.

5.2. Contexte hydrographique

5.2.1. Réseau hydrographique

Le territoire communal de Saint Florent est traversé par de nombreux cours d'eau, principalement des ruisseaux. Les cours d'eau les plus importants présents sur la commune sont : la rivière de l'**Aliso (FRER58B)**, qui prend sa source en contrebas de la Bocca di Tenda (1 219 m) dont l'embouchure se trouve dans le port de Saint Florent, le ruisseau de **Poggio**, qui rejoint aussi le port de Saint Florent, et le ruisseau de la **Strutta**, qui matérialise la limite communale entre Saint Florent et Patrimonio.

La **Figure 2 (hors texte)** présente l'ossature du réseau hydrographique du secteur d'étude.

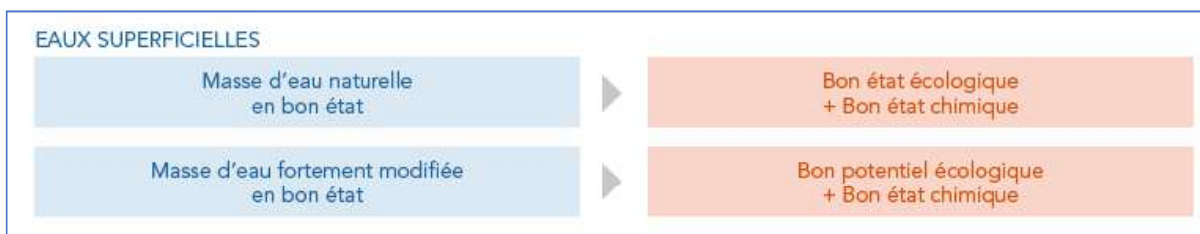
5.2.2. Objectifs de qualité

L'état des eaux superficielles s'évalue à partir de leur **état écologique** et de leur **état chimique**. Une masse d'eau superficielle est en bon état si elle présente à la fois un bon état écologique et un bon état chimique.

L'état écologique est déterminé à partir de critères biologiques, physico-chimiques et hydromorphologiques.

L'état chimique est déterminé en mesurant la concentration de 41 substances prioritaires (métaux lourds, pesticides, polluants industriels) dans le milieu aquatique. Si la concentration mesurée dans le milieu dépasse une valeur limite pour au moins une substance, alors la masse d'eau n'est pas en bon état chimique.

Remarque : Les masses d'eau artificielles (MEA) et les masses d'eau fortement modifiées (MEFM) sont des cas particuliers. En effet, pour les milieux qui ont subi de profondes altérations physiques pour les besoins de certains usages anthropiques (MEFM) et pour ceux créés entièrement par l'homme (MEA), la notion d'état écologique est remplacée par celle de potentiel écologique.



Les cours d'eau permanents de Corse sont soumis aux objectifs de qualité résumés dans le tableau suivant. Ces paramètres ont été instaurés lors de la mise en œuvre du premier **SDAGE 2010-2015**. Il s'agit en fait d'**objectifs environnementaux** définis par masse d'eau. Les critères d'évaluation de l'état écologique, chimique et du potentiel écologique des eaux sont définis dans l'arrêté du 25 janvier 2010. Les objectifs sont de parvenir à un bon état écologique et à un bon état chimique des masses d'eau superficielles. Une grande partie a déjà atteint ces objectifs de bonne qualité dès 2015. Le SDAGE 2022-2027 (approuvé par Arrêté en date du 23 février 2022) fixe les horizons d'atteinte de ces objectifs pour les masses d'eau restantes (horizon 2027 pour une majorité et horizon 2033 pour une minorité).

Tableau 10 : Limites de classe de qualité

Paramètres physico-chimiques	Très bon	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais
DBO ₅ (mg O ₂ /L)	< 3	de 3 à 6	de 6 à 10	de 10 à 25	> 25
DCO (mg O ₂ /L)	< 20	de 20 à 25	de 25 à 40	de 40 à 80	> 80
PTOT (mg/L)	< 0,05	de 0,05 à 0,2	de 0,2 à 0,5	de 0,5 à 1	> 1
NO ₃ ⁻ (mg/L)	< 10	de 10 à 50	> 50		

Il apparaît dans le SDAGE de Corse 2022-2027 que l'objectif d'atteinte du bon état écologique était fixé à 2021 et a été atteint, et que le bon état chimique a été atteint en 2015 pour la masse d'eau FRER58B.

Qualité hydrobiologique et physico-chimique des eaux de surface

La qualité des eaux de surface de la rivière de l'Aliso est suivie au niveau de la commune de Saint-Florent (au niveau du pont de la D81).

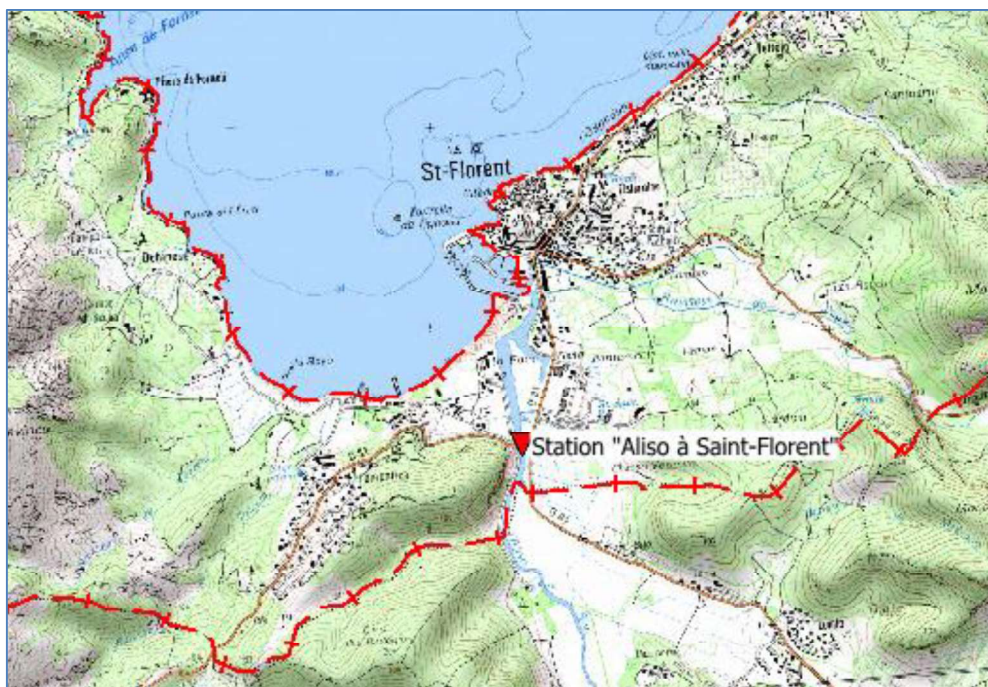


Figure 3 : Localisation géographique de la station de mesures « Aliso à Saint-Florent », rivière de l'Aliso (Extraits carte IGN 4348 OT, Orientation Nord)

Les états écologique et chimique par année pour la masse d'eau FRER58B n'ont pas été déterminés par manque de données disponibles.

5.2.3. Risques d'inondabilité

Les variations de débits sont très importantes dans cette partie du département de la Haute-Corse. Les ruisseaux se transforment régulièrement en de véritables torrents suites à des averses conséquentes ou orageuses.

La commune de Saint-Florent fait l'objet d'un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) : le PPRI des *bassins versants de l'Aliso, de la Concia, du Poggio et de la Strutta*. Il est représenté en *Figure 3 (hors texte)*.

Certaines habitations de la commune sont comprises dans des zones d'aléas.

5.3. Contexte climatique

Le climat de la Corse est de type méditerranéen mais le relief joue un rôle important dans la répartition des pluies et des températures entre la Corse occidentale et orientale.

Le climat de *la commune de Saint-Florent* est un climat méditerranéen maritime : extrême douceur des températures (moyenne annuelle localement proche de 13°C), sécheresse estivale prononcée et des précipitations relativement abondantes (600 à 800 mm par an).

Les pluies sont généralement maximales en novembre et minimales en juillet. Les pluies sont souvent consécutives à des épisodes orageux très violents et de forte intensité.

L'abondance des précipitations est donc une caractéristique essentielle du climat corse qui s'explique par l'arrivée de masses d'air chargées d'humidité apportées par les vents marins qui viennent se heurter aux reliefs.

- **Le Grécale** : de composante Nord-Est, c'est un grand vent tyrrhénien. Il est fréquent en automne et au printemps, et est très lié à des tempêtes en Méditerranée. Il amène beaucoup de pluie sur la face orientale de la Corse.
- **Le Levante** : c'est le vent d'Est. Lorsqu'il est très soutenu, il est fréquent qu'il franchisse la ligne des sommets de la Corse et qu'il atteigne les côtes occidentales.
- **Le Libeccio** : c'est le grand vent de la Corse. Ses effets se font sentir sur toute l'île mais à des degrés différents. De direction Sud-Ouest sur le Sud de la Corse, il devient, du fait de l'orientation du relief, un vent d'Ouest en Balagne et sur le cap Corse occidental. En été, il est généralement sec, alors qu'en hiver il se charge d'humidité et devient porteur de pluie principalement sur les versants occidentaux.
- **Le Mistral** : de direction Nord-Ouest, c'est un vent brusque, violent, sec en été et humide en hiver.
- **Le Ponente** : c'est le vent d'Ouest. Il se mélange souvent au Libeccio.
- **Le Sirocco** : c'est un vent de Sud, chaud et humide. Il est souvent accompagné de poussières rouges d'origine saharienne, de brumes et de brouillards côtiers.
- **La Tramontane** : c'est le grand vent du Nord, violent, sec et froid. Il sévit en hiver en longues rafales et purifie l'air.

La commune est particulièrement exposée aux vents venant du Nord (Tramontane) ou de l'Ouest (Libeccio), en particulier sur la ligne de crête du Cap, où ils peuvent atteindre des vitesses élevées.

Ces vents exposent notamment le territoire communal aux incendies.

5.4. Protections environnementales et culturelles

5.4.1. Les protections environnementales

Sur la commune de Saint-Florent, les outils de valorisation et de protection du patrimoine naturel se traduisent par l'existence d'*inventaires*.

Les Zones d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

Il existe deux types de ZNIEFF.

Les ZNIEFF de type I sont de superficies réduites. Elles correspondent à des espaces homogènes d'un point de vue écologique :

- soit elles abritent au moins une espèce et/ou un habitat rare(s) ou menacé(s), d'intérêt aussi bien local que régional, national ou communautaire ;
- soit ce sont des espaces d'un grand intérêt fonctionnel pour le fonctionnement écologique local.



Les ZNIEFF de type II sont de grands ensembles naturels riches, qui offrent des potentialités biologiques importantes. Elles peuvent inclure des zones de types I et possèdent un rôle fonctionnel ainsi qu'une cohérence écologique et paysagère.

Si elles ne sont pas opposables aux tiers d'un point de vue réglementaire, les ZNIEFF permettent d'établir une base de connaissances consultable avant tout projet afin d'améliorer la prise en compte de l'espace naturel et d'éviter autant que possible que certains enjeux environnementaux ne soient révélés trop tardivement.

Elles permettent également une meilleure prévision des incidences des aménagements et des nécessités de protection des espaces fragiles.

Les différentes études réalisées dans le cadre de l'inventaire des ZNIEFF de Corse permettent de distinguer les ZNIEFF suivantes, situées au sein de l'emprise ou à proximité du territoire étudié :

- la **ZNIEFF 940013101** de type 1 « **Défilé des Strette et collines calcaires de Saint-Florent** » ;
- la **ZNIEFF 940031071** de type 1 « **Ponte Albino et abords** » ;
- la **ZNIEFF 940030082** de type 1 « **Basse vallée de l'Aliso et du Poggio** » ;
- la **ZNIEFF 940030540** de type 1 « **Grottes de St-Florent et Castiglioni 3 et Vallée de l'Aliso** » ;
- la **ZNIEFF 940031113** de type 1 « **La Roya** » ;
- la **ZNIEFF 940004074** de type 1 « **Embouchure du Fium'Santo et du Valdolese** » ;
- la **ZNIEFF 940004073** de type 1 « **Zone humide de Saleccia-Loto** » ;
- la **ZNIEFF 940004078** de type 2 « **Chenaies vertes du Cap Corse** » ;
- la **ZNIEFF 940004071** de type 2 « **Désert des Agriates** ».

Ces zones sont présentées en **Figure 4 (hors texte)**.

Le Réseau Natura 2000

Le réseau « Natura 2000 » regroupe l'ensemble des sites ainsi désignés en application des directives « Oiseaux » et « Habitats » sur la base d'observations scientifiques et de critères de rareté et d'intérêt écologique. Il a pour objectif de favoriser le maintien de la biodiversité, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales.

Le réseau Natura 2000 comprend deux types de zones réglementaires : les Zones de Protection Spéciale (**ZPS**) et les Zones Spéciales de Conservation (**ZSC**).

Les Zones Spéciales de Conservation visent la conservation des types d'habitats et des espèces animales et végétales figurant aux Annexes I et II de la Directive européenne "Habitats" du 21 mai 1992. Pour désigner les ZSC, chaque État membre fait part de ses propositions à la Commission Européenne, sous la forme de **pSIC** (proposition de Site d'Intérêt Communautaire). Après approbation par la Commission, le pSIC est inscrit comme Site d'Intérêt Communautaire (**SIC**) pour l'Union Européenne et est intégré au réseau Natura 2000. Un Arrêté ministériel désigne ensuite le site comme ZSC.

Le territoire de la commune de Saint-Florent comprend deux Sites d'Intérêt Communautaire (SIC, Directive Habitats, faune, flore) et aucune Zone de Protection Spéciale (ZPS, Directive Oiseaux) appartenant au réseau Natura 2000 :

- le site **FR9400570** « **Agriates** » ;
- le site **FR9400599** « **Strettes de St-Florent** ».



D'autre part le SIC **FR9400601** « *Aliso-Oletta* » borde les limites communales au Sud et le SIC **FR9402006** « *Stations à choux insulaires de Barbaggio et Poggio d'Oletta* » à l'Est du territoire communale de Saint-Florent.

Ces zones sont présentées en *Figure 5 (hors texte)*.

L'objet du présent dossier n'est pas pénalisant pour les secteurs inclus au sein de ces zones de protection particulières.

5.4.2. Sites du Conservatoire du Littoral

Les Sites appartenant au Conservatoire du Littoral sont présents sur toute la partie Ouest du territoire communal de Saint-Florent dans le site Natura 2000 des Agriates.

Le Conservatoire du Littoral est propriétaire des terrains concernant les secteurs de Ghignu et de Saleccia. Les sites sont gérés par le Conseil Général.

Les zones remarquables sont localisées sur la *Figure 5 (hors texte)*.

Le secteur d'étude est exclu de ces zones de protection particulières.

5.4.3. Les protections culturelles

Le territoire communal de Saint-Florent compte trois classements au titre des abords de monuments historiques (AC1) :

- La *Citadelle et les murs d'enceinte*, inscrits depuis le 12/02/1991 et classés depuis le 18/10/1994 ;
- L'*Ancienne cathédrale du Nebbio*, classée depuis le 01/01/1875 ;
- La *Tour de la Mortella*, inscrite depuis le 08/03/1991.

Ces monuments historiques sont localisés en *Figure 6 (hors texte)*.

Outre l'intégration architecturale et paysagère de locaux d'éventuels ouvrages, ces classements aux abords de Monuments Historiques n'ont aucune incidence sur l'objet de la présente étude.

6. Système d'alimentation en eau potable

Le système d'alimentation en eau potable de la commune de Saint-Florent est alimenté par un captage de source, le captage de Funtanetto, par 3 forages (forage 1 (11.Q), forage 2 (24.Q) et forage 3 de secours) et par le barrage de Padula.

Ces différents prélèvements alimentent les réservoirs de Mercurio qui alimentent les autres réservoirs de la commune.

Le système d'alimentation en eau potable de la commune peut être décomposé en différents secteurs :

- Village de Saint-Florent ;
- Fromontica ;
- Reprise Fromontica
- Roya ;
- Zone artisanale ;
- Vallée du Poggio (entre les réservoirs de Mercurio et le regard route de la cathédrale) ;
- Route de la cathédrale vers le Cisternino ;
- Village Nord (entre regard route de la cathédrale et le réservoir Sortie Nord) ;
- Village Nord vers Patrimonio.

Les secteurs d'études sont présentés en *Figure 7 (hors texte)*.

Le synoptique du système d'alimentation en eau potable de la commune de Saint-Florent (adduction et distribution) est présenté en *Figure 4, en page suivante*.

Commune de Saint-Florent Synoptique du système AEP

Fig.4

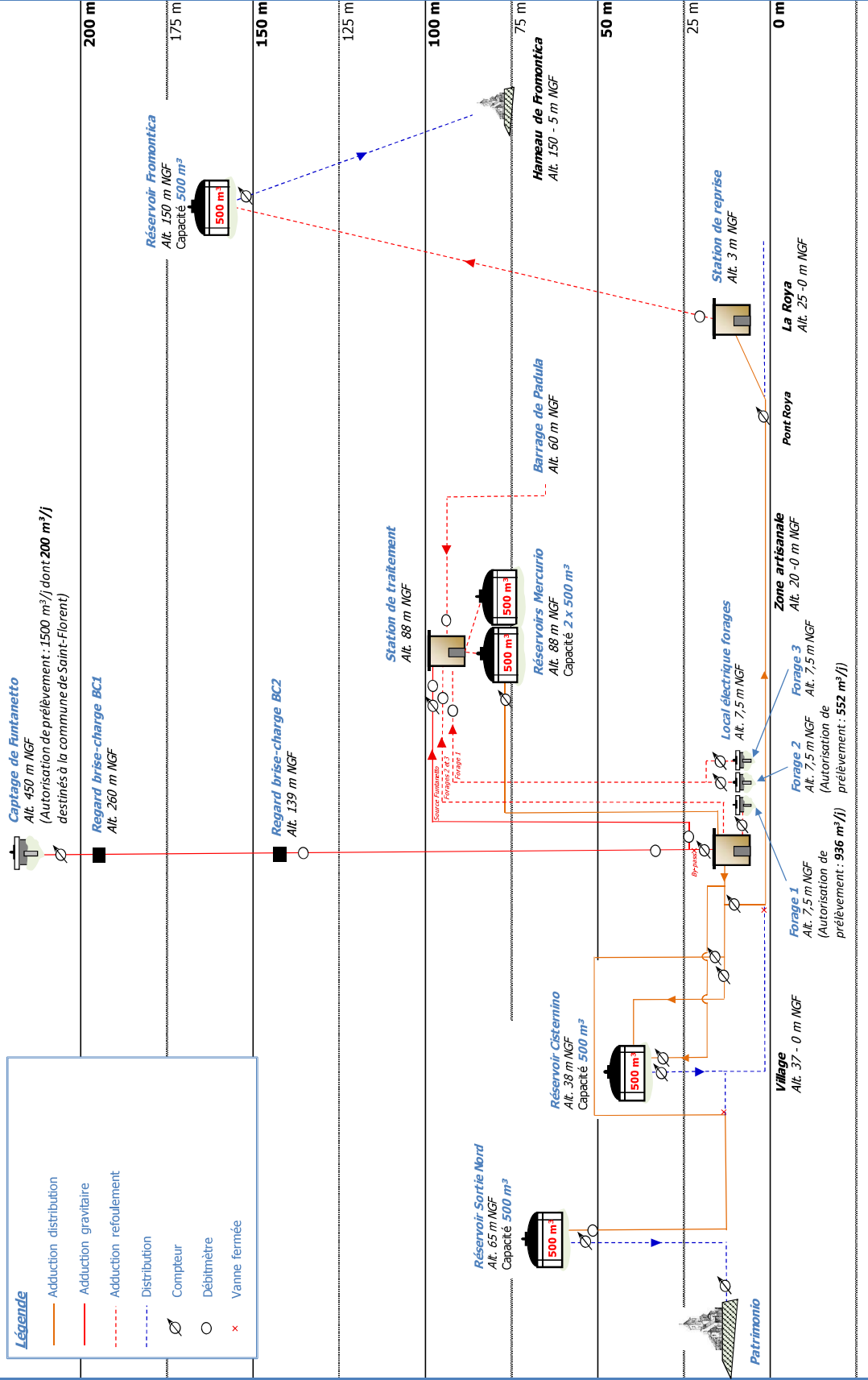


Figure 4 : Synoptique du système d'Alimentation en Eau Potable de la commune de Saint-Florent

RC001146b/ CCoZ0202160

JCA / MOT

Septembre 2025 Page : 29/138

PARTIE 2 : DESCRIPTIF DES INFRASTRUCTURES D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

1. Ressource en eau

La commune de Saint-Florent exploite actuellement 5 prélèvements AEP pour l'approvisionnement de son système AEP :

- le *captage de Funtanetto* ;
- le *forage 1 (11.Q)* ;
- le *forage 2 (24.Q)* ;
- Le *forage 3 (de secours)*, non utilisé par la commune ;
- La *prise d'eau dans la retenue de Padula*.

Quatre des cinq prélèvements exploités par la commune de Saint-Florent ont été régularisés. Le captage de Funtanetto a été régularisé par la commune de Barbaggio et les forages 1 (11.Q) et 2 (24.Q) autres ont été régularisés par la commune de Saint-Florent. Le forage 3, non utilisé par la commune n'est pas régularisé. La prise d'eau dans la retenue de Padula a été régularisée par l'Office d'Equipeement Hydraulique de Corse (OEHC).

L'Arrêté préfectoral n°2007-46-1 en date du 15 février 2007 déclare d'utilité publique les travaux de dérivation des sources de *Pigno, de Funtana et de Fontanetto* (cf. *Annexe 1*). Il instaure également les périmètres de protection réglementaire correspondants et autorise la commune de Barbaggio à traiter et distribuer au public l'eau de ces captages. De plus, l'arrêté préfectoral instaure la cessibilité des terrains situés dans les périmètres de protection immédiate des captages. Pour la source de Fontanetto, le volume maximal prélevé définit par l'Arrêté est de 1500 m³/j dont 200 m³/j réservés pour l'alimentation en eau potable de la commune de Saint-Florent.


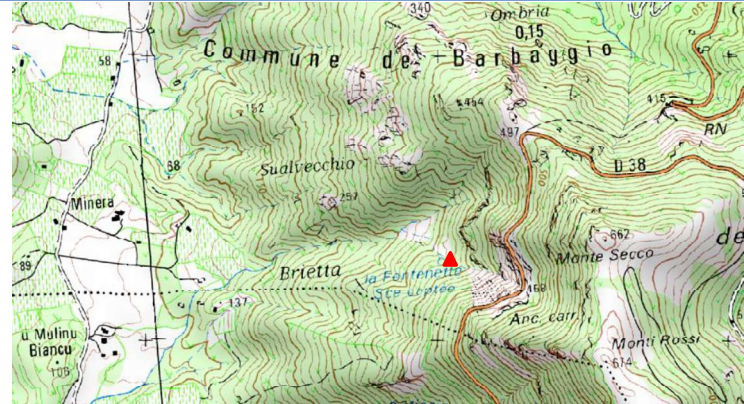
L'Arrêté préfectoral n°2007-324-2 en date du 20 novembre 2007 déclare d'utilité publique les travaux de dérivation des eaux souterraines issues des forages 11.Q, 24.Q et 28.Q (cf. *Annexe 2*). Il instaure également les périmètres de protection réglementaire correspondants et autorise la commune de Saint-Florent à traiter et distribuer au public l'eau de ces forages. De plus, l'arrêté préfectoral instaure la cessibilité des terrains situés dans les périmètres de protection immédiate des forages.

Selon la commune, le forage 28.Q n'est pas utilisé.

L'Arrêté préfectoral n°2005-315-5 en date du 9 novembre 2005 déclare d'utilité publique la dérivation des eaux et des travaux à entreprendre en vue de l'aménagement des prises d'eau dans l'Aliso et dans la retenue de Padula en vue de la consommation humaine. (cf. *Annexe 3*). Il instaure également les périmètres de protection réglementaire correspondants sur les communes de Pieve, Oletta, San Gavino di Tenda et Olmeta di Tuda et autorise l'OEHC à exploiter, traiter et distribuer au public l'eau provenant de la prise d'eau dans l'Aliso et de la retenue de Padula. De plus, l'arrêté préfectoral instaure la cessibilité des terrains situés dans les périmètres de protection immédiate des prises d'eau.

Les prélèvements AEP sont localisés sur la *Figure 8 (hors texte)*.

1.1 Source de Funtanetto

 COMMUNE DE SAINT-FLORENT Source de Funtanetto <i>(Références Banque du SS : BSS002MXDV)</i>	
Localisation de l'ouvrage	
	<p>Localisation : La source (captage) de Funtanetto se situe sur le territoire communal de Barbaggio. Ce captage de source est indiqué sur la carte IGN de Bastia / Saint-Florent (carte IGN 4348 OT).</p> <p>Accès : La source est accessible par la RD n°81 jusqu'au centre de Patrimonio puis par la route de Diceppo puis de Lucitello et enfin par la route de l'Osteria et par une piste accessible en 4x4 sur une longueur d'environ 2 km.</p>
Altitude : 335 m NGF	Date de construction : Environ 1874
Coordonnées Lambert 93 : X = 1 222 192 m Y = 6 196 202 m	Situation cadastrale : Section B2, parcelle n°261
Rapport hydrogéologique : Oui	Clôture : Non
Périmètres de protection :	Périmètres de Protection Immédiate (PPI) et Rapprochée (PPR) définis et instaurés par l'Arrêté de DUP n°2007-46-1 en date du 15 février 2007. Les PPI n'est pas matérialisé. Le captage de source est déclaré par la commune de Barbaggio.
Contextes géologique et hydrogéologique	
<p>Géologie et hydrogéologie : La commune de Barbaggio, au point de vue géologique inscrit son territoire dans un contexte assez complexe comprenant sur la partie occidentale un domaine « alpin », constitué essentiellement de roches métamorphiques appartenant au complexe des « schistes lustrés » de l'unité de Pigno. La partie centrale laisse apparaître le cortège des roches constituant les « écaillés de Saint Florent ». Il s'agit d'un ensemble charrié au-dessus des schistes lustrés et dont l'agencement compliqué met en présence des termes géologiques d'âge varié, essentiellement carbonatés. La partie occidentale est dominée par la cuesta miocène qui vient en position normales recouvrir ces formations. La commune de Barbaggio est située sur la formation de Pigno, plus précisément sur la zone des métagabbros à filons de roches acides (« leptynites », [δ8Λ]). Le faciès le plus répandu est celui de ces formations granitisées du Pigno [δ8Υ]. Cependant la roche est parfois plus cristalline et les cristaux de pyroxène mieux conservés. Ces métagabbros sont envahis par des lits plus clairs généralement parallèles à la schistosité.</p> <p>Le captage se situe dans une zone correspondante à des éboulis.</p>	
Caractéristiques hydrauliques	
Autorisation de prélèvement : 1500 m ³ /j dont 200 m ³ /j réservés pour l'alimentation en eau potable de Saint-Florent (débit limitant prévu par l'Arrêté de DUP n°2007-46-1 en date du 15 février 2007)	
Arrivée : Inobservable	Départ : PEHD DN 125 mm vers Barbaggio et PEHD DN 110 mm vers Saint-Florent
	Trop plein : PVC DN 400 mm
Traitement : Désinfection au niveau de la station de traitement située au niveau des réservoirs de Mercurio (pour Saint Florent)	
Adduction vers les réservoirs de : Saint-Florent : réservoirs de Mercurio (2 x 500 m ³), réservoir de Cisternino (500 m ³), réservoir de la Fromontica (500 m ³), réservoir Sortie Nord (500 m ³)	
Vulnérabilité :	<i>Les risques de pollution chimique sont a priori inexistantes</i> , compte tenu de l'éloignement du captage de source et de l'absence d'activité agricole en amont du site. Cependant, <i>des contaminations bactériologiques</i> peuvent provenir du lessivage des versants par les eaux pluviales ou de la percolation par la fréquentation directe du site, sur un secteur occupé par des animaux d'élevage ou sauvages.
Population desservie :	1 685 habitants permanents, 10 000 habitants environ durant la période estivale (pour Saint-Florent).

RC01146b/ CCoZ0202160

JCA / MOT

Septembre 2025

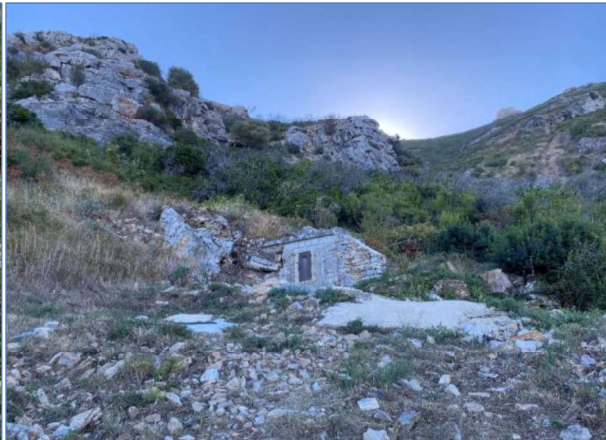
Page : 32/138

Observations :

Le captage de la source de Funtanetto date de 1974.
 Le captage se présente sous la forme d'un abri béton de dimensions 2,1 m x 3,3 X 2,3 m (hauteur), fermé par une porte métallique cadénassée de dimensions 47,5 x 97,5 cm, comprenant une aération.
 L'accès au captage est difficile au vue de la taille de la porte métallique.
 L'arrivée du captage de source est inobservable, et arrive au niveau d'un ouvrage de décantation avant deux départs pour Barbaggio et Saint-Florent.
 Il est nécessaire d'équiper les départs vers Saint-Florent et Barbaggio et le trop-plein de crépines.

□

Vues de l'environnement


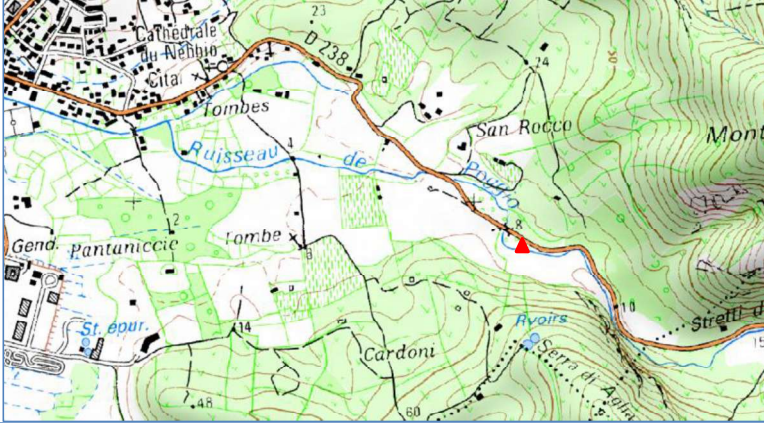


Captage





1.2 Forage 1 (11.Q)

 COMMUNE DE SAINT-FLORENT FORAGE 1 <i>(Références Banque du SS : BBSS002MWZD)</i>	
Localisation de l'ouvrage	
	<p>Localisation : Le forage 1 se situe sur le territoire communal de Saint-Florent, dans la vallée du Poggio. Ce forage n'est pas indiqué sur la carte IGN de Bastia / Saint-Florent (carte IGN 4348 OT).</p> <p>Accès : Le forage 1 est directement accessible depuis la route RD n°238 aussi appelée route de la cathédrale.</p>
Altitude : 7 m NGF	Date de construction :
Coordonnées Lambert 93 : X = 1 218 256 m Y = 6 195 747 m	Situation cadastrale : Section A4, parcelle n°1116
Rapport hydrogéologique : Oui	Clôture : Oui
Périmètres de protection : Périmètres de Protection Immédiate (PPI) et Rapprochée (PPR) définis et instaurés par l'Arrêté de DUP n°2007-324-2 en date du 20 Novembre 2007. Forage déclaré par la commune de Saint-Florent. Le PPI (parcelles n°1116 et n°1121 section A4) est matérialisé par des clôtures (piquets métalliques avec barbelés). Une partie du PPI est communale (parcelle n°1116 section A4) et l'autre privée (parcelle n°1121 section A4)	
Contextes géologique et hydrogéologique	
Géologie et hydrogéologie : La commune de Saint-Florent repose sur trois unités géologiques distinctes : - les formations volcaniques affleurantes à l'Ouest de la commune [Yb3M] ; - les schistes affleurants dans le secteur de la Fromontica, en rive gauche de la rivière de l'Aliso [C] et [C-S] ; - les formations sédimentaires calcaires massives, datant de l'ère Tertiaire, affleurantes à l'Est de Saint Florent, en rive droite de l'Aliso [F]. Ces deux derniers terrains sont en partie recouverts par des alluvions fluviales déposées en fond de vallées par les divers cours d'eau qui s'écoulent sur la commune.	
Le forage se situe sur une zone d'alluvions indifférenciés.	
Caractéristiques hydrauliques	
Autorisation de prélèvement : 936 m ³ /j soit 39 m ³ /h (débit limitant prévu par l'Arrêté de DUP)	
Arrivée : Arrivée inobservable	Départ : Fonte DN 100 mm
Traitement : Désinfection au niveau de la station de traitement située au niveau des réservoirs de Mercurio	
Adduction vers le réservoir de :	Réservoirs de Mercurio (2 x 500 m ³), réservoir de Cisternino (500 m ³), réservoir de la Fromontica (500 m ³), réservoir Sortie Nord (500 m ³)
Vulnérabilité :	Les risques de pollution chimique sont a priori inexistantes, compte tenu de l'éloignement du forage et de l'absence d'activité agricole en amont du site. Le périmètre de Protection Immédiate devrait permettre de s'en prémunir.
Population desservie :	1 685 habitants permanents, 10 000 habitants environ durant la période estivale.

RCo01146b/ CCoZ0202160

JCA / MOT

Septembre 2025

Page : 34/138

Observations :

Le forage se présente sous la forme d'un regard béton de dimension, l'accès au regard se fait par deux capots métalliques verrouillables. L'adduction du forage 1 est une canalisation en fonte DN 100 mm. Les eaux du forage 1 passent dans la station de pompage à proximité du regard puis sont dirigées vers la station de traitement par refolement. La sonde de niveau est HS, elle est à remplacer.

Vues de l'environnement


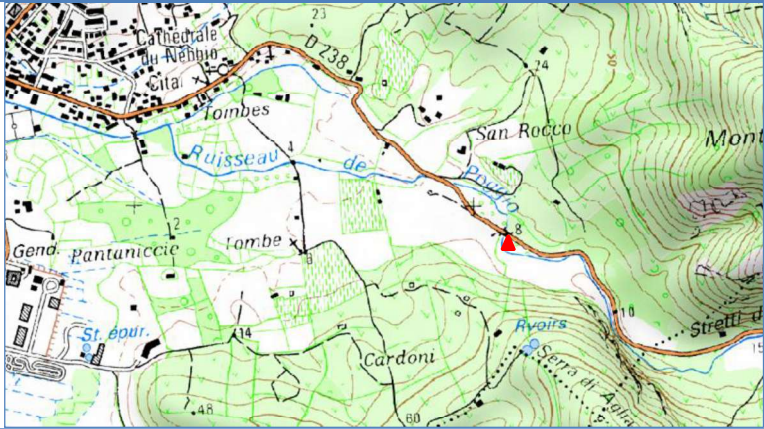


Forage 1





1.3 Forage 2 (24.Q)

		COMMUNE DE SAINT-FLORENT FORAGE 2 <i>(Références Banque du SS : BSS002MWZW)</i>	
Localisation de l'ouvrage			
		<p>Localisation : Le forage 2 se situe sur le territoire communal de Saint-Florent, dans la vallée du Poggio. Ce forage n'est pas indiqué sur la carte IGN de Bastia / Saint-Florent (carte IGN 4348 OT).</p> <p>Accès : Le forage 2 est directement accessible depuis la route RD n° 238 aussi appelée route de la cathédrale.</p>	
Altitude :	7 m NGF	Date de construction :	
Coordonnées Lambert 93 :	X = 1 218 226 m Y = 6 195 762 m	Situation cadastrale :	Section A4, parcelle n°1116 (parcelle communale)
Rapport hydrogéologique :	Oui	Clôture :	Oui
Périmètres de protection :	Périmètres de Protection Immédiate (PPI) et Rapprochée (PPR) définis et instaurés par l'Arrêté de DUP n°2007-324-2 en date du 20 Novembre 2007. Forage déclaré par la commune de Saint-Florent. Le PPI (parcelles n°1116 et n°1121 section A4) est matérialisé par des clôtures (piquets métalliques avec barbelés). Une partie du PPI est communale (parcelle n°1116 section A4) et l'autre privée (parcelle n°1121 section A4)		
Contextes géologique et hydrogéologique			
Géologie et hydrogéologie :			
<p>La commune de Saint-Florent repose sur trois unités géologiques distinctes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les formations volcaniques affleurantes à l'Ouest de la commune [Yb3M] ; - les schistes affleurants dans le secteur de la Fromontica, en rive gauche de la rivière de l'Aliso [C] et [C-S] ; - les formations sédimentaires calcaires molassiques, datant de l'ère Tertiaire, affleurantes à l'Est de Saint Florent, en rive droite de l'Aliso [F]. <p>Ces deux derniers terrains sont en partie recouverts par des alluvions fluviales déposées en fond de vallées par les divers cours d'eau qui s'écoulent sur la commune.</p> <p>Le forage se situe sur une zone d'alluvions indifférenciés.</p>			
Caractéristiques hydrauliques			
Autorisation de prélèvement :	552 m ³ /j soit 23 m ³ /h (débit limitant prévu par l'Arrêté de DUP)		
Arrivée :	Arrivée inobservable	Départ :	PVC DN 90 mm
Traitement :	Désinfection au niveau de la station de traitement située au niveau des réservoirs de Mercurio		
Adduction vers le réservoir de :	Réservoirs de Mercurio (2 x 500 m ³), réservoir de Cisternino (500 m ³), réservoir de la Fromontica (500 m ³), réservoir Sortie Nord (500 m ³)		
Vulnérabilité :	Les risques de pollution chimique sont à priori inexistantes, compte tenu de l'éloignement du forage et de l'absence d'activité agricole en amont du site. Le périmètre de Protection Immédiate devrait permettre de s'en prémunir.		
Population desservie :	1 685 habitants permanents, 10 000 habitants environ durant la période estivale.		

RCo01146b/ CCoZ0202160

JCA / MOT

Septembre 2025

Page : 36/138

Observations :

Le forage se présente sous la forme d'un regard béton, l'accès au regard se fait par un capot métallique verrouillable. L'adduction du forage 2 est une canalisation en PVC DN 90 mm. Le forage dispose d'un compteur d'adduction. Les eaux du forage 2 sont directement dirigées vers la station de traitement par refoulement.

Vues de l'environnement



Forage 2





1.4 Forage 3 (de secours)

 COMMUNE DE SAINT-FLORENT FORAGE 3 <i>(Références Banque du SS :)</i>	
Localisation de l'ouvrage	
	<p>Localisation : Le forage 3 se situe sur le territoire communal de Saint-Florent, dans la vallée du Poggio. Ce forage n'est pas indiqué sur la carte IGN de Bastia / Saint-Florent (carte IGN 4348 OT).</p> <p>Accès : Le forage 3 est directement accessible depuis la route RD n° 238 aussi appelée route de la cathédrale.</p>
Altitude : 7 m NGF	Date de construction :
Coordonnées Lambert 93 : X = 1 218 244 m Y = 6 195 764 m	Situation cadastrale : Section A4, parcelle n°1116 (parcelle communale)
Rapport hydrogéologique : Non	Clôture : Oui
Périmètres de protection : Le forage 3 n'est pas déclaré par la commune de Saint-Florent.	
Contextes géologique et hydrogéologique	
<p>Géologie et hydrogéologie : La commune de Saint-Florent repose sur trois unités géologiques distinctes : - les formations volcaniques affleurantes à l'Ouest de la commune [Yb3M] ; - les schistes affleurants dans le secteur de la Fromontica, en rive gauche de la rivière de l'Aliso [C] et [C-S] ; - les formations sédimentaires calcaires molassiques, datant de l'ère Tertiaire, affleurantes à l'Est de Saint Florent, en rive droite de l'Aliso [F]. Ces deux derniers terrains sont en partie recouverts par des alluvions fluviales déposées en fond de vallées par les divers cours d'eau qui s'écoulent sur la commune.</p> <p>Le forage 3 se situe sur une zone d'alluvions indifférenciés.</p>	
Caractéristiques hydrauliques	
Autorisation de prélèvement : S.O. car prélèvement non déclaré	
Arrivée : Arrivée inobservable	Départ : PVC DN 90 mm
Traitement : Désinfection au niveau de la station de traitement située au niveau des réservoirs de Mercurio	
Adduction vers : Réservoirs de Mercurio (2 x 500 m ³), réservoir de Cisternino (500 m ³), réservoir de la Fromontica (500 m ³), réservoir Sortie Nord (500 m ³)	
Vulnérabilité : Les risques de pollution chimique sont à priori inexistantes, compte tenu de l'éloignement du forage et de l'absence d'activité agricole en amont du site. Le périmètre de Protection Immédiate devrait permettre de s'en prémunir.	
Population desservie : 1 685 habitants permanents, 10 000 habitants environ durant la période estivale.	

RCo01146b/ CCoZ0202160

JCA / MOT

Septembre 2025

Page : 38/138

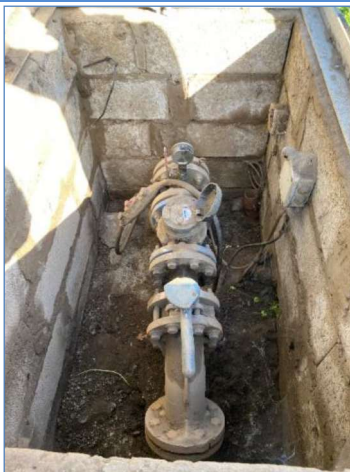
Observations :

Le forage se présente sous la forme d'un regard béton, l'accès au regard se fait par deux capots métalliques verrouillables. L'adduction du forage 3 est une canalisation en PVC DN 90 mm. Le forage dispose d'un compteur d'adduction. Les eaux du forage 3 sont directement dirigées vers la station de traitement par refoulement.

Vues de l'environnement



Forage 3



1.5 Prise d'eau dans la retenue de Padula

La retenue de Padula est située à 60 m NGF sur les communes d'Oletta et d'Olmata-di-Tuda. Elle a été mise en service dans les années 1990. Initialement créé pour répondre aux besoins croissants en eau des agriculteurs, la retenue sert aujourd'hui à satisfaire les besoins de la région du Nebbio en période de pointe estivale et notamment la commune de Saint-Florent.

La prise d'eau dans la retenue de Padula a été régularisée par l'Office d'Équipement Hydraulique de Corse. L'Arrêté préfectoral n°2005-315-5 en date du 9 novembre 2005 déclare d'utilité publique la dérivation des eaux et des travaux à entreprendre en vue de l'aménagement des prises d'eau dans l'Aliso et dans la retenue de Padula en vue de la consommation humaine. (cf. [Annexe 3](#)). Il instaure également les périmètres de protection réglementaire correspondants sur les communes de Pieve, Oletta, San Gavino di Tenda et Olmeta di Tuda et autorise l'OEHC à exploiter, traiter et distribuer au public l'eau provenant de la prise d'eau dans l'Aliso et de la retenue de Padula. De plus, l'Arrêté préfectoral instaure la cessibilité des terrains situés dans les périmètres de protection immédiate des captages. Selon l'Arrêté, le volume mobilisé en eau maximum ne devra pas dépasser 2 millions de m³ pour satisfaire aux besoins de la région du Nebbio en période de pointe estivale.

La commune de Saint-Florent a un contrat d'abonnement avec l'OEHC pour l'achat d'eau brute provenant de la retenue de Padula (cf [Annexe 4](#))

2. Adduction

Différents réseaux permettent l'adduction des prélèvements décrits précédemment jusqu'aux réservoirs de Mercurio, sur plus de **6,6 kml au total** :

- le **réseau d'adduction de la source de Funtanetto** ;
- le **réseau d'adduction du forage 1 (11.Q)** ;
- le **réseau d'adduction du forage 2 (24.Q)** ;
- le **réseau d'adduction du forage 3 (de secours)**.

Selon la commune, les réseaux d'adduction ont une vingtaine d'années.

Tableau 11 : Linéaires réseaux d'adduction

Réseau d'adduction	Longueur (ml)
Source de Funtanetto – Réservoirs de Mercurio	6 317
Forage 1 (11.Q) – Réservoirs de Mercurio	343
Forage 2 (24.Q) – Réservoirs de Mercurio	350 (dont 314 en commun avec le forage 3)
Forage 3 – Réservoirs de Mercurio	343 (dont 314 en commun avec le forage 2 (24.Q))
TOTAL (ml)	7 039

2.1. Réseau d'adduction de la source de Funtanetto

2.1.1. Linéaire de conduites

Le réseau d'adduction de la source de Funtanetto jusqu'aux réservoirs de Mercurio compte approximativement **6 317 ml** de canalisations. Le réseaux date des années 1980.

Tableau 12 : Caractéristiques des canalisations du réseau d'adduction de la source de Funtanetto

Réseau d'adduction	Date de pose	Nature	Diamètre (mm)	Longueur (ml)
Source de Funtanetto - Réservoirs Mercurio	Années 1980	F	200	414
		AC	150	580
			200	4 257
		PEHD	63	588
			110	478
Total (ml)				6 317

Des travaux ont été réalisés fin 2024 sur ce réseau d'adduction afin d'y installer des points de comptage supplémentaires, dans le but de renforcer sa sectorisation.

Le tracé du réseau est présenté dans le **Plan 1**.

La canalisation d'adduction de la source de Funtanetto n'est pas accessible sur une grande partie de sa longueur, la localisation de la canalisation et les changements de diamètres et matériaux sont indiqués d'après la visite de terrain et les informations que nous disposons.

2.1.2. Organes d'adduction

Le nombre d'organes de fonctionnement répertoriés sur le réseau d'adduction de la source de Funtanetto est reporté dans le tableau suivant :

Tableau 13 : Organes de fonctionnement du réseau d'adduction de la source de Funtanetto

Type	Nombre	Dénomination
<i>Compteurs généraux</i>	<i>2</i>	<i>C1 ; C2</i>
<i>Débitmètres</i>	<i>4</i>	<i>D1 ; D2 ; D3 ; D4</i>
<i>Vannes de sectorisation</i>	<i>4</i>	<i>VA64 ; VA65 ; VA66 ; VA67</i>
<i>Ventouses</i>	<i>1</i>	<i>VE 7</i>

Les débitmètres D3, D4 et D5 ont été posés en 2024.

2.1.3. Ouvrages d'adduction

Le réseau d'adduction de la source de Funtanetto est équipé de deux brises-charge (BC1 et BC2).

Brise-charge 1

Le brise-charge 1 (BC 1) est situé sur la piste d'accès au captage de Funtanetto. Le BC 1 est un ouvrage rectangulaire bétonné de dimensions intérieures 0,80 m x 1,00 m et de profondeur 0,80 m. Il est verrouillable par un capot en aluminium cadénassé, comprenant une cheminée d'aération avec grillage fin anti-insecte. Les arrivées et les départs ne sont pas équipés de crépines. Nous constatons un effondrement des voiles béton du regard et la présence de racines. L'ouvrage est dégradé.



Photographies 1 : Vues du brise-charge 1 (BC 1)

Brise-charge 2

Le brise-charge 2 (BC 2) est situé sur une parcelle privée. Le BC 2 est un ouvrage rectangulaire bétonné de dimensions intérieures 0,80 m x 0,90 m. Il est verrouillable par un capot en fonte, ne comprenant pas d'aération. Le capot en fonte est lourd et ne facilite pas les opérations d'entretien. L'arrivée et le départ ne sont pas équipés de crépines. On note la présence de racines dans le regard. L'ouvrage est dans un état correct.



Photographies 2 : Vues du brise-charge 2 (BC 2)

2.1.4. Etats - Préconisations

Plusieurs points sont à noter au niveau du BC1 :

- l'absence de crépines sur les arrivées et départs ;
- la présence de racines ;
- les voiles béton de l'ouvrage sont dégradés (effondrement) et n'assurent plus l'étanchéité de l'ouvrage.

Plusieurs points sont à noter au niveau du BC2 :

- l'absence de crépines sur l'arrivée et le départ ;
- le capot d'accès est très lourd et ne comporte pas d'aération (et peu adapté à l'entretien) ;
- la présence de racines.



2.1.5. Rendement du réseau

Des débitmètres ont été posés sur la canalisation d'adduction du captage de Funtanetto en 2024, après notre visite à l'étiage réalisée en octobre 2022. Le rendement du réseau d'adduction a été calculé par rapport aux données de télégestion de mars 2025 fournies par Hydrelec.

Le rendement du réseau d'adduction de la source de Funtanetto est de 66 %. Les pertes sont concentrées entre la source et le débitmètre D4 situé à proximité du regard brise-charge BC2 (trçon de 966 ml).

Afin de protéger les réseaux, nous prévoyons la pose de 2 regards brise-charge (un entre la source de Funtanetto et le regard brise-charge BC1 et un entre le regard brise-charge BC1 et le regard brise-charge BC2).

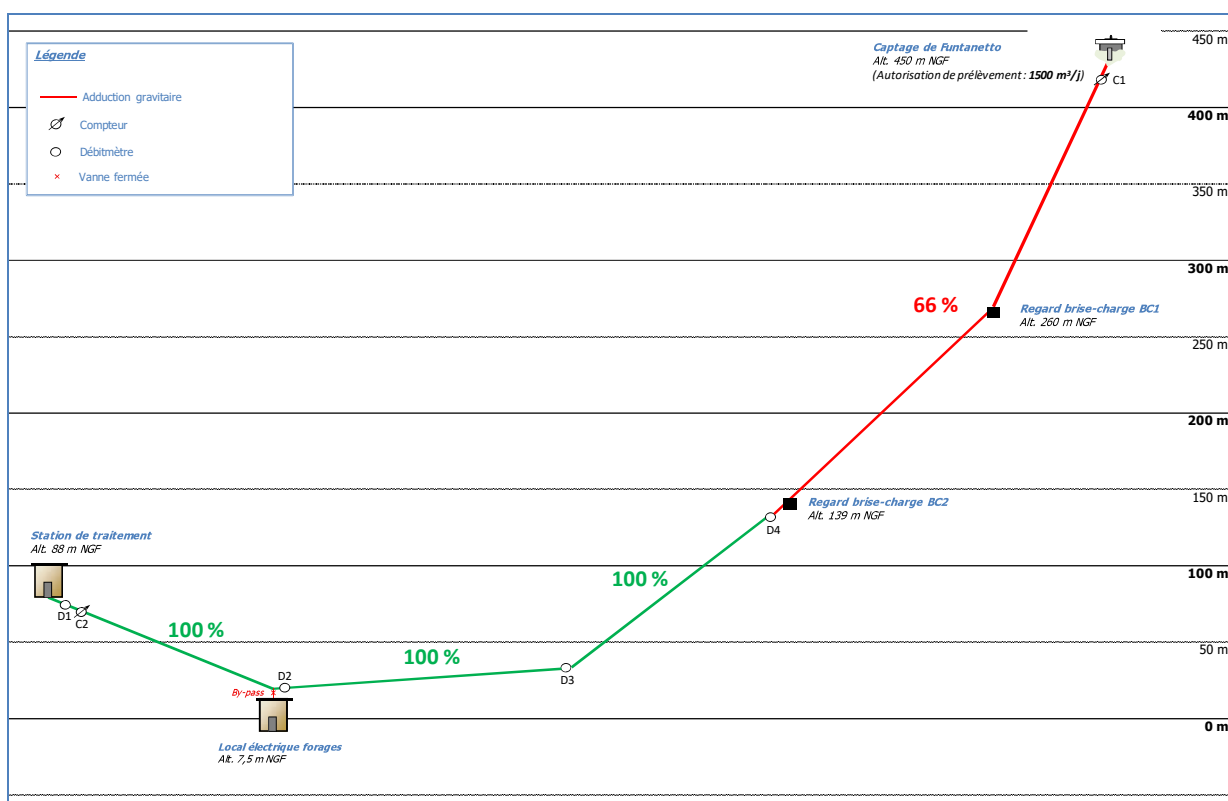


Figure 5 : Schéma du rendement réseau d'adduction de la source de Funtanetto

2.2. Réseau d'adduction du forage 1 (11.Q)

2.2.1. Linéaire de conduites

Le réseau d'adduction du forage 1 (11.Q) jusqu'aux réservoirs de Mercurio compte approximativement **0,3 km** de canalisations.

Tableau 14 : Caractéristiques des canalisations du réseau d'adduction du forage 1 (11.Q)

Réseau d'adduction	Date de pose	Nature	Diamètre (mm)	Longueur (ml)
Forage 1- Réservoirs Mercurio	Années 1980	F	100	8
			150	335
Total (ml)				343

RCo01146b/ CCoZ0202160

JCA / MOT

Septembre 2025

Page : 45/138

Le tracé du réseau est présenté dans le *Plan 2*.

2.2.2. Organes d'adduction

Le nombre d'organes de fonctionnement répertoriés sur le réseau d'adduction du forage 1 (11.Q) est reporté dans le tableau suivant :

Tableau 15 : Organes de fonctionnement du réseau d'adduction du forage 1 (11.Q)

Type	Nombre	Dénomination
<i>Compteurs généraux</i>	1	C4
<i>Débitmètres</i>	1	D4

2.2.3. Rendement du réseau

Le rendements du réseau du forage 11 (11.Q), en refoulement, est considéré à 100%.

2.3. Réseau d'adduction du forage 2 (24.Q)

2.3.1. Linéaire de conduites

Le réseau d'adduction du forage 2 (24.Q) jusqu'aux réservoirs de Mercurio compte **350 ml** de canalisations.

Tableau 16 : Caractéristiques des canalisations du réseau d'adduction du forage 2 (24.Q)

Réseau d'adduction	Date de pose	Nature	Diamètre (mm)	Longueur (ml)
<i>Forage 2- Réservoirs Mercurio</i>	Années 1980	PVC	90	350 (dont 314 ml en commun avec F3)
Total (ml)				350

Le tracé du réseau est présenté dans le *Plan 2*.

2.3.2. Organes d'adduction

Le nombre d'organes de fonctionnement répertoriés sur le réseau d'adduction du forage 2 (24.Q) est reporté dans le tableau suivant :

Tableau 17 : Organes de fonctionnement du réseau d'adduction du forage 2 (24.Q)

Type	Nombre	Dénomination
<i>Compteurs généraux</i>	1	C3
<i>Débitmètres</i>	1	D3

2.3.3. Rendement du réseau

Le rendements du réseau du forage 2 (24.Q), en refoulement, est considéré à 100%.

2.4. Réseau d'adduction du forage 3 (de secours)

2.4.1. Linéaire de conduites

Le réseau d'adduction du forage 3 (de secours) jusqu'aux réservoirs de Mercurio compte approximativement **343 ml** de canalisations.

Tableau 18 : Caractéristiques des canalisations du réseau d'adduction du forage 3

Réseau d'adduction	Date de pose	Nature	Diamètre (mm)	Longueur (ml)
Forage 3 - Réservoirs Mercurio	Années 1980	PVC	90	343 (dont 314 ml en commun avec F3)
Total (ml)				343

2.4.2. Organes d'adduction

Le nombre d'organes de fonctionnement répertoriés sur le réseau d'adduction du forage 3 est reporté dans le tableau suivant :

Tableau 19 : Organes de fonctionnement du réseau d'adduction du forage 3

Type	Nombre	Dénomination
Compteurs généraux	1	C5
Débitmètres	1	D3

2.4.3. Rendement du réseau

Le rendements du réseau du forage 3, en refoulement, est considéré à 100%.

2.5. Ouvrages d'adduction

2.5.1. Local technique des forages

La fiche ouvrage du local technique des forages est présentée en *Figure 9 (hors texte)*.

2.5.2. Station de reprise de la Fromontica

La fiche ouvrage de la station de reprise de la Fromontica est présentée en *Figure 10 (hors texte)*.

2.5.3. Etat - Préconisations

Plusieurs points sont à noter au niveau du local technique des forages :

- la reprise du génie-civil à l'intérieur ;
- l'absence d'échelle fixe pour accéder à la chambre des vannes ;
- la chloration du by-pass de la source de Funtanetto est HS ;
- la chambre des vannes est à réhabiliter ;
- le coffret électrique ancien est à remplacer ;
- les pompes des forages étant anciennes, il serait préférable de disposer d'une pompe de secours.



Plusieurs points sont à noter au niveau de la station de reprise de la Fromontica :

- *bon état général ;*
- *le foncier est à régulariser.*

3. Stockage et Traitement

La commune de Saint-Florent dispose de cinq réservoirs pour une capacité de stockage total de 2 500 m³ : les réservoirs de Mercurio d'une capacité de 2 x 500 m³, les réservoirs de Fromontica, de Cisternino et de la sortie Nord de Saint-Florent d'une capacité de 500 m³ chacun.

3.1. Réservoirs de Mercurio

La fiche ouvrage des réservoirs de Mercurio est présentée en *Figure 11 (hors texte)*.

3.2. Réservoir de Fromontica

La fiche ouvrage du réservoir de Fromontica est présentée en *Figure 12 (hors texte)*.

3.3. Réservoir de Cisternino

La fiche ouvrage du réservoir de Cisternino est présentée en *Figure 13 (hors texte)*.

3.4. Réservoir Sortie Nord

La fiche ouvrage du réservoir Sortie Nord est présentée en *Figure 14 (hors texte)*.

3.5. Etat – Préconisations

Plusieurs points sont à noter au niveau des réservoirs de Mercurio :

- *l'absence d'échelles avec garde-corps pour accéder aux toits des ouvrages ;*
- *le Génie Civil (GC) extérieur est en mauvais état (présences de fissures) ;*
- *les capots d'accès aux bâches sont très lourds (et peu adapté à l'entretien) ;*
- *la chambre des vannes est en mauvais état ;*
- *l'absence de robinets-flotteurs sur les arrivées.*

Plusieurs points sont également à noter au niveau du réservoir de Fromontica :

- *Pas de véritable accès au réservoir (obligation de passage chez le privé) ;*
- *Le Génie Civil (GC) est à reprendre (présences de fissures en partie haute des voiles) ;*
- *l'absence d'échelle avec garde-corps pour accéder au toit de l'ouvrage ;*
- *l'absence de comptage de l'adduction.*

Plusieurs points sont également à noter au niveau du réservoir de Cisternino :

- *Présence d'eau stagnante dans la chambre des vannes.*

Plusieurs points sont également à noter au niveau du réservoir Sortie Nord :

- *la piste d'accès au réservoir est à reprendre ;*
- *l'absence de comptage de la canalisation d'adduction-distribution (dysfonctionnement du débitmètre) ;*
- *l'absence d'électricité ;*
- *les clôtures sont endommagées.*

3.6. Traitement

L'usine de traitement de l'eau de Saint-Florent est localisée sur la commune de Saint-Florent sur la parcelle n°489 – feuille 2 section 0B, parcelle communale. L'accès à la station de traitement se fait par une piste sur environ 1,2 kml. La piste est à reprendre, elle ne permet pas l'accès aux camions pour l'appoint en charbon. La station de traitement a été mise en service en 2008. Elle traite les eaux issues de la prise d'eau de la retenue de Padula (eaux achetées à l'OEHC), du captage de la source de Funtanetto et des forages. La **capacité de traitement de la station est 270 m³/h soit 6 480 m³/j** répartie de la manière suivante : 150 m³/h (3 600 m³/j) pour le barrage de Padula, entre 5 et 20 m³/h (480 m³/j) pour la source de Funtanetto et de 40 m³/h + 30 m³/h + 30 m³/h soit 100 m³/h (2 400 m³/j) pour les forages.

La station de traitement est gérée par l'entreprise Hydrelec.

L'eau en provenance de la retenue de Padula est traitée en physico-chimique, suivi de filtre à sable et filtre à charbon. Les eaux des forages et du captage de Funtanetto sont traitées seulement à partir de l'inter ozonation, puis soumises au filtre à charbon. C'est à partir de l'inter ozonation que sont mélangées toutes les eaux.

Le fonctionnement de la station de traitement est schématisé en Figure 5, ci-dessous, et en **Annexe 5**.

Le plan de la station de traitement est également présenté en **Annexe 5**.



USINE D'EAU POTABLE DE SAINT FLORENT

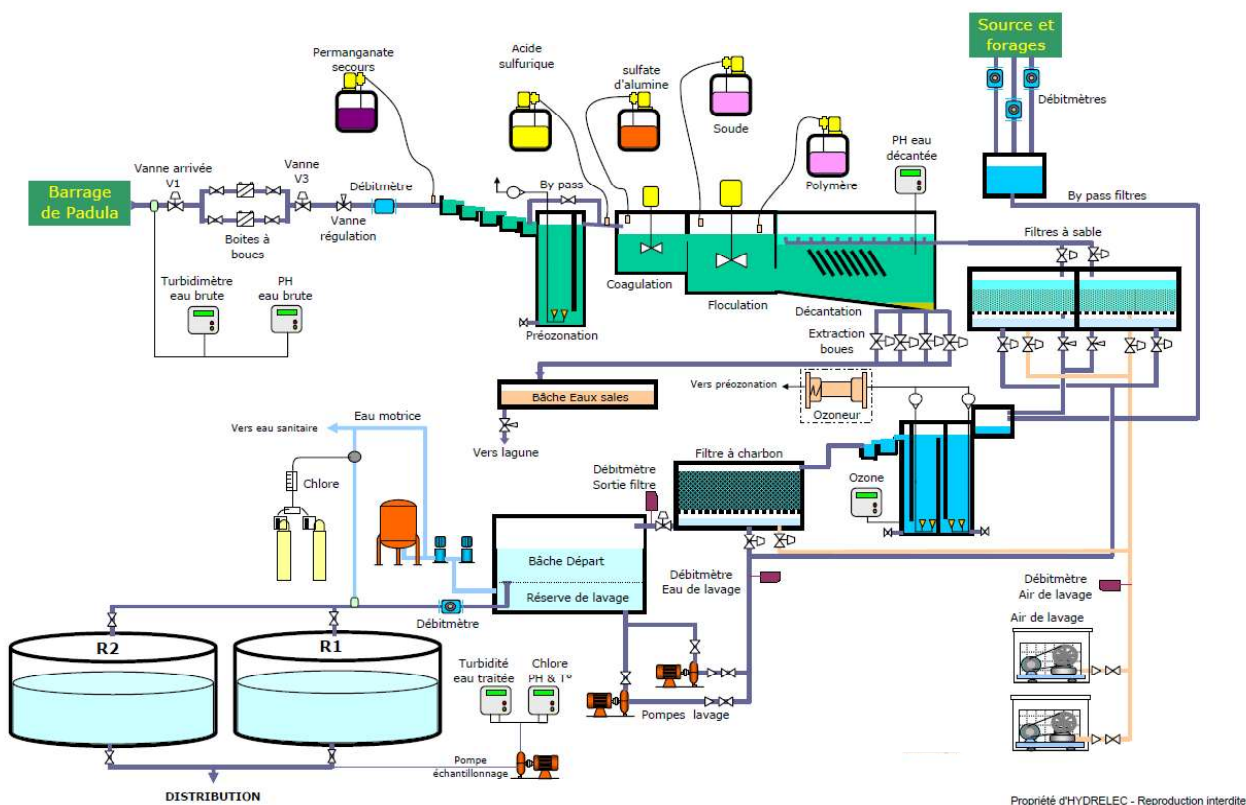


Figure 6 : Synoptique du fonctionnement de la station de traitement Saint-Florent (source : Hydrelec Corsica)

La visite de la station de traitement a été réalisée le 11 juillet 2025 avec Jacques Fouilleron de l'entreprise Hydrelec.

RC01146b/ CCoZ0202160	
JCA / MOT	
Septembre 2025	Page : 49/138

PHOTOS



Potence



Présence eau stagnante



Compresseur Ozonneur



Local des réactifs



Laboratoire



Local machines



Lagunes



Local chloration



Porte du local chloration



Eclairage extérieur endommagé



Cbture endommagée



Vue de la toiture



INTERVENTIONS A PREVOIR SUITE AU DIAGNOSTIC DE LA STATION DE TRAITEMENT	
TYPE DE TRAVAUX ET D'AMENAGEMENTS	DESIGNATION DES POSTES
	Accès, protection et manutention
	Nivelage et bétonnage de la piste d'accès (1,2 km)
	Reprises ponctuelles des clôtures
	Reprise du portail d'accès
	Mise en place de vidéosurveillance
	Remplacement des éclairages extérieurs endommagés (x 3)
	Réhabilitation de la porte métallique du local chloration
	Réhabilitation de la potence
	Génie civil
	Reprises ponctuelles du génie civil extérieur
	Equipements électriques
	Remplacement de la batterie du chargeur-redresseur
	Mise en place de chemins de câbles pour surélever les câbles électriques de la présence d'humidité
	Remplacement des climatiseurs du bureau et du laboratoire d'analyses
	Equipements hydrauliques et électromécaniques
	Remplacement du surpresseur ancien et vétuste (15 m ³ /h) en sortie de bêche
	Prévoir un compresseur de secours pour l'ozoneur
	Création d'un by-pass pour la maintenance du filtre à charbon
	Instruments de mesures
	Pose de 2 débitmètres électromagnétiques en DN 200 en sortie du filtre à sable
	Lagunes
	Curage des lagunes

RC001146b/ CCoZ0202160	
JCA / MOT	
Septembre 2025	Page : 51/138

4. Distribution

4.1. Réseaux de distribution

D'une manière générale sur la commune, les réseaux de distribution initiaux sont anciens.

Les plans des réseaux de distribution sont joints au présent dossier (*Plans 3*).

Compte tenu de la connaissance patrimoniale des réseaux limitée, nous avons élaboré un tracé à partir d'anciens plans et de visites de terrain, que nous soumettons à la Maitrise d'Ouvrage. Il s'agit d'une proposition de plan qu'il conviendrait de modifier, d'amender et de compléter pour l'amélioration de la connaissance patrimoniale de la commune.

Différents réseaux permettent la distribution de l'AEP sur la commune, sur plus de **31,8 kml au total** :

Tableau 21 : Linéaires de réseaux par zones d'étude

Zones d'étude	Longueur (ml)
Village de Saint-Florent	10 431
Fromontica	4 260
Reprise Fromontica	818
Roya	3 353
Zone artisanale	2 429
Vallée du Poggio	3 914
Secteur entre route de la cathédrale et réservoir de Cisternino	784
Village Nord	4 964
Village Nord vers Patrimonio	824
TOTAL (ml)	31 778

4.1.1. Village de Saint-Florent

4.1.1.1. Linéaires de conduites

Le réseau de distribution d'eau potable du secteur Village de Saint-Florent est composé d'environ **10,6 kml de canalisations** dont les natures et diamètres sont répartis de la manière suivante :

Tableau 22 : Caractéristiques des réseaux de distribution de la commune de Saint-Florent – secteur Village de Saint-Florent

<i>Nature</i>	<i>Diamètre (mm)</i>	<i>Longueur (ml)</i>
AC	100	828
	150	3 389
	200	265
Fonte	90	850
	150	1 105
Fonte goudronnée	50	162
PVC	63	446
	75	473
	110	522
PEHD	50	223
	90	1 052
Inconnu	63	263
	80	469
	Inconnu	384
TOTAL		10 431

4.1.1.2. Organes de fonctionnement

Le nombre d'organes de fonctionnement du secteur Village de Saint-Florent répertoriés sur les réseaux est reporté dans le tableau suivant :

Tableau 23 : Organes de fonctionnement des réseaux de distribution de la commune de Saint-Florent – Secteur Village de Saint-Florent

Type	Nombre	Dénomination
<i>Compteurs généraux</i>	<i>1</i>	<i>C4</i>
<i>Vannes de sectorisation</i>	<i>38</i>	<i>VA6; VA8; VA10; VA12; VA13; VA14; VA15; VA16; VA33; VA34; VA37; VA38; VA39; VA40; VA41; VA42; VA43; VA44; VA45; VA46 VA47; VA48; VA49; VA50; VA51; VA52; VA53; VA54; VA55; VA56; VA57; VA58; VA59; VA60; VA61; VA62; VA63 ; VA73</i>
<i>Poteaux incendie</i>	<i>9</i>	<i>PI4; PI5; PI15; PI16; PI17; PI18; PI19 ; PI22 ; PI23</i>
<i>Vidanges</i>	<i>1</i>	<i>VI1</i>
<i>Ventouses</i>	<i>1</i>	<i>VE3</i>

Le carnet de vannage est disponible en [Annexe 6](#).

Les organes de fonctionnement sont localisés sur les [plans 3 \(hors texte\)](#).

4.1.2. Fromontica

4.1.2.1. Linéaires de conduites

Le réseau de distribution d'eau potable du secteur Fromontica est composé d'environ **4,3 km** de **canalisations** dont les natures et diamètres sont répartis de la manière suivante :

Tableau 24 : Caractéristiques des réseaux de distribution de la commune de Saint-Florent – secteur Fromontica

Nature	Diamètre (mm)	Longueur (ml)
Fonte	60	1 780
	100	34
PEHD	50	1 060
	63	1 356
Inconnu	Inconnu	31
TOTAL		4 260

4.1.2.2. Organes de fonctionnement

Le nombre d'organes de fonctionnement du secteur Fromontica répertoriés sur les réseaux est reporté dans le tableau, en page suivante :

Tableau 25 : Organes de fonctionnement des réseaux de distribution de la commune de Saint-Florent – Secteur Fromontica

Type	Nombre	Dénomination
<i>Compteurs généraux</i>	6	C11; C12; C13; C14; C15; C16
<i>Vannes de sectorisation</i>	8	VA24; VA25; VA26; VA27; VA28; VA29 ;VA70 ;VA71
<i>Poteaux incendie</i>	1	PI14
<i>Bouches de lavage</i>	7	BL1; BL2; BL3; BL4; BL5; BL6; BL7
<i>Ventouses</i>	1	VE5

Le carnet de vannage est disponible en **Annexe 6**.

Les organes de fonctionnement sont localisés sur les **plans 3 (hors texte)**.

4.1.3. Reprise Fromontica

4.1.3.1. Linéaires de conduites

Le réseau de distribution d'eau potable du secteur Fromontica est composé d'environ **818 ml** de **canalisations** en Fonte DN 100 mm.

Tableau 26 : Caractéristiques des réseaux de distribution de la commune de Saint-Florent – secteur reprise Fromontica

Nature	Diamètre (mm)	Longueur (ml)
Fonte	100	818
TOTAL		818

4.1.3.2. Organes de fonctionnement

Le nombre d'organes de fonctionnement du secteur Fromontica répertoriés sur les réseaux est reporté dans le tableau, en page suivante :

Tableau 27 : Organes de fonctionnement des réseaux de distribution de la commune de Saint-Florent – Secteur reprise Fromontica

Type	Nombre	Dénomination
<i>Débitmètre</i>	1	D3
<i>Ventouses</i>	1	VE6

Le carnet de vannage est disponible en [Annexe 6](#).

Les organes de fonctionnement sont localisés sur les [plans 3 \(hors texte\)](#).

4.1.4. Roya

4.1.4.1. Linéaires de conduites

Le réseau de distribution d'eau potable du secteur de la Roya est composé d'environ **3,4 km de canalisations** dont les natures et diamètres sont répartis de la manière suivante :

Tableau 28 : Caractéristiques des réseaux de distribution de la commune de Saint-Florent – secteur de la Roya

Nature	Diamètre (mm)	Longueur (ml)
AC	150	937
Fonte	100	746
	150	1 441
PVC	63	230
TOTAL		3 353

4.1.4.2. Organes de fonctionnement

Le nombre d'organes de fonctionnement du secteur de la Roya répertoriés sur les réseaux est reporté dans le tableau suivant :

Tableau 29 : Organes de fonctionnement des réseaux de distribution de la commune de Saint-Florent – Secteur de la Roya

Type	Nombre	Dénomination
<i>Compteurs généraux</i>	1	C10
<i>Vannes de sectorisation</i>	5	VA20; VA21; VA22; VA23; VA72
<i>Poteaux incendie</i>	2	PI6; PI13

Le carnet de vannage est disponible en [Annexe 6](#).

Les organes de fonctionnement sont localisés sur les [plans 3 \(hors texte\)](#).

4.1.5. Zone artisanale

4.1.5.1. Linéaires de conduites

Le réseau de distribution d'eau potable du secteur de la zone artisanale est composé d'environ **2,5 km de canalisations** dont les natures et diamètres sont répartis de la manière suivante :

Tableau 30 : Caractéristiques des réseaux de distribution de la commune de Saint-Florent – secteur de la zone artisanale

Nature	Diamètre (mm)	Longueur (ml)
AC	150	246
Fonte	150	1 927
Inconnu	Inconnu	256
TOTAL		2 429

4.1.5.2. Organes de fonctionnement

Le nombre d'organes de fonctionnement du secteur de la zone artisanale répertoriés sur les réseaux est reporté dans le tableau suivant :

Tableau 31 : Organes de fonctionnement des réseaux de distribution de la commune de Saint-Florent – Secteur de la zone artisanale

Type	Nombre	Dénomination
<i>Compteurs généraux</i>	1	C9
<i>Vannes de sectorisation</i>	5	VA17; VA18; VA19; VA30; VA31
<i>Poteaux incendie</i>	3	PI7 ; PI24 ; PI25
<i>Vidanges</i>	1	VI2
<i>Ventouses</i>	1	VE1
<i>Réducteurs de pression</i>	1	RP1

Le carnet de vannage est disponible en **Annexe 6**.

Les organes de fonctionnement sont localisés sur les **plans 3 (hors texte)**.

4.1.6. Vallée du Poggio

4.1.6.1. Linéaires de conduites

Le réseau de distribution d'eau potable du secteur de la vallée du Poggio est composé d'environ **3,7 km de canalisations** dont les natures et diamètres sont répartis de la manière suivante :



Tableau 32 : Caractéristiques des réseaux de distribution de la commune de Saint-Florent – secteur de la vallée du Poggio

Nature	Diamètre (mm)	Longueur (ml)
AC	150	2 129
Fonte	150	40
	200	1 539
TOTAL		3 709

4.1.6.2. Organes de fonctionnement

Le nombre d'organes de fonctionnement du secteur de la vallée du Poggio répertoriés sur les réseaux est reporté dans le tableau suivant :

Tableau 33 : Organes de fonctionnement des réseaux de distribution de la commune de Saint-Florent – Secteur de la vallée du Poggio

Type	Nombre	Dénomination
<i>Compteurs généraux</i>	1	C17
<i>Débitmètre</i>	1	D2
<i>Vannes de sectorisation</i>	2	VA68 ; VA69
<i>Vidanges</i>	1	VI3
<i>Poteaux incendie</i>	3	PI2 ; PI3 ; PI20

Le carnet de vannage est disponible en [Annexe 6](#).

Les organes de fonctionnement sont localisés sur les [plans 3 \(hors texte\)](#).

4.1.7. Secteur entre la route de la cathédrale et le réservoir de Cisternino

4.1.7.1. Linéaires de conduites

Le réseau de distribution d'eau potable du secteur situé entre la route de la cathédrale et le réservoir de Cisternino est composé d'environ **0,8 kml de canalisations** dont les natures et diamètres sont répartis de la manière suivante :

Tableau 34 : Caractéristiques des réseaux de distribution de la commune de Saint-Florent – secteur entre la route de la cathédrale et le réservoir de Cisternino

Nature	DN (mm)	Longueur (ml)
F	200	8
PVC	160	776
TOTAL (ml)		784

4.1.7.2. Organes de fonctionnement

Le nombre d'organes de fonctionnement du secteur entre la route de la cathédrale et le réservoir de Cisternino répertoriés sur les réseaux est reporté dans le tableau suivant :



Tableau 35 : Organes de fonctionnement des réseaux de distribution de la commune de Saint-Florent – Secteur entre la route de la cathédrale et le réservoir de Cisternino

Type	Nombre	Dénomination
<i>Compteurs généraux</i>	1	C8
<i>Vannes de sectorisation</i>	3	VA11; VA32; VA35;
<i>Ventouses</i>	1	VE2

Le carnet de vannage est disponible en [Annexe 6](#).

Les organes de fonctionnement sont localisés sur les [plans 3 \(hors texte\)](#).

4.1.8. Village Nord

4.1.8.1. Linéaires de conduites

Le réseau de distribution d'eau potable du secteur Village Nord est composé d'environ **5,0 km** de **canalisations** dont les natures et diamètres sont répartis de la manière suivante :

Tableau 36 : Caractéristiques des réseaux de distribution de la commune de Saint-Florent – secteur Village Nord

Nature	DN (mm)	Longueur (ml)
F	100	521
	150	3 075
PVC	63	234
	90	128
Inconnu	80	781
	Inconnu	232
TOTAL (ml)		4 971

4.1.8.2. Organes de fonctionnement

Le nombre d'organes de fonctionnement du secteur Village Nord répertoriés sur les réseaux est reporté dans le tableau suivant :

Tableau 37 : Organes de fonctionnement des réseaux de distribution de la commune de Saint-Florent – Secteur Village Nord

Type	Nombre	Dénomination
<i>Compteurs généraux</i>	1	C7
<i>Débitmètre</i>	1	D1
<i>Vannes de sectorisation</i>	8	VA2; VA3; VA4; VA5; VA7; VA9; VA33; VA36
<i>Poteaux incendie</i>	7	PI1; PI8; PI9; PI10; PI11; PI12 ; PI21
<i>Ventouses</i>	1	VE4

Le carnet de vannage est disponible en [Annexe 6](#).

Les organes de fonctionnement sont localisés sur les [plans 3 \(hors texte\)](#).

4.1.9. Village Nord vers Patrimonio

4.1.9.1. Linéaires de conduites

Le réseau de distribution d'eau potable du secteur Village Nord vers Patrimonio est composé d'environ **0,8 km** de **canalisations** dont les natures et diamètres sont répartis de la manière suivante :

Tableau 38 : Caractéristiques des réseaux de distribution de la commune de Saint-Florent – secteur Village Nord vers Patrimonio

Nature	DN (mm)	Longueur (ml)
F	100	518
PVC	90	306
TOTAL (ml)		824

4.1.9.2. Organes de fonctionnement

Le nombre d'organes de fonctionnement du secteur Village Nord vers Patrimonio répertoriés sur les réseaux est reporté dans le tableau suivant :

Tableau 39 : Organes de fonctionnement des réseaux de distribution de la commune de Saint-Florent – Secteur Village Nord vers Patrimonio

Type	Nombre	Dénomination
Compteurs généraux	3	C1; C2; C3
Vannes de sectorisation	1	VA1

Le carnet de vannage est disponible en **Annexe 6**.

Les organes de fonctionnement sont localisés sur les **plans 3 (hors texte)**.

4.2. Branchements en plomb

La *Directive européenne du 3 novembre 1998*, qui est entrée en vigueur le 25 décembre 2001, fixe les normes de qualité minimale des eaux au robinet. Il est impératif que la teneur en plomb soit inférieure à 25 µg/L avant le 25 décembre 2003 et inférieure à 10 µg/L avant le 25 décembre 2013.

L'Annexe II de l'*Arrêté du 26 juillet 2002* porte sur les informations permettant d'évaluer les risques susceptibles d'altérer la qualité des eaux et l'*Arrêté du 4 Novembre 2002* (Annexes I et II) traite des modalités d'évaluation du potentiel de dissolution du plomb.

D'après les services de la mairie, aucun branchement particulier en plomb n'est recensé sur la commune (cuivre et acier galvanisé).

4.3. Compteurs particuliers

4.3.1. Etat des lieux

Chaque branchement particulier est équipé d'un compteur (1 615 abonnés en 2024).

La commune nous a transmis un fichier du parc des compteurs. Pour chaque compteur abonné, nous disposons de la date de fabrication du compteur. Nous prendrons comme hypothèse, que le compteur a été installé, l'année de sa fabrication.

Tableau 40 : Nombre de compteurs abonnés installés par année

<i>Date de fabrication des compteurs abonnés</i>	2025	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017
<i>Nombre compteurs</i>	1	0	97	22	15	5	9	197	192

<i>Date de fabrication des compteurs abonnés</i>	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008
<i>Nombre compteurs</i>	166	2	102	126	67	137	204	74	69

<i>Date de fabrication des compteurs abonnés</i>	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001	2000	1999
<i>Nombre compteurs</i>	0	2	155	0	33	76	0	2	24

<i>Date de fabrication des compteurs abonnés</i>	1993	<i>Anciens (<1993)</i>
<i>Nombre compteurs</i>	1	87

4.3.2. Préconisations

Selon l'article 9 de l'Arrêté Ministériel du 6 Mars 2007, les compteurs d'eau individuels doivent être remplacés tous les 15 ans.

Les compteurs datant de plus de 15 ans seront renouvelés au programme de travaux.

4.4. La défense incendie

4.4.1. Le parc à incendie

Lors de la visite des réseaux de distribution, nous avons repéré 25 poteaux incendie et 7 bouches de lavage. Les bouches de lavage peuvent être utilisées en cas d'incendie mais ne garantissent pas les débits nécessaires à la protection incendie.

La commune de Saint-Florent dispose de 50 hydrants (selon le diagnostic de SMMI de 2022).

4.4.2. Couverture incendie

On considère qu'un secteur est protégé de manière satisfaisante s'il est inclus *dans un rayon de 200 m autour d'un poteau à incendie et de 400 m autour d'une citerne à incendie (ou autour d'un réservoir AEP disposant de la réserve incendie).*

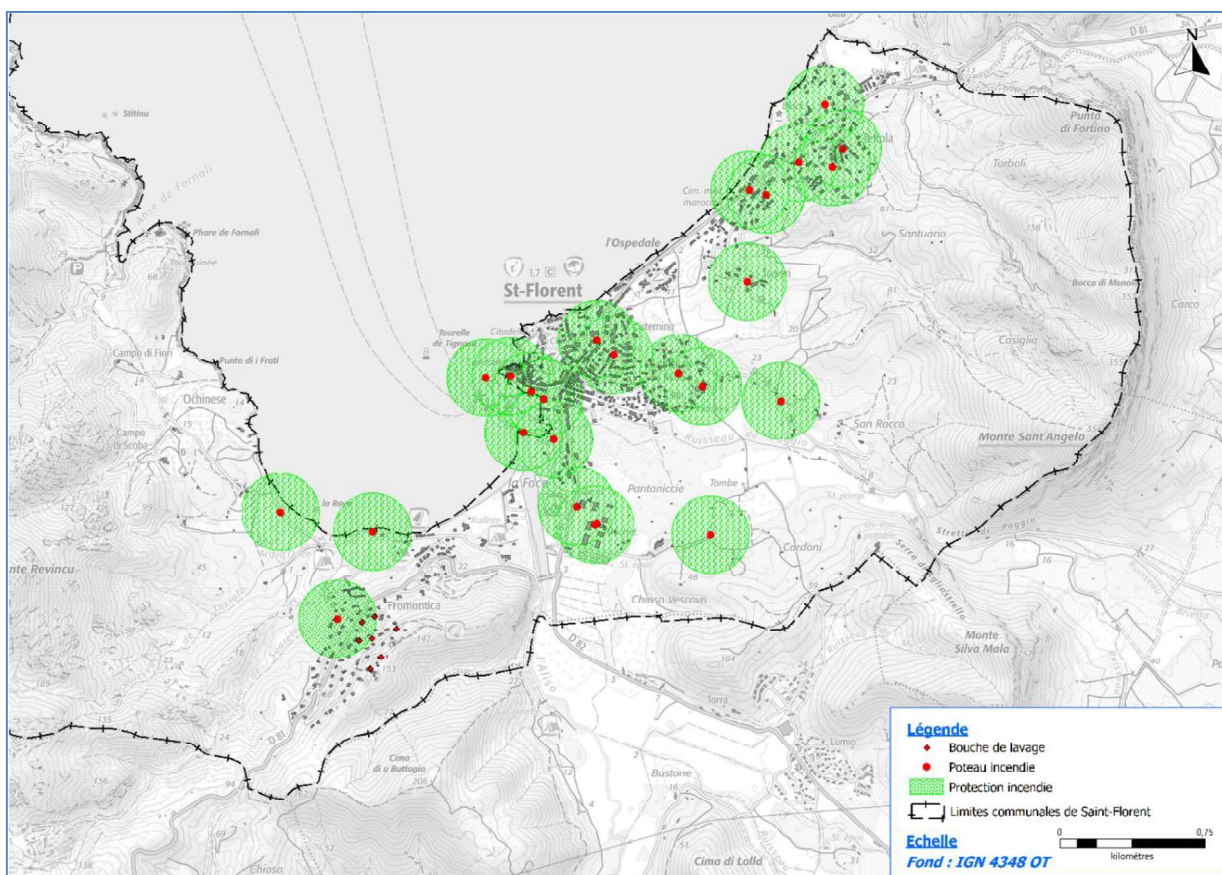


Figure 7 : Evaluation sommaire (d'un point de vue spatial) de la défense incendie de la commune

Certaines habitations ne sont pas protégées, principalement les habitations situées au niveau des quartiers de la Fromontica, de la Roya, du village de Saint-Florent, de la partie Nord vers Patrimonio, de la vallée du Poggio et de la zone artisanale.

La couverture incendie n'est pas satisfaisante de ce point de vue.

C'est la Communauté de Communes Nebbiu - Conca d'Oru qui possède la compétence Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI).

4.4.3. Vérification du fonctionnement des installations

En tenant compte du dimensionnement actuel, les hydrants ne peuvent pas fournir le débit réservé demandé par les services de secours.

Dans la pratique, et ce d'après la « Circulaire Interministérielle n°465 du 10 décembre 1951 », une réserve à incendie doit permettre la mise à disposition, à tout moment de la journée, d'un volume horaire de 60 m³ sur une période de 2 heures avec une pression de 1 bar, soit un volume de 120 m³. Ce volume n'est pas obligatoire, il est conseillé.

Préconisations

La protection incendie devra être repensée au moment du renouvellement des réseaux de distribution (position et dimensionnement pour débits réglementaires).

Cela pourra se traduire par la mise en place de poteaux incendie en capacité de conférer un débit de 60 m³/h, même si le réservoir ne dispose pas du volume réservé associé (cela implique par ailleurs un réseau de distribution suffisamment dimensionné, le débit réservé incendie étant supérieur au débit de pointe des petites UDI).

D'autre part, la Communauté de Communes aura la possibilité de mettre en place d'autres cuves Défense de la Forêt Contre les Incendies (DFCI) avec possibilité d'obtenir des financements particuliers, obtenus suite à des demandes distinctes des projets AEP.



Photographie 3 : Exemple d'une cuve réservoir DFCI, exclusivement destinée à la Défense Incendie

4.4.4. Données sur les hydrants

La Communauté de Communes a procédé à un diagnostic des hydrants de la commune de Saint-Florent en 2022. Ce document est présent en **Annexe 7**.

De plus, dans le cadre de l'étude, des mesures de débits pression ont été réalisés sur 10 hydrants par la société SMMI.

Les résultats sont présentés **Annexe 8**.

Le diagnostic de 2022 et les mesures débit/pression réalisées en 2025 par SMMI, font état de 50 hydrants sur la commune de Saint-Florent dont 21 nécessitant des travaux (7 PI à remplacer : PI2, PI3, PI7, PI8, PI13, PI35 et PI42) et 16 PI nécessitant une réhabilitation partielle (manque bouchon ou reprise peinture numéro) : PI1, PI5, PI9, PI14, PI15, PI27, PI28, PI30, PI38, PI39, PI41, PI46, PI47, PI49, PI50, PI53)).

Ils seront intégrés au programme de travaux.

5. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale (**ICGP**) évalue, sur une échelle de 0 à 120 points, le niveau de connaissance du réseau d'eau potable, ainsi que l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle des canalisations et des organes de fonctionnement.

Tableau 41 : Evaluation de l'Indice de Connaissance et de Gestion Patrimoniale

Actions réalisées dans le cadre du Diagnostic du réseau AEP			Points
Partie A (/ 15 points) : Plan des réseaux	Plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable, mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs généraux de mesures.	10/10 pts	15
	Procédure de mise à jour annuelle et en cas de travaux du plan des réseaux.	5/5 pts	
Partie B (30 points) : Inventaire des réseaux	Inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage ainsi que de la précision des informations cartographiques et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution.	10/10 pts	25
	&		
	Procédure de mise à jour du plan des réseaux complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux .		
	Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres, sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%.	4/5 pts	
	Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux.		
	L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la	11/15 pts	



	moitié (50%) du linéaire total des réseaux étant renseigné. Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux.		
Partie C (75 points) : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie, ...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux.	10/10 pts	50
	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution.	10/10 pts	
	Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements .	0/10 pts	
	Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur.	10/10 pts	
	Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau , la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite.	10/10 pts	
	Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement.	0/10 pts	
	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans).	10/10 pts	
	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux , portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux.	0/5 pts	
TOTAL			90 points

L'évaluation de l'ICGP est considérée comme conforme lorsque l'ICGP des réseaux d'eau potable est au moins égal à 40 points.

A la suite des opérations menées dans le cadre du diagnostic du système d'alimentation en eau potable, l'ICGP est évalué à **90 points**.

PARTIE 3 : ANALYSE DE LA PRODUCTION ET DE LA CONSOMMATION

1. Analyse de la production

1.1. Ressources propres

1.1.1. Aspect quantitatif

Le tableau suivant reprend les volumes issus des mesures réalisées en cours d'étude.

Tableau 42 : Débits des prélèvements AEP mesurés en cours d'étude

Prélèvement AEP	Autorisation de prélèvement, m ³ /j
Source Funtanetto	1 500 m ³ /j dont 200 m ³ /j destinés à Saint-Florent
Forage 1 (11.Q)	936 m ³ /j
Forage 2 (24.Q)	552 m ³ /j
Forage 3 (de secours)	/
Prise d'eau dans la retenue de Padula	2 000 000 m ³ /période estivale pour la prise de l'Aliso et la prise de la retenue de Padula

1.1.2. Qualité des eaux mobilisées

Des analyses réglementaires ont (**ADP**) ont été menées lors de la régularisation des ressources.

1.2. Qualité des eaux distribuées

L'Agence Régionale de Santé (ARS) conclut ponctuellement en 2021, 2022, 2023 et 2024 à des non-conformités des eaux distribuées vis-à-vis de la présence de germe témoins de contamination fécale (entérocoques) en août 2023, d'une teneur en Carbone Organique hors norme en septembre 2021, août 2022, avril 2023, octobre 2023 et aout 2024, d'une température de l'eau trop élevée mesurée en juillet 2022 et août 2024.

De plus, L'ARS conclut très régulièrement que la teneur en chlore libre est trop élevée.

Tableau 43 : Nombre d'analyses conformes, suivant le type entre 2020 et 2025 (source site internet ARS)

UDI	Paramètre	Année					
		2020	2021	2022	2023	2024	2025
UDI VILLAGE	Bactériologie	11/11	14/14	13/13	11/12	13/13	7/7
	Physico-chimie	11/11	14/14	13/13	12/12	13/13	7/7
	Respect des références de qualité	11/11	13/14	11/13	10/12	11/13	7/7
	Turbidité	11/11	14/14	13/13/	12/12	13/13	7/7
	pH	11/11	14/14	13/13	12/12	13/13	7/7

Pour une désinfection efficace, il est recommandé à la commune de tester le taux de chlore au niveau des réseaux à l'aide d'une mallette d'analyses spécifiques et d'ajuster régulièrement le traitement en fonction notamment *des aléas climatiques, des saisons* car la qualité de l'eau peut fortement varier d'un jour sur l'autre et des différentes périodes de consommation par rapport aux temps de séjour de l'eau dans les ouvrages du système AEP. Ces tests permettraient également d'anticiper tout dysfonctionnement éventuel du système de traitement.

2. Analyse de la consommation

2.1. Abonnés et volumes facturés

Les données présentées ci-dessous sont extraites du rôle de l'eau 2024, transmis par la commune de Saint-Florent. L'exploitation de ces données nous a permis d'établir les tableaux suivants.

Tableau 44 : Nombre d'abonnés et volume facturé au cours de l'année 2024

<i>Nombre d'abonnés</i>	<i>Volume facturé/an</i>	<i>Volume facturé/ab./an</i>
1 615	254 014,95 m³	157

L'ensemble des abonnés peuvent être caractérisés comme étant des abonnés domestiques. Aucun abonné de type industriel n'a été recensé.

En moyenne, un abonné consomme 157 m³ par an.

Tableau 45 : Analyse des consommations facturées durant l'année 2024

<i>Classe de consommation</i>	<i>Nombre d'abonnés par classe</i>	<i>% total</i>	<i>Volume comptabilisé par classe (m³)</i>	<i>% du volume total</i>
≤ 50 m³	838	52%	16 265,55	6%
]50 ; 100] m³	314	19%	22 619,10	9%
]100 ; 250[m³	296	18%	45 493,35	18%
[250 ; 500] m³	84	5%	28 084,35	11%
[500 ; 1 000] m³	43	3%	31 685,85	12%
[1 000 ; 2 000] m³	22	1%	30 715,65	12%
> 2 000 m³	18	1%	79 151,10	31%
TOTAL	1 615	100%	254 014,95	100%

Ce tableau général d'analyse du rôle de l'eau 2024 nous renseigne sur la typologie précise des consommateurs :

- Les plus petits consommateurs (de 0 à 50 m³/an) sont majoritaires sur la commune puisqu'ils représentent plus de la moitié du nombre d'abonnés (52%). Cependant, ils représentent les plus faibles volumes totaux annuels (seulement 6%).
- Les consommateurs dont le volume annuel se situe entre 50 et 250 m³ représentent 37% de l'ensemble des abonnés. Ils représentent 27% des volumes annuels totaux.
- Les consommateurs dont le volume annuel se situe entre 500 et 2 000 m³ représentent 4%, mais comptabilisent un volume annuel important soit 24% de l'ensemble des volumes facturés.
- enfin, les consommateurs dont le volume annuel particulier se situe au-delà de 2 000 m³ représentent une classe parmi les plus minoritaires (18 abonnés) mais comptabilisant le volume annuel le plus important total (79 151 m³ qui représente 31% des volumes facturés en 2024).

2.2. Rôle de l'eau

Un historique des abonnés et des volumes facturés au cours des exercices 2020 à 2024 a été reconstitué à partir des données des rôles de l'eau transmis par la commune.



Tableau 46 : Synthèse des données des volumes facturés extraites des rôles de l'eau de 2020 à 2024

	2020	2021	2022	2023		2024
				1 ^{er} semestre	2 ^{ème} semestre	
Abonnés	1 496	1 589	1 581	1 555	1 437	1 615
<i>Evolution</i>		6%	-1%	-2%	-8%	12%
Volume consommé facturé	518 453 m ³	284 957 m ³	288 194 m ³	128 700 m ³	176 340 m ³	254 015 m ³
<i>Evolution</i>		-45%	1%	-55%	37%	44%
Volume consommé par abonné	347 m ³ /ab./an	179 m ³ /ab./an	182 m ³ /ab./an	83 m ³ /ab./an	123 m ³ /ab./an	157 m ³ /ab./an
<i>Evolution</i>		-48%	2%	-55%	48%	28%

Le nombre d'abonnés augmente globalement (+8 % en 5 ans), malgré une baisse passagère en 2023. Le volume consommé facturé a fortement chuté en 2021 (-45 %), avant une reprise progressive depuis fin 2023 (+44 % en 2024). La consommation moyenne par abonné reste nettement inférieure à 2020 (347 → 157 m³/an), malgré un rebond récent.

3. Gestion du service

3.1. Gestion du service de consommation d'eau

Le système d'alimentation en eau potable de la commune est exploité en régie communale. La station de traitement est gérée par l'entreprise Hydrelec (prestation de service dans le cadre de la régie).

3.2. Prix du service de l'eau

En 2024, la facturation du service public de l'eau sur la commune Saint-Florent représente un **forfait global annuel de 50 €/an pour l'eau potable** et d'une **part variable** selon la consommation réelle des abonnés (1,05 €/m³ pour l'eau potable, 1,00 €/m³ pour l'assainissement, 0,04 €/m³ pour la redevance préservation ressources en eau, 0,29 €/m³ pour la redevance lutte contre la pollution et enfin 0,16 €/m³ pour la redevance modernisation des réseaux).

PARTIE 4 : CAMPAGNES DE MESURES

1. Objectifs

Les campagnes de mesures de débit ont pour objectifs :

- *de déterminer l'importance des volumes distribués ;*
- *d'analyser le fonctionnement du réseau ;*
- *de déterminer les volumes de fuites, l'indice linéaire de perte et le rendement du réseau.*

La méthode de calcul des principaux indicateurs de performance est par ailleurs disponible en [Annexe 9](#).

2. Déroulement des campagne de mesures

Les campagnes de mesures se sont déroulées sur 2 périodes distinctes en termes de mode de consommation :

- *période de pointe de consommation : entre le 11 août et le 23 août 2022 ;*
- *période creuse, de consommation faible : du 11 au 28 mars 2025.*

Durant ces campagnes, les volumes horaires distribués par les réservoirs de Mercurio, Cisternino, Fromontica et le réservoir Sortie Nord ont été enregistrés. Ces campagnes permettent de mesurer les volumes passant par les compteurs de distribution, placés au départ des réservoirs.

Certains sous-secteurs ont également fait l'objet du suivi des volumes horaires distribués : la Roya, Patrimonio, la Zone Artisanale, la zone Nord. Certains compteurs se sont avérés défectueux lors de la campagne estivale 2022, ils ont été remplacés pour la campagne de mesure hivernale 2025.

Parallèlement, un suivi du niveau d'eau dans chaque réservoir a été réalisé, pour chaque campagne de mesures.

3. Populations présentes

D'après les services de la mairie, les populations présentes sur la commune seraient les suivantes :

Tableau 47 : Estimation populations été 2022 et hiver 2022 desservies le système AEP de la commune de Saint-Florent

UDI	Résidents permanents	Pic de population estival
TOTAL	1 685	10 000

4. Résultats de la campagne de mesures estivale

4.1. Adduction

4.1.1. Volumes des différents prélèvements AEP à l'arrivée de la station de traitement

L'entreprise Hydrelec nous a fourni les données concernant les volumes des prélèvements AEP arrivant à la station de traitement, située à proximité des réservoirs de Mercurio.

Ces données concernent le captage de Funtanetto, le forage 1 (11.Q), le forage 2 (24.Q) et le barrage de Padula sur la période de la campagne estivale.

Les résultats sont les suivants :

Tableau 48 : Volumes moyens journaliers de chaque prélèvement AEP à l'arrivée de la station de traitement (campagne estivale)

	Volume moyen journalier (m ³ /j)
Captage de Funtanetto	534,84
Forage 1 (11.Q)	943,03
Forages 2 et 3	0,00
Barrage Padula	1 141,83
TOTAL	2 619,70

On remarque que le volume mesuré au niveau de l'arrivée du barrage de Padula représente 43,6 % des prélèvements AEP de la commune de Saint-Florent, le volume provenant du captage de Funtanetto représente 20,4%, le volume provenant du forage 1 (11.Q) représente 36,0% et aucun volume ne provient des forages 2 et 3 pendant la période de la campagne de mesures estivale du 11/08 au 24/08/22.

Le volume moyen journalier total arrivant à la station de traitement est de **2 619,70 m³/j** en période estivale.

4.2. Distribution

4.2.1. Synthèse des mesures de débits

Lors de l'exploitation des données recueillies durant la campagne de mesures estivales, nous avons constaté que certains compteurs étaient défectueux. En conséquence, les secteurs Vallée Poggio, Route de la cathédrale vers le réservoir Cisternino, ainsi que la Zone artisanale ont dû être regroupés en un seul grand secteur.

Tableau 49 : Synthèse des mesures de débits estivales

<i>UDI, Campagne août 2022</i>	Volume moyen distribué	Volume moyen consommé	Population moyenne équivalente	Volume distribué maximum (Pertes incluses)	Population de pointe équivalente
	[m ³ /j]	[m ³ /j]	(150 L/j/hab.)	[m ³ /j]	(150 L/j/hab.)
VALLÉE POGGIO	289,95	161,55	1 077	311,43	2 076
SECTEUR ROUTE CATHÉDRALE VERS RÉSERVOIR CISTERNINO					
ZONE ARTISANALE					
VILLAGE NORD	933,45	622,89	4 153	1 015,06	6 767
VILLAGE NORD VERS PATRIMONIO	57,08	6,44	43	59,70	398
DÉPART VERS PATRIMONIO	348,95	3,83	26	352,89	2 353
VILLAGE	734,45	304,85	2 032	769,90	5 133
LA ROYA	374,74	371,14	2 474	440,78	2 939
REPRISE FROMONTICA	241,75	-	-	328,31	-
FROMONTICA	244,31	64,07	427	265,32	1 769
TOTAL	2 617,30	1 534,77	10 232	3 215,08	21 434

*Dans le total de la commune, nous ne prendrons pas en compte la reprise de la Fromontica (comptabilisé dans le secteur Fromontica)

	Volumes moyens distribués (m ³ /j)	Volumes distribués de pointe (m ³ /j)	Autonomie réservoir (h)
<i>RESERVOIRS MERCURIO</i>	2 506,22	2 617,30	9,6
<i>RESERVOIR CISTERNINO</i>	734,45	769,90	16,3
<i>RESERVOIR FROMONTICA</i>	244,31	265,32	49,1
<i>RESERVOIR SORTIE NORD</i>	406,40	406,57	29,5

Les temps de séjour de l'eau au sein des différents réservoirs de la commune sont faibles en période estivale.

Notons que le volume moyen distribué et l'autonomie du réservoir Sortie Nord ne comprennent pas l'adduction-distribution provenant du village (débitmètre HS pendant la campagne estivale).

Au niveau de l'autonomie des ouvrages, il est généralement préconisé de disposer au minimum de 24 heures d'autonomie et de 48 heures d'autonomie de manière optimale pour notamment la réalisation de travaux en urgence.

Les résultats de la campagne de mesures estivale sont récapitulés sur le synoptique du système AEP de la commune en Figure 7, et en *Figure 15 (hors texte)* sur la figure présentant les zones d'études.

Les exploitations des débits sont présentées en *Graphiques 1 (hors texte)*.

La campagne de mesures estivale a pour objectif principal de déterminer la pointe estivale. Le débit de distribution de pointe estivale mesuré pendant la campagne de mesure est de 2 617,30 m³/j au niveau du compteur de distribution placé au départ des réservoirs de Mercurio.

On remarque que les rendements nets obtenus au niveau de chaque secteur sont mauvais sauf pour la Roya et la reprise de la Fromontica. Il semble il y avoir beaucoup de pertes sur les réseaux de la commune de Saint-Florent. Cependant, la période estivale est aussi la période où il y a le plus de tirages nocturnes notamment pour l'arrosage des jardins.

La campagne de mesures hivernale permettra de confirmer et d'affiner les volumes de pertes des réseaux de la commune et la réalisation de la recherche de fuites par sectorisation nocturne permettra de localiser les pertes au niveau de chaque secteur.

De plus, pour une meilleure campagne de mesure, il est nécessaire de remplacer les compteurs défectueux.

Un cahier des charges a été transmis à la commune pour le remplacement de ces équipements. Les points de comptage ont été remplacés en janvier 2025.

4.3. Marnage des réservoirs

4.3.1. Réservoirs de Mercurio

Les synthèses des mesures de hauteurs d'eau dans les réservoirs R1 et R2 de Mercurio sont présentées dans les *Graphiques 2 (hors texte)*.

4.3.2. Réservoir de Cisternino

La synthèse des mesures de hauteurs d'eau dans le réservoir de Cisternino est présentée dans les *Graphiques 2 (hors texte)*.

4.3.3. Réservoir de la Fromontica

La synthèse des mesures de hauteurs d'eau dans le réservoir de la Fromontica est présentée dans les *Graphiques 2 (hors texte)*.

4.3.4. Réservoir Sortie Nord

La synthèse des mesures de hauteurs d'eau dans le réservoir Sortie Nord est présentée dans les *Graphiques 2 (hors texte)*.

4.3.5. Synthèse des mesures de marnages des réservoirs en période estivale

L'examen des hauteurs de marnage au niveau des différents réservoirs du système AEP de la commune démontre que les ressources sont suffisantes en période de pointe. Ces ressources permettent de couvrir la consommation des abonnés en période estivale, avec des marnages s'effectuant sur des hauteurs d'eau faibles.

Il semblerait que les pompes de la station de reprise de la Roya s'activent lorsque le niveau d'eau du réservoir de la Fromontica atteint 3,75 m.

Les pompes de la station de pompage des forages s'activent lors que les hauteurs d'eau dans les réservoirs de Mercurio est proche de 2,20 m pour R1 et 2,30 m pour R2. L'examen des hauteurs de marnage met en évidence des difficultés de remplissage les 22 et 23 août pour les réservoirs R1 et R2 de Mercurio.

5. Résultats de la campagne de mesures hivernale

5.1. Adduction

5.1.1. Volumes des différents prélèvements AEP à l'arrivée de la station de traitement

L'entreprise Hydrelec nous a fourni les données concernant les volumes des prélèvements AEP arrivant à la station de traitement, située à proximité des réservoirs de Mercurio.

Ces données concernent le captage de Funtanetto, le forage 1 (11.Q), le forage 2 (24.Q) et le barrage de Padula du 22 mars au 28 mars 2025.

Les résultats sont les suivants :

Tableau 50 : Volumes moyens journaliers de chaque prélèvement AEP à l'arrivée de la station de traitement (campagne hivernale)

	Volume moyen journalier (m³/j)
Captage de Funtanetto	116,08
Forage 1 (11.Q)	590,01
Forages 2 et 3	676,76
Barrage Padula	0,00
TOTAL	1 382,85

Le volume mesuré au niveau de l'arrivée du captage de Funtanetto représente 8,4 % des prélèvements AEP de la commune de Saint-Florent, le volume provenant du forage 1 (11.Q) représente 42,7 %, le volume provenant des forages 2 et 3 représente 48,9 % et aucun volume ne provient du barrage de Padula pendant la période de la campagne de mesures hivernale.

Le volume moyen journalier total arrivant à la station de traitement est de **1 382,85 m³/j** en période hivernale.

5.2. Distribution

5.2.1. Synthèse des mesures de débits

Tableau 51 : Synthèse de la campagne de mesures hivernale

UDI, Campagne mars 2025	Volume moyen distribué	Volume moyen consommé	Population moyenne équivalente	Volume journalier de pertes	Rendement net	Linéaire réseau	ILC	ILP	Classement selon ILC
	[m ³ /j]	[m ³ /j]	(150 L/j/hab.)	[m ³ /j]	[%]	[km]	[m ³ /j/km]	[m ³ /j/km]	Acceptable/Médiocre/Mauvais
VALLÉE POGGIO	104,49	66,09	441	38,40	63%	3,91	16,88	9,81	Mauvais
SECTEUR ROUTE CATHEDRALE VERS RÉSERVOIR CISTERNINO	45,96	38,76	258	7,20	84%	0,78	49,46	9,19	Acceptable
ZONE ARTISANALE	103,66	26,86	179	76,80	26%	2,43	11,06	31,61	Mauvais
VILLAGE NORD	232,03	100,03	667	132,00	43%	4,97	20,12	26,56	Mauvais
VILLAGE NORD VERS PATRIMONIO	0,05	0,05	0	0,00	100%	0,82	0,06	0,00	Acceptable
DÉPART VERS PATRIMONIO	0,00	0,00	0	0,00	-	-	-	-	-
VILLAGE	787,51	111,43	743	676,08	14%	10,43	10,68	64,82	Mauvais
LA ROYA	76,10	28,10	187	48,00	37%	3,35	8,38	14,31	Mauvais
REPRISE FROMONTICA	60,24	-	-	0,00	100%	0,82	73,60	0,00	Acceptable
FROMNTICA	52,60	52,60	351	0,00	100%	4,26	12,35	0,00	Acceptable
FROMNTICA NORD	34,75	7,15	48	27,60	21%	1,35	5,30	20,44	Mauvais
FROMNTICA SUD	2,05	2,05	14	0,00	100%	2,80	0,73	0,00	Acceptable
TOTAL COMMUNE	1 402,40	423,92	2 826	1 006,08	30%	31,78	12,47	31,65	Mauvais

*Le débitmètre de la station de reprise de la Roya étant hors service, les données de la reprise de la Fromontica ont été estimées en fonction du débit des pompes mesurées en période estivale et des débits mesurés au niveau du compteur de sectorisation de la Roya.
 Dans le total de la commune, les données concernant les sous-secteurs Fromontica Nord et Fromontica Sud ainsi que le secteur de la reprise de la Fromontica ne sont pas pris en compte sauf pour le calcul du volume journalier de pertes.

RC001146b/ CCoZ0202160
JCA / MOT
Septembre 2025
Page : 77/138

	Volumes moyens distribués (m³/j)	Volumes distribués maximum (m³/j)	Temps de séjour du réservoir (h)
RESERVOIRS MERCURIO	1 318,19	1 452,30	18
RESERVOIR CISTERNINO	787,51	801,55	15
RESERVOIR FROMONTICA	52,60	80,91	228
RESERVOIR SORTIE NORD	105,88	151,61	113

Les temps de séjour de l'eau au sein des différents réservoirs de la commune sont faibles pour les réservoirs de Mercurio et de Cisternino et élevé pour les réservoir de Fromontica et Sortie Nord.

Au niveau de l'autonomie des ouvrages, il est généralement préconisé de disposer au minimum de 24 heures d'autonomie et de 48 heures d'autonomie de manière optimale pour notamment la réalisation de travaux en urgence.

Les résultats de la campagne de mesures hivernale sont récapitulés sur le synoptique du système AEP de la commune en Figure 8, en page suivante et en **Figure 16 (hors texte)** sur la figure présentant les zones d'études. Les exploitations des débits sont présentées en **Graphiques 3 (hors texte)**.

La campagne de mesures hivernale a pour objectif principal de déterminer les rendements des réseaux.

Les rendements des réseaux de distribution sont bons pour le secteur route de la cathédrale vers le réservoir Cisternino, Village Nord vers Patrimoine, reprise Fromontica et Fromontica Sud.

Les rendements des réseaux de distribution Vallée Poggio, la Roya, Zone artisanale, Village Nord, Village, Fromontica Nord sont mauvais.

La réalisation de recherche de fuites par sectorisation nocturne permettra de localiser les pertes au niveau de chaque secteur.

On remarque au niveau du compteur de distribution des réservoirs de Mercurio que les volumes horaires distribués tombent à 0 à plusieurs reprises lors des deux campagnes de mesures. Ces données de débit peuvent possiblement s'expliquer soit par des coupures sur le réseau d'eau potable, soit par des dysfonctionnements du compteur de distribution, qui pourraient s'expliquer par l'absence de filtre en amont du compteur.

Il est donc conseillé d'installer un filtre en amont du compteur de distribution des réservoirs de Mercurio.

Durant la campagne hivernale, la commune de Saint-Florent n'a pas alimenté la commune de Patrimoine en eau potable.

Commune de Saint-Florent

Synoptique du système AEP - Campagne hivernale 2025

Fig.8

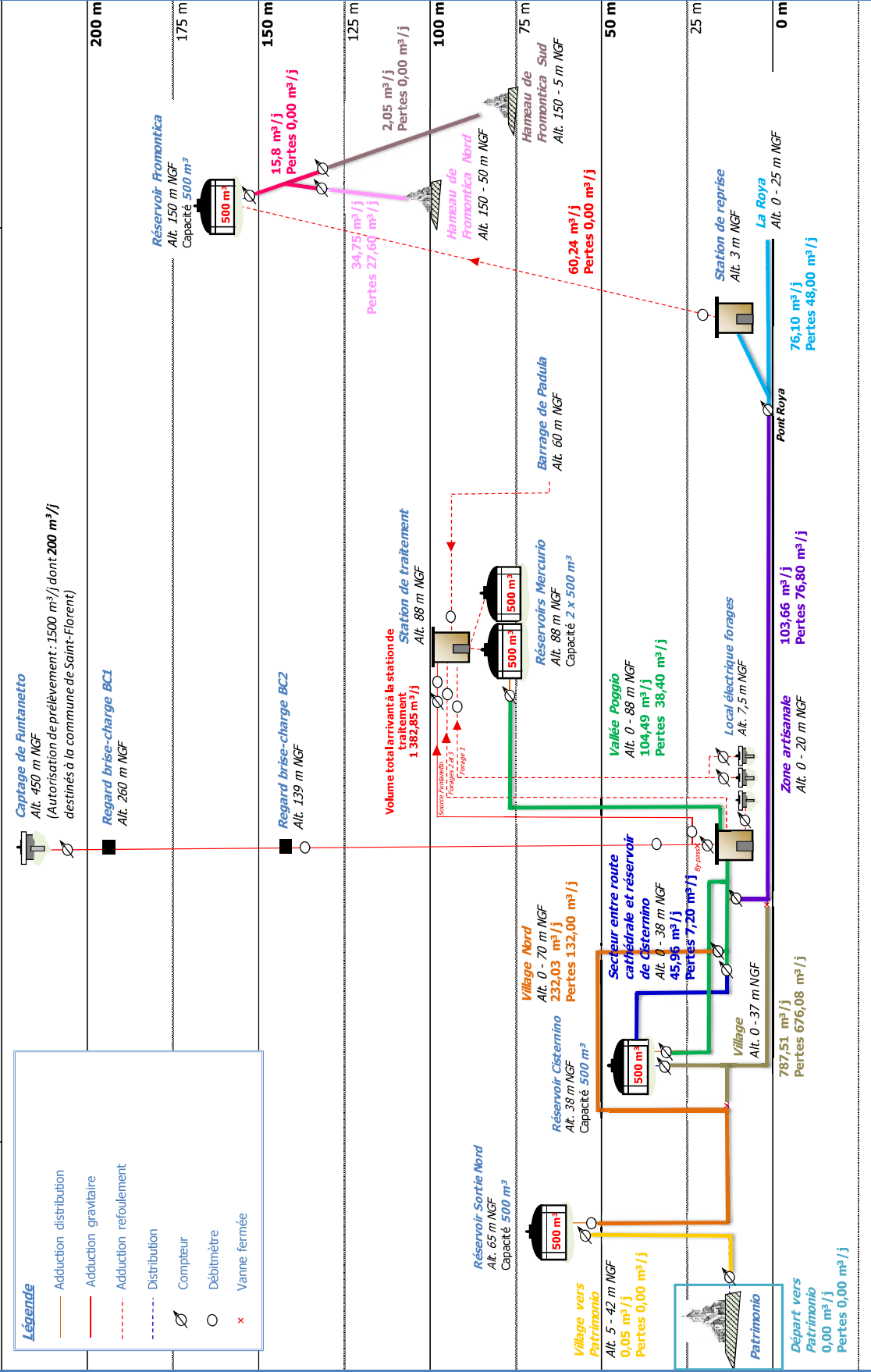


Figure 9 : Synoptique du système AEP de la commune de Saint-Florent - campagne de mesures hivernale

RC001146b/CCoZ0202160
JCA / MOT
Septembre 2025
Page : 79/138

5.3. Marnage des réservoirs

5.3.1. Réservoirs de Mercurio

Les synthèses des mesures de hauteurs d'eau dans les réservoirs R1 et R2 de Mercurio sont présentées dans les *Graphiques 4 (hors texte)*.

5.3.2. Réservoir de Cisternino

La synthèse des mesures de hauteurs d'eau dans le réservoir de Cisternino est présentée dans les *Graphiques 4 (hors texte)*.

5.3.3. Réservoir de la Fromontica

La synthèse des mesures de hauteurs d'eau dans le réservoir de la Fromontica est présentée dans les *Graphiques 4 (hors texte)*.

5.3.4. Réservoir Sortie Nord

La synthèse des mesures de hauteurs d'eau dans le réservoir Sortie Nord est présentée dans les *Graphiques 4 (hors texte)*.

5.3.5. Synthèse des mesures de marnages des réservoirs en période hivernale

L'examen des hauteurs de marnage au niveau des différents réservoirs du système AEP de la commune démontre que les ressources sont suffisantes en période de creuse.

Suite à un problème d'alimentation électrique des forages, les niveaux des réservoirs étaient bas lors de la pose du matériel de mesure.

Il semblerait que les pompes de la station de reprise de la Roya s'activent lorsque le niveau d'eau du réservoir de la Fromontica atteint 3,75 m.

L'examen des hauteurs de marnage met en évidence des difficultés de remplissage le 19 mars pour les réservoirs R1 et R2 de Mercurio.

PARTIE 5 : RECHERCHE DE FUITES PAR SECTORISATION NOCTURNE

1. Objectif

Les campagnes de mesures de débits hivernaux 2025 laissent supposer de mauvais rendements des réseaux de distribution.

La réalisation de la recherche de fuites par sectorisation nocturne dans les nuits du 11 juin au 12 juin et du 18 juin au 19 juin 2025 a pour objectifs :

- valider les conclusions des campagnes de mesures de débits et d'établir les rendements précis des réseaux ;
- prélocaliser, sur des tronçons identifiés, les éventuelles fuites, dues notamment aux casses ;
- mettre en évidence d'éventuelles casses récentes (peut-être postérieures à la campagne de mesures réalisées), sur les réseaux.

Il convient de limiter les fuites pour garantir une gestion optimale de la ressource en eau.

La sectorisation nocturne a pour but de localiser les pertes au niveau des tronçons des différentes UDI.

2. Méthodologie

La sectorisation nocturne consiste en l'isolement des secteurs de distribution par la fermeture des vannes de sectionnement d'aval en amont. Des mesures des débits de sortie sont réalisées sur chaque sous-réseau (lié à un compteur de distribution général donné), simultanément à la progression, de la partie basse du réseau vers le point de comptage.

La série de mesures sur chaque secteur, au cours de laquelle seront enregistrées les variations de débits instantanés de sortie, permettra :

- *de vérifier le fonctionnement du réseau ;*
- *de prélocaliser ou localiser des tronçons fuyards.*
- *de quantifier les pertes d'eau de chaque secteur ;*
- *d'établir le rendement du secteur.*

Le programme de sectorisation a pour but de découper le réseau en bassins, afin de permettre un suivi précis des débits y transitant. Ce découpage facilite l'étude des rendements et aide à vérifier les bons ratios de fonctionnement entre les volumes mis en distribution et ceux consommés réellement.

Les pertes seront quantifiées globalement au niveau de chaque secteur en fonction des vannes de sectionnement disponibles.

Indice Linéaire de Consommation (ILC)

Cet indice, exprimé en m³/j/km, permet de classer le type de réseau en fonction du mode de consommation. Il est calculé de la manière suivante :

$$ILC = \frac{\text{Volumes consommés (m}^3\text{/j)}}{\text{Linéaire du réseau de distribution (kml)}}$$

L'ILC permet d'apprécier le caractère *rural* ou *urbain* du réseau.

Tableau 52 : Indice Linéaire de Consommation (m³/j/km)

ILC (m ³ /j/km)	Caractère rural / urbain du réseau
< 10	Rural
10 - 30	Semi-Rural
> 30	Urbain

L'Indice Linéaire de Perte (ILP)

L'indice linéaire de perte (m³/j/km), permet de caractériser le réseau en fonction des pertes (incluant les fuites et les consommations nocturnes parasites, comme l'arrosage par exemple). L'ILP est calculé comme suit :

$$ILP = \frac{\text{Volumes de pertes (m}^3/\text{j)}}{\text{Linéaire du réseau (kml)}}$$

Tableau 53 : Classement selon ILC des ILP

ILC (m ³ /j/km)	Type de réseau	ILP (m ³ /j/km)		
		Acceptable	Médiocre	Mauvais
ILC < 10	Rural	ILP < 2,5	2,5 < ILP < 4	ILP > 4
10 < ILC < 30	Intermédiaire	ILP < 5	5 < ILP < 8	ILP > 8
ILC > 30	Urbain	ILP < 10	10 < ILP < 15	ILP > 15

Indice Linéaire de Fuite (ILF)

Cet indice, exprimé en m³/j/km, permet de caractériser le réseau en fonction des fuites.

$$ILF = \frac{\text{Volumes de fuites (m}^3/\text{j)}}{\text{Linéaire du réseau (en kml)}}$$

Le classement selon l'ILC des ILF demeure inchangé.

3. Programme d'intervention

Les UDI du système AEP de Saint-Florent ont fait l'objet d'une visite nocturne, à partir de 00h00 sur les nuits du 11 au 12 juin et du 18 au 19 juin 2025.

Les pertes d'eau sont évaluées par des séries de relevés d'index au niveau des compteurs généraux des différentes UDI.

4. Résultats des mesures

Les résultats obtenus permettent de déterminer l'Indice Linéaire de Perte (*ILP*) des tronçons investigués (voir *Annexe 9* pour précisions des termes d'appréciation de la qualification par l'intermédiaire de l'ILC).

Le tableau suivant présente les débits de perte recherchés lors de la sectorisation (correspondant aux débits minimaux observés lors de la campagne de mesure de période hivernale), les débits observés au cours de la

sectorisation nocturne et la caractérisation du réseau lié à chaque UDI du système AEP de la commune de Saint-Florent.

Tableau 54 : Analyse des débits nocturnes

Réseau	Volume de perte (m ³ /j) Campagne de mesures retenue	Nuits du mercredi 11 au jeudi 12/06/25 et du mercredi 18 au jeudi 19/06/25				Appréciation
		Heure de mesure	Débit nocturne (m ³ /j)	Linéaire (kml)	ILP (m ³ /j/km)	
<i>VALLÉE POGGIO</i>	38,40	4h10 le 19/06/25	0,00	3,91	0,00	Acceptable
<i>SECTEUR ROUTE CATHÉDRALE VERS RÉSERVOIR CISTERNINO</i>	7,20	3h19 le 19/06/25	8,00	0,78	10,21	Médiocre
<i>ZONE ARTISANALE</i>	76,80	2h25 le 12/06/25	11,00	2,43	4,53	Acceptable
<i>VILLAGE NORD</i>	132,00	3h55 le 12/06/25	34,00	4,97	6,84	Médiocre
<i>VILLAGE NORD VERS PATRIMONIO</i>	0,00	3h29 le 12/06/25	0,00	0,82	0,00	Acceptable
<i>DÉPART VERS PATRIMONIO</i>	0,00	3h15 le 12/06/25	0,00	-	-	-
<i>VILLAGE</i>	676,08	00h29 le 18/06/25	110,00	10,43	10,55	Mauvais
<i>LA ROYA</i>	48,00	1h11 le 12/06/25	14,00	3,35	4,18	Mauvais
<i>REPRISE FROMONTICA</i>	0,00	Non mesuré				
<i>FROMONTICA</i>	0,00	23h57 le 11/06/25	86,00	4,26	20,19	Mauvais
<i>FROMONTICA NORD</i>	27,60	00h12 le 11/06/25	52,00	1,35	38,52	Mauvais
<i>FROMONTICA SUD</i>	0,00	00h10 le 12/06/25	0,00	2,80	0,00	Acceptable

4.1. Vallée Poggio

Le *Tableau* ci-dessous et le *Plan 4 (hors texte)* présentent les tronçons de réseau de distribution de l'UDI Vallée Poggio. Une fois les vannes de sectorisation VA31, VA32 et VA33 fermées afin d'isoler l'UDI Vallée Poggio, le compteur de distribution du réservoir de Mercurio était à l'arrêt. Il n'y a pas de pertes sur ce secteur.

Tableau 55 : Débits nocturnes - Vallée Poggio

<i>Tronçon</i>	<i>Longueur (kml)</i>	<i>Perte tronçon considéré (m³/j)</i>	<i>ILP (m³/j/km)</i>	<i>Appréciation</i>
<i>Tout le réseau VALLÉE POGGIO</i>	3,91	0,00	0,00	Acceptable

4.2. Secteur route de la cathédrale vers réservoir Cisternino

Le *Tableau* ci-dessous et le *Plan 4 (hors texte)* présentent les tronçons de réseau de distribution de ce secteur. Le volume de perte global du réseau de distribution du secteur route de la cathédrale vers réservoir Cisternino relevé le 19/06/25 était cohérent à celui enregistré au cours de la campagne de mesure hivernale de 2025 (8 m³/j contre 7,20 m³/j). Le secteur n'a pas pu être sectoriser davantage. La vanne de sectorisation VA35 était introuvable lors de la sectorisation nocturne.

Tableau 56 : Débits nocturnes - Secteur route de la cathédrale vers réservoir Cisternino

<i>Tronçon</i>	<i>Longueur (kml)</i>	<i>Perte tronçon considéré (m³/j)</i>	<i>ILP (m³/j/km)</i>	<i>Appréciation</i>
<i>Tout le réseau SECTEUR ROUTE CATHÉDRALE VERS RÉSERVOIR CISTERNINO</i>	0,78	8,00	10,21	Mauvais

4.3. Zone artisanale

Le *Tableau* ci-dessous et le *Plan 4 (hors texte)* présentent les tronçons de réseau de distribution de la zone artisanale. Le volume de perte global du réseau de distribution de la zone artisanale relevé le 12/06/25 était inférieur à celui enregistré au cours de la campagne de mesure hivernale de 2025 (11 m³/j contre 76,80 m³/j).

Tableau 57 : Débits nocturnes – Zone artisanale

<i>Tronçon</i>	<i>Longueur (kml)</i>	<i>Perte tronçon considéré (m³/j)</i>	<i>ILP (m³/j/km)</i>	<i>Appréciation</i>
<i>Tout le réseau ZONE ARTISANALE</i>	2,43	11,00	4,53	Acceptable
<i>VA20 - VA19</i>	0,23	2,50	10,96	Mauvais
<i>VA19 - VA31</i>	2,20	8,50	3,86	Acceptable

Les pertes sont concentrées majoritairement sur le tronçon entre la vanne 19 et la vanne 20 et le tronçon entre la vanne 19 et la vanne 31.

Le tronçon de réseau entre les vannes VA19 et VA20 sera remplacé dans le programme de travaux.

4.4. Village Nord

Le **Tableau** ci-dessous et le **Plan 4 (hors texte)** présentent les tronçons de réseau de distribution du village Nord. Le volume de perte global du réseau de distribution du village Nord relevé le 12/06/25 était inférieur à celui enregistré au cours de la campagne de mesure hivernale de 2025 (34 m³/j contre 132 m³/j).

Tableau 58 : Débits nocturnes – Village Nord

Tronçon	Longueur (kml)	Perte tronçon considéré (m ³ /j)	ILP (m ³ /j/km)	Appréciation
Tout le réseau VILLAGE NORD	4,97	34,00	6,84	Médiocre
Extrémité réseau - VA3	0,78	0,00	0,00	Acceptable
Extrémité réseau - VA5	0,81	5,00	6,17	Médiocre
Réservoir Sortie Nord, VA5, VA3 - VA7	1,92	14,50	7,55	Médiocre
VA7 - VA36	0,89	14,50	16,29	Mauvais
VA36 - VA33	0,56	0,00	0,00	Acceptable

Les pertes sont concentrées majoritairement sur le tronçons entre la vanne 7 et la vanne 36, le tronçon entre l'extrémité du réseau et la vanne 5 et entre la vanne 7 et le réservoir Sortie Nord, la vanne 5 et la vanne 3.

Les tronçons de réseaux seront remplacés dans le programme de travaux.

4.5. Village Nord vers Patrimonio

Les compteurs de distribution (double compteur C1 et C2), installés sur le départ vers Patrimonio étaient à l'arrêt, le 12 juin 2025 à 3h15. La commune de Saint-Florent n'alimente pas eau potable la commune de Patrimonio lors de la sectorisation nocturne.

4.6. Village

Le **Tableau** ci-dessous et le **Plan 4 (hors texte)** présentent les tronçons de réseau de distribution du village. Le volume de perte global du réseau de distribution du village relevé le 19/06/25 était nettement inférieur à celui enregistré au cours de la campagne de mesure hivernale de 2025 (110 m³/j contre 676 m³/j).

Tableau 59 : Débits nocturnes – Village

Tronçon	Longueur (kml)	Perte tronçon considéré (m ³ /j)	ILP (m ³ /j/km)	Appréciation
Tout le réseau VILLAGE	10,43	110,00	10,55	Mauvais
VA6 - VA37	1,09	0,00	0,00	Acceptable
Extrémité réseau (port) - VA50	1,00	0,00	0,00	Acceptable
VA50 - VA15	0,79	0,00	0,00	Acceptable
Extrémité réseau - VA40	0,20	3,00	15,00	Mauvais
Extrémité réseau (port) - VA10	0,41	6,00	14,60	Mauvais
Extrémité réseau, VA16, VA10, VA40 - VA13	2,56	24,00	9,38	Mauvais
Extrémité réseau (rt cath) - VA14	1,03	7,00	6,82	Médiocre
V13, VA14, V15, VA32 - Réservoir Cisternino	3,35	70,00	20,90	Mauvais

Les tronçons fuyards de réseaux seront remplacés dans le programme de travaux.

4.7. La Roya

Le *Tableau* ci-dessous et le *Plan 4 (hors texte)* présentent les tronçons de réseau de distribution de la Roya. Le volume de perte global du réseau de distribution de la Roya relevé le 12/06/25 était inférieur à celui enregistré au cours de la campagne de mesure hivernale de 2025 (14 m³/j contre 48 m³/j).

Tableau 60 : Débits nocturnes – La Roya

<i>Tronçon</i>	<i>Longueur (kml)</i>	<i>Perte tronçon considéré (m³/j)</i>	<i>ILP (m³/j/km)</i>	<i>Appréciation</i>
<i>Tout le réseau ROYA</i>	3,35	14,00	4,18	Mauvais
<i>Extrémité réseau - VA22</i>	2,74	0,00	0,00	Acceptable
<i>VA 72 - VA21</i>	0,53	0,00	0,00	Acceptable
<i>VA21, VA22 - VA20</i>	0,07	14,00	194,44	Mauvais

Les pertes sont concentrées majoritairement sur les tronçons entre les vannes 20, 21 et 22.

Les tronçons de réseaux seront remplacés dans le programme de travaux.

4.8. Fromontica

Le *Tableau* ci-dessous et le *Plan 4 (hors texte)* présentent les tronçons de réseau de distribution de la Fromontica. Le volume de perte global du réseau de distribution de la Fromontica relevé le 12/06/25 était supérieur à celui enregistré au cours de la campagne de mesure hivernale de 2025 (86 m³/j contre 0 m³/j).

Tableau 61 : Débits nocturnes – Fromontica

<i>Tronçon</i>	<i>Longueur (kml)</i>	<i>Perte tronçon considéré (m³/j)</i>	<i>ILP (m³/j/km)</i>	<i>Appréciation</i>
<i>Tout le réseau FROMONTICA</i>	4,26	86,00	20,19	Mauvais
<i>Fromontica Sud</i>	2,80	0,00	0,00	Acceptable
<i>Fromontica Nord</i>	1,35	52,00	38,52	Mauvais
<i>Réservoir - VA70, VA71 et VA29</i>	0,09	0,00	0,00	Acceptable
<i>VA29 - extrémité réseau abandonné</i>	0,02	34,00	1 619,05	Mauvais

Les pertes sont concentrées majoritairement sur le secteur Fromontica Nord et le tronçon entre la vanne 29 et l'extrémité du réseau abandonné.

Les tronçons de réseaux seront remplacés dans le programme de travaux.

PARTIE 6 : BILAN BESOINS / RESSOURCES

1. Situation actuelle – Régime moyen hivernal

1.1. Les ressources propres

Pour le captage de la source de Funtanetto, la valeur limitante retenue est le débit mesuré au niveau de la station de traitement en mars 2025. Ce débit est en effet inférieur à la fois au débit autorisé par l'arrêté de DUP et à la capacité maximale de traitement de la station.

Pour les forages n°1 (11.Q) et n°2 (24.Q), la valeur limitante correspondra au débit le plus contraignant entre celui autorisé par l'arrêté de DUP et celui correspondant à la capacité maximale de la station de traitement.

Le forage n°3, utilisé uniquement en secours, n'est pas régularisé par la commune et ne dispose actuellement d'aucune donnée de débit disponible.

Enfin, la prise d'eau dans la retenue de Padula n'est pas mobilisée durant la période hivernale.

Tableau 62 : Débits des prélèvements AEP – hiver 2025

Prélèvement AEP	Débit mesuré en cours d'étude (m³/j)	Autorisation de prélèvement (m³/j)	Capacité de traitement de la station de traitement (m³/j)	Valeur limitante (m³/j)
Captage de Funtanetto	116 m ³ /j à l'arrivée à la station de traitement en mars 2025 (données télégestion Hydrelec)	200	480	116
Forage 1 (11.Q)	/	936	960	936
Forage 2 (24.Q)	/	552	720	552
Forage 3 (de secours)	/	Non déclaré	720	/
TOTAL	/	1 688	2 880	1 604

La capacité de production globale a été estimée à **1 604 m³/j** en période hivernale en prenant en compte le captage de la source de Funtanetto et les forages 1 et 2.

RCo01146b/ CCoZ0202160	
JCA / MOT	
Septembre 2025	Page : 89/138



Tableau 63 : Volumes journaliers parvenant aux réservoirs de Mercurio, par intégration du rendement des réseaux d'adduction

Adduction	Rendement retenu (%)	Valeur limitante (m ³ / j)	Volumes journaliers stockés (m ³ / j)
Captage de Funtanetto	66%	116,00	116,00
Forage 1 (11.Q)	100%	936,00	936,00
Forage 2 (24.Q)	100%	552,00	552,00
Forage 3 (de secours)	100%	/	/
VOLUMES JOURNALIERS PARVENANT AUX RESERVOIRS (m³ / j)			1 604,00

Le rendement du réseau d'adduction du captage de la source de Funtanetto a été évalué à 66 %. Les rendements de réseaux en refoulement, c'est-à-dire des réseaux d'adduction des forages 1, 2 et 3 sont considérés à 100%.

Un volume de **1 604 m³/j** parviendrait aux réservoirs de Mercurio en période hivernale.

1.2. Demande en eau

Selon l'étude démographique réalisée, la population hivernale de la commune s'établit **actuellement à 1 685 habitants**.

Le tableau suivant fait état de la demande journalière moyenne relevée lors de la campagne de mesures hivernale de 2022 au niveau du compteur de distribution général situé en sortie des réservoirs de Mercurio (pertes et fuites des réseaux de distribution incluses).

Tableau 64 : Demande journalière moyenne enregistrée pendant la campagne hivernale 2025

	Population hivernale	Demande journalière moyenne (m ³ /j) <i>Pertes incluses</i>
COMMUNE DE SAINT-FLORENT	1 685	1 318,19
TOTAL	1 685	1 318,19

La demande journalière hivernale pour la commune de Saint-Florent a été évalué à **1 318,19 m³/j**.

1.3. Bilan Besoins / Ressources

Le bilan besoins/ressources actuel en régime moyen hivernal est présenté dans le tableau suivant :

Tableau 65 : Bilan Besoins/Ressources actuel – régime moyen hivernal

Prélèvements / Ressources	Valeurs limitantes	UDI	Demande moyenne (m ³ /j) <i>Pertes incluses</i>
Captage de Funtanetto	116,00	COMMUNE DE SAINT-FLORENT	1 318,19
Forage 1 (11.Q)	936,00		
Forage 2 (24.Q)	552,00		
Forage 3 (de secours)	/		
TOTAL	1 604,00	TOTAL	1 318,19
VOLUMES A DISTRIBUER			
BILAN BESOINS RESSOURCES ACTUEL - REGIME MOYEN HIVERNAL			1 318,19
			285,81

Le bilan besoins/ressources actuel en régime moyen hivernal de la commune de Saint-Florent est **EXCEDENTAIRE : + 285,81 m³/j.**

2. Situation actuelle – Régime de pointe journalière estivale

2.1. Ressources propres

En période estivale, les données de débits fournies pour l'arrivée du captage de la source de Funtanetto au niveau de la station de traitement était de 534 m³/j. Par conséquent, nous retiendrons comme valeur limitante le débit le plus contraignant entre celui mesuré au niveau de l'arrivée à la station de traitement, celui autorisé par l'arrêté de DUP et celui correspondant à la capacité maximale de la station de traitement. Le forage n°3, utilisé en secours, n'est pas régularisé par la commune, et aucune donnée de débit n'est actuellement disponible pour ce point de prélèvement.

Concernant la prise d'eau dans la retenue de Padula, le volume mobilisé maximum autorisé pour la période estivale est de 2 millions de m³ pour la prise d'eau dans l'Aliso et dans la retenue de Padula (Arrêté n°2005-313-5 en date du 9 novembre 2005). Nous considérerons comme valeur limitante pour la prise d'eau dans la retenue de Padula, la capacité de traitement de la station qui est de 150 m³/h soit 3 600 m³/j.

RC001146b/ CCoZ0202160
JCA / MOT
Septembre 2025
Page : 91/138



Tableau 66 : Débits des prélèvements AEP – été 2022

Prélèvement AEP	Débit mesuré en cours d'étude (m ³ /j)	Autorisation de prélèvement (m ³ /j)	Capacité de traitement de la station de traitement (m ³ /j)	Valeur limitante (m ³ /j)
Captage de Funtanetto	534 m ³ /j à l'arrivée à la station de traitement en août 2022 (données télégestion Hydrolec)	200	480	200
Forage 1 (11.Q)	/	936	960	936
Forage 2 (24.Q)	/	552	720	552
Forage 3 (de secours)	/	Non déclaré	720	/
Prise d'eau dans la retenue de Padula	/	2 000 000 m ³ /période estivale pour la prise d'eau dans l'Aliso et dans la retenue de Padula	3 600	3 600
TOTAL			6 480	5 288

La capacité de production globale a été estimée à **5 288 m³/j** en période estivale en prenant en compte le captage de la source de Funtanetto, les forages 1 (11.Q) et 2 (24.Q) et la prise d'eau dans la retenue de Padula.

Tableau 67 : Volumes journaliers parvenant aux réservoirs de Mercurio, par intégration du rendement des réseaux d'adduction

Adduction	Rendement retenu (%)	Valeur limitante (m ³ /j)	Volumes journaliers stockés (m ³ /j)
Captage de Funtanetto	66%	200,00	132,00
Forage 1 (11.Q)	100%	936,00	936,00
Forage 2 (24.Q)	100%	552,00	552,00
Forage 3 (de secours)	100%	/	/
Prise d'eau dans la retenue de Padula	/	3 600	3 600,00
VOLUMES JOURNALIERS PARVENANT AUX RESERVOIRS			5 220,00

Le rendement du réseau d'adduction du captage de la source de Funtanetto a été évalué à 66 %. Les rendements de réseaux en refoulement, c'est-à-dire des réseaux d'adduction des forages 1, 2 et 3 sont considérés à 100%.

Un volume de **5 220 m³/j** parviendrait aux réservoirs de Mercurio en période estivale

RC001146b/ CCoZ0202160
JCA / MOT
Septembre 2025
Page : 92/138

2.2. Demande en eau

Selon l'étude démographique réalisée, la population estivale de la commune s'établit **actuellement à 10 000 habitants**, d'après la mairie.

Le tableau suivant fait état de la demande journalière maximale relevée lors de la campagne de mesures estivale de 2022 au niveau du compteur de distribution général situé en sortie des réservoirs de Mercurio (pertes et fuites des réseaux de distribution incluses).

Tableau 68 : Demande journalière maximale enregistrée pendant la campagne estivale 2022

	Pic de population estival	Demande journalière maximale (m³/j) <i>Pertes incluses</i>
COMMUNE DE SAINT-FLORENT	10 000	2 617,30
TOTAL	10 000	2 617,30

La demande journalière estivale pour la commune de Saint-Florent a été évalué à **2 506,22 m³/j**.

2.3. Bilan Besoins / Ressources

Le bilan besoins/ressources actuel en régime de pointe estivale est présenté dans le tableau suivant :

Tableau 69 : Bilan Besoins/Ressources actuel

Prélèvements / Ressources	Valeurs limitantes	UDI	Demande en pointe (m³ /j) <i>Pertes incluses</i>
<i>Captage de Funtanetto</i>	200,00	<i>Commune de Saint-Florent</i>	2617,30
<i>Forage 1 (11.Q)</i>	936,00		
<i>Forage 2 (24.Q)</i>	552,00		
<i>Forage 3 (de secours)</i>	/		
<i>Prise d'eau dans la retenue de Padula</i>	3 600,00		
TOTAL	5 288,00	TOTAL	2 617,30
Volumes de perte ADDUCTION			
			68,00
VOLUMES A DISTRIBUER			
			2 617,30
BILAN BESOINS RESSOURCES ACTUEL - REGIME DE POINTE ESTIVALE			
			2 602,70

Le bilan besoins/ressources actuel en régime de pointe estivale de la commune de Saint-Florent est **EXCEDENTAIRE : + 2 601,70 m³/j**. Toutefois, l'achat d'eau auprès de l'OEHC demeure indispensable durant la période estivale afin de couvrir l'ensemble des besoins de la commune.

3. Situation future (Horizon 2045) – Régime moyen hivernal

3.1. Les ressources propres

Actuellement, le rendement a été évalué à 66 % pour le réseau d'adduction du captage de la source de Funtanetto et de 100 % pour les réseaux d'adduction des forages.

En tenant compte des travaux réalisés sur le réseau d'adduction du captage de la source de Funtanetto et du vieillissement des réseaux d'adduction des forages, un rendement de 80 % est envisagé à l'horizon 2045.

Ainsi, sachant qu'avec un rendement de 66 % le volume acheminé vers la station de traitement est de 116 m³/j, on peut estimer qu'après travaux, avec un rendement porté à 80 %, environ 140 m³/j d'eau provenant du captage de la source de Funtanetto parviendraient à la station.

Tableau 70 : Volumes journaliers parvenant aux réservoirs de Mercurio, par intégration du rendement des réseaux d'adduction

Adduction	Rendement retenu (%)	Valeur limitante (m ³ /j)	Volumes journaliers stockés (m ³ /j)
Captage de Funtanetto	80%	116,00	140,61
Forage 1 (11.Q)	80%	936,00	748,80
Forage 2 (24.Q)	80%	552,00	441,60
Forage 3 (de secours)	80%	/	/
VOLUMES JOURNALIERS PARVENANT AUX RESERVOIRS (m³/j)			1 331,01

Un volume de **1 331 m³/j** parviendrait aux réservoirs de Mercurio en période hivernale en 2045.

3.2. Demande en eau

Selon l'étude démographique réalisée, nous considérerons une population hivernale de **2 057 habitants en 2045**. Pour l'estimation des besoins en 2045, nous retiendrons une consommation journalière par habitant de **200 L/j/hab.**

RC001146b/ CCoZ0202160
JCA / MOT
Septembre 2025
Page : 94/138

Tableau 71 : Estimations des besoins hivernaux 2045

	Population hivernale 2045	Besoins journaliers (m³/j)
COMMUNE DE SAINT-FLORENT	2 057	411,40
TOTAL	2 057	411,40

3.3. Bilan Besoins / Ressources

Afin de considérer les travaux sur les réseaux les plus fuyards et l'usure des réseaux les moins fuyards, le rendement des réseaux de distribution est fixé à **80%** à l'horizon 2045.

Le bilan besoins/ressources à l'horizon 2045 en régime moyen hivernal est présenté dans le tableau suivant :

Tableau 72 : Bilan Besoins/Ressources futur – régime moyen hivernal

Prélèvements / Ressources	Valeurs limitantes	UDI	Besoins journaliers (m³/j)
<i>Captage de Funtanetto</i>	140,61	<i>Commune de Saint-Florent</i>	411,40
<i>Forage 1 (11.Q)</i>	748,80		
<i>Forage 2 (24.Q)</i>	441,60		
<i>Forage 3 (de secours)</i>	/		
TOTAL	1 331,01	TOTAL	411,40
Volumes de perte ADDUCTION			
Volumes de perte DISTRIBUTION			
VOLUMES A DISTRIBUER			
BILAN BESOINS RESSOURCES FUTUR - REGIME MOYEN HIVERNAL			
			332,75
			102,85
			514,25
			895,40

Le bilan besoins/ressources futur en régime moyen hivernal de la commune de Saint-Florent est **EXCEDENTAIRE : + 895,40 m³/j.**

RC001146b/ CCoZ0202160
JCA / MOT
Septembre 2025
Page : 95/138

4. Situation future (Horizon 2045) – Régime de pointe journalière estivale

4.1. Les ressources propres

Actuellement, le rendement a été évalué à 66 % pour le réseau d'adduction du captage de la source de Funtanetto et de 100 % pour les réseaux d'adduction des forages.

En tenant compte des travaux réalisés sur le réseau d'adduction du captage de la source de Funtanetto et du vieillissement des réseaux d'adduction des forages, un rendement de 80 % est envisagé à l'horizon 2045.

Comme en situation actuelle, nous considérerons comme valeur limitante pour la prise d'eau dans la retenue de Padula, la capacité de traitement de la station qui est de 150 m³/h soit 3 600 m³/j.

Tableau 73 : Volumes journaliers parvenant aux réservoirs de Mercurio, par intégration du rendement des réseaux d'adduction

Adduction	Rendement retenu (%)	Valeur limitante (m ³ /j)	Volumes journaliers stockés m ³ /j, étiage
Captage de Funtanetto	80%	200,00	160,00
Forage 1 (11.Q)	80%	936,00	748,80
Forage 2 (24.Q)	80%	552,00	441,60
Forage 3 (de secours)	80%	/	/
Prise d'eau dans la retenue de Padula	/	3 600	3 600
VOLUMES JOURNALIERS PARVENANT AUX RESERVOIRS A L'ETIAGE (m³/j)			4 950,40

Un volume de **4 950,40 m³/j** parviendrait aux réservoirs de Mercurio en période estivale en 2045.

4.2. Demande en eau

Selon l'étude démographique réalisée, nous considérerons une population de pointe de **11 741 habitants en 2045**.

Pour l'estimation des besoins en 2045, nous retiendrons une consommation journalière par habitant de **200 L/j/hab.**

RC001146b/ CCoZ0202160	
JCA / MOT	
Septembre 2025	Page : 96/138

Tableau 74 : Estimations des besoins estivaux 2045

<i>UDI</i>	<i>Pic de population estival 2045</i>	<i>Besoins journaliers (m³/j)</i>
<i>COMMUNE DE SAINT-FLORENT</i>	11 741	2 348,20
TOTAL	11 741	2 348,20

4.3. Bilan Besoins / Ressources

Afin de considérer les travaux sur les réseaux les plus fuyards et l'usure des réseaux les moins fuyards, le rendement des réseaux de distribution est fixé à **80 %** à l'horizon 2045.

Le bilan futur besoins/ressources en régime estival est présenté dans le tableau ci-dessous.

Tableau 75 : Bilan Besoins/Ressources futur (Horizon 2045 – régime de pointe journalière estival

<i>Prélèvements / Ressources</i>	<i>Valeurs limitantes</i>	<i>UDI</i>	<i>Besoins journaliers (m³/j)</i>
<i>Captage de Funtanetto</i>	<i>200,00</i>	<i>Commune de Saint-Florent</i>	<i>2 348,20</i>
<i>Forage 1 (11.Q)</i>	<i>936,00</i>		
<i>Forage 2 (24.Q)</i>	<i>552,00</i>		
<i>Forage 3 (de secours)</i>	<i>/</i>		
<i>Prise d'eau dans la retenue de Padula</i>	<i>3 600,00</i>		
TOTAL	5 288,00	TOTAL	2 348,20
Volumes de perte ADDUCTION			
Volumes de perte DISTRIBUTION			
VOLUMES A DISTRIBUER			
BILAN BESOINS RESSOURCES FUTUR - REGIME DE POINTE ESTIVALE			
			337,60
			587,05
			2 935,25
			2 015,15

Ce tableau démontre que le bilan besoins/ressources en régime de pointe journalière estival à l'horizon 2045 est **EXCEDENTAIRE** : + **2 015,15 m³/j**. L'achat d'eau auprès de l'OEHC reste indispensable pour répondre aux besoins de la commune de Saint-Florent en période estivale.

RC001146b/ CCoZ0202160
JCA / MOT
Septembre 2025
Page : 97/138

5. Conclusion Bilans Besoins/Ressources

Tableau 76 : Récapitulatif des bilans besoins/ressources actuels et futurs

	Période hivernale		Période estivale	
	Situation actuelle	Situation future (2045)	Situation actuelle	Situation future (2045)
BILAN BESOINS/RESSOURCES = pourcentage de la ressource mobilisée	82,2%	51,5%	49,5%	59,3%
	Equilibré	Excédentaire	Excédentaire	Excédentaire
SURPLUS de ressource mobilisable	286 m ³ /j	895 m ³ /j	2 603 m ³ /j	2 015 m ³ /j

Les bilans Besoins/Ressources actuels et futurs sont excédentaires que ce soit en période hivernale ou estivale. Néanmoins, durant la saison estivale, l'achat d'eau auprès de l'OEHC reste indispensable pour répondre aux besoins de la commune de Saint-Florent. Les travaux préconisés visent à optimiser les ressources disponibles ainsi que le fonctionnement du système, afin de réduire au minimum le recours à ces achats d'eau.

Pour sécuriser l'approvisionnement en eau, la commune devra :

- *régulariser, réhabiliter, entretenir et optimiser les ressources actuellement exploitées ;*
- *améliorer et maintenir le rendement de ses réseaux d'adduction ;*
- *améliorer les conditions de traitement ;*
- *améliorer les conditions de stockage ;*
- *améliorer le rendement de ses réseaux de distribution ;*
- *il serait judicieux de réaliser une convention de vente d'eaux traitées avec la commune de Patrimonio.*

PARTIE 7 : SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC AEP

Rubrique	Observations	Recommandations, actions à entreprendre	Résultats attendus
<p>Ressources</p>	<p><u>Protection des ressources en eau</u></p> <p>La commune de Saint-Florent exploite actuellement cinq prélèvements AEP pour l'approvisionnement de son système AEP :</p> <ul style="list-style-type: none"> le captage de Funtanetto, régularisé par la commune de Barbaggio ; le forage 1 (11.Q), régularisé ; le forage 2 (24.Q), régularisé ; Le forage 3 (de secours), non utilisé par la commune, non régularisé ; La prise d'eau dans la retenue de Padula, régularisée par l'OEHC. <p>Les différents prélèvements, après passage au niveau de la station de traitement, alimentent, l'ensemble de la commune de Saint-Florent.</p> <p>Seul le forage 3 (de secours) n'est pas régularisé par la commune de Saint-Florent.</p> <p><u>Données de débits des prélèvements AEP :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> le captage de Funtanetto : 116 m³/j (mesuré en mars 2025 à l'arrivée de la station de traitement). <p><u>Autorisations de prélèvement (Arrêtés de DUP) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> le captage de Funtanetto : 200 m³/j pour la commune de Saint-Florent ; le forage 1 (11.Q) : 39 m³/h - 936 m³/j (soit un fonctionnement journalier maximum de 24 heures) ; le forage 2 (24.Q) : 23 m³/h - 552 m³/j (soit un fonctionnement journalier maximum de 24 heures) ; Le forage 3 (de secours), non utilisé par la commune, non régularisé ; La prise d'eau dans la retenue de Padula : 2 000 000 m³/période estivale pour la prise d'eau de l'Aliso et de la retenue de Padula. <p><u>Situation des ressources</u></p> <p>Le captage de la source de Funtanetto est situé à environ 4 km à vol d'oiseau de la station de traitement. Le captage de la source est situé sur une parcelle appartenant à la commune de Barbaggio.</p> <p>Le forage 1 (11.Q), forage 2 (24.Q) et forage 3 (de secours), sont situés en contrebas de la station de traitement, à environ 300 m à vol d'oiseau. Les forages 1 et 2 sont situés sur des parcelles communales et privées.</p> <p>La retenue de Padula est située à environ 4,8 km à vol d'oiseau de la station de traitement.</p> <p><u>Etat du captage de source et des forages</u></p> <p>Des travaux sont à prévoir sur les prélèvements AEP de la commune de Saint-Florent.</p> <p><u>Comptage au départ et à l'arrivée des ressources</u></p> <p>Des comptages sont présents au départ et à l'arrivée des ressources à la station de traitement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Régulariser les prélèvements AEP. ✓ Mettre en place les Périmètres de Protection Immédiate (PPI) des prélèvements régularisés. ✓ Entretien régulièrement les PPI des ressources exploitées, ainsi que les installations des captages/sources. ✓ Appliquer les contraintes concernant les activités dans les Périmètres de Protection Rapprochée (PPR). ✓ Améliorer les ouvrages de captage actuels. 	<p>Préserver la qualité des ressources en eau</p> <p>Optimiser le captage des ressources</p> <p>Répondre aux besoins actuels et futurs afin de sécuriser l'alimentation en eau potable de la commune de Saint-Florent</p> <p>Améliorer la connaissance des volumes prélevés et suivre le rendement des réseaux d'adduction</p>

<p>Adduction</p>	<p><u>Réseau d'adduction des sources</u> Différents réseaux permettent l'adduction des prélèvements décrits précédemment jusqu'aux réservoirs de Mercurio, sur plus de 6,6 km au total :</p> <ul style="list-style-type: none"> le réseau d'adduction de la source de Funtanetto ; le réseau d'adduction du forage 1 (11.Q) ; le réseau d'adduction du forage 2 (24.Q) ; le réseau d'adduction du forage 3 (de secours). <p>Les réseaux d'adduction sont de natures et diamètres divers. Ils datent des années 1980.</p> <p><u>Organes d'adduction</u> Les réseaux d'adduction sont équipés de différents organes, plus ou moins récents. Le réseau d'adduction du captage de la source de Funtanetto compte 2 compteurs, 4 débitmètres, 4 vannes de sectorisations et 1 ventouse. Le réseau d'adduction du forage 1 (11.Q) compte 1 compteur et 1 débitmètre. Le réseau d'adduction du forage 2 (24.Q) compte 1 compteur et 1 débitmètre (commun avec le forage 3). Le réseau d'adduction du forage 3 (de secours) compte 1 compteur et 1 débitmètre (commun avec le forage 2 (24.Q)).</p> <p><u>Ouvrages d'adduction</u> Le réseau d'adduction du captage de la source de Funtanetto compte 2 regards brise-charge :</p> <ul style="list-style-type: none"> le regard brise-charge BC1 ; le regard brise-charge BC2. <p>Des travaux sont à prévoir sur les ouvrages d'adduction.</p> <p><u>Rendements</u> Le rendement du réseau d'adduction de la source de Funtanetto est de 66 %. Les pertes sont concentrées entre la source et le débitmètre D4 situé à proximité du regard brise-charge BC2. Les rendements de réseaux en refoulement, c'est-à-dire des réseaux d'adduction des forages 1 (11.Q), 2 (24.Q) et 3 sont considérés à 100%.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Suivre le rendement du réseau d'adduction (par des relevés de compteurs et par des visites régulières, au moins semi-annuelles). ✓ Proposer un autre fonctionnement en partie Nord (option) 	<p><i>Limitier les pertes sur les réseaux d'adduction</i></p> <p><i>Assurer l'alimentation en eau de des ouvrages de stockage</i></p>
<p>Stockage</p>	<p><u>Réservoirs de Mercurio</u> Les réservoirs de Mercurio, ont une capacité de 2 x 500 m³. Ils sont dans un état moyen. Des travaux sont à prévoir sur les réservoirs. Ils sont implantés sur une parcelle communale, accessible par une piste d'environ 1,2 km. L'autonomie des réservoirs est faible en période estivale et hivernale.</p> <p><u>Réservoir de Cisternino</u> Le réservoir de Cisternino a une capacité de 500 m³. Il est en bon état (réhabilité en 2024).</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Régulariser le foncier. ✓ Réhabiliter les réservoirs existants. ✓ Augmenter la capacité de stockage de la commune. ✓ Améliorer et optimiser les conditions d'accessibilité. 	<p><i>Réduire les pertes au niveau des ouvrages de stockage</i></p> <p><i>Améliorer les conditions d'accès en vue de l'entretien des ouvrages</i></p> <p><i>Améliorer le fonctionnement du système d'alimentation en eau potable et faciliter son exploitation</i></p>

	<p>Il est implanté sur des parcelles communales, accessible en voiture par la RD n°81 puis par la résidence Cisternino.</p> <p>L'autonomie du réservoir est faible en période estivale et hivernale.</p> <p><u>Réservoir de la Fromontica</u></p> <p>Le réservoir de de la Fromontica a une capacité de 500 m³. Il est dans un état correct. Des travaux sont à prévoir sur le réservoir.</p> <p>Il est implanté sur une parcelle privée et est accessible par des parcelles privées également.</p> <p>L'autonomie du réservoir est élevée en période estivale et hivernale.</p> <p><u>Réservoir Sortie Nord</u></p> <p>Le réservoir Sortie Nord a une capacité de 500 m³. Il est dans un état moyen. Des travaux sont à prévoir sur le réservoir.</p> <p>Il est implanté sur une parcelle privée. Il est accessible par une piste sur environ 200 m.</p>		<p><i>Optimiser l'autonomie en pointe estivale du système AEP</i></p>
<p>Traitement</p>	<p><u>Situation actuelle</u></p> <p>Une station de traitement permet de traiter les eaux des différents prélèvements AEP avant leur distribution. La station de traitement date de 2008, des travaux sont à prévoir.</p> <p>Elle est située sur une parcelle communale, accessible par une piste d'environ 1,2 km qui est à réhabiliter pour permettre l'entretien de la station de traitement.</p> <p>L'eau en provenance de la retenue de Padula est traitée en physico-chimique, suivi de filtre à sable et filtre à charbon. Les eaux des forages et du captage de Funtanetto sont traitées seulement à partir de l'inter ozonation, puis soumises au filtre à charbon. C'est à partir de l'inter ozonation que sont mélangées toutes les eaux.</p> <p><u>Qualité de l'eau distribuée</u></p> <p>L'Agence Régionale de Santé (ARS) conclut ponctuellement en 2021, 2022, 2023 et 2024 à des non-conformités des eaux distribuées vis-à-vis de la présence de germe témoins de contamination fécale (entérocoques) en août 2023, d'une teneur en Carbone Organique hors norme en septembre 2021, août 2022, avril 2023, octobre 2023 et août 2024, d'une température de l'eau trop élevée mesurée en juillet 2022 et août 2024.</p> <p>De plus, L'ARS conclut très régulièrement que la teneur en chlore libre est trop élevée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Réhabiliter la station de traitement. ✓ Vérifier et entretenir les réseaux et les ouvrages. ✓ Rajouter des points de chloration sur la commune. 	<p><i>Améliorer la qualité de l'eau distribuée</i></p>

<p style="text-align: center;">Distribution</p>	<p>Comptage L'ensemble des réservoirs de la commune disposent de compteurs généraux. De plus, des compteurs de sectorisation sont présents sur les réseaux afin d'isoler les UDI de la commune de Saint-Florent.</p> <p>Réseaux de distribution Le linéaire total de canalisations représente plus de 31,8 km au total. Les réseaux de distribution sont de natures et diamètres divers. Les réseaux les plus anciens sont ceux en amiante-ciment. Certains secteurs sont plus récents, comme le réseau de la route de la cathédrale ou une partie des réseaux de la Fromontica, réhabilités en 2024. Les plans des réseaux de distribution sont joints au présent dossier (Plans 3).</p> <p>Rendement Les indices linéaires de perte calculés sont « Mauvais » (selon classement ILC) pour les réseaux de distribution des secteurs : Vallée Poggio, Zone artisanale, la Roya, Village Nord, Village, et Fromontica Nord. Les ILP sont « Acceptable » pour les réseaux de distribution des secteurs : Secteur route cathédrale vers réservoir Cisternino, Village Nord vers Patrimonio, Fromontica Sud et reprise Fromontica.</p> <p>Les rendements obtenus (période hivernale) sont les suivants : Réseau Vallée Poggio : 25 % ; Réseau Secteur route de la cathédrale vers réservoir Cisternino : 84 % ; Réseau Zone Artisanale : 26 % ; Réseau Village Nord : 43 % ; Réseau Village Nord vers Patrimonio : 100 % ; Réseau Village : 14 % ; Réseau La Roya : 37 % ; Réseau Reprise Fromontica : 100 % ; Réseau Fromontica : 100 % ; Réseau Fromontica Nord : 21 % ; Réseau Fromontica Nord : 100 %.</p> <p>Réalisation d'une visite nocturne des réseaux Le volume global de perte sur l'ensemble des réseaux est estimé à 263 m³/j pendant la sectorisation nocturne. La réalisation de la visite nocturne a mis en évidence un ILP « Mauvais » (selon classement ILC) pour les réseaux de distribution des secteurs : La Roya, Fromontica, Fromontica Nord. Les ILP sont « Médiocre » pour les réseaux de distribution des secteurs : Secteur route cathédrale vers réservoir Cisternino, Village Nord et « Acceptable » pour les secteurs Vallée Poggio, Zone Artisanale, Village Nord vers Patrimonio et Fromontica Sud.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Suivre les volumes distribués afin de limiter les consommations parasites. ✓ Rechercher les fuites et les réparer quand elles se produisent. ✓ Proposer un programme de renouvellement de l'ensemble des canalisations vétustes. 	<p>Garantir la sécurité de l'approvisionnement en eau de la commune de Saint-Florent</p> <p><i>Mettre en place une gestion patrimoniale des réseaux de distribution</i></p> <p><i>Améliorer le rendement des réseaux de distribution et ainsi réduire les prélèvements dans le milieu naturel</i></p>
--------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<p>Organes</p>	<p><u>Situation actuelle</u> Différents organes sont présents sur les réseaux de distribution, on compte 73 vannes de sectorisation, 5 ventouses, 3 vidanges, 1 réducteur de pression, 17 compteurs et 3 débitmètres. Certains organes sont d'origine, d'autres sont plus récents comme les débitmètres, posés en 2024.</p>	<p>✓ Proposer un programme de renouvellement de l'ensemble des organes vétustes.</p>	<p><i>Améliorer le fonctionnement et les conditions d'exploitations du système d'alimentation en eau potable</i></p>
<p>Parc des compteurs abonnés</p>	<p><u>Situation actuelle</u> Chaque branchement particulier est équipé d'un compteur (1 615 abonnés en 2024). La commune dispose d'un suivi du parc des compteurs abonnés.</p>	<p>✓ Un suivi du parc de compteurs permettra de gérer au mieux les renouvellements et d'éviter tout sous-comptage. ✓ Mettre en place un plan de renouvellement du parc des compteurs abonnés (10 % /an), à compter de 10 ans après l'installation. ✓ Repenser la protection incendie.</p>	<p><i>Suivre les volumes consommés</i> <i>Disposer d'un budget qui permette d'assurer le fonctionnement du réseau d'eau potable sur le long terme</i></p>
<p>Défense incendie</p>	<p><u>Le parc à incendie</u> La commune de Saint-Florent dispose de 50 hydrants. C'est la Communauté de Communes Nebbiu - Conca d'Oru qui possède la compétence Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI). <u>Couverture incendie</u> Certaines habitations ne sont pas protégées, principalement les habitations situées au niveau des quartiers de la Fromontica, de la Roya et du village de Saint-Florent. <u>La couverture incendie n'est pas satisfaisante.</u></p>	<p>✓ Repenser la protection incendie.</p>	<p><i>Assurer la défense incendie sur le territoire communal</i></p>
<p>Suivi de l'ensemble du réseau</p>	<p><u>Situation actuelle</u> Absence d'un fichier de suivi des volumes distribués et des interventions sur le réseau.</p>	<p>✓ Mettre en place un fichier de suivi du réseau. ✓ Relever régulièrement les index des compteurs (adduction et distribution), quand ces derniers seront installés.</p>	<p><i>Améliorer la gestion du réseau d'eau potable</i> <i>Identifier les pertes sur le réseau</i></p>

PARTIE 8 : PROPOSITION DE TRAVAUX CHIFFRÉE

1. Généralités

1.1. Estimation des coûts

Le coût des travaux est estimé en fonction de divers paramètres terrain :

- la topographie (profondeur des réseaux) ;
- le revêtement (type de chaussée, accotement, etc....) ;
- le type de sol et son encombrement par des réseaux divers ;
- les ouvrages particuliers (traversées de cours d'eau, regards brise-charge etc....) ;
- l'accessibilité au chantier.

L'aspect foncier est aussi à prendre en compte :

- achat de terrain(s) ;
- indemnisation pour servitude ;
- régularisation de type DUP.

Un plan de financement par les partenaires publiques sera associé au chiffrage final.

1.2. Hiérarchisation des travaux

Les travaux sont hiérarchisés dans le temps en fonction de leur importance vis-à-vis de la sécurité et de la pérennité du service public d'alimentation en eau potable. Les priorités permettront de fixer plusieurs tranches de travaux :

- **PRIORITE 1 : travaux immédiats**
- **PRIORITE 2 : court terme (5 ans)**
- **PRIORITE 3 : moyen terme (5 à 15 ans)**

1.3. Scénarios

Les solutions envisagées visant à assurer la pérennité du système d'alimentation en eau potable de la commune s'articulent autour d'un tronc commun permettant *de sécuriser la ressource et le stockage, de maintenir et d'améliorer les rendements des réseaux d'adduction et de distribution, d'améliorer les conditions de stockage hivernal en garantissant une sécurité du système AEP au moment de la pointe estivale, d'améliorer la qualité de l'eau distribuée et enfin, de garantir la cohérence avec le développement communal envisagé.*

Un unique scénario est proposé pour la commune de Saint-Florent :

Scénario : « Réhabilitation du système d'Alimentation en Eau Potable existant et construction d'un nouveau réservoir de 500 m³ »

- maintien et amélioration des différents prélèvements AEP régularisés utilisés (captage source Funtanetto, forages 11.Q et 24.Q) ;
- maintien, amélioration et régularisation du forage 3 (de secours) ;
- diagnostic du forage 28.Q (régularisé mais non utilisé) ;
- maintien et réhabilitation des réseaux d'adduction des différents prélèvements AEP ;
- création d'un réseau d'adduction entre le forage 28.Q et les réservoirs de Mercurio (en fonction des résultats des essais de pompage) ;
- réhabilitation des ouvrages et des organes des réseaux d'adduction ;
- maintien et réhabilitation des réservoirs de Mercurio 1 et 2, de la Fromontica, Cisternino et Sortie Nord de la commune de Saint-Florent, pour une capacité de stockage globale proche de 2 500 m³ ;
- construction d'un nouveau réservoir triplé avec les réservoirs de Mercurio pour une capacité de stockage de 500 m³ ;
- maintien et réhabilitation de la station de traitement et création de postes de chloration au niveau des réservoirs de Cisternino, de la Fromontica et Sortie Nord ;
- remplacement des canalisations et des organes de distribution des canalisations fuyardes et en amiante-ciment ;
- remplacement des compteurs particuliers en fonction de leurs âges ;
- remplacement et réhabilitation des poteaux incendie défectueux et pose de poteaux incendie supplémentaires.

La **simplification du fonctionnement adduction/distribution au Nord du village** sera proposée en **option** :

- création d'un réseau entre la route de la cathédrale et le réservoir Sortie Nord afin de simplifier le fonctionnement adduction/distribution au Nord du village et d'avoir une canalisation dédiée à l'adduction et une canalisation dédiée à la distribution.

La **Figure 19 (hors texte)** présente l'option.

Les figures 10 et 11, en pages suivantes, présentent les synoptiques du systèmes AEP de la commune de Saint-Florent selon le scénario avec ou sans l'option.

Commune de Saint-Florent
Synoptique du système AEP - Scénario sans option

Fig-10

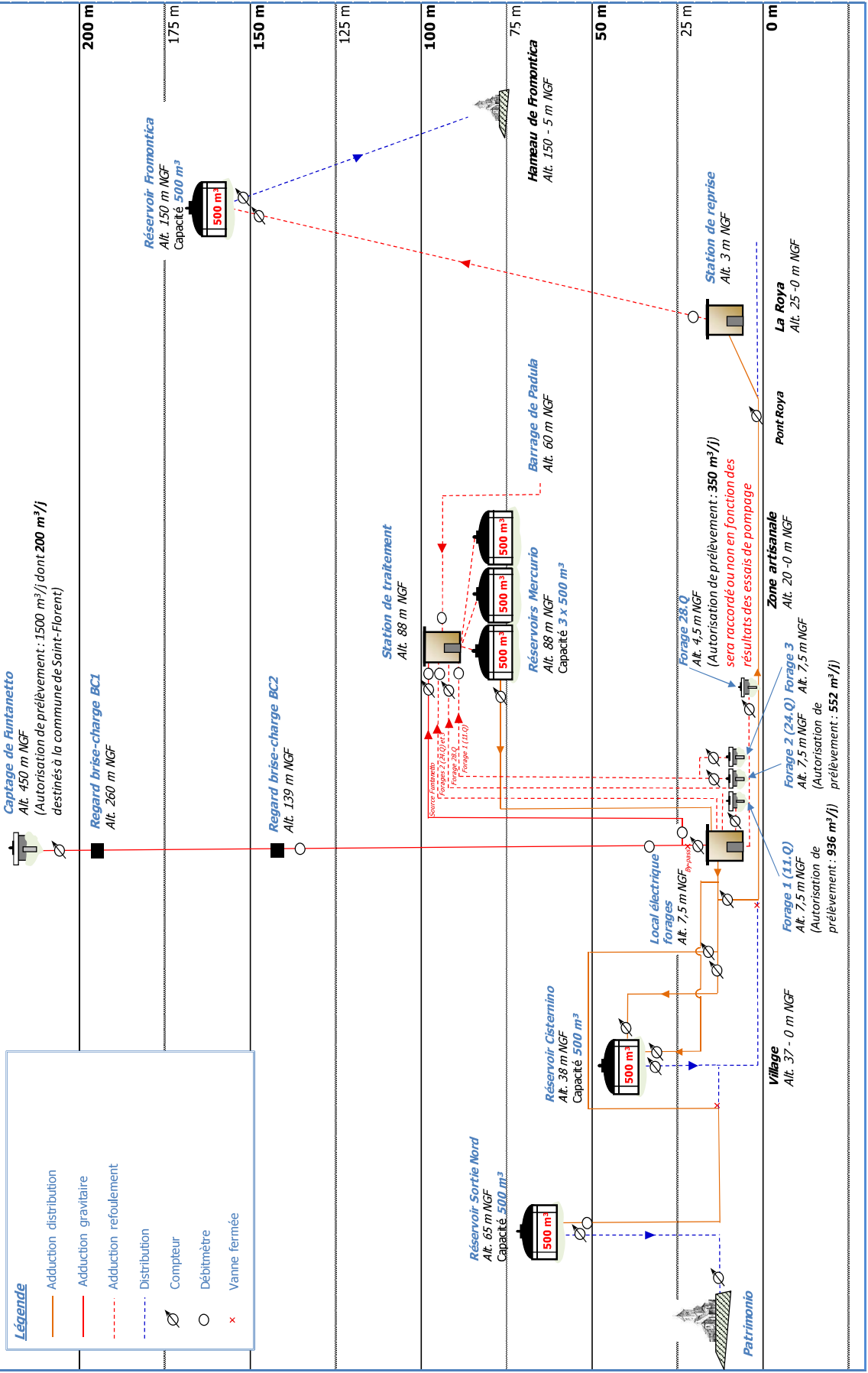


Figure 10 : Synoptique du système AEP dans le cadre du scénario sans option

Commune de Saint-Florent
Synoptique du système AEP - Scénario avec option

Fig.11

- Légende**
- Adduction distribution
 - Adduction gravitaire
 - - - Adduction refoulement
 - Distribution
 - Compteur
 - Débitmètre
 - × Vanne fermée

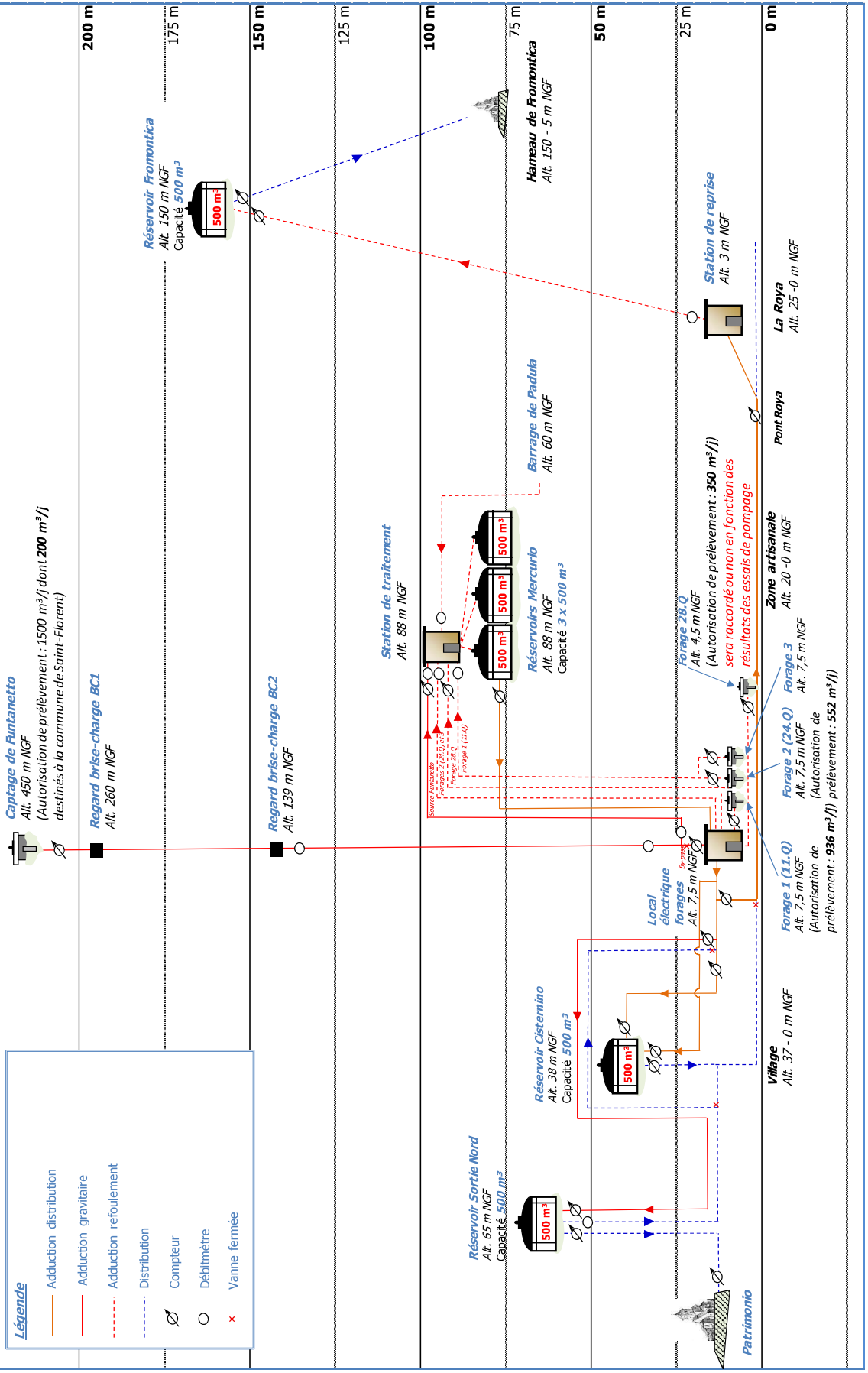


Figure 11 : Synoptique du système AEP dans le cadre du scénario avec option

2. Proposition de travaux et d'aménagements chiffrée

2.1. Ressources

Les débits d'étiage des ressources sont suffisants pour répondre aux besoins futurs de la population. Des démarches et travaux sont nécessaires afin de sécuriser la ressource en eau, maintenir la capacité de production et de minimiser le recours à l'achat d'eau brute à l'OEHC.

2.1.1. Captage de la source de Funtanetto

Proposition de démarches, aménagements et travaux

Le captage de la source de Funtanetto est déclaré par la commune de Barbaggio. Le captage et son Périmètre de Protection Immédiate (PPI) sont situés sur une parcelle appartenant à la commune de Barbaggio (parcelle n°261 section B2 du cadastre).

Les aménagements et travaux à entreprendre au niveau du captage de la source de Funtanetto sont :

- la réhabilitation totale de l'ouvrage de captage en **priorité 1** ;
- l'environnement proche de la zone de captage doit être nettoyé et entretenu (débroussaillage du Périmètre de Protection Immédiate (PPI)) en **priorité 1** ;
- la mise en œuvre du PPI tel que prévu par l'hydrogéologue agréé lors de la procédure de DUP doit être mise en œuvre (périmètre de 600 m² clôturé et muni d'une porte cadenassée) en **priorité 1**.
- le renouvellement du compteur général de production sur le départ de l'adduction en **priorité 2** ;

Chiffrage

Tableau 77 : Chiffrage estimatif aménagements et travaux au niveau du captage de la source de Funtanetto

Poste	Quantité	Montant unitaire (€HT)	Coûts estimatifs (€HT)
Réhabilitation de l'ouvrage de captage	1	10 000	10 000
Entretien et Nettoyage du PPI	600 m ²	5	3 000
Matérialisation du Périmètre de Protection Immédiate	1	20 000	25 000
Comptage production	1	5 000	5 000
TOTAL CAPTAGE DE LA SOURCE DE FUNTANETTO			43 000

2.1.2. Forage 1 (11.Q), forage 2 (24.Q) et forage 28.Q

Le forage 1 (11.Q) et le forage 2 (24.Q) sont déclarés par la commune de Saint-Florent. Ils sont situés sur une parcelle communale (parcelle n°1116 section A4 du cadastre). Le PPI correspond aux parcelles n°1116 (3 140 m²) et n°1121 (287 m²) section A4 du cadastre. La parcelle n°1121 section A4 est une parcelle privée.

Le forage 28.Q, déclaré dans le même arrêté de DUP, n'est actuellement pas exploité par la commune. Il se situe, ainsi que son Périmètre de Protection Immédiate (PPI), sur une parcelle communale appartenant à Saint-Florent (parcelle n° 210, section A4 du cadastre). Nous prévoyons de procéder à son diagnostic. En effet, étant régularisé et implanté sur un terrain communal, ce point de prélèvement présente un intérêt stratégique pour la commune de Saint-Florent afin d'acheter moins d'eau à l'OEHC.

Proposition de démarches, aménagements et travaux

Les aménagements et travaux à entreprendre au niveau des forages 1 (11.Q), (24.Q) et 28.Q :

- la mise à jour de l'Arrêté de DUP pour l'acquisition foncière du PPI en **priorité 1** ;
- l'environnement proche de la zone des forages 11.Q et 24.Q doit être nettoyé et entretenu (débranchement du Périmètre de Protection Immédiate (PPI)) en **priorité 1** ;
- l'environnement proche de la zone des forages 28.Q doit être nettoyé et entretenu (débranchement du Périmètre de Protection Immédiate (PPI)) en **priorité 1** ;
- la réalisation du diagnostic et d'un essai de pompage longue durée afin de diagnostiquer l'état du forage 28.Q en **priorité 2** ;
- l'acquisition foncière du terrain correspondant au Périmètre de Protection Immédiate (PPI) des forages 1 (11.Q) et 2 (24.Q) en **priorité 2** ;
- le renouvellement des compteurs généraux de production sur les départs des adductions en **priorité 2** ;
- la reprise de la clôture correspondant au PPI des forages 11.Q et 24.Q tel que prévu par l'hydrogéologue agréé lors de la procédure de DUP (périmètre de 3 427 m² clôturé et muni d'une porte cadénassée) en **priorité 2** ;
- la mise en œuvre du PPI du forage 28.Q tel que prévu par l'hydrogéologue agréé lors de la procédure de DUP doit être mis en œuvre (périmètre de 400 m² clôturé et muni d'une porte cadénassée) en **priorité 2**.

Chiffrage

Tableau 78 : Chiffrage estimatif aménagement et travaux au niveau des forages 1 (11.Q), 2 (24.Q) et 28.Q

Poste	Quantité	Montant unitaire (€HT)	Coûts estimatifs (€HT)
Mise à jour procédure DUP	1	10 000	10 000
Entretien et Nettoyage du PPI (forages 11.Q et 24.Q)	3 427 m ²	5	17 135
Entretien et Nettoyage du PPI (forage 28.Q)	400 m ²	5	2 000
Réalisation diagnostic et essai de pompage longue durée (forage 28.Q)	1	20 000	20 000
Acquisition foncière du PPI (forages 11.Q et 24.Q)	287 m ²	15	4 305
Comptage production (forages 11.Q, 24.Q et 28.Q)	3	5 000	15 000
Reprise clôture du Périmètre de Protection Immédiate (forages 11.Q et 24.Q)	1	20 000	20 000
Matérialisation du Périmètre de Protection Immédiate (forage 28.Q)	1	10 000	10 000
TOTAL FORAGES 1 (11.Q), 2 (24.Q) ET 28.Q			98 440

2.1.3. Forage 3 (de secours)

Le forage 3 (de secours) n'est pas déclaré par la commune de Saint-Florent. Il est situé sur une parcelle communale (parcelle n°1116 section A4 du cadastre).

Proposition de démarches, aménagements et travaux

Les aménagements et travaux à entreprendre au niveau du forage 3 (de secours) sont :

- la réalisation de la procédure de DUP en **priorité 1** ;
- la réalisation du diagnostic et d'un essai de pompage longue durée afin de diagnostiquer l'état du forage en **priorité 1** ;
- le renouvellement du compteur général de production sur le départ de l'adduction en **priorité 2** ;

Chiffrage

Tableau 79 : Chiffrage estimatif aménagements et travaux au niveau du forage 3 (de secours)

Procédure de DUP	Quantité	Montant unitaire (€HT)	Coûts estimatifs (€HT)
Procédure de DUP	1	15 000	15 000
Réalisation diagnostic et essai de pompage longue durée	1	20 000	20 000
Comptage production	1	5 000	5 000
TOTAL FORAGE 3 (DE SECOURS)			40 000

2.2. Adduction

2.2.1. Canalisations

Différents réseaux permettent l'adduction des prélèvements AEP jusqu'aux réservoirs de Mercurio, sur plus de **6,6 kml au total** :

- le **réseau d'adduction de la source de Funtanetto** ;
- le **réseau d'adduction du forage 1 (11.Q)** ;
- le **réseau d'adduction du forage 2 (24.Q)** ;
- le **réseau d'adduction du forage 3 (de secours)**.

Le rendement du réseau d'adduction du captage de la source de Funtanetto a été évalué à 66 %. Les rendements de réseaux en refoulement, c'est-à-dire des réseaux d'adduction des forages 1 (11.Q), 2 (24.Q) et 3 sont considérés à 100%. Les réseaux d'adduction ont une vingtaine d'années.

2.2.1.1. Tronc commun

Proposition de travaux et aménagements

Priorité 1 : renouvellement du tronçon présentant un rendement de 66% du réseau d'adduction de la source de Funtanetto (tronçon de 966 ml).

Priorité 2 : renouvellement des canalisations des réseaux d'adduction en amiante ciment en deuxième priorité de travaux (4 643 ml de canalisations), cela concerne le réseau d'adduction de la source de Funtanetto.

Priorité 3 : renouvellement des canalisations anciennes des réseaux d'adduction. Malgré les rendements satisfaisants obtenus, nous proposons tout de même de prévoir leurs renouvellements, dans une dernière priorité de travaux. En effet, cette opération a pour objectif de maintenir la qualité de ce rendement dans de

meilleures conditions (moins de réparations de casses à réaliser), compte tenu également du fait que ces réseaux auront une soixantaine d'années à l'échéance du schéma directeur AEP.

De plus, nous prévoyons en dernière priorité de travaux, la création d'un réseau d'adduction entre le forage 28.Q et les réservoirs de Mercurio en fonction des résultats des essais de pompage.

Les réseaux d'adduction à renouveler sont présentés par priorité de travaux en *Figures 17 (hors texte)*. Le réseau d'adduction à créer est présenté en *Figure 18 (hors texte)*.

Chiffrage

Tableau 80 : Chiffrage estimatif travaux réseaux d'adduction (tronc commun)

Poste	Quantité	Montant unitaire (€HT)	Coûts estimatifs (€HT)
Renouvellement du tronçon fuyard du réseau d'adduction du captage de la source de Funtanetto aux réservoirs de Mercurio	966 ml	150	144 900
Renouvellement des canalisations en amiante-ciment du réseau d'adduction du captage de la source de Funtanetto aux réservoirs de Mercurio	4 643 ml	150	696 450
Renouvellement du reste du réseau d'adduction du captage de la source de Funtanetto aux réservoirs de Mercurio	708 ml	150	106 200
Renouvellement du réseau d'adduction du forage 1 (11.Q) aux réservoirs de Mercurio	343 ml	150	51 450
Renouvellement du forage 2 (24.Q) aux réservoirs de Mercurio	350 ml	150	52 500
Renouvellement du réseau du forage 3 (de secours) aux réservoirs de Mercurio	36 ml	150	5 400
Création d'un réseau d'adduction du forage 28.Q aux réservoirs de Mercurio	1 279 ml	150	191 850
TOTAL RESEAUX ADDUCTION - TRONC COMMUN			1 248 750

2.2.1.2. Option

Proposition de travaux et aménagements

Priorité 1 : L'option « Simplification du réseau d'adduction/distribution au Nord du village » prévoit la création d'un nouveau tronçon de réseau reliant la route de la Cathédrale au réservoir Sortie Nord.

L'objectif est de clarifier et de simplifier le fonctionnement hydraulique en distinguant clairement deux fonctions:

- une canalisation exclusivement dédiée à l'adduction,
- une canalisation exclusivement dédiée à la distribution.

Cette réorganisation permet de limiter les interactions indésirables entre les deux usages, d'optimiser la gestion des débits et de renforcer la sécurité d'alimentation du secteur.

Le réseau à créer est présenté en *Figure 19 (hors texte)*.

Chiffrage

Tableau 81 : Chiffrage estimatif travaux réseaux d'adduction (option)

<i>Poste</i>	<i>Quantité</i>	<i>Montant unitaire (€HT)</i>	<i>Coûts estimatifs (€HT)</i>
<i>Pose de canalisations entre la route de la cathédrale et le réservoir Sortie Nord afin de simplifier le réseau</i>	2 417 ml	215	519 655
TOTAL RESEAUX ADDUCTION - OPTION			519 655

2.2.1. Ouvrages

Les réseaux d'adduction de la commune de Saint-Florent sont équipés de différents ouvrages : deux regards brise-charge, un local technique des forages et une station de reprise de la Fromonica. Des travaux sont à prévoir sur ces ouvrages.

2.2.1.1. Regards brise-charge

Proposition de travaux et aménagements

Les aménagements et travaux à entreprendre au niveau des ouvrages d'adduction sont à réaliser en **priorité 1**, en effet les ouvrages d'adduction comportent un enjeu de qualité de l'eau :

- la réhabilitation du regard BC1 : surélevé le regard par rapport au TN de 0,5 m, pose de vidanges des compartiments, pose d'une crépine sur le départ, réhabilitation des voiles béton du regard (effondrement) ;
- la réhabilitation du regard BC2 : surélevé le regard par rapport au TN de 0,5 m, pose de vidanges des compartiments, pose d'une crépine sur le départ, création d'un trop-plein crépiné, pose d'un capôt en aluminium verrouillable muni d'une cheminée d'aération avec grillage fin anti-insecte) ;
- la création de 2 regards brise-charge : un situé entre la source de Funtanetto et le regard BC1 et un entre le regard BC1 et le regard BC2 (ouvrages surélevés par rapport au TN (0,5 m), capot en aluminium verrouillable muni d'une cheminée d'aération avec grillage fin, anti-insecte, seuil de décantation, crépines sur l'arrivée, le départ et le trop-plein, vidanges des compartiments).

Chiffrage

Tableau 82 : Chiffrage estimatif travaux au niveau des ouvrages d'adduction – regards brise-charge

Poste	Quantité	Montant unitaire (€HT)	Coûts estimatifs (€HT)
<i>Réhabilitation regard brise-charge BC1 : surélevé le regard par rapport au TN de 0,5 m, pose de vidanges des compartiments, pose d'une crépine sur le départ, réhabilitation des voiles béton du regard (effondrement)</i>	1	5 000	5 000
<i>Réhabilitation regard brise-charge BC2 : surélevé le regard par rapport au TN de 0,5 m, pose de vidanges des compartiments, pose d'une crépine sur le départ, création d'un trop-plein crépiné, pose d'un capôt en aluminium verrouillable muni d'une cheminée d'aération avec grillage fin anti-insecte)</i>	1	5 000	5 000
<i>Création de 2 regards brise-charge (ouvrages surélevés par rapport au TN (0,5 m), capot en aluminium verrouillable muni d'une cheminée d'aération avec grillage fin, anti-insecte, seuil de décantation, crépines sur l'arrivée, le départ et le trop-plein, vidanges des compartiments)</i>	2	5 000	10 000
TOTAL OUVRAGES ADDUCTION - REGARDS BRISE-CHARGE			20 000

2.2.1.2. Local technique des forages

Proposition de travaux et aménagements

Les aménagements et travaux à entreprendre au niveau du local technique des forages sont à réaliser en **priorité 1**, en effet les ouvrages d'adduction comportent un enjeu de qualité de l'eau :

- la reprise du génie-civil de l'ouvrage extérieur et intérieur ;
- le remplacement de l'échelle fixe pour accéder à la chambre des vannes ;
- le remplacement de la chloration sur le by-pass de la source de Funtanetto ;
- la réhabilitation de la chambre des vannes équipée ;
- le remplacement du coffret électrique ancien ;
- prévoir une pompe de secours pour les forages (les pompes étant anciennes).

Chiffrage

Tableau 83 : Chiffrage estimatif travaux au niveau des ouvrages d'adduction – Local technique forages

Poste	Quantité	Montant unitaire (€HT)	Coûts estimatifs (€HT)
<i>Reprise du génie-civil de l'ouvrage extérieur et intérieur</i>	1	5 000	5 000
<i>Remplacement de l'échelle fixe pour accéder à la chambre des vannes</i>	1	1 500	1 500
<i>Remplacement de la chloration sur le by-pass de la source de Funtanetto</i>	1	15 000	15 000
<i>Réhabilitation de la chambre des vannes équipée</i>	1	20 000	20 000
<i>Remplacement du coffret électrique ancien</i>	1	15 000	15 000
<i>Prévoir pompe de secours pour les forages</i>	1	2 500	2 500
TOTAL OUVRAGES ADDUCTION - LOCAL TECHNIQUE FORAGES			59 000

2.2.1.3. Station de reprise de la Fromontica

Proposition de travaux et aménagements

La station de reprise de la Fromontica est en bon état, nous prévoirons la régularisation du foncier en **priorité 1**.

Chiffrage

Tableau 84 : Chiffrage estimatif travaux au niveau des ouvrages d'adduction – Station reprise Fromontica

Poste	Quantité	Montant unitaire (€HT)	Coûts estimatifs (€HT)
<i>Régularisation foncier (acquisition de la parcelle assiette de la station de reprise)</i>	1	1 500	1 500
TOTAL OUVRAGES ADDUCTION - STATION REPRISSE FROMONTICA			1 500

2.2.2. Organes

Les réseaux d'adduction sont équipés de différents organes, plus ou moins récents.

Le réseau d'adduction du captage de la source de Funtanetto compte 2 compteurs, 4 débitmètres (posés en 2024), 4 vannes de sectorisations et 1 ventouse.

Le réseau d'adduction du forage 1 (11.Q) compte 1 compteur et 1 débitmètre.

Le réseau d'adduction du forage 2 (24.Q) compte 1 compteur et 1 débitmètre (commun avec le forage 3).

Le réseau d'adduction du forage 3 (de secours) compte 1 compteur et 1 débitmètre (commun avec le forage 2 (24.Q)).

2.2.2.1. Tronc commun

Proposition de travaux et aménagements

Les organes d'adduction seront remplacés selon les mêmes priorités que les canalisations sur lesquelles ils sont situés. Les comptages situés aux départs des forages et du captage de la source sont pris en compte dans la partie Ressources.

Les débitmètres D2, D3 et D4 et le compteur C2 situé sur le réseau d'adduction de la source de Funtanetto ne seront pas remplacés, ils ont été posés en 2024.

Priorité 1 : renouvellement d'une ventouse (VE7) et d'une vanne de sectorisation (VA64) ;

Priorité 2 : renouvellement de 3 vannes de sectorisations (VA65, VA66, VA67) et de 3 débitmètres aux arrivées à la station de traitement (D1, source) (D3 et D4 pour les forages 1 (11.Q), 2 (24.Q) et 3 (de secours)) ;

Priorité 3 : Pose d'un point de comptage à l'arrivée à la station de traitement du réseau d'adduction du forage 28.Q (si essai de pompage concluant).

Chiffrage

Tableau 85 : Chiffrage estimatif travaux organes d'adduction (tronc commun)

Poste	Quantité	Montant unitaire (€HT)	Coûts estimatifs (€HT)
Renouvellement d'une ventouse (VE7)	1	1 500	1 500
Renouvellement d'une vanne de sectorisation (VA64)	1	1 500	1 500
Renouvellement de 3 vannes de sectorisation (VA65, VA66 et VA67)	3	1 500	4 500
Renouvellement de trois débitmètres concernant les forages (D3 et D4) et la source de Funtanetto (D1) aux arrivées à la station de traitement	3	5 000	15 000
Comptage du forage 28.Q à l'arrivée à la station de traitement	1	5 000	5 000
TOTAL ORGANES ADDUCTION			27 500

2.2.2.2. Option

Proposition de travaux et aménagements

Priorité 1 : L'option prévoit la création d'un nouveau tronçon de réseau reliant la route de la Cathédrale au réservoir Sortie Nord.

Pour assurer ce fonctionnement, les vannes n°6 et n°33 devront être maintenues fermées en permanence, de manière à imposer un sens unique de circulation dans le réseau et éviter les bouclages non souhaités.

En complément, une vanne de sectorisation sera installée au départ du nouveau tronçon, tandis que le compteur de sectorisation C7 sera déplacé sur ce nouveau réseau afin d'assurer un suivi précis des volumes transitant par ce nouveau réseau d'adduction.

Les canalisations à poser sont présentées en **Figure 19 (hors texte)**.

Chiffrage

Tableau 86 : Chiffrage estimatif travaux organes d'adduction (option)

Poste	Quantité	Montant unitaire (€HT)	Coûts estimatifs (€HT)
<i>Pose vanne de sectorisation</i>	1	1 500	1 500
<i>Déplacement du compteur C7</i>	1	1 500	1 500
<i>Pose d'un compteur d'adduction à l'arrivée au réservoir Sortie Nord</i>	1	5 000	5 000
TOTAL ORGANES ADDUCTION - OPTION			8 000

2.3. Stockage

La commune de Saint-Florent dispose de cinq réservoirs pour une capacité de stockage total de 2 500 m³ : les réservoirs de Mercurio d'une capacité de 2 x 500 m³, les réservoirs de Fromontica, de Cisternino et de la sortie Nord de Saint-Florent d'une capacité de 500 m³ chacun. Les réservoirs de Mercurio et de Cisternino sont situés sur des parcelles communales. A l'inverse, les réservoirs de la Fromontica et Sortie Nord sont situés sur des parcelles privées.

2.3.1. Réservoirs de Mercurio 1 et 2

Proposition de travaux et aménagements

Les démarches, travaux et aménagements à entreprendre au niveau des réservoirs de Mercurio 1 et 2 sont :

Priorité 1 :

- l'amélioration de la piste d'accès (sera chiffrée dans la partie Traitement) ;
- la reprise et le renforcement du génie civil des ouvrages (intérieur et extérieur) ;
- l'installation d'une échelle fixe et des garde-corps sur le toit des ouvrages ;
- le remplacement des capots d'accès aux bâches de stockage en aluminium verrouillable munis d'une cheminée d'aération avec grillage fin, anti-insecte ;
- la réhabilitation complète de la chambre des vannes (porte verrouillable et équipements, hors comptage) ;
- le déplacement du compteur de distribution existant dans la chambre des vannes ;
- la pose d'un filtre en amont du compteur de distribution.

Priorité 2 :

- la réhabilitation de l'étanchéité interne.

Chiffrage

Tableau 87 : Chiffrage estimatif travaux au niveau des réservoirs de Mercurio 1 et 2

Poste	Quantité	Montant unitaire (€HT)	Coûts estimatifs (€HT)
<i>Reprise et renforcement GC extérieur et intérieur</i>	2	20 000	40 000
<i>Étanchéité interne</i>	2	150 000	300 000
<i>Echelle fixe + garde-corps</i>	2	5 000	10 000
<i>Capôt aluminium léger + aération haute + grillage anti-insecte</i>	2	1 250	2 500
<i>Réhabilitation complète chambre des vannes équipée</i>	1	25 000	25 000
<i>Déplacement du compteur de distribution existant dans la chambre des vannes</i>	1	500	500
<i>Pose d'un filtre en amont du compteur de distribution</i>	1	2 500	2 500
TOTAL RESERVOIRS MERCURIO 1 ET 2 - TRONC COMMUN			380 500

2.3.2. Réservoir de Fromontica

Proposition de travaux et aménagements

Les démarches, travaux et aménagements à entreprendre au niveau du réservoir de la Fromontica sont :

Priorité 1 :

- la régularisation du foncier (acquisition de la parcelle assiette du réservoir et établissements de passage sur parcelles privées) ;
- la reprise et le renforcement du génie civil extérieur de l'ouvrage ;
- l'installation d'une échelle fixe et des garde-corps sur le toit de l'ouvrage ;
- l'installation d'un compteur d'adduction sur l'arrivée depuis la station de reprise de la Fromontica.

Priorité 2 :

- le remplacement du compteur général de distribution (ancien).

Priorité 3 :

- la réhabilitation de l'étanchéité interne.

Chiffrage

Tableau 88 : Chiffrage estimatif travaux au niveau du réservoir de la Fromontica

Poste	Quantité	Montant unitaire (€HT)	Coûts estimatifs (€HT)
<i>Régularisation foncier (acquisition de la parcelle assiette du réservoir et établissement d'une servitude de passage sur parcelles privées)</i>	1	8 000	8 000
<i>Reprise et renforcement GC extérieur</i>	1	20 000	20 000
<i>Étanchéité interne</i>	1	150 000	150 000
<i>Echelle fixe + garde-corps</i>	1	5 000	5 000
<i>Comptage de l'arrivée</i>	1	5 000	5 000
<i>Comptage de la distribution</i>	1	5 000	5 000
TOTAL RESERVOIR FROMONTICA			193 000

2.3.3. Réservoir de Cisternino

Le réservoir ayant été entièrement réhabilité en 2024, aucun nouveau travaux n'est prévu à ce niveau. Seule l'installation d'un compteur sur l'arrivée de l'adduction arrivant en partie haute de la bêche, sera réalisée.

Proposition de travaux et aménagements

Les démarches, travaux et aménagements à entreprendre au niveau du réservoir de la Fromontica sont :

Priorité 1 :

- l'installation d'un compteur d'adduction sur l'arrivée située en partie haute de la chambre des vannes (dispositif d'estimation du débit produit, placé sur col de cygne pour mise en charge de la canalisation d'adduction).

Chiffrage

Tableau 89 : Chiffrage estimatif travaux au niveau du réservoir de Cisternino

Poste	Quantité	Montant unitaire (€HT)	Coûts estimatifs (€HT)
<i>Comptage adduction</i>	1	5 000	5 000
TOTAL RESERVOIR CISTERNINO - TRONC COMMUN			5 000

2.3.4. Réservoir Sortie Nord

Proposition de travaux et aménagements

Les démarches, travaux et aménagements à entreprendre au niveau du réservoir Sortie Nord sont :

Priorité 1 :

- la régularisation du foncier (acquisition de la parcelle assiette du réservoir, établissement de passage sur parcelles privées) ;
- l'amélioration de la piste d'accès ;
- la reprise des clôtures ;
- la reprise et le renforcement du génie civil extérieur de l'ouvrage.

Priorité 2 :

- le remplacement du compteur général de distribution (ancien).

Priorité 3 :

- la réhabilitation de l'étanchéité interne.

Chiffrage

Tableau 90 : Chiffrage estimatif travaux au niveau du réservoir Sortie Nord

<i>Poste</i>	<i>Quantité</i>	<i>Montant unitaire (€HT)</i>	<i>Coûts estimatifs (€HT)</i>
<i>Régularisation foncier (acquisition de la parcelle assiette du réservoir et établissement d'une servitude de passage sur parcelles privées)</i>	1	8 000	8 000
<i>Amélioration de la piste d'accès</i>	290 ml	50	14 500
<i>Reprise des clôtures (panneaux rigides)</i>	1	20 000	20 000
<i>Reprise et renforcement GC extérieur</i>	1	20 000	20 000
<i>Etanchéité interne</i>	1	150 000	150 000
<i>Comptage de la distribution</i>	1	5 000	5 000
TOTAL RESERVOIR SORTIE NORD - TRONC COMMUN			217 500

2.3.5. Construction d'un nouveau réservoir de 500 m³

Il est prévu la construction d'un réservoir supplémentaire de 500 m³ afin de répondre aux besoins en eau potable de la commune à l'horizon 2045 et d'augmenter le temps de séjour des réservoirs de Mercurio.

Le réservoir supplémentaire sera jumelé avec les réservoirs de Mercurio 1 et 2.

Il sera important de prévoir une bonne interconnexion entre les réservoirs existants et le nouveau réservoir permettant une circulation correcte de l'eau, en évitant la stagnation et assurant la distribution d'eau de manière uniforme.

Proposition de travaux et aménagements

Les démarches, travaux et aménagements à entreprendre au niveau du nouveau réservoir de 500 m³ sont :

Priorité 1 :

- la création d'un réservoir de 500 m³ avec équipements (hors comptage) dont la mise en place d'un by-pass permettant de vidanger indépendamment l'un ou l'autre des réservoirs tout en assurant la continuité de la distribution.

Chiffrage

 Tableau 91 : Chiffrage estimatif travaux au niveau du nouveau réservoir de 500 m³

<i>Poste</i>	<i>Quantité</i>	<i>Montant unitaire (€HT)</i>	<i>Coûts estimatifs (€HT)</i>
<i>Création d'un réservoir de 500 m³ avec équipements (hors comptage)</i>	1	625 000	625 000
TOTAL NOUVEAU RESERVOIR - TRONC COMMUN			625 000

2.4. Traitement

Actuellement, la désinfection de l'ensemble des eaux distribuées par la commune se fait au niveau de la station de traitement de Saint-Florent.

L'Article R.1321-55 du Code de la Santé Publique précise que : « *Les installations de distribution d'eau mentionnées à l'Article R.1321-43 doivent être conçues, réalisées et entretenues de manière à empêcher l'introduction ou l'accumulation de microorganismes, de parasites ou de substances constituant un danger potentiel pour la santé des personnes ou susceptibles d'être à l'origine d'une dégradation de la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine distribuée, telle qu'il ne soit plus satisfait aux exigences fixées aux Articles R.1321-2 et R.1321-3 [...].*

*Ces installations doivent, dans les conditions normales d'entretien, assurer en tout point la circulation de l'eau. Elles doivent pouvoir être entièrement **nettoyées, rincées, vidangées et désinfectées** ».*

En conséquence, il appartient à la commune de Saint-Florent de mettre en place un traitement adapté.

2.4.1. Station de traitement

L'usine de traitement de l'eau de Saint-Florent est localisée sur la commune de Saint-Florent sur une parcelle communale. L'accès à la station de traitement se fait par une piste sur environ 1,2 kml. La piste est à reprendre, elle ne permet pas l'accès aux camions pour l'appoint en charbon.

La station de traitement a été mise en service en 2008. Elle traite les eaux issues de la prise d'eau de la retenue de Padula (eaux achetées à l'OEHC), du captage de la source de Funtanetto et des forages et à une capacité de traitement de 270 m³/h soit 6 480 m³/j répartie de la manière suivante : 150 m³/h (3 600 m³/j) pour le barrage de Padula, entre 5 et 20 m³/h (480 m³/j) pour la source de Funtanetto et de 40 m³/h + 30 m³/h + 30 m³/h soit 100 m³/h (2 400 m³/j) pour les forages.

L'eau en provenance de la retenue de Padula est traitée en physico-chimique, suivi de filtre à sable et filtre à charbon. Les eaux des forages et du captage de Funtanetto sont traitées seulement à partir de l'inter ozonation, puis soumises au filtre à charbon. C'est à partir de l'inter ozonation que sont mélangées toutes les eaux.

Proposition de travaux et aménagements

Différents travaux et aménagements sont prévus au niveau de la station de traitement, ils sont récapitulés et chiffrés dans le tableau en page suivante.

Chiffrage

Tableau 92 : Chiffrage estimatif travaux au niveau de la station de traitement

COMMUNE DE SAINT-FLORENT				
INTERVENTIONS A PREVOIR SUITE AU DIAGNOSTIC DE LA STATION DE TRAITEMENT				
TYPE DE TRAVAUX ET D'AMENAGEMENTS	DESIGNATION DES POSTES	Prix (€HT)	Quantité	Total (€HT)
	Accès, protection et maintenance			
	Nivelage et bétonnage de la piste d'accès (1,2 km)	200 €HT	1 200 ml	240 000
	Reprises ponctuelles des clôtures	15 000 €HT	1	15 000
	Reprises du portail d'accès	5 000 €HT	1	5 000
	Mise en place de vidéosurveillance	10 000 €HT	1	10 000
	Remplacement des éclairages extérieurs endommagés (x 3)	500 €HT	3	1 500
	Réhabilitation de la porte métallique du local chloration	1 500 €HT	1	1 500
	Réhabilitation de la potence	3 000 €HT	1	3 000
	Génie civil			
	Reprises ponctuelles du génie civil extérieur	15 000 €HT	1	15 000
	Equipements électriques			
	Remplacement de la batterie du chargeur-redresseur	2 000 €HT	1	2 000
	Mise en place de chemins de câbles pour surélever les câbles électriques de la présence d'humidité	1 500 €HT	1	1 500
	Remplacement des climatisations du bureau et du laboratoire d'analyses	5 000 €HT	2	10 000
	Equipements hydrauliques et électromécaniques			
	Remplacement du surpresseur ancien et vétuste (15 m³/h) en sortie de bache	10 000 €HT	1	10 000
	Prévoir un compresseur de secours pour l'ozoneur	10 000 €HT	1	10 000
	Création d'un by-pass pour la maintenance du filtre à charbon	20 000 €HT	1	20 000
	Instruments de mesures			
	Pose de 2 débitmètres électromagnétiques en DN 200 en sortie du filtre à sable	7 500 €HT	2	15 000
	Lagunes			
	Curage des lagunes	25 000 €HT	1	25 000
	TOTAL (€HT)			384 500

Station de traitement

2.4.1. Chlorations au niveau des réservoirs

Proposition de travaux et aménagements

En complément de la réhabilitation de la station de traitement, nous proposons l'installation de trois points de chloration supplémentaires sur le système AEP de Saint-Florent, afin d'assurer une désinfection optimale de l'eau sur l'ensemble de la commune.

Il est prévu d'équiper le réservoir de la Fromontica, le réservoir de Cisternino et le réservoir Sortie Nord d'un dispositif de chloration asservi aux débits sortants, fonctionnant à l'énergie solaire (chloration gazeuse). Compte tenu de la proximité immédiate des premières habitations (moins de 200 m), l'injection de chlore ne pourra pas être réalisée directement dans la canalisation de distribution. Elle sera donc effectuée en amont, dans la bache de stockage des réservoirs.

Chiffrage

Tableau 93 : Chiffrage estimatif travaux chloration au niveaux des réservoirs

Poste	Quantité	Montant unitaire (€HT)	Coûts estimatifs (€HT)
Chloration asservie aux débits sortants sur panneaux solaires (et éclairage) - RESERVOIRS DE LA FROMONTICA, CISTERNINO ET RESERVOIR SORTIE NORD	3	15 000	45 000
TOTAL TRAITEMENT			45 000

2.5. Distribution

2.5.1. Canalisations

Le linéaire total de canalisations représente plus de **31,8 km** au total. Les réseaux de distribution sont de natures et diamètres divers.

Les réseaux les plus anciens sont ceux en amiante-ciment. Certains secteurs sont plus récents, comme le réseau de la route de la cathédrale ou une partie des réseaux de la Fromontica (Fromontica Nord), réhabilités en 2024.

Proposition de travaux et aménagements

Priorité 1 : La visite nocturne des réseaux permet de déterminer l'Indice Linéaire de Perte (ILP) des tronçons investigués. Les sections présentant un ILP « Mauvais » seront considérées comme prioritaires et devront être renouvelées. Afin d'améliorer le rendement global des réseaux de distribution, les canalisations identifiées comme fuyardes, localisées lors de la sectorisation nocturne, seront remplacées en priorité.

De plus, des investigations devront être menées sur la canalisation dite « abandonnée », située au niveau du haut de la Fromontica. Ce tronçon présente en effet des pertes importantes.

Priorité 2 : Les réseaux fuyards, présentant un **ILP « Médiocre »** et localisés lors de la sectorisation nocturne, devront également être renouvelés. Ils seront remplacés dans une deuxième priorité de travaux.

Priorité 3 : Le remplacement des canalisations en amiante-ciment non fuyardes devront être renouvelés en dernière priorité de travaux.

Les canalisations de distribution à remplacer sont localisées en **Figures 20 (hors texte)**.

Chiffrage

Tableau 94 : Chiffrage estimatif travaux réseaux de distribution

Poste	Quantité	Montant unitaire (€HT)	Coûts estimatifs (€HT)
Renouvellement des canalisations fuyardes - ILP Mauvais	9 540 ml	215	2 051 137
Renouvellement des canalisations fuyardes - ILP Médiocre	3 826 ml	215	822 527
Renouvellement des canalisations en amiante-ciment	3 430 ml	215	737 497
TOTAL RESEAUX DISTRIBUTION			3 611 160

2.5.2. Organes

Différents organes sont présents sur les réseaux de distribution de la commune, ils sont plus ou moins récents.

Proposition de travaux et aménagements

Priorité 1 : Les organes situés sur les tronçons fuyards présentant un ILP « Mauvais » seront remplacés en priorité 1 en même temps que les canalisations.

Priorité 2 : Les organes situés sur les tronçons fuyards présentant un ILP « Médiocre » seront remplacés en deuxième priorité de travaux en même temps que les canalisations.

Priorité 3 : Les organes situés sur les tronçons non fuyards en amiante-ciment seront remplacés en dernière priorité de travaux en même temps que les canalisations.

Chiffrage

Tableau 95 : Chiffrage estimatif travaux organes de distribution

Poste	Quantité	Montant unitaire (€HT)	Coûts estimatifs (€HT)
Priorité 1			
Renouvellement vanne de sectorisation (VA9, VA10, VA11, VA12, VA13, VA16, VA18, VA20, VA21, VA22, VA35, VA36, VA38, VA39, VA40, VA41, VA42, VA43, VA44, VA45, VA46, VA47, VA48, VA56, VA57, VA58, VA59, VA60, VA61)	29	1 000	29 000
Renouvellement vidange (VI1)	1	1 500	1 500
Renouvellement ventouse (VE2, VE4, VE5)	3	1 500	4 500
Renouvellement réducteur de pression (RP1)	1	5 000	5 000
Renouvellement bouche de lavage (BL1, BL2, BL3, BL4, BL5, BL6, BL7)	7	1 500	10 500
Priorité 2			
Renouvellement vanne de sectorisation (VA3, VA5, VA7, VA14, VA34, VA62, VA63, VA68, VA73)	9	1 000	9 000
Renouvellement vidange (VI4 et VI5)	2	1 500	3 000
Priorité 3			
Renouvellement vanne de sectorisation (VA34)	1	1 000	1 000
Renouvellement vidange (VI3)	1	1 500	1 500
TOTAL ORGANES DISTRIBUTION			65 000

2.5.3. Compteurs abonnés

Comme évoqué précédemment, la commune dispose d'un fichier du parc des compteurs. Pour chaque compteur abonné, nous disposons de la date de fabrication du compteur. Nous prendrons comme hypothèse, que le compteur a été installé, l'année de sa fabrication.

La facturation est au réel sur la commune de Saint-Florent.

Selon l'article 9 de l'Arrêté Ministériel du 6 Mars 2007, les compteurs d'eau individuels doivent être remplacés tous les 15 ans.

Proposition de travaux et aménagements

Priorité 1 : Les compteurs abonnés posés avant 2010 (2010 inclus) seront renouvelés en première priorité de travaux.

Priorité 2 : Les compteurs abonnés posés entre 2011 et 2015 (2015 inclus) seront renouvelés en deuxième priorité de travaux.

Priorité 3 : Les compteurs abonnés posés entre 2016 et 2025 (2025 inclus) seront renouvelés en dernière priorité de travaux.

Chiffrage

Tableau 96 : Chiffrage estimatif travaux compteurs abonnés

Poste	Quantité	Montant unitaire (€HT)	Coûts estimatifs (€HT)
Renouvellement des compteurs abonnés posés avant 2010	727	800	581 600
Renouvellement des compteurs abonnés posés entre 2011 et 2015	434	800	347 200
Renouvellement des compteurs abonnés posés entre 2016 et 2025	704	800	563 200
TOTAL COMPTEURS ABONNÉS			1 492 000

2.5.4. Défense incendie

Le diagnostic de 2022 et les mesures débit/pression réalisées en 2025 par SMMI, font état de 50 hydrants sur la commune de Saint-Florent dont 21 nécessitant des travaux (7 PI à remplacer : PI2, PI3, PI7, PI8, PI13, PI35 et PI42) et 16 PI nécessitant une réhabilitation partielle (manque bouchon ou reprise peinture numéro) : PI1, PI5, PI9, PI14, PI15, PI27, PI28, PI30, PI38, PI39, PI41, PI46, PI47, PI49, PI50, PI53)).

Proposition de travaux et aménagements

Priorité 1 : Les poteaux incendie nécessitant des travaux seront réhabilités en priorité 1 (PI à remplacer et PI nécessitant une réhabilitation partielle).

Priorité 2 : En deuxième priorité de travaux, il serait intéressant de poser de nouveaux poteaux incendie afin d'améliorer la protection incendie.

Chiffrage

Tableau 97 : Chiffrage estimatif travaux défense incendie

Poste	Quantité	Montant unitaire (€HT)	Coûts estimatifs (€HT)
Renouvellement poteaux incendie	7	3 000	21 000
Réhabilitation partielle poteaux incendie (manque bouchon ou reprise peinture numéro)	16	1 000	16 000
Pose nouveaux poteaux incendie	16	3 000	48 000
TOTAL DEFENSE INCENDIE - TRONC COMMUN			85 000

La figure en page suivante présente la défense incendie future de la commune de Saint-Florent après la pose de nouveaux poteaux incendie.

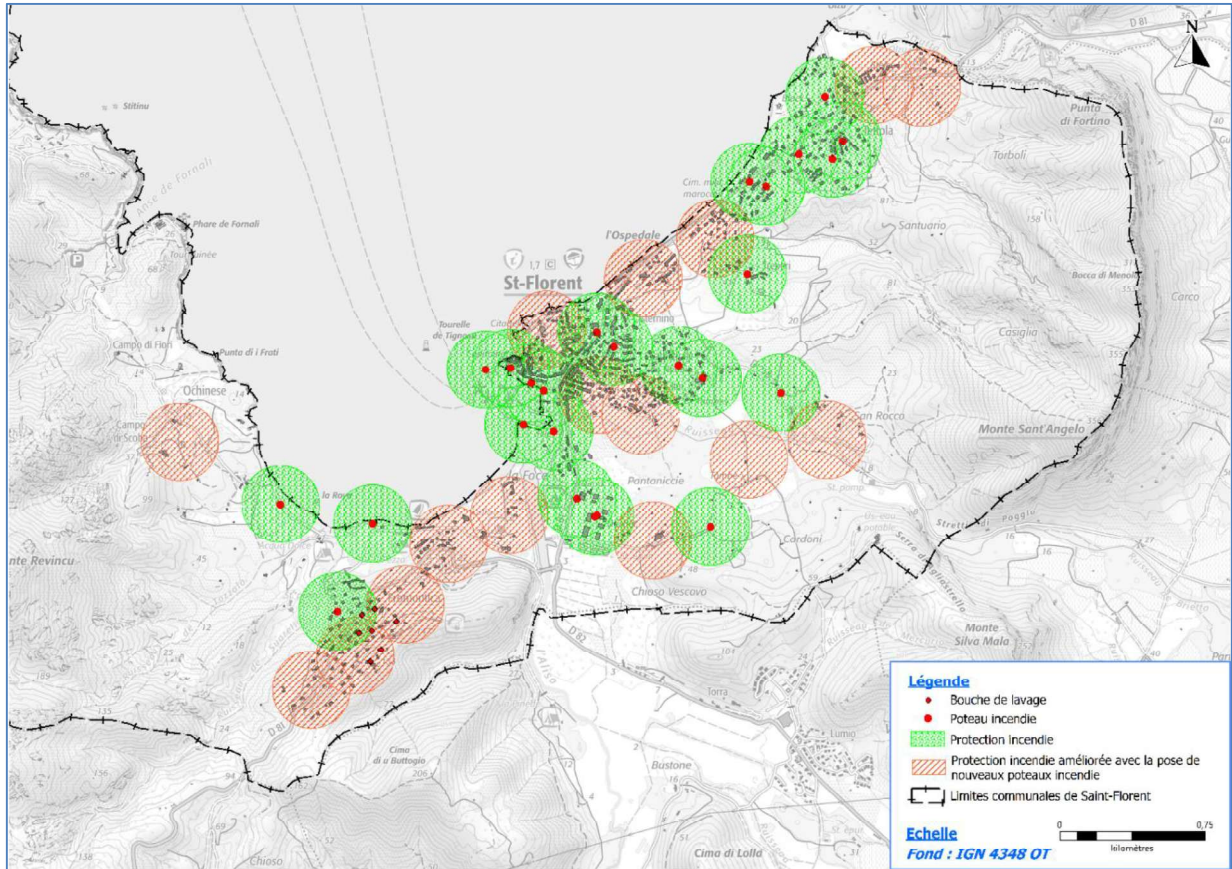


Figure 12 : Evaluation sommaire (d'un point de vue spatial) de la défense incendie future de la commune après la pose de nouveaux poteaux incendie

PARTIE 9 : SYNTHÈSE DES SCÉNARIOS PROPOSÉS

Les coûts des démarches, aménagements et travaux pour la commune de Saint-Florent sont synthétisés et priorisés dans le tableau ci-dessous.

Poste	SCENARIO Réhabilitation du système AEP existant et construction d'un nouveau réservoir de 500 m ³
RESSOURCES	
CAPTAGE DE LA SOURCE DE FUNTANETTO	
Réhabilitation de l'ouvrage de décantation	10 000
Entretien et Nettoyage du PPI	3 000
Matérialisation du Périmètre de Protection Immédiate	25 000
Comptage production	5 000
FORAGE 1 (11.Q), FORAGE 2 (24.Q) ET FORAGE 28.Q	
Mise à jour procédure DUP	10 000
Entretien et Nettoyage du PPI (forages 11.Q et 24.Q)	17 135
Entretien et Nettoyage du PPI (forage 28.Q)	2 000
Réalisation diagnostic et essai de pompage longue durée (forage 28.Q)	20 000
Acquisition foncière du PPI (forages 11.Q et 24.Q)	4 305
Comptage production (forages 11.Q, 24.Q et 28.Q)	15 000
Reprise clôture du Périmètre de Protection Immédiate (forages 11.Q et 24.Q)	20 000
Matérialisation du Périmètre de Protection Immédiate (forage 28.Q)	10 000
FORAGE 3 (DE SECOURS)	
Procédure de DUP	15 000
Réalisation diagnostic et essai de pompage longue durée	20 000
Comptage production	5 000
ADDITION	
CANALISATIONS ADDUCTION - TRONC COMMUN	
Renouvellement du tronçon fuyard du réseau d'adduction du captage de la source de Funtanetto aux réservoirs de Mercurio	144 900
Renouvellement des canalisations en amiante-ciment du réseau d'adduction du captage de la source de Funtanetto aux réservoirs de Mercurio	696 450
Renouvellement du reste du réseau d'adduction du captage de la source de Funtanetto aux réservoirs de Mercurio	106 200
Renouvellement du réseau d'adduction du forage 1 (11.Q) aux réservoirs de Mercurio	51 450
Renouvellement du forage 2 (24.Q) aux réservoirs de Mercurio	52 500
Renouvellement du réseau du forage 3 (de secours) aux réservoirs de Mercurio	5 400
Création d'un réseau d'adduction du forage 28.Q aux réservoirs de Mercurio	191 850
CANALISATIONS ADDUCTION - OPTION	
Pose de canalisations entre la route de la cathédrale et le réservoir Sortie Nord afin de simplifier le réseau	519 655
OUVRAGES ADDUCTION - REGARDS BRISE-CHARGE	
Réhabilitation regard brise-charge BC1 : surélevé le regard par rapport au TN de 0,5 m, pose de vidanges des compartiments, pose d'une crépine sur le départ, réhabilitation des voiles béton du regard (effondrement)	5 000
Réhabilitation regard brise-charge BC2 : surélevé le regard par rapport au TN de 0,5 m, pose de vidanges des compartiments, pose d'une crépine sur le départ, création d'un trop-plein crépiné, pose d'un capôt en aluminium verrouillable muni d'une cheminée d'aération avec grillage fin anti-insecte)	5 000
Création de 2 regards brise-charge (ouvrages surélevés par rapport au TN (0,5 m), capôt en aluminium verrouillable muni d'une cheminée d'aération avec grillage fin, anti-insecte, seuil de décantation, crépines sur l'arrivée, le départ et le trop-plein, vidanges des compartiments)	10 000
OUVRAGES ADDUCTION - LOCAL TECHNIQUE DES FORAGES	
Reprise du génie-civil de l'ouvrage à l'intérieur	5 000
Remplacement de l'échelle fixe pour accéder à la chambre des vannes	1 500
Remplacement de la chloration sur le by-pass de la source de Funtanetto	15 000
Réhabilitation de la chambre des vannes équipée	20 000
Remplacement du coffret électrique ancien	15 000
Prévoir pompe de secours pour les forages	2 500
OUVRAGES ADDUCTION - STATION DE REPRISE DE LA FROMONTICA	
Régularisation foncier (acquisition de la parcelle assiette de la station de reprise)	1 500
ORGANES ADDUCTION - TRONC COMMUN	
Renouvellement d'une ventouse (VE7)	1 500
Renouvellement d'une vanne de sectorisation (VA64)	1 500
Renouvellement de 3 vannes de sectorisation (VA65, VA66 et VA67)	4 500
Renouvellement de trois débitmètres concernant les forages (D3 et D4) et la source de Funtanetto (D1) aux arrivées à la station de traitement	15 000
Comptage du forage 28.Q à l'arrivée à la station de traitement	5 000
ORGANES ADDUCTION - OPTION	
Pose vanne de sectorisation	1 500
Déplacement du compteur C7	1 500
Pose d'un compteur d'adduction à l'arrivée au réservoir Sortie Nord	5 000
STOCKAGE	
RESERVOIRS DE MERCURIO 1 ET 2	
Reprise et renforcement GC extérieur et intérieur	40 000
Étanchéité interne	300 000
Echelle fixe + garde-corps	10 000
Capôt aluminium léger + aération haute + grillage anti-insecte	2 500
Réhabilitation complète chambre des vannes équipée	25 000
Déplacement du compteur de distribution existant dans la chambre des vannes	500
Pose d'un filtre en amont du compteur de distribution	2 500
RESERVOIR DE FROMONTICA	
Régularisation foncier (acquisition de la parcelle assiette du réservoir et établissement d'une servitude de passage sur parcelles privées)	8 000
Reprise et renforcement GC extérieur	20 000
Étanchéité interne	150 000
Echelle fixe + garde-corps	5 000
Comptage de l'arrivée	5 000
Comptage de la distribution	5 000

Poste	SCENARIO Réhabilitation du système AEP existant et construction d'un nouveau réservoir de 500 m³
RESERVOIR DE CISTERMINO	
Comptage adduction	5 000
RESERVOIR SORTIE NORD	
Régularisation foncier (acquisition de la parcelle assiette du réservoir et établissement d'une servitude de passage sur parcelles privées)	8 000
Amélioration de la piste d'accès	14 500
Reprise des clôtures (panneaux rigides)	20 000
Reprise et renforcement GC extérieur	20 000
Étanchéité interne	150 000
Comptage de la distribution	5 000
CONSTRUCTION NOUVEAU RESERVOIR SUPPLEMENTAIRE DE M³	
Création d'un réservoir de 500 m³ avec équipements (hors comptage)	625 000
TRAITEMENT	
STATION DE TRAITEMENT	
Accès, protection et manutention	
Nivelage et bétonnage de la piste d'accès (1,2 km)	240 000
Reprises ponctuelles des clôtures	15 000
Reprises du portail d'accès	5 000
Mise en place de vidéosurveillance	10 000
Remplacement des éclairages extérieurs endommagés (x 3)	1 500
Réhabilitation de la porte métallique du local chloration	1 500
Réhabilitation de la potence	3 000
Génie civil	
Reprises ponctuelles du génie civil extérieur	15 000
Équipements électriques	
Remplacement de la batterie du chargeur-redresseur	2 000
Mise en place de chemins de câbles pour surélever les câbles électriques de la présence d'humidité	1 500
Remplacement des climatisations du bureau et du laboratoire d'analyses	10 000
Équipements hydrauliques et électromécaniques	
Remplacement du surpresseur ancien et vétuste (15 m³/h) en sortie de bache	10 000
Prévoir un compresseur de secours pour l'ozoneur	10 000
Création d'un by-pass pour la maintenance du filtre à charbon	20 000
Instruments de mesures	
Pose de 2 débitmètres électromagnétiques en DN 200 en sortie du filtre à sable	15 000
Lagunes	
Curage des lagunes	25 000
CHLORATIONS RESERVOIRS	
Chloration asservie aux débits sortants sur panneaux solaires (et éclairage) - RESERVOIRS DE LA FROMONTICA, CISTERMINO ET RESERVOIR SORTIE NORD	45 000
DISTRIBUTION	
CANALISATIONS DISTRIBUTION - TRONC COMMUN	
Renouvellement des canalisations fuyardes - ILP Mauvais	2 051 137
Renouvellement des canalisations fuyardes - ILP Médiocre	822 527
Renouvellement des canalisations en amiante-ciment	737 497
ORGANES DISTRIBUTION - TRONC COMMUN	
Priorité 1 - Réseaux fuyards - ILP Mauvais	
Renouvellement vanne de sectorisation (VA9, VA10, VA11, VA12, VA13, VA16, VA18, VA20, VA21, VA22, VA35, VA36, VA38, VA39, VA40, VA41, VA42, VA43, VA44, VA45, VA46, VA47, VA48, VA56, VA57, VA58, VA59, VA60, VA61)	29 000
Renouvellement vidange (VI1)	1 500
Renouvellement ventouse (VE2, VE4, VE5)	4 500
Renouvellement réducteur de pression (RP1)	5 000
Renouvellement bouche de lavage (BL1, BL2, BL3, BL4, BL5, BL6, BL7)	10 500
Priorité 2 - Réseaux fuyards - ILP Médiocre	
Renouvellement vanne de sectorisation (VA3, VA5, VA7, VA14, VA34, VA62, VA63, VA68, VA73)	9 000
Renouvellement vidange (VI4 et VI5)	3 000
Priorité 3 - Réseaux non fuyards en amiante-ciment	
Renouvellement vanne de sectorisation (VA34)	1 000
Renouvellement vidange (VI3)	1 500
COMPTEURS ABONNES	
Renouvellement des compteurs abonnés posés avant 2010	581 600
Renouvellement des compteurs abonnés posés entre 2011 et 2015	347 200
Renouvellement des compteurs abonnés posés entre 2016 et 2025	563 200
DEFENSE INCENDIE	
Renouvellement poteaux incendie	21 000
Réhabilitation partielle poteaux incendie (manque bouchon ou reprise peinture numéro)	16 000
Pose nouveaux poteaux incendie	48 000
TOTAL RESSOURCES	181 440
TOTAL ADDUCTION - TRONC COMMUN	1 356 750
TOTAL ADDUCTION - OPTION	527 655
TOTAL STOCKAGE	1 421 000
TOTAL TRAITEMENT	429 500
TOTAL DISTRIBUTION	3 676 160
TOTAL COMPTEURS ABONNES	1 492 000
TOTAL DEFENSE INCENDIE	85 000
TOTAL PRIORITE 1	4 291 272
TOTAL PRIORITE 2	2 334 982
TOTAL PRIORITE 3	2 015 597
OPTION	527 655
TOTAL GENERAL (€HT) - SANS OPTION	8 641 850
TOTAL GENERAL (€HT) - AVEC OPTION	9 169 505

PARTIE 10 : CHOIX DE LA COMMUNE ET PROGRAMME DE TRAVAUX

SCHÉMA DIRECTEUR AEP

1 Choix de la commune

Le scénario proposé a été présenté lors d'une réunion organisée avec M. le Maire, une partie du conseil municipal, le 12 septembre 2025.

La commune de Saint-Florent a validé le scénario proposé et se laisse le choix de choisir l'option ultérieurement.

Si la commune améliore sa connaissance patrimoniale, la connaissance des réseaux pourrait être grandement améliorée.

Les tableaux suivants présentent le coût total de l'opération, le plan de financement associé et les impacts potentiels sur le prix de l'eau.

Poste	SCENARIO Réhabilitation du système AEP existant et construction d'un nouveau réservoir de 500 m ³
RESSOURCES	
<i>CAPTAGE DE LA SOURCE DE FUNTA NETTO</i>	
Réhabilitation de l'ouvrage de décantation	10 000
Entretien et Nettoyage du PPI	3 000
Matérialisation du Périmètre de Protection Immédiate	25 000
Comptage production	5 000
<i>FORAGE 1 (11.Q), FORAGE 2 (24.Q) ET FORAGE 28.Q</i>	
Mise à jour procédure DUP	10 000
Entretien et Nettoyage du PPI (forages 11.Q et 24.Q)	17 135
Entretien et Nettoyage du PPI (forage 28.Q)	2 000
Réalisation diagnostic et essai de pompage longue durée (forage 28.Q)	20 000
Acquisition foncière du PPI (forages 11.Q et 24.Q)	4 305
Comptage production (forages 11.Q, 24.Q et 28.Q)	15 000
Reprise clôture du Périmètre de Protection Immédiate (forages 11.Q et 24.Q)	20 000
Matérialisation du Périmètre de Protection Immédiate (forage 28.Q)	10 000
<i>FORAGE 3 (DE SECOURS)</i>	
Procédure de DUP	15 000
Réalisation diagnostic et essai de pompage longue durée	20 000
Comptage production	5 000
ADDITION	
<i>CANALISATIONS ADDUCTION - TRONC COMMUN</i>	
Renouvellement du tronçon fuyard du réseau d'adduction du captage de la source de Funtanetto aux réservoirs de Mercurio	144 900
Renouvellement des canalisations en arriante-ciment du réseau d'adduction du captage de la source de Funtanetto aux réservoirs de Mercurio	696 450
Renouvellement du reste du réseau d'adduction du captage de la source de Funtanetto aux réservoirs de Mercurio	106 200
Renouvellement du réseau d'adduction du forage 1 (11.Q) aux réservoirs de Mercurio	51 450
Renouvellement du forage 2 (24.Q) aux réservoirs de Mercurio	52 500
Renouvellement du réseau du forage 3 (de secours) aux réservoirs de Mercurio	5 400
Création d'un réseau d'adduction du forage 28.Q aux réservoirs de Mercurio	191 850
<i>CANALISATIONS ADDUCTION - OPTION</i>	
Pose de canalisations entre la route de la cathédrale et le réservoir Sortie Nord afin de simplifier le réseau	519 655
<i>OUVRAGES ADDUCTION - REGARDS BRISE-CHARGE</i>	
Réhabilitation regard brise-charge BC1 : surélevé le regard par rapport au TN de 0,5 m, pose de vidanges des compartiments, pose d'une crépine sur le départ, réhabilitation des voiles béton du regard (effondrement)	5 000
Réhabilitation regard brise-charge BC2 : surélevé le regard par rapport au TN de 0,5 m, pose de vidanges des compartiments, pose d'une crépine sur le départ, création d'un trop-plein crépiné, pose d'un capôt en aluminium verrouillable muni d'une cheminée d'aération avec grillage fin anti-insecte)	5 000
Création de 2 regards brise-charge (ouvrages surélevés par rapport au TN (0,5 m), capot en aluminium verrouillable muni d'une cheminée d'aération avec grillage fin, anti-insecte, seuil de décantation, crépines sur l'arrivée, le départ et le trop-plein, vidanges des compartiments)	10 000
<i>OUVRAGES ADDUCTION - LOCAL TECHNIQUE DES FORAGES</i>	
Reprise du génie-civil de l'ouvrage à l'intérieur	5 000
Remplacement de l'échelle fixe pour accéder à la chambre des vannes	1 500
Remplacement de la chloration sur le by-pass de la source de Funtanetto	15 000
Réhabilitation de la chambre des vannes équipée	20 000
Remplacement du coffret électrique ancien	15 000
Prévoir pompe de secours pour les forages	2 500
<i>OUVRAGES ADDUCTION - STATION DE REPRISE DE LA FROMONTICA</i>	
Régularisation foncier (acquisition de la parcelle assiette de la station de reprise)	1 500
<i>ORGANES ADDUCTION - TRONC COMMUN</i>	
Renouvellement d'une ventouse (VE7)	1 500
Renouvellement d'une vanne de sectorisation (VA64)	1 500
Renouvellement de 3 vannes de sectorisation (VA65, VA66 et VA67)	4 500
Renouvellement de trois débitmètres concernant les forages (D3 et D4) et la source de Funtanetto (D1) aux arrivées à la station de traitement	15 000
Comptage du forage 28.Q à l'arrivée à la station de traitement	5 000
<i>ORGANES ADDUCTION - OPTION</i>	
Pose vanne de sectorisation	1 500
Déplacement du compteur C7	1 500
Pose d'un compteur d'adduction à l'arrivée au réservoir Sortie Nord	5 000
STOCKAGE	
<i>RESERVOIRS DE MERCURIO 1 ET 2</i>	
Reprise et renforcement GC extérieur et intérieur	40 000
Etanchéité interne	300 000
Echelle fixe + garde-corps	10 000
Capôt aluminium léger + aération haute + grillage anti-insecte	2 500
Réhabilitation complète chambre des vannes équipée	25 000
Déplacement du compteur de distribution existant dans la chambre des vannes	500
Pose d'un filtre en amont du compteur de distribution	2 500
<i>RESERVOIR DE FROMONTICA</i>	
Régularisation foncier (acquisition de la parcelle assiette du réservoir et établissement d'une servitude de passage sur parcelles privées)	8 000
Reprise et renforcement GC extérieur	20 000
Etanchéité interne	150 000
Echelle fixe + garde-corps	5 000
Comptage de l'arrivée	5 000
Comptage de la distribution	5 000

Poste	SCENARIO Réhabilitation du système AEP existant et construction d'un nouveau réservoir de 500 m ³
RESERVOIR DE CISTERMINO	
Comptage adduction	5 000
RESERVOIR SORTIE NORD	
Régularisation foncier (acquisition de la parcelle assiette du réservoir et établissement d'une servitude de passage sur parcelles privées)	8 000
Amélioration de la piste d'accès	14 500
Reprise des clôtures (panneaux rigides)	20 000
Reprise et renforcement GC extérieur	20 000
Étanchéité interne	150 000
Comptage de la distribution	5 000
CONSTRUCTION NOUVEAU RESERVOIR SUPPLEMENTAIRE DE M³	
Création d'un réservoir de 500 m ³ avec équipements (hors comptage)	625 000
TRAITEMENT	
STATION DE TRAITEMENT	
Accès, protection et manutention	
Nivelage et bétonnage de la piste d'accès (1,2 km)	240 000
Reprises ponctuelles des clôtures	15 000
Reprises du portail d'accès	5 000
Mise en place de vidéosurveillance	10 000
Remplacement des éclairages extérieurs endommagés (x 3)	1 500
Réhabilitation de la porte métallique du local chloration	1 500
Réhabilitation de la potence	3 000
Génie civil	
Reprises ponctuelles du génie civil extérieur	15 000
Équipements électriques	
Remplacement de la batterie du chargeur-redresseur	2 000
Mise en place de chemins de câbles pour surélever les câbles électriques de la présence d'humidité	1 500
Remplacement des climatisations du bureau et du laboratoire d'analyses	10 000
Équipements hydrauliques et électromécaniques	
Remplacement du surpresseur ancien et vétuste (15 m ³ /h) en sortie de bêche	10 000
Prévoir un compresseur de secours pour l'ozoneur	10 000
Création d'un by-pass pour la maintenance du filtre à charbon	20 000
Instruments de mesures	
Pose de 2 débitmètres électromagnétiques en DN 200 en sortie du filtre à sable	15 000
Lagunes	
Curage des lagunes	25 000
CHLORATIONS RESERVOIRS	
Chloration asservie aux débits sortants sur panneaux solaires (et éclairage) - RESERVOIRS DE LA FROMONTICA, CISTERMINO ET RESERVOIR SORTIE NORD	45 000
DISTRIBUTION	
CANALISATIONS DISTRIBUTION - TRONC COMMUN	
Renouvellement des canalisations fuyards - ILP Mauvais	2 051 137
Renouvellement des canalisations fuyards - ILP Médiocre	822 527
Renouvellement des canalisations en amiante-ciment	737 497
ORGANES DISTRIBUTION - TRONC COMMUN	
Priorité 1 - Réseaux fuyards - ILP Mauvais	
Renouvellement vanne de sectorisation (VA 9, VA 10, VA 11, VA 12, VA 13, VA 16, VA 18, VA 20, VA 21, VA 22, VA 35, VA 36, VA 38, VA 39, VA 40, VA 41, VA 42, VA 43, VA 44, VA 45, VA 46, VA 47, VA 48, VA 56, VA 57, VA 58, VA 59, VA 60, VA 61)	29 000
Renouvellement vidange (VI1)	1 500
Renouvellement ventouse (VE2, VE4, VE5)	4 500
Renouvellement réducteur de pression (RP1)	5 000
Renouvellement bouche de lavage (BL1, BL2, BL3, BL4, BL5, BL6, BL7)	10 500
Priorité 2 - Réseaux fuyards - ILP Médiocre	
Renouvellement vanne de sectorisation (VA 3, VA 5, VA 7, VA 14, VA 34, VA 62, VA 63, VA 68, VA 73)	9 000
Renouvellement vidange (VI4 et VI5)	3 000
Priorité 3 - Réseaux non fuyards en amiante-ciment	
Renouvellement vanne de sectorisation (VA34)	1 000
Renouvellement vidange (VI3)	1 500
COMPTEURS ABONNES	
Renouvellement des compteurs abonnés posés avant 2010	581 600
Renouvellement des compteurs abonnés posés entre 2011 et 2015	347 200
Renouvellement des compteurs abonnés posés entre 2016 et 2025	563 200
DEFENSE INCENDIE	
Renouvellement poteaux incendie	21 000
Réhabilitation partielle poteaux incendie (manque bouchon ou reprise peinture numéroté)	16 000
Pose nouveaux poteaux incendie	48 000
TOTAL RESSOURCES	181 440
TOTAL ADDUCTION - TRONC COMMUN	1 356 750
TOTAL ADDUCTION - OPTION	527 655
TOTAL STOCKAGE	1 421 000
TOTAL TRAITEMENT	429 500
TOTAL DISTRIBUTION	3 676 160
TOTAL COMPTEURS ABONNES	1 492 000
TOTAL DEFENSE INCENDIE	85 000
TOTAL PRIORITE 1	4 291 272
TOTAL PRIORITE 2	2 334 982
TOTAL PRIORITE 3	2 015 597
OPTION	527 655
TOTAL GENERAL (€HT) - SANS OPTION	8 641 850
TOTAL GENERAL (€HT) - AVEC OPTION	9 169 505

2 Investissement à réaliser

2.1 Coût total de l'opération

Tableau 98 : Estimation de la dépense subventionnable et Coût total de l'opération

PROJET GLOBAL AEP COMMUNE DE SAINT-FLORENT	
Montant des travaux	9 169 505 €HT
Diagnostic "Amiante environnemental"	10 000 €HT
Maîtrise d'œuvre (environ 8 % du montant des travaux)	733 560 €HT
Imprévus (environ 8 %)	733 560 €HT
Montant de la dépense subventionnable	10 646 626 €HT
TVA sur travaux (10 %)	916 951 €
TVA sur études (20 %)	148 712 €
Total TVA	1 065 663 €
COÛT TOTAL DE L'OPERATION	11 712 289 €TTC

Tableau 99 : Estimation de la dépense subventionnable et Coût total de l'opération (travaux de priorité 1 + option)

PROJET GLOBAL AEP COMMUNE DE SAINT-FLORENT (PRIORITÉ 1 + OPTION)	
Montant des travaux	4 818 927 €HT
Diagnostic "Amiante environnemental"	10 000 €HT
Maîtrise d'œuvre (environ 8 % du montant des travaux)	385 514 €HT
Imprévus (environ 8 %)	385 514 €HT
Montant de la dépense subventionnable	5 599 955 €HT
TVA sur travaux (10 %)	481 893 €
TVA sur études (20 %)	79 103 €
Total TVA	560 995 €
COÛT TOTAL DE L'OPERATION	6 160 950 €TTC

2.2 Plan de financement et Impacts potentiels sur le prix de l'eau

Tableau 100 : Plan de financement

PROJET GLOBAL AEP COMMUNE DE SAINT-FLORENT		
Montant de la dépense subventionnable	10 646 626 €HT	
Organismes financeurs	% du financement	
* Collectivité de Corse	60%	80%
Part Contributive de la Maîtrise d'ouvrage	40%	20%
Total	100%	100%
Organismes financeurs	Montant financé	
* Collectivité de Corse	6 387 976 €	8 517 301 €
Part Contributive de la Maîtrise d'ouvrage	4 258 651 €	2 129 325 €
TVA	1 065 663 €	
Part Contributive réelle de la MOuv (TVA incluse)	5 324 313 €	3 194 988 €

Tableau 101 : Plan de financement (travaux de priorité 1 + option)

PROJET GLOBAL AEP COMMUNE DE SAINT-FLORENT (PRIORITÉ 1 + OPTION)		
Montant de la dépense subventionnable	5 599 955 €HT	
Organismes financeurs	% du financement	
* Collectivité de Corse	60%	80%
Part Contributive de la Maîtrise d'ouvrage	40%	20%
Total	100%	100%
Organismes financeurs	Montant financé	
* Collectivité de Corse	3 359 973 €	4 479 964 €
Part Contributive de la Maîtrise d'ouvrage	2 239 982 €	1 119 991 €
TVA	560 995 €	
Part Contributive réelle de la MOuv (TVA incluse)	2 800 977 €	1 680 986 €

Si la maîtrise d'ouvrage souhaite réaliser ces travaux avec une progressivité dans les investissements, le tableau suivant permet d'en estimer la valeur à 20 ans.

Pour cela, plusieurs paramètres sont pris en compte :

- l'estimation des coûts de travaux, qui seront réévalués au moment des études d'avant-projet,
- un taux de 4 % correspondant au taux généralement pratiqué.

Tableau 102 : Estimations des investissements à effectuer et Impacts sur le prix de l'eau

PROJET GLOBAL AEP COMMUNE DE SAINT-FLORENT		
Estimation des investissements à effectuer		Sur 20 ans
Abonnés AEP 2024		1 615
Estimation du volume annuel facturé		241 919 m ³
Investissement public (maîtrise d'œuvre incluse)		Montant (HT)
Total investissement		10 646 626 €
Par abonné		6 592 €
Détail financier	Taux	Montant
Subventions (% du total HT)	80%	8 517 301 €
	60%	6 387 976 €
Part restante à financer (% du total HT) + TVA	20%	3 194 988 €
	40%	5 324 313 €
Coût total annuel à la charge du maître d'ouvrage selon le % de subventions obtenues	80%	235 093 €/an
	60%	391 772 €/an
Impact potentiel sur le prix de l'eau selon le % des subventions obtenues (1)	80%	0,972 €/m³
	60%	1,619 €/m ³

Tableau 103 : Estimations des investissements à effectuer et Impacts sur le prix de l'eau (travaux de priorité 1 + option)

PROJET GLOBAL AEP COMMUNE DE SAINT-FLORENT (PRIORITÉ 1 + OPTION)		
Estimation des investissements à effectuer		Sur 20 ans
Abonnés AEP 2024		1 615
Estimation du volume annuel facturé		241 919 m ³
Investissement public (maîtrise d'œuvre incluse)		Montant (HT)
Total investissement		5 599 955 €
Par abonné		3 467 €
Détail financier	Taux	Montant
Subventions (% du total HT)	80%	4 479 964 €
	60%	3 359 973 €
Part restante à financer (% du total HT) + TVA	20%	1 680 986 €
	40%	2 800 977 €
Coût total annuel à la charge du maître d'ouvrage selon le % de subventions obtenues	80%	123 690 €/an
	60%	206 101 €/an
Impact potentiel sur le prix de l'eau selon le % des subventions obtenues (1)	80%	0,511 €/m³
	60%	0,852 €/m ³

(1) L'impact sur le prix de l'eau n'est qu'indicatif des coûts engagés annuellement ramenés à la consommation en eau potable des usagers. Le montant de la TVA recouvrée deux après par le biais du fond de compensation de la TVA (FCTVA) n'est pas pris en compte dans les tableaux précédents.

FIGURES

RCo01146b / CCoZ0202160
JCA / MOT
Septembre 2025

FIGURE 1

Localisation géographique de la commune de Saint-Florent

RCo01146b / CCoZ0202160
JCA / MOT
Septembre 2025



CCoZ0202160

Fond : IGN
4348 OT

Commune de Saint-Florent Diagnostic et Schéma Directeur du Système d'Alimentation en Eau Potable Situation géographique

Fig.1



Légende

- Limites communales de Saint-Florent
- Limites communales

Echelle 0 1,5
kilomètres

FIGURE 2

Réseau hydrographique de la commune de Saint-Florent

RCo01146b / CCoZ0202160
JCA / MOT
Septembre 2025

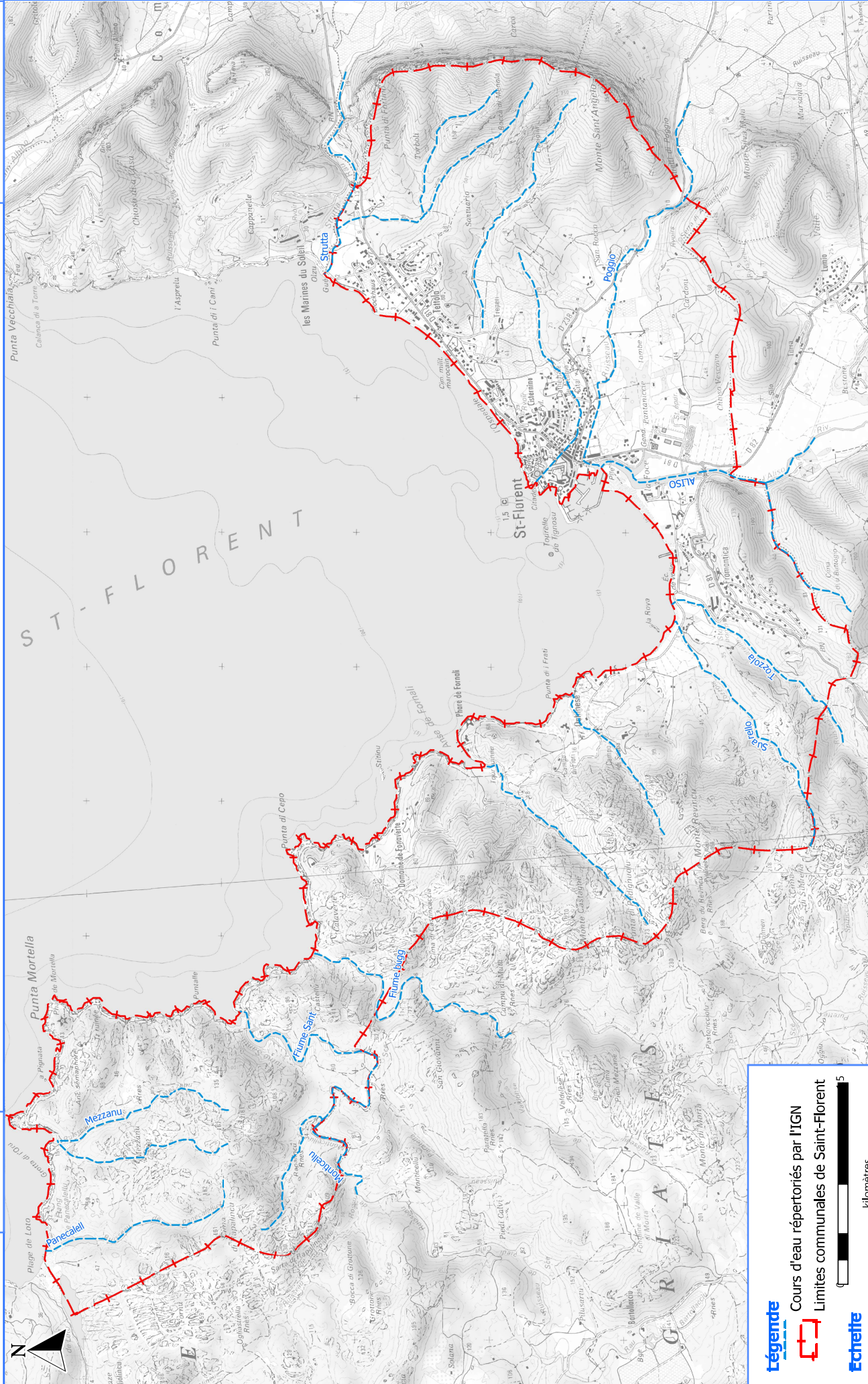


CCoZ0202160

Fond : IGN
4348 OT

Commune de Saint-Florent Diagnostic et Schéma Directeur du Système d'Alimentation en Eau Potable Contexte hydrographique

Fig.2



légende

Cours d'eau répertoriés par l'IGN
Limites communales de Saint-Florent



Echelle

kilomètres

FIGURES 3

PPRI des bassins versants de l'Aliso, de la Concia, du Poggio et de la Strutta

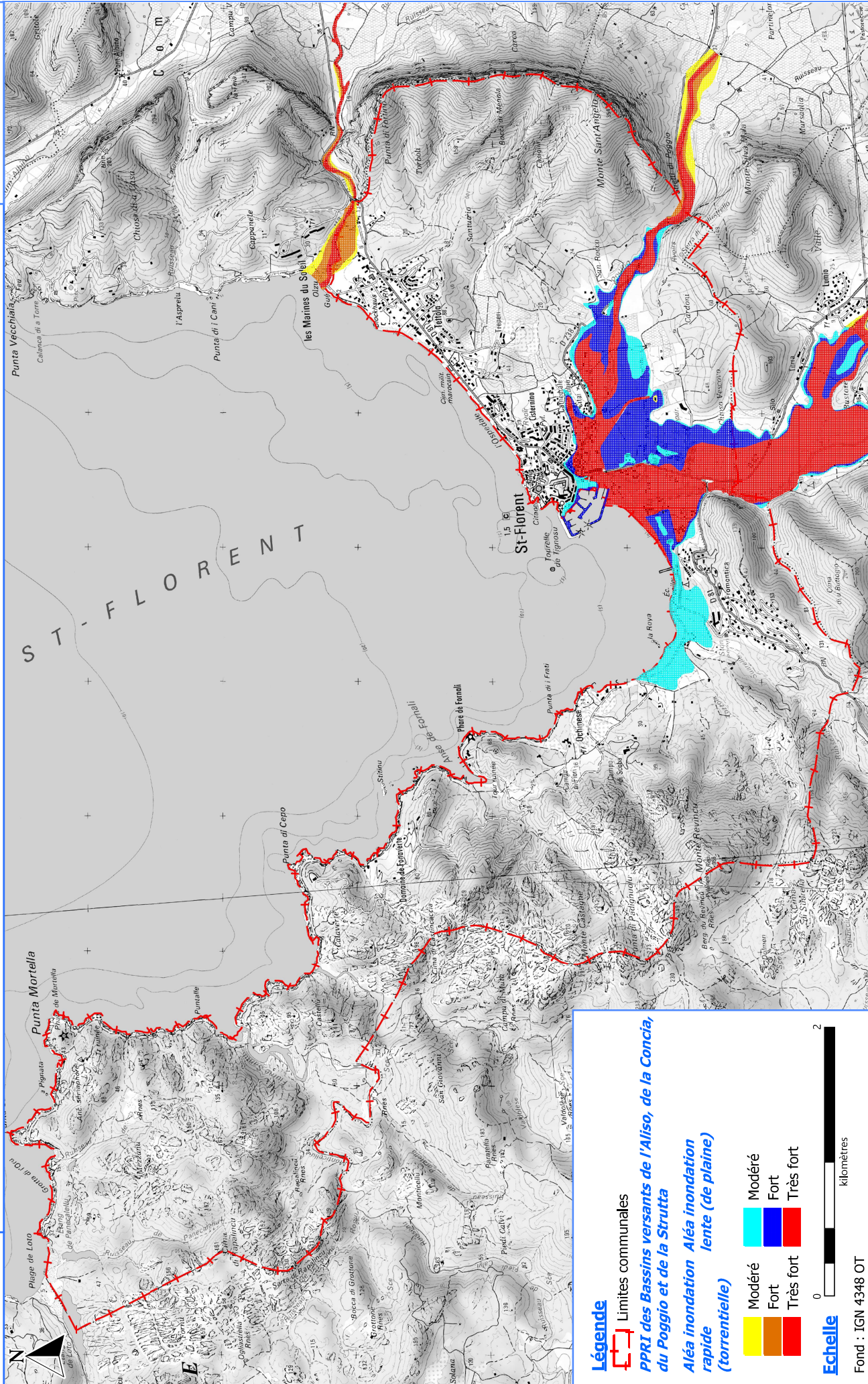
RCo01146b / CCoZ0202160
JCA / MOT
Septembre 2025

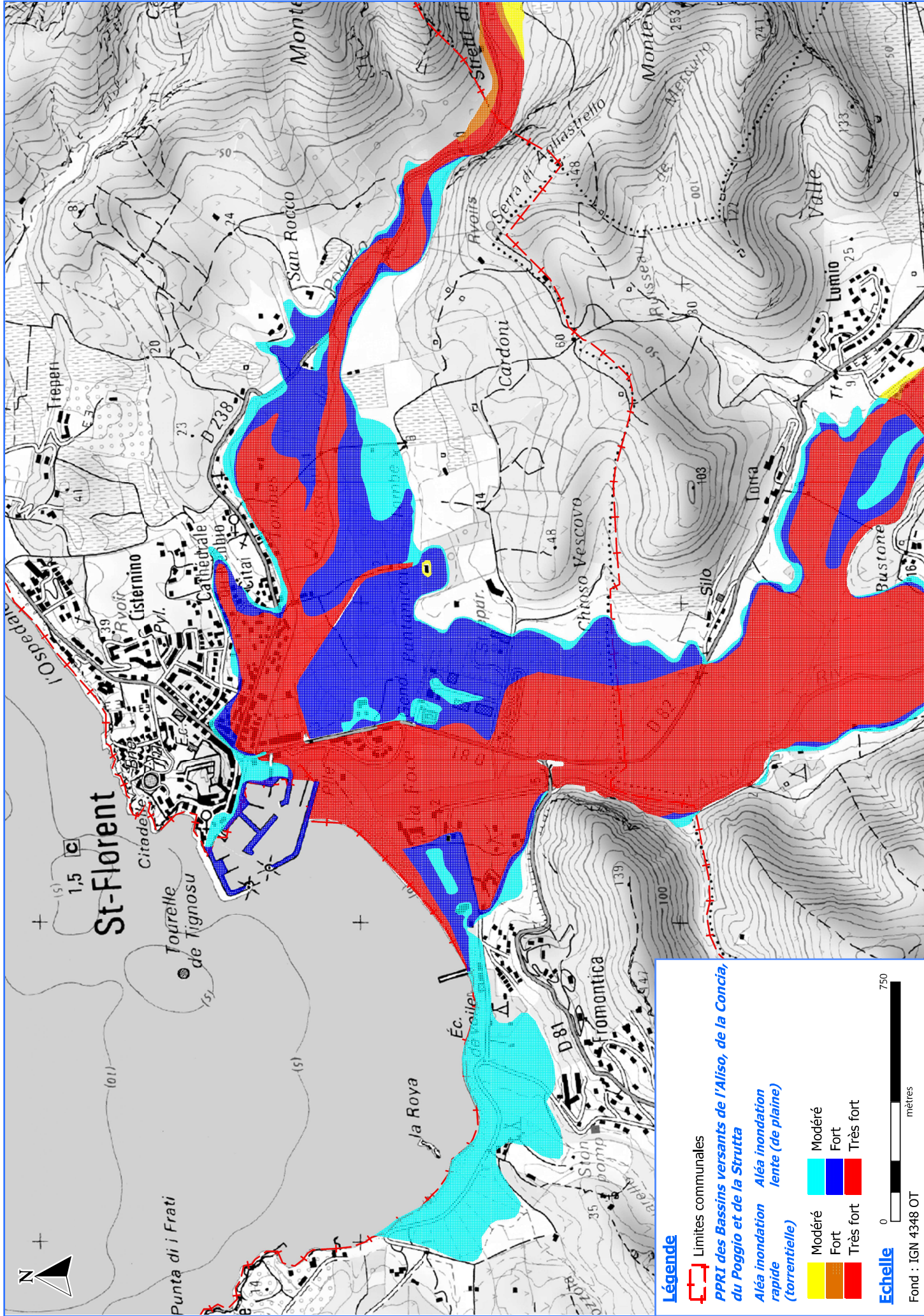


CCoZ0202160


Commune de Saint-Florent Diagnostic et Schéma Directeur du Système d'Alimentation en Eau Potable PPRI des Bassins versants de l'Aliso, de la Concia, du Poggio et de la Strutta

Fig.3



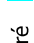
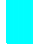



Légende

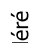


 Limites communales

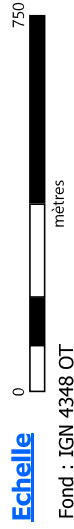
PPRI des Bassins versants de l'Aliso, de la Concia, du Poggio et de la Strutta

Aléa inondation rapide (torrentielle)

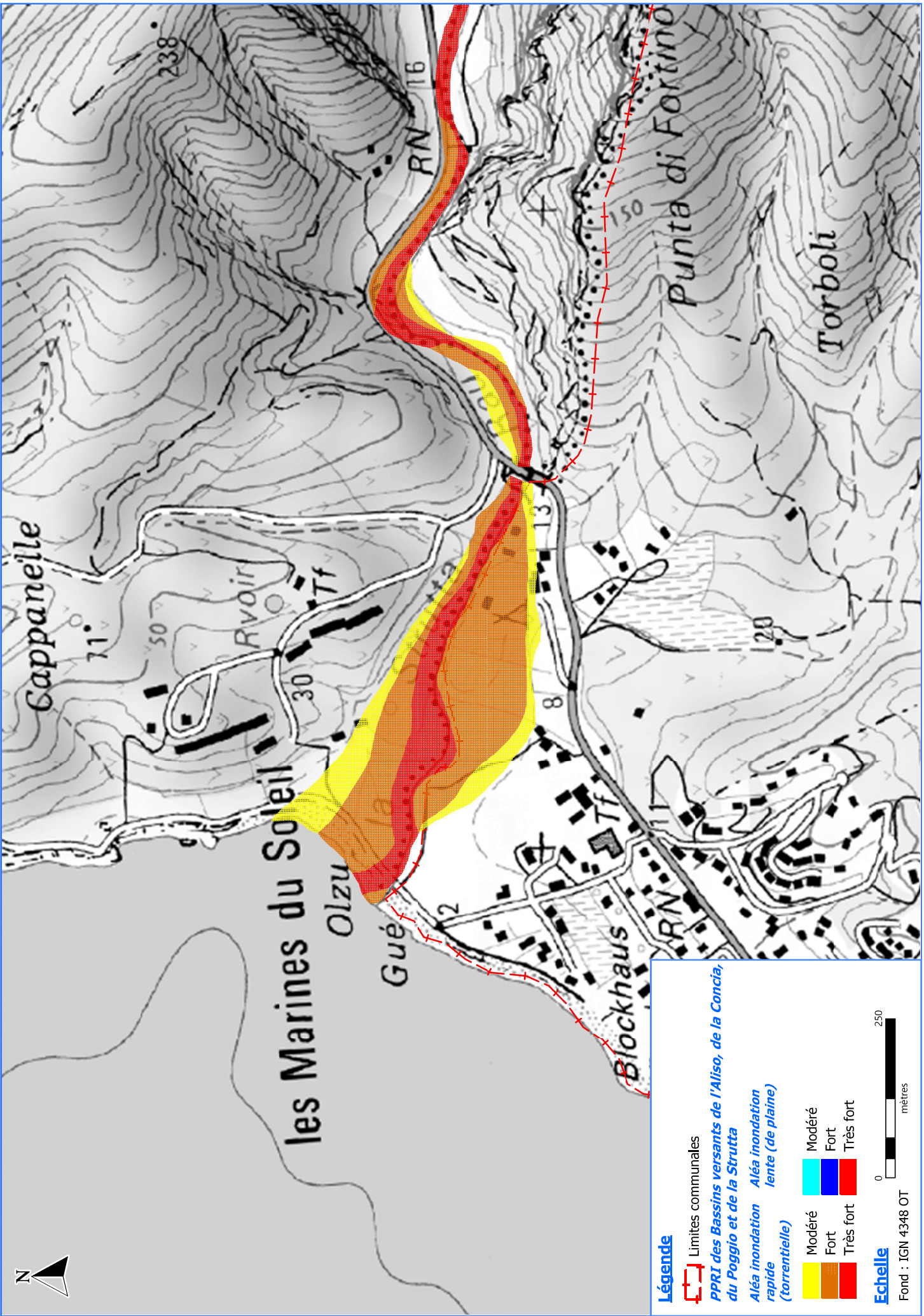
-  Modéré
-  Fort
-  Très fort

Aléa inondation lente (de plaine)

-  Modéré
-  Fort
-  Très fort



Fond : IGN 4348 OT



Légende

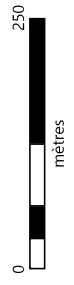
Limites communales

PPRI des Bassins versants de l'Aliso, de la Concia, du Poggio et de la Strutta

Aléa inondation rapide (torrentielle)

Aléa inondation lente (de plaine)

- Modéré
- Fort
- Très fort
- Modéré
- Fort
- Très fort



Fond : IGN 4348 OT

FIGURE 4
Zones Naturelles
Remarquables, ZNIEFF
présentes au sein et à proximité
du territoire communal de
Saint-Florent

RCo01146b / CCoZ0202160
JCA / MOT
Septembre 2025

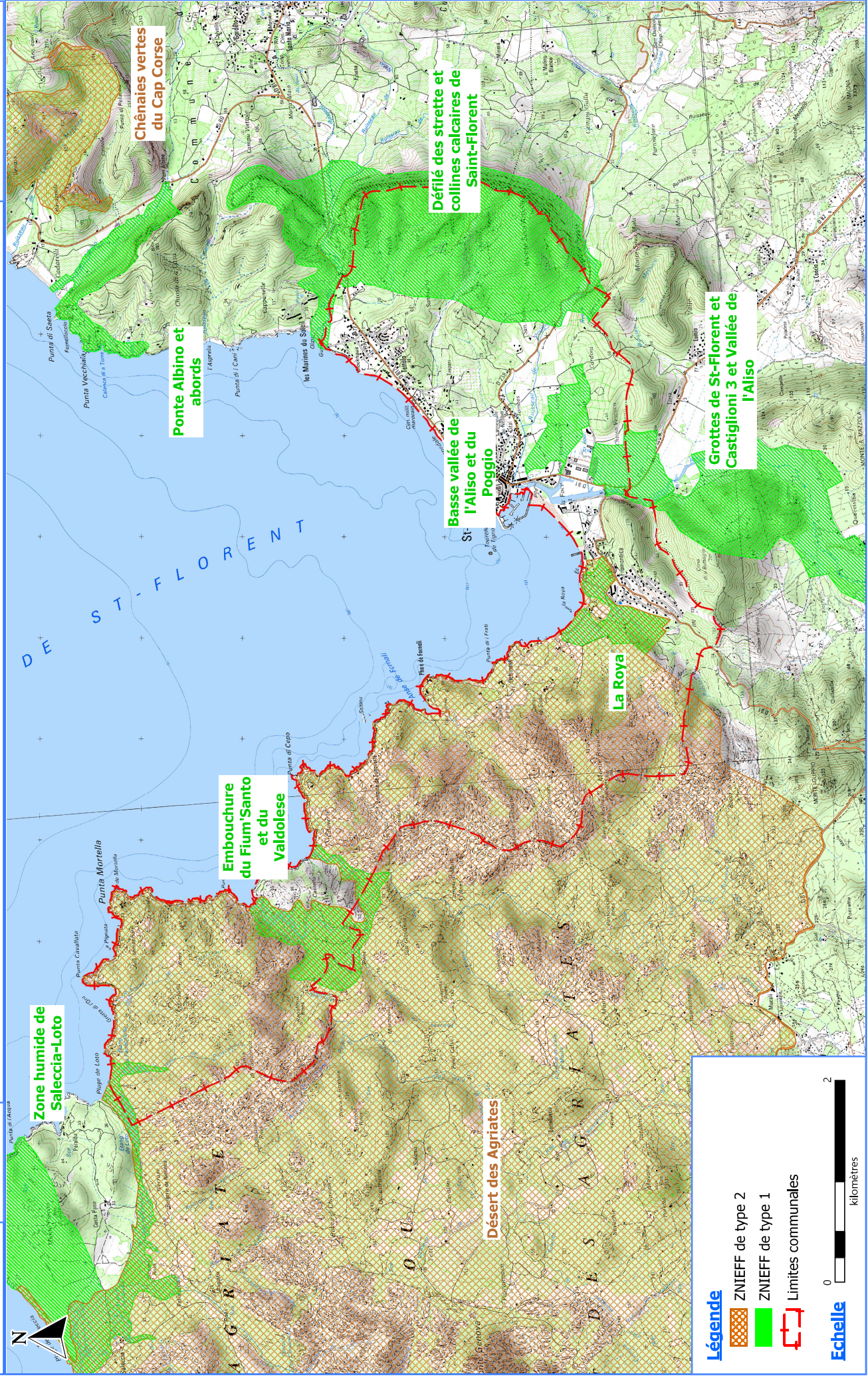


CCoZ0202160

Fond : IGN
4348 OT

Commune de Saint-Florent Diagnostic et Schéma Directeur du Système d'Alimentation en Eau Potable Protections environnementales : ZNIEFF

Fig.4



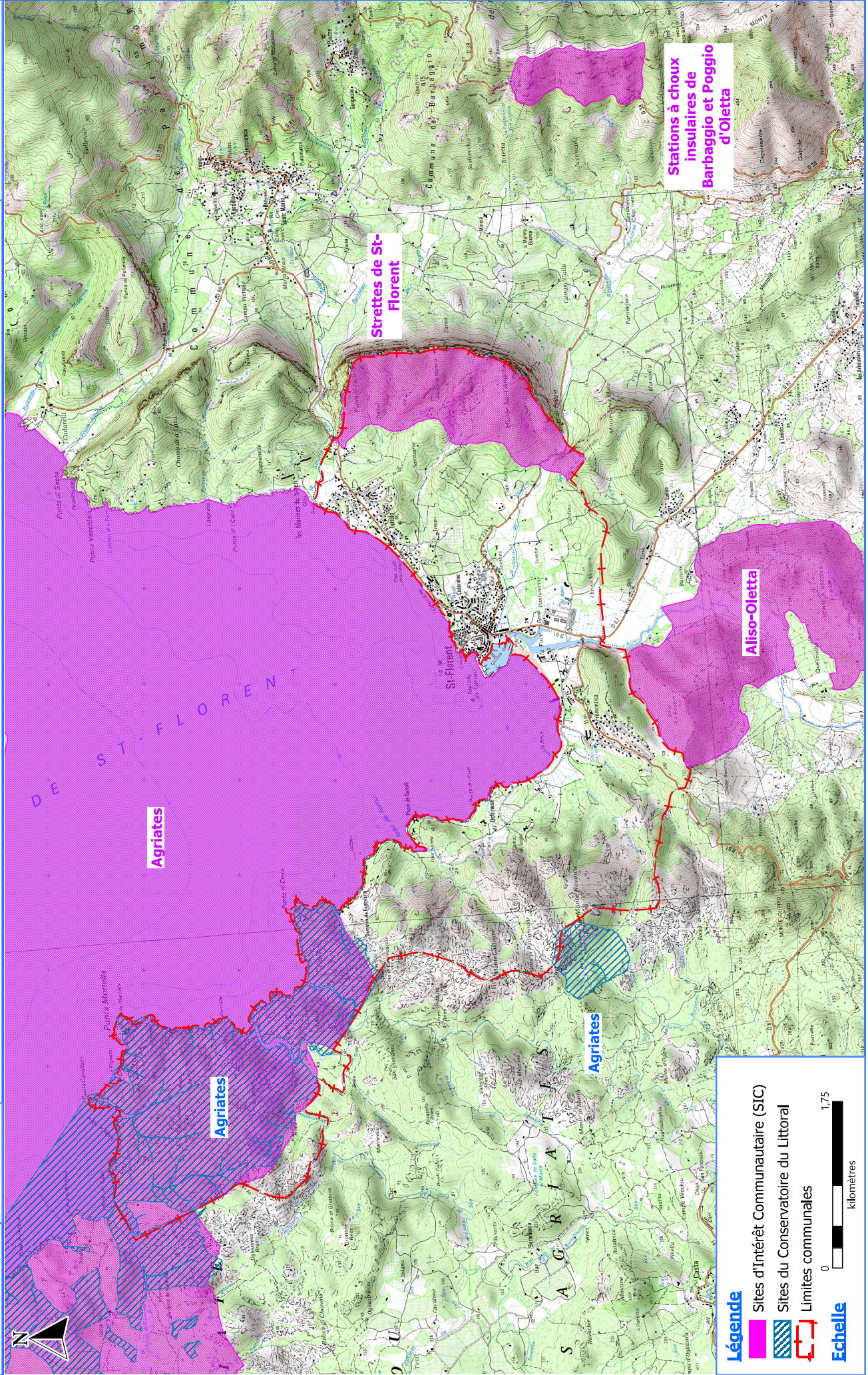
Légende

- ZNIEFF de type 2
- ZNIEFF de type 1
- Limites communales

Echelle 0 2 kilomètres

FIGURE 5
Zones Naturelles
Remarquables, ZPS, SIC et Sites
du conservatoire du littoral
présents au sein et à proximité
du territoire communal de
Saint-Florent

RCo01146b / CCoZ0202160
JCA / MOT
Septembre 2025



Légende

- Sites d'Intérêt Communautaire (SIC)
- Sites du Conservatoire du Littoral
- Limites communales

Echelle 0 1.75 kilomètres

FIGURE 6

Monuments historiques présents sur la commune de Saint-Florent

RCo01146b / CCoZ0202160
JCA / MOT
Septembre 2025

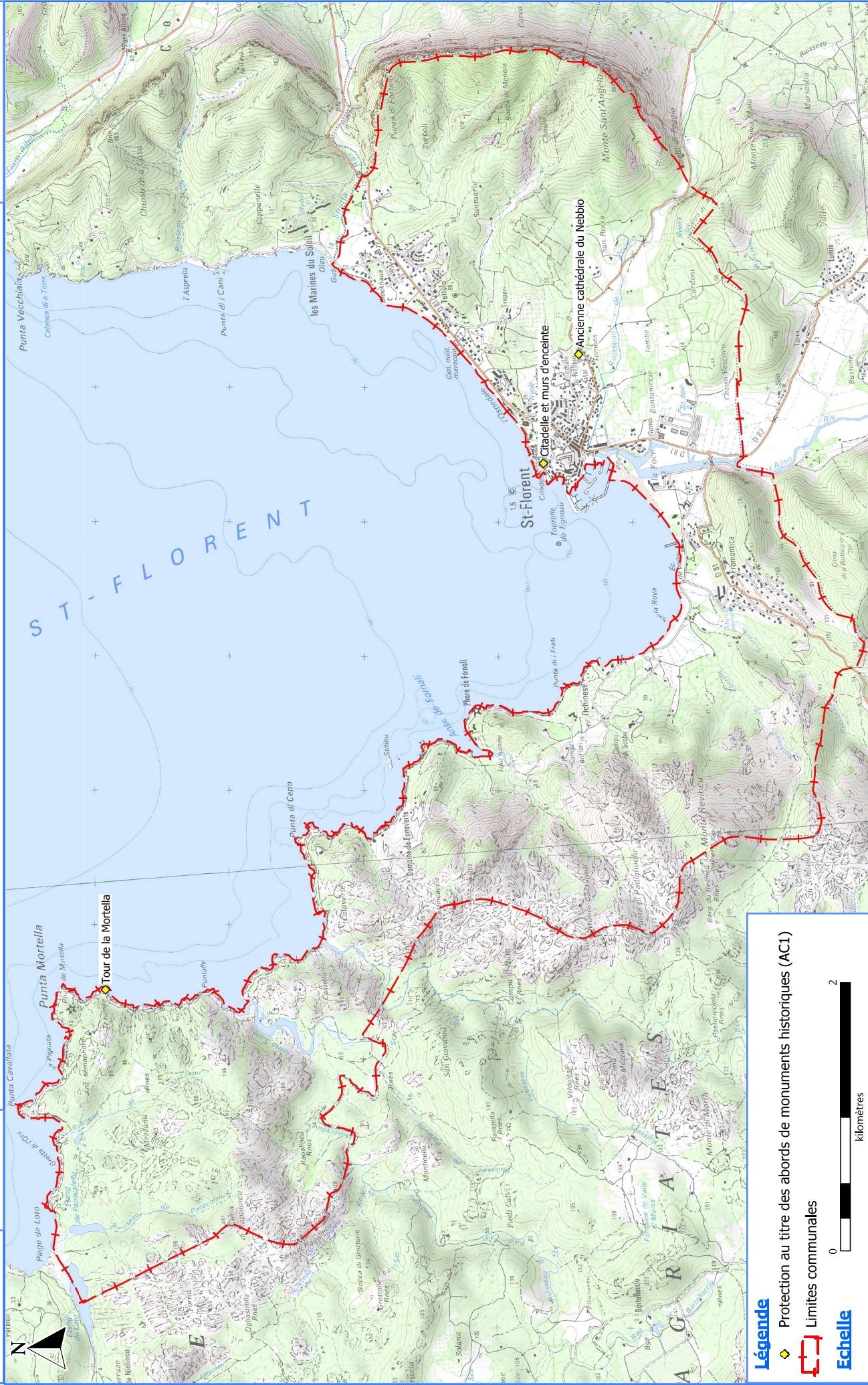


CCoZ0202160

Fond : IGN
4348 OT

Commune de Saint-Florent Diagnostic et Schéma Directeur du Système d’Alimentation en Eau Potable Protections culturelles

Fig.6



Légende

- Protection au titre des abords de monuments historiques (ACI)
- Limites communales

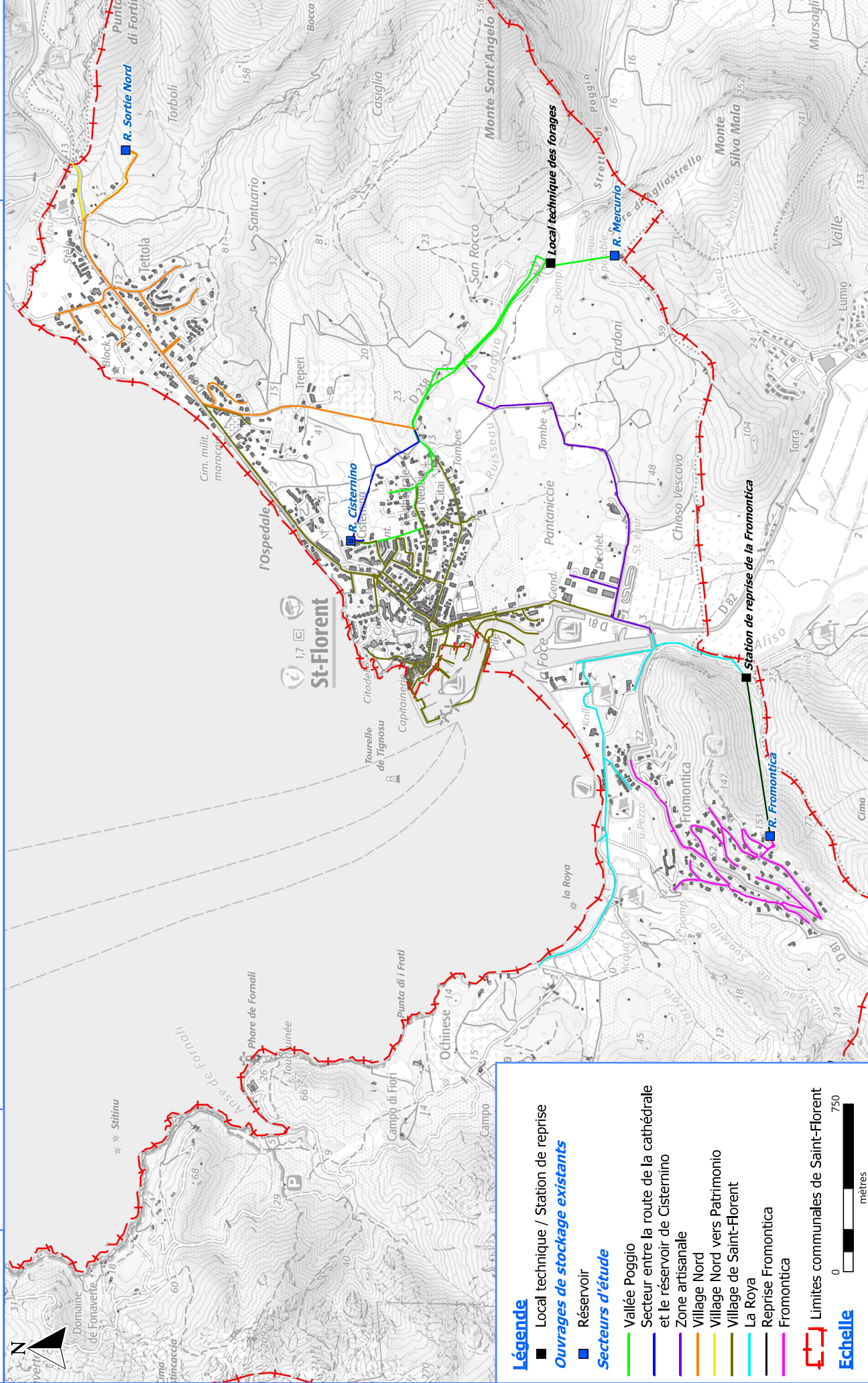
Echelle

kilomètres

FIGURE 7

Localisation des zones d'études de la commune de Saint-Florent

RCo01146b / CCoZ0202160
JCA / MOT
Septembre 2025



Légende

- Local technique / Station de reprise
- Ouvrages de stockage existants**
- Réservoir
- Secteurs d'étude**
- Vallée Poggio
- Secteur entre la route de la cathédrale et le réservoir de Cisternino
- Zone artisanale
- Village Nord
- Village Nord vers Patrimoine
- Village de Saint-Florent
- La Roya
- Reprise Fromontica
- Fromontica
- ⬮ Limites communales de Saint-Florent

Echelle 0 750 mètres

FIGURE 8

Localisation des prélèvements AEP de la commune de Saint- Florent

RCo01146b / CCoZ0202160
JCA / MOT
Septembre 2025



CCoZ0202160

Fond : IGN
4348 OT

Commune de Saint-Florent Diagnostic et Schéma Directeur du Système d'Alimentation en Eau Potable Localisation des prélèvements AEP

Fig.8



Légende

- ▲ Prélèvement AEP
- Réservoir
- ▭ Limites communales de Saint-Florent

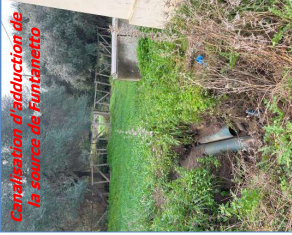
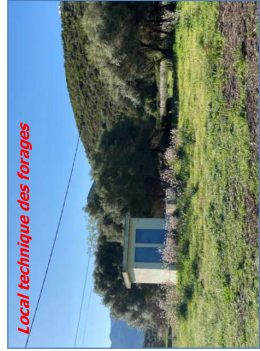
Echelle 0 1,5
kilomètres

FIGURE 9
Fiche ouvrage
Local technique des forages

RCo01146b / CCoZ0202160
JCA / MOT
Septembre 2025

Aperçu extérieur

Local technique des forages



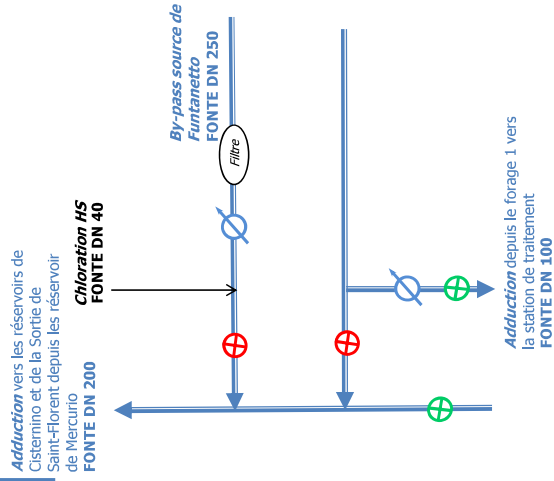
Environnement clôturé et verrouillable par un portail



Aperçu chambre des vannes



Schéma de principe de la chambre des vannes du local électrique des forages



Traitement au niveau de la station de traitement

Légende

- Compteur
- Vanne Ouverte
- Vanne Fermée
- Adduction

Diagnostic et Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable

Commune de SAINT-FLORENT

Local technique forages

Caractéristiques de l'ouvrage

Les volumes

Type :			
Nombre de cuves			
Volume total			
Défense incendie	Non		
Forme	Cubique		
Surface (m ²)	15 m ²		
Cote : radier			
Cote : trop plein			
Commentaires : ...			

Localisation

Commune d'implantation :	Commune de SAINT-FLORENT
Terrain :	Communal
Cote IGN :	7,5 m NGF
Coordonnées Lambert 93	X = 1 218 258 m ; Y = 6 095 753 m.
Commentaires :	Accessible par la Rd n° 238

Les conduites

Type d'alimentation	Matériau	Si compteurs	
		V. annuel	V. total
Rafoulement	Fonte		
Gravitaire	Fonte		
Adduction			
Commentaires : ...			

Autres équipements

Système de pompage	Oui	Non
Traitement		✓
Poste de télé-surveillance		✓
Poste de télégestion		✓
Commentaires :	La chloration se fait désormais à la station de traitement au niveau des réservoirs de Mercurio	

Etat général

Appareillage

Electromécanique	
Etat	Mauvais
Dépôt de rouille	Oui
Fuite	Non

Conduites	
Etat	Moyen
Dépôt de rouille	Oui
Fuite	Non

Commentaires : Le compteur sur l'adduction depuis le captage de Funtanetto ne fonctionne plus, idem pour le système de chloration

Génie civil

Etat du revêtement	extérieur	Moyen
	intérieur	Moyen
Acier apparent		Non
Aération		Oui
Entrée		Porte
Entrée verrouillée		Oui
Etanchéité assurée		Oui

Environnement

Ouvrage déburré :	Oui
Etat de la déburré :	Bon
Accès verrouillé :	Oui
Commentaires :	Présence d'un portail verrouillable et d'une déburré saupée (plaques en fer avec fil de fer barbé)

Commentaires :

La station de pompage doit être réhabilitée.
Reprises du GC à l'intérieur sont à prévoir.
Absence d'échelle fixe pour accéder à la chambre des vannes.
Le système de chloration du by-pass est HS.
Le compteur du by-pass de la source de Funtanetto a été changé en 2024. Présence d'un compteur ancien sur l'adduction du forage 1 à la station de traitement. Présence de ventilations.
Présence d'électricité. Le coffret électrique est à réhabiliter.
Les pompes étant anciennes, il est conseillé d'avoir une pompe de secours.

Rapport N°	RC001146
Affaire N°	004234
Contrat N°	CC02020160
Date :	02-juil-25
Etabli par :	JCA
Vallé par :	MOT
Plancha N°	-
Lot, Arborea - Coppe, 20620 Biguglia	
Tél: 04 95 21 23 25	
Fax: 04 95 30 80 02	
E-mail: ceta@ceta-environnement.fr	

FIGURE 10
Fiche ouvrage
Station de reprise de la
Fromontica

RCo01146b / CCoZ0202160
JCA / MOT
Septembre 2025

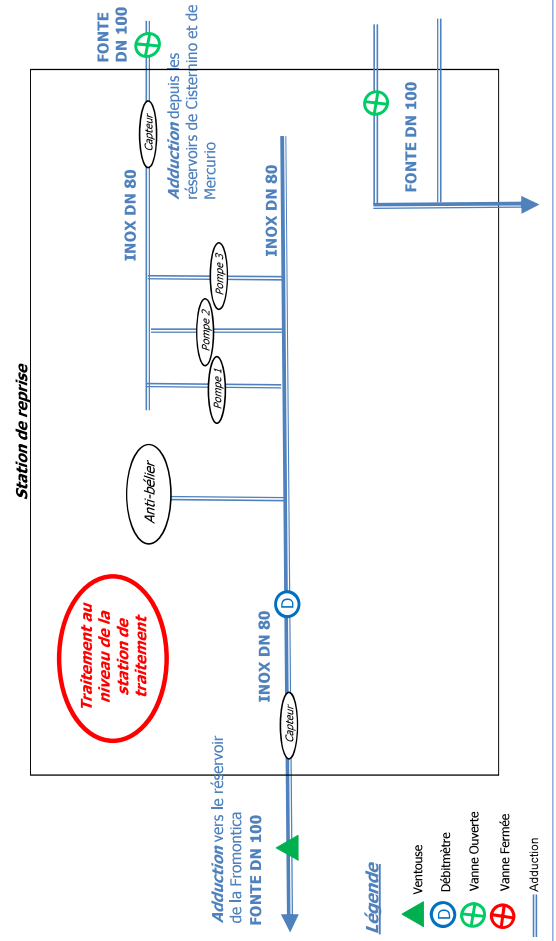
Aperçu extérieur



Aperçu chambre des vannes



Schéma de principe du réservoir



Diagnostic et Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable

Commune de SAINT-FLORENT

Station de reprise Fromontica

Caractéristiques de l'ouvrage

Les volumes

Type:	
Nombre de cuves	
Volume total	
Défense incendie	Non
Forme	Cubique
Surface (m ²)	30 m ²
Cote : radier	
Cote : trop plein	
Commentaires : ...	

Localisation

Commune d'implantation:	Commune de SAINT-FLORENT
Terrain:	Privé
Cote IGN :	3 m NGE
Coordonnées Lambert 93	X = 1 216 417 m ; Y = 6 094 891 m.
Commentaires :	Accessible par la RD n°81 puis une piste carrossable

Autres équipements

Système de pompage	Oui	Non
Traitement	✓	
Poste de télé-surveillance		✓
Poste de télégestion		✓
Commentaires : ...		

Les conduites

Type d'alimentation	Matériau	Si compteurs	
		V. annuel	V. total
Gravitaire	Fonte		
Refoulement	Fonte		
Aduction			
Distribution			
Commentaires : ...			

Etat général

Appareillage

Electromécanique	
Etat	Bon
Dépôt de rouille	Non
Fuite	Non

Conduites

Etat	Bon
Dépôt de rouille	Non
Fuite	Non
Commentaires : ...	

Génie civil

Etat du revêtement	extérieur	Bon
	intérieur	Bon
Acier apparent		Non
Aération		Oui
Entrée		Porte
Entrée verrouillée		Oui
Eancheté assurée		Oui

Environnement

Ouvrage débarré :	Oui
Etat de la toiture :	Bon
Accès verrouillé :	Non
Commentaires :	Présence d'une clôture souple (poitiers bois avec fil de fer barbelé)

Commentaires :

Présence d'électricité.
Bon état général.
Le foncier est à régulariser.

Rapport N°	RC001146
Affaire N°	O04234
Contrat N°	CC02020160
Date :	13-juin-22
Etabli par :	JCA
Validé par :	MOT
Plancha N°	-

Lot, Arborea - Coppe, 20620 Biguglia
Tel: 04 95 21 23 25
Fax: 04 95 30 80 02
E-mail: ceta@ceta-environnement.fr

FIGURE 11
Fiche ouvrage
Réservoirs de Mercurio

RCo01146b / CCoZ0202160
JCA / MOT
Septembre 2025

Aperçu extérieur



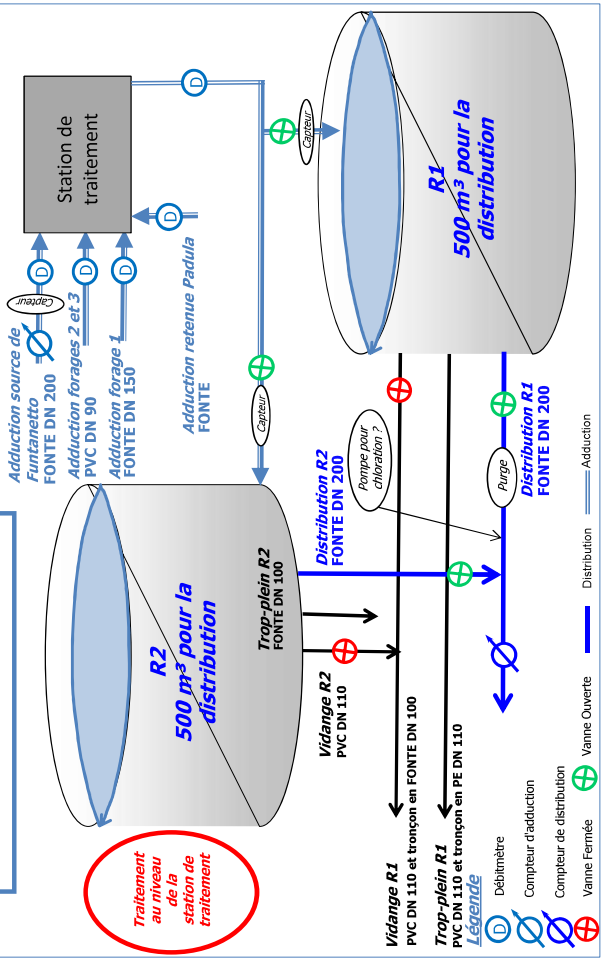
Fissures GC extérieur



Aperçu chambre des vannes



Schéma de principe du réservoir



Diagnostic et Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable

Commune de SAINT-FLORENT

Réservoirs de Mercurio

Caractéristiques de l'ouvrage

Les volumes

Type	Château d'eau	1	2
Nombre de cuves		2	
Volume total		500 m ³	
Défense incendie		Non	
Forme		Cylindrique	
Surface (m ²)		133 m ²	
Cote : radier		86,0 m	88 m
Cote : trop plein		92,1 m	92,0 m

Commentaires : Hauteur TP : TP R1 = 4,07 m ; TP R2 = 4,02 m.
R1 : 4 poires de niveau ; R2 = 2 poires de niveau

Localisation

Commune d'alimentation : Commune de SAINT-FLORENT
Terrain : Communal
Cote IGN : 88 m NGF
Coordonnées Lambert 93
X = 1 218 988 m ; Y = 6 195 465 m.
Commentaires : Accessibles par la D82 puis par une piste

Les conduites

Type d'alimentation	Diamètre	Matériau	Si compteurs	
			V. annuel	V. total
Retournement	Ø 200	Fonte		
Retournement	Ø 90	PVC		
Retournement	Ø 150	Fonte		
Retournement	Ø 200	Fonte		
Gravitaire	Ø 200	Fonte		

Commentaires :

Autres équipements

Système de pompage	Oui	Non
Traitement	✓	
Poste de télé-surveillance		✓
Poste de télégestion		✓

Commentaires : Le traitement se fait à la station de traitement située à côté des réservoirs

Etat général

Appareillage

Electromécanique	Mauvais	Moyens	Bons
Etat	Mauvais	Oui	Non
Dépôt de rouille	Oui	Non	
Fuite	Non		

Conduites

Etat	Mauvais	
Dépôt de rouille	Oui	?
Fuite		

Commentaires : L'intérieur de la chambre des vannes est humide.

Génie civil

Etat du revêtement	extérieur	Mauvais
Acier apparent	intérieur	Moyen
Aération	Oui	Non
Entrée	Porte	Oui
Entrée verrouillée	Oui	Oui
Eanchéité assurée	Oui	Oui

Environnement

Ouvrage dilué	Oui
Etat de la toiture	Bon
Accès verrouillé	Oui
Commentaires	

Commentaires :

Les échelles fixes pour accéder aux toitures des ouvrages sont en mauvais état. Absence garde-corps sur les toits des ouvrages. Les capots d'accès aux bâches de stockage sont très lourds (et peu adaptés à l'entretien). Reprises GC extérieur (fissures). L'étanchéité interne des réservoirs est à réhabiliter. La chambre des vannes est à réhabiliter. Le compteur de distribution a été installé dans le cadre de l'étude. Présence d'électricité.

Rapport N°	RC001146
Affaire N°	004234
Contrat N°	CC02020160
Date :	03-juil-25
Etabli par :	JCA
Validé par :	MOT
Plancha N°	-

Lot, Arborea - Coppe, 20620 Biguglia
Tél. 04 95 21 23 25
Fax: 04 95 30 60 02
E-mail: ceta@ceta-environnement.fr

FIGURE 12
Fiche ouvrage
Réservoir de la Fromontica

RCo01146b / CCoZ0202160
JCA / MOT
Septembre 2025

Commune de SAINT-FLORENT

Réservoir Fromontica

Diagnostic et Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable

Caractéristiques de l'ouvrage

Les volumes

Type: Château d'eau

Nombre de cuves	1
Volume total	500 m ³
Défense incendie	Non
Forme	Cylindrique
Surface (m ²)	90 m ²
Cote : radier	150,0 m
Cote : trop plein	154,7 m

Commentaires : Hauteur TP = 4,65 m, Hauteur totale fond du réservoir au capôt = 6,30 m

Localisation

Commune d'implantation : Commune de SAINT-FLORENT

Terrain : Privé

Cote IGN : 150 m NGF

Coordonnées Lambert 93 : X = 1 215 700 m ; Y = 6 194 775 m

Commentaires : Accessible par la route de la Fromontica puis par une propriété privée

Les conduites

Type	Diamètre	Matériau	Sicompteurs
			V. annuel / V. total
Type d'alimentation	Ø 100	Fonte	
Refolement			
Gravitaire	Ø 100	Fonte	

Commentaires :

Autres équipements

Système de pompage	Oui	Non
Traitement		✓
Poste de télésurveillance		✓
Poste de télégestion		✓
Commentaires :		

Etat général

Appareillage

Electromécanique	Etat	Etat
Etat	Bon	Bon
Dépôt de rouille	Non	Non
Fuite	Non	Non

Conduites

Etat	Etat	Etat
Etat	Bon	Bon
Dépôt de rouille	Non	Non
Fuite	Non	Non

Commentaires :

Génie civil

Etat du revêtement	extérieur	intérieur	Moyen
Etat du revêtement	Bon	Non	Non
Acier apparent	Oui	Porte	Oui
Entrée	Oui	Oui	Oui
Entrée verrouillée	Oui	Oui	Oui
Etanchéité assurée	Oui	Oui	Oui

Environnement

Ouvrage débarré :	Oui	Non
Etat de la clôture :	Oui	Oui
Accès verrouillé :	Oui	Oui

Commentaires : Présence d'une clôture rigide d'environ 2m avec mur de sousassement.

Commentaires :

Pas de véritable accès au réservoir car obligation de passage chez le privé. Foncier à régulariser.

Reprises GC extérieur (fissures en partie haute des voiles).

Absence d'échelle avec garde-corps pour accéder au toit de l'ouvrage.

Présence d'un capôt métallique verrouillable pour accéder à la bâche.

Présence d'une aération haute de la bâche.

Présence d'un panneau solaire et d'une batterie alimentant les poires de niveau.

Présence d'un robinet-flotteur sur l'arrivée.

Absence d'électricité.

Rapport N°	RC001146
Affaire N°	O04234
Contrat N°	CC0202160
Date :	03-juil-25
Etabli par :	JCA
Validé par :	MOT
Planche N°	-

Lot, Aubuceta - Coppe, 20620 Biguglia
Tél: 04 95 21 23 25
Fax: 04 95 30 60 02
Email: ceta@cete-environnement.fr

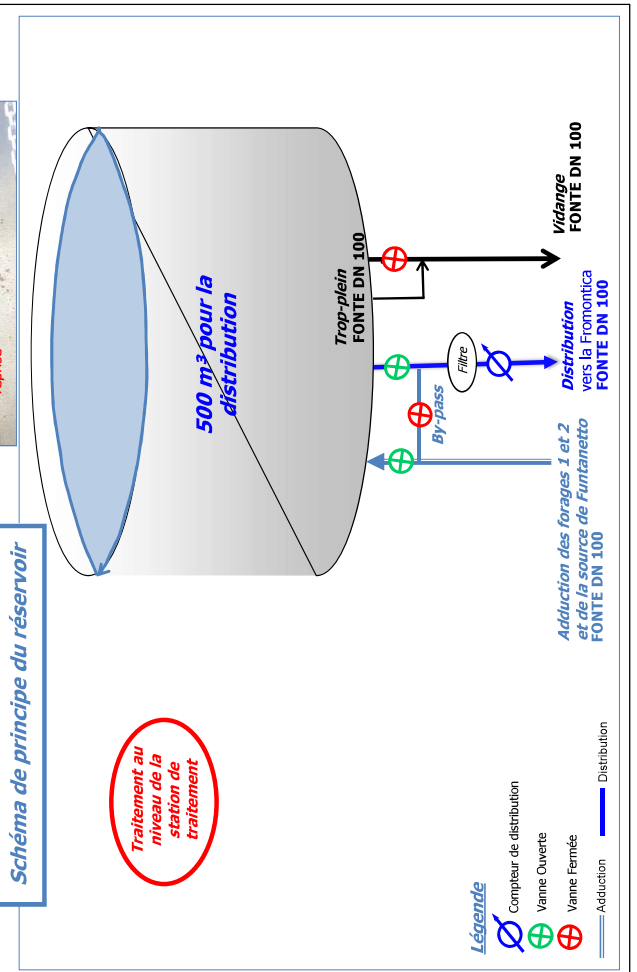
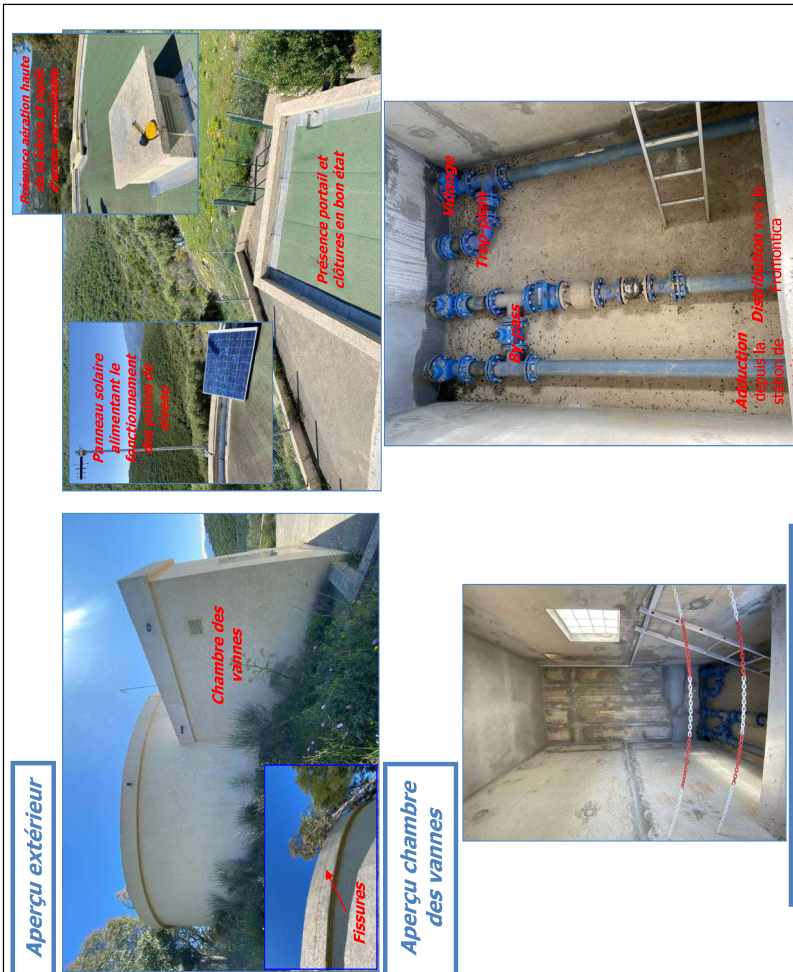


FIGURE 13
Fiche ouvrage
Réservoir de Cisternino

RCo01146b / CCoZ0202160
JCA / MOT
Septembre 2025

Commune de SAINT-FLORENT

Réservoir Cisternino (réhabilité en 2024)

Diagnostic et Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable

Caractéristiques de l'ouvrage

Les volumes

Type :	Semi-enterré
Nombre de cuves :	1
Volume total :	500 m ³
Défense incendie :	Non
Forme :	Cubique
Surface (m ²) :	148 m ²
Cote : <i>Trop plein</i> :	36,0 m
Cote : <i>Trop plein</i> :	41,1 m

Commentaires :
Hauteur TP = 3,07 m

Localisation

Commune d'implantation :
Commune de SAINT-FLORENT

Terrain : **Communal**

Cote IGN : 38 m NGF
Coordonnées Lambert 93
X = 1 217 016 m ; Y = 6 196 646 m.
Commentaires : Accessible en voiture par la RD 81, puis par la route de la résidence Cisternino

Autres équipements

Système de pompage	Oui	Non
Traitement		✓
Poste de télésurveillance		✓
Poste de télégestion		✓
Commentaires : ..		✓

Etat général

Appareillage

<i>Electromécanique</i>	
Etat	Bon
Dépôt de rouille	Non
Fuite	Non

Conduites

Etat	Bon
Dépôt de rouille	Non
Fuite	Non

Commentaires : Présence d'eau stagnante dans la chambre des vannes

Génie civil

Etat du revêtement	extérieur	Bon
	intérieur	Bon
Acier apparent		Non
Aération		Oui
Entrée		Porte
Entrée verrouillée		Oui
Eanchéité assurée		Oui

Environnement

Ouvrage déburré :	Oui
Etat de la clôture :	Bon
Accès verrouillé :	Oui
Commentaires : ..	

Commentaires :

Le réservoir a été réhabilité en 2024. Présence de clôtures et d'un portail verrouillable autour de l'ouvrage. Présence de garde-corps sur le toit de l'ouvrage. Présence d'un capot en fonte verrouillable pour l'accès à la bache depuis le toit de l'ouvrage. GC extérieur et intérieur en bon état. La chambre des vannes (CDV) est accessible par une porte métallique verrouillable ne comprenant pas d'étriers. Présence d'eau stagnante dans la chambre des vannes. Echelle fixe avec garde-corps permettant l'accès à la bache depuis la CDV. Présence d'électricsité. Présence de ventilation. Présence d'un débitmètre sur l'adduction et d'un compteur de distribution. Présence d'une vanne automatique de contrôle de niveau sur l'adduction.

Rapport N°	RC001146
Affaire N°	004234
Contrat N°	CC020202160
Date :	02-juil-25
Établi par :	JCA
Valléé par :	MOT
Planche N°	

Lot, Aubreeta - Ceppe, 20620 Biguglia
Tél: 04 95 30 23 25
Fax: 04 95 30 80 02
E-mail: ceta@ceta-environnement.fr

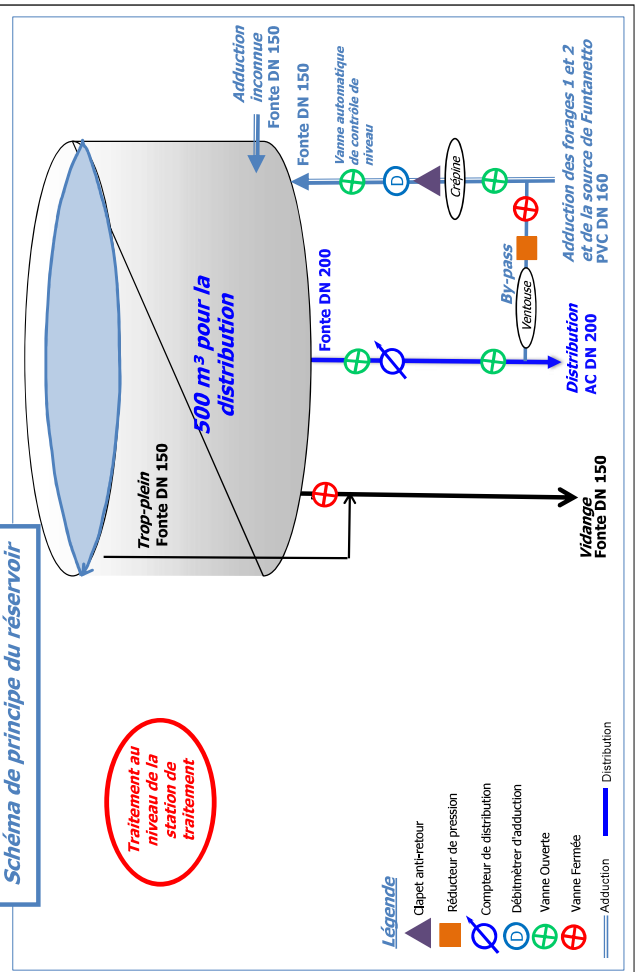


FIGURE 14
Fiche ouvrage
Réservoir Sortie Nord

RCo01146b / CCoZ0202160
JCA / MOT
Septembre 2025

Aperçu extérieur

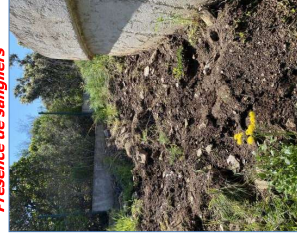


Chambre des vannes



Clôtures endommagées

Présence de sangliers



Aperçu chambre des vannes



Sabotage

Trop-plein

Débitmètre

Robinet flotteur



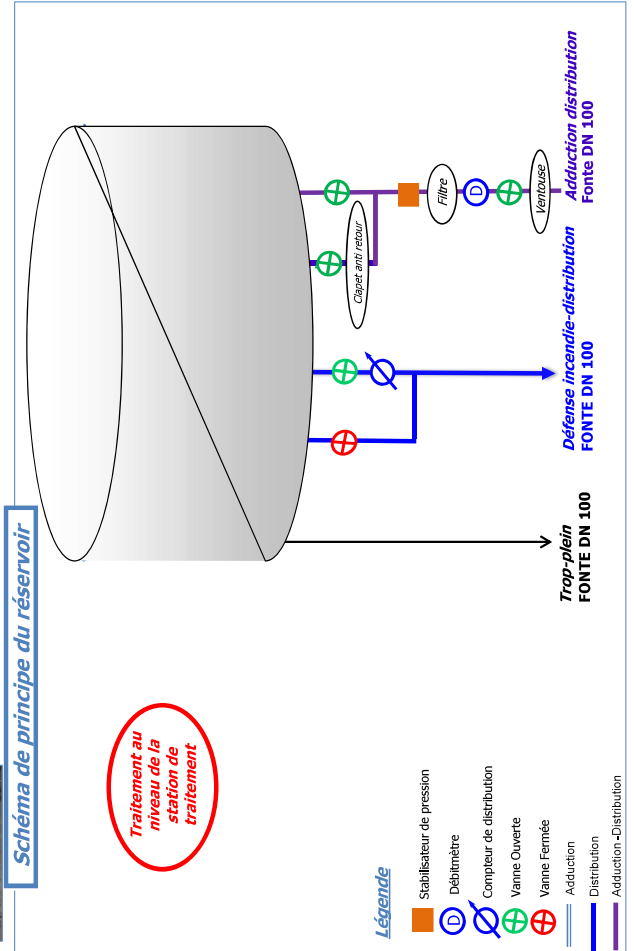
Aperçu bache de stockage



Débitmètre incendie

Débitmètre distribution

Schéma de principe du réservoir



Diagnostic et Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable

Commune de SAINT-FLORENT

Réservoir Sortie Nord

Caractéristiques de l'ouvrage

Les volumes

Type :	Semi-enterré
Nombre de cuves	1
Volume total	500 m ³
Défense incendie	Non
Forme	Cylindrique
Surface (m ²)	139 m ²
Cote : (radier)	65,0 m
Cote : (trop plein)	?

Commentaires :
Hauteur bache = 5,77 m

Localisation

Commune d'implantation :	Commune de SAINT-FLORENT
Terrain :	Privé
Cote IGN :	65 m NGF
Coordonnées Lambert 93	X = 1 218 759 m ; Y = 6 197 654 m
Commentaires :	Accessible par RD 31, puis par une piste non entretenue.

Les conduites

Type d'alimentation	Matériau	Si compteurs	
		V. annuel	V. total
Refoulement	Fonte		
Gravitaire	Fonte		
Commentaires :			

Autres équipements

Système de pompage	Oui	Non
Traitement		✓
Poste de télé-surveillance		✓
Poste de télégestion		✓
Commentaires :		

Etat général

Appareillage

Electromécanique	
Etat	Bon
Dépôt de rouille	Non
Fuite	?

Conduites	
Etat	Moyen
Dépôt de rouille	Non
Fuite	?

Commentaires : La chambre de vanne est humide, présence d'eau

Génie civil

Etat du revêtement	extérieur	Bon
	intérieur	Bon
Acier apparent		Non
Aération		Oui
Entrée		Porte
Entrée verrouillée		Oui
Etanchéité assurée		Oui

Environnement

Ouvrage déburré :	Oui
Etat de la déburré :	Mauvais
Accès verrouillé :	Oui
Commentaires :	La plupart des défectures fixes sont maintenues.

Commentaires :

Amélioration de la piste d'accès à prévoir.
Absence d'échelle avec garde-corps pour accéder au toit de l'ouvrage (accès par le terrain naturel en pente).
Présence d'un capôt métallique verrouillable pour accéder à la bache. Absence d'échelle fixe pour descendre dans la chambre des vannes. Présence d'un robinet flotteur sur l'arrivée.
Dysfonctionnements du débitmètre sur la canalisation d'adduction-distribution. Absence d'électricité.
Clôtures endommagées.

Rapport N°	RC001146
Affaire N°	004234
Contrat N°	CC0202160
Date :	03-juil-25
Etabli par :	JCA
Vallés par :	MOT
Plancha N°	-
Lot, Arbuseta - Coppe, 20620 Biguglia Tél. 04 95 21 23 25 Fax: 04 95 30 80 02 E-mail: ceta@ceta-environnement.fr	

FIGURE 15

Résultats de la campagne de mesures estivale par zone d'études

RCo01146b / CCoZ0202160
JCA / MOT
Septembre 2025

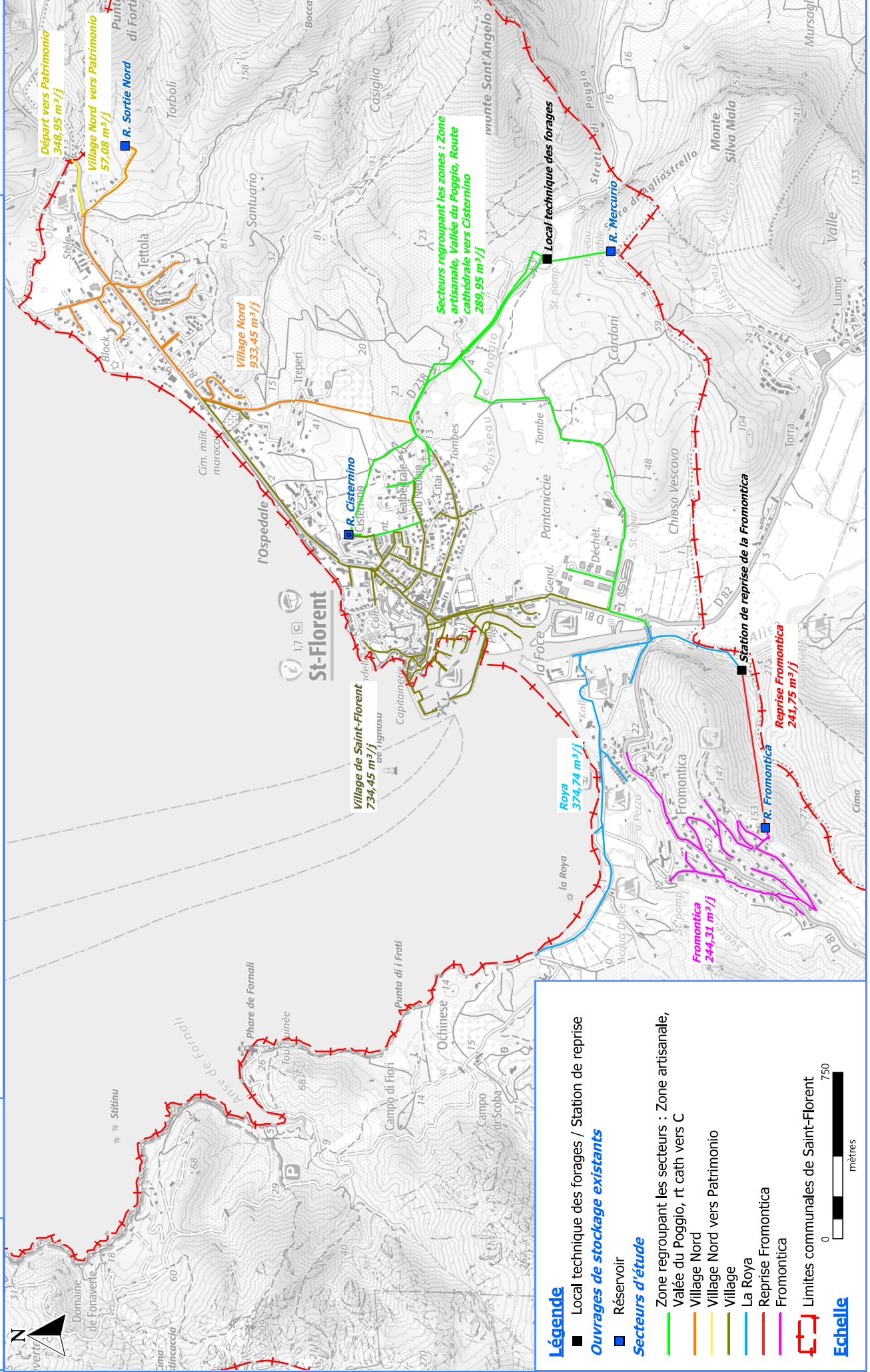


CCoZ0202160

Fond : IGN
4348 OT

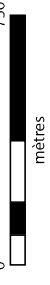
Commune de Saint-Florent Diagnostic et Schéma Directeur du Système d'Alimentation en Eau Potable Secteurs d'études - Campagnes de mesures estivale

Fig.15



Légende

- Local technique des forages / Station de reprise
- Ouvrages de stockage existants**
- Réservoir
- Secteurs d'étude**
- Zone regroupant les secteurs : Zone artisanale, Vallée du Poggio, rt cath vers C
- Village Nord
- Village Nord vers Patrimoine
- Village
- La Roya
- Reprise Fromontica
- Fromontica
- Limites communales de Saint-Florent



Echelle

FIGURE 16

Résultats de la campagne de mesures hivernale par zone d'études

RCo01146b / CCoZ0202160
JCA / MOT
Septembre 2025

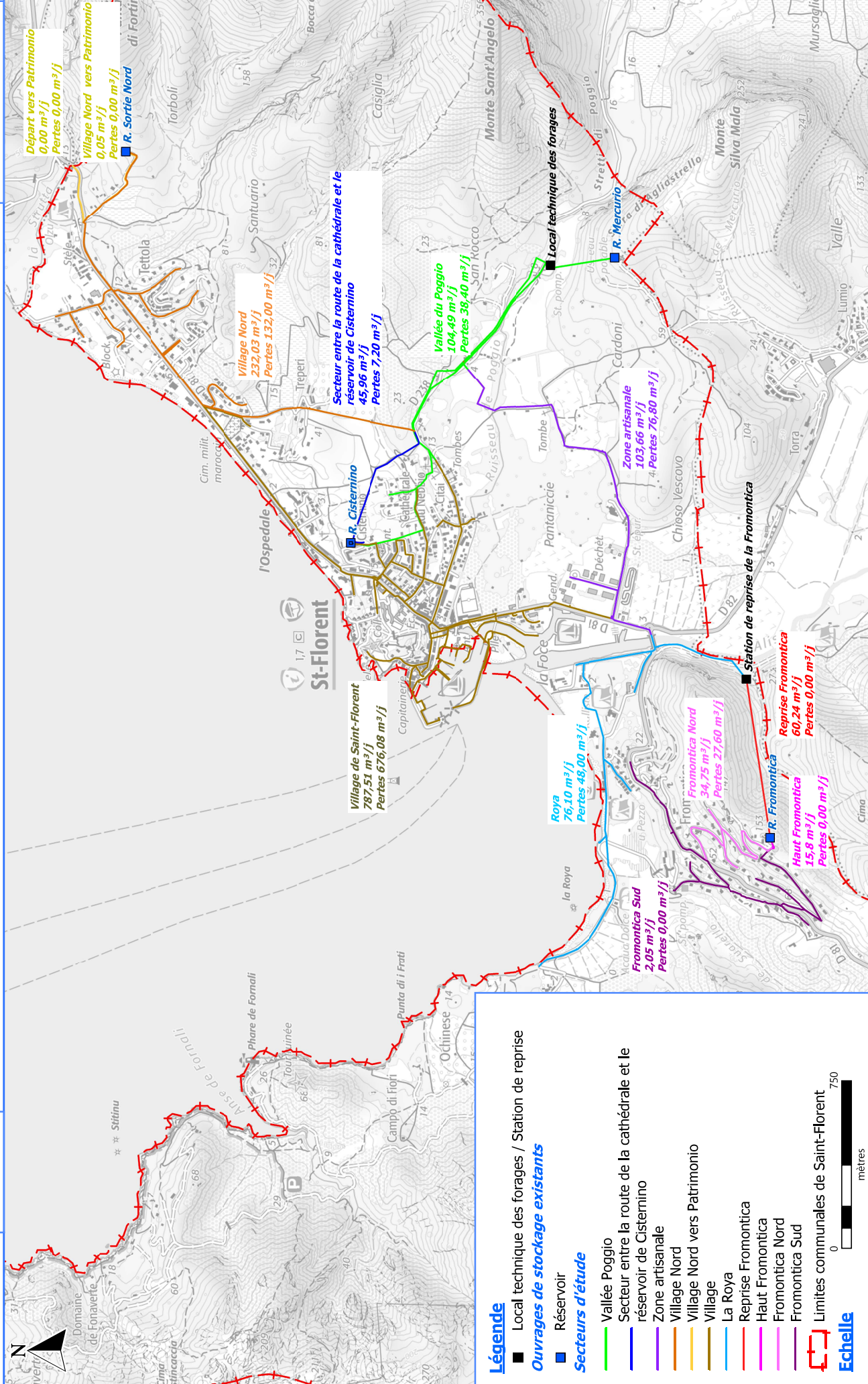


CCoZ0202160

Fond : IGN
4348 OT

Commune de Saint-Florent Diagnostic et Schéma Directeur du Système d'Alimentation en Eau Potable Secteurs d'études - Campagnes de mesures hivernale

Fig.16



FIGURES 17a et 17b

Travaux sur les réseaux d'adduction

RCo01146b / CCoZ0202160
JCA / MOT
Septembre 2025

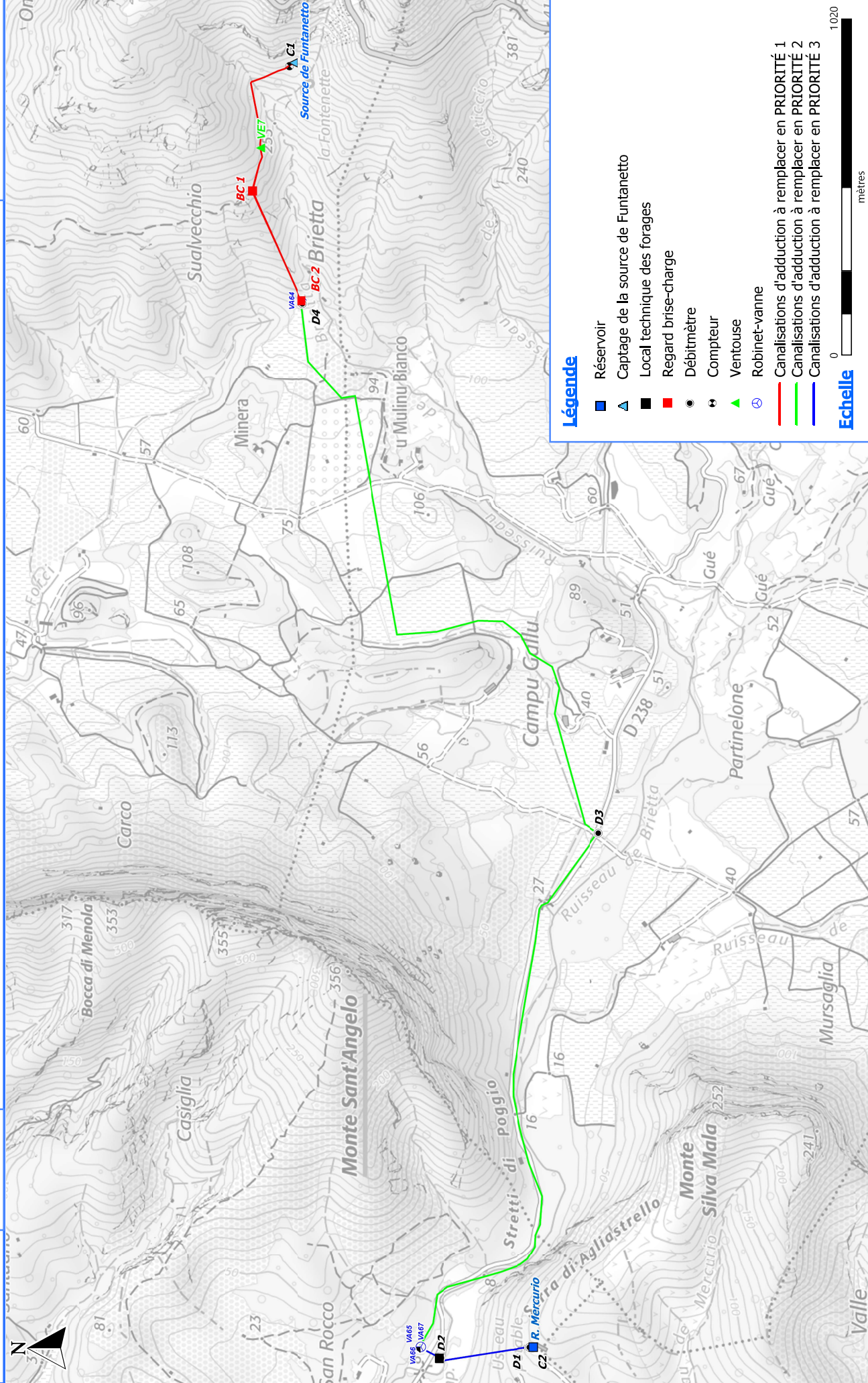


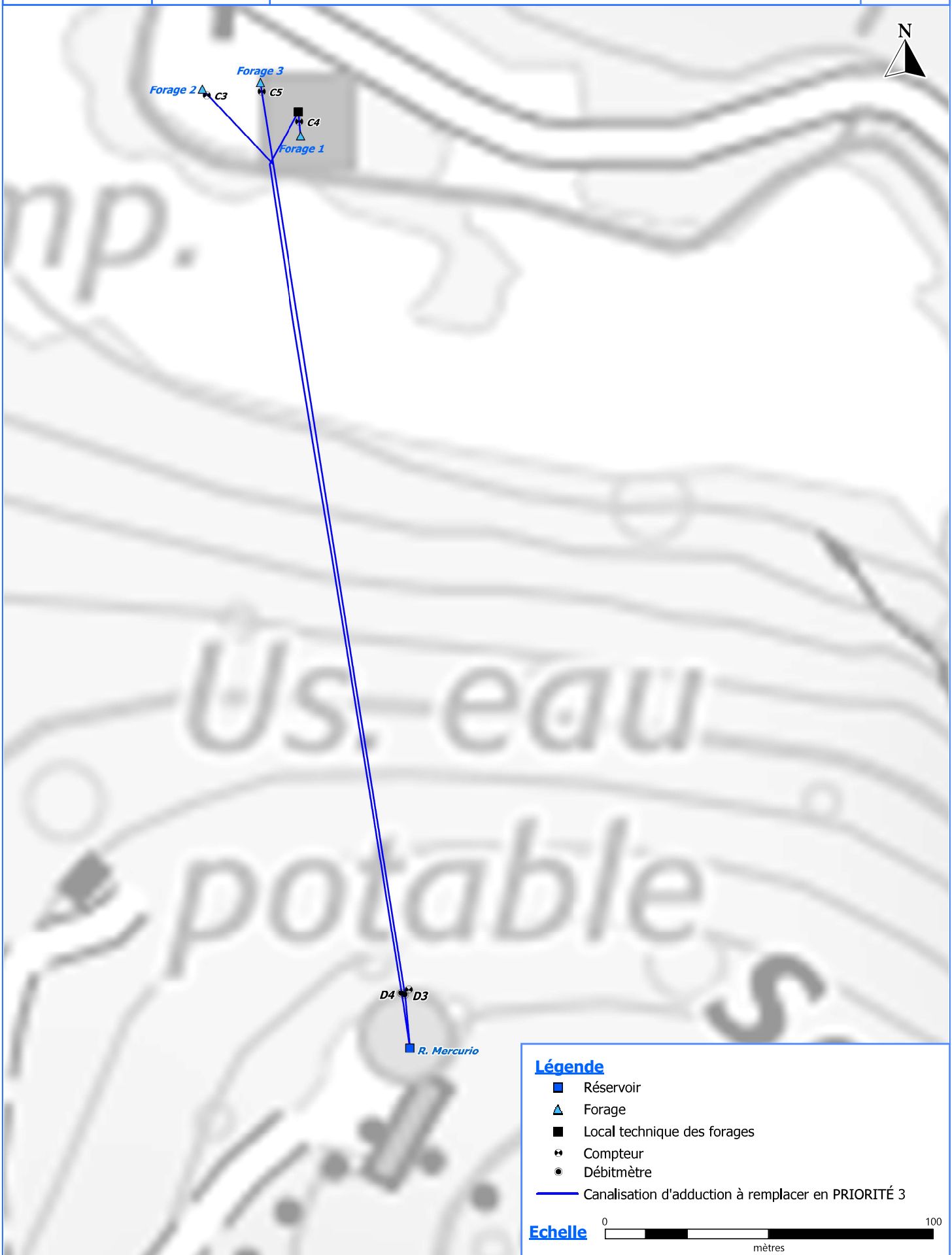
CCoZ0202160

Fond : IGN
4348 OT

Commune de Saint-Florent Diagnostic et Schéma Directeur du Système d'Alimentation en Eau Potable Travaux réseaux adduction - Réseau d'adduction du captage de la source de Funtanetto

Fig.17a





Légende

- Réservoir
- ▲ Forage
- Local technique des forages
- ⊞ Compteur
- Débitmètre
- Canalisation d'adduction à remplacer en PRIORITÉ 3

Echelle

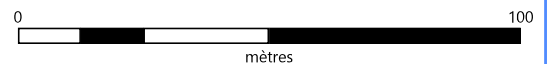


FIGURE 18
**Création d'un réseau
d'adduction entre le forage
28.Q et les réservoirs de
Mercurio**

RCo01146b / CCoZ0202160
JCA / MOT
Septembre 2025



Fond : IGN
4348 OT

CCoZ0202160

Commune de Saint-Florent

Diagnostic et Schéma Directeur du Système d'Alimentation en Eau Potable Création d'un réseau d'adduction entre le forage 28.Q et les réservoirs de Mercurio

Fig.18



FIGURE 19

Canalisations à poser dans le cadre de l'option

RCo01146b / CCoZ0202160
JCA / MOT
Septembre 2025



CCoZ0202160

Fond : IGN
4348 OT

Commune de Saint-Florent Diagnostic et Schéma Directeur du Système d'Alimentation en Eau Potable Option : Simplification du fonctionnement adduction/distribution au Nord du village

Fig.19

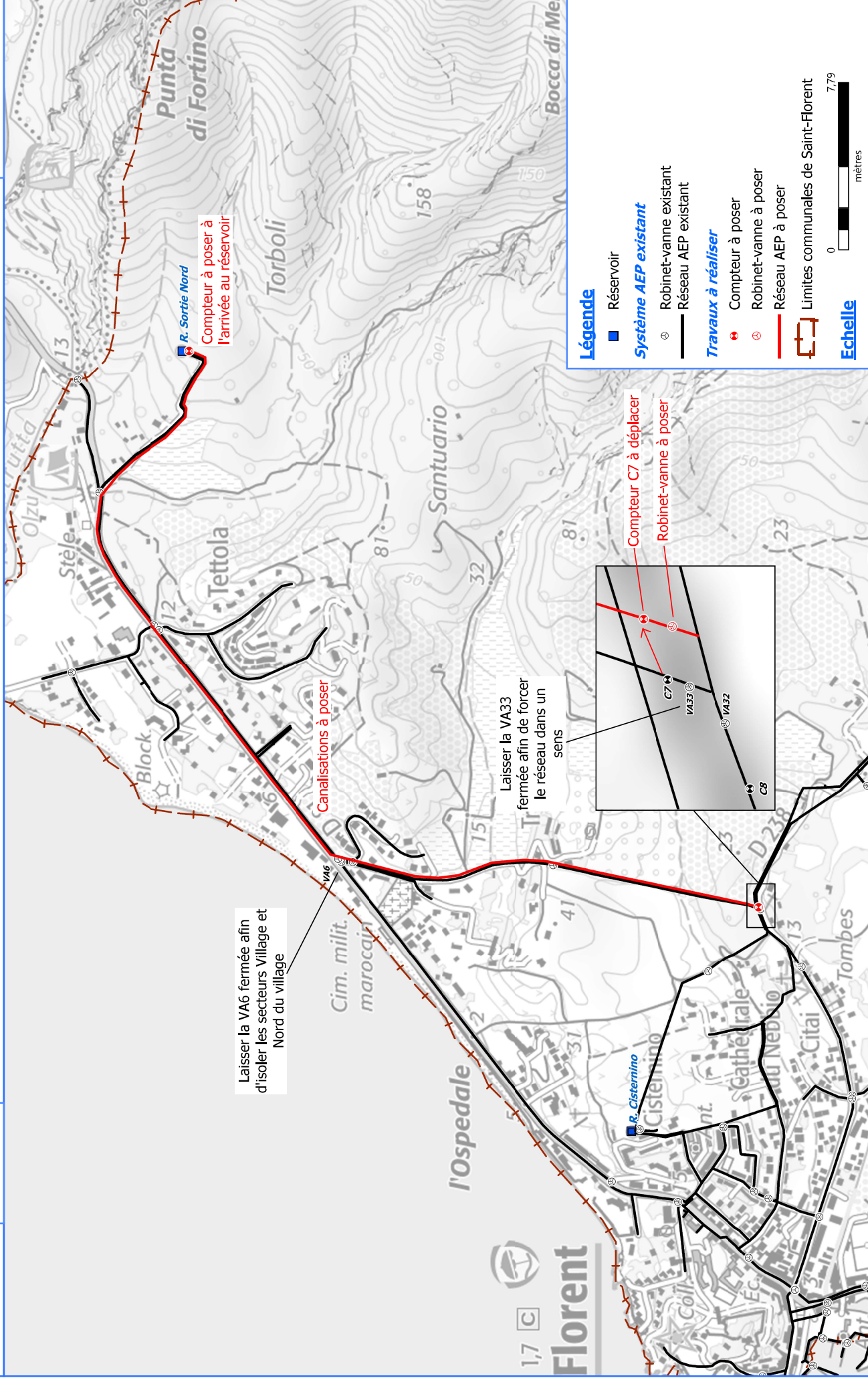
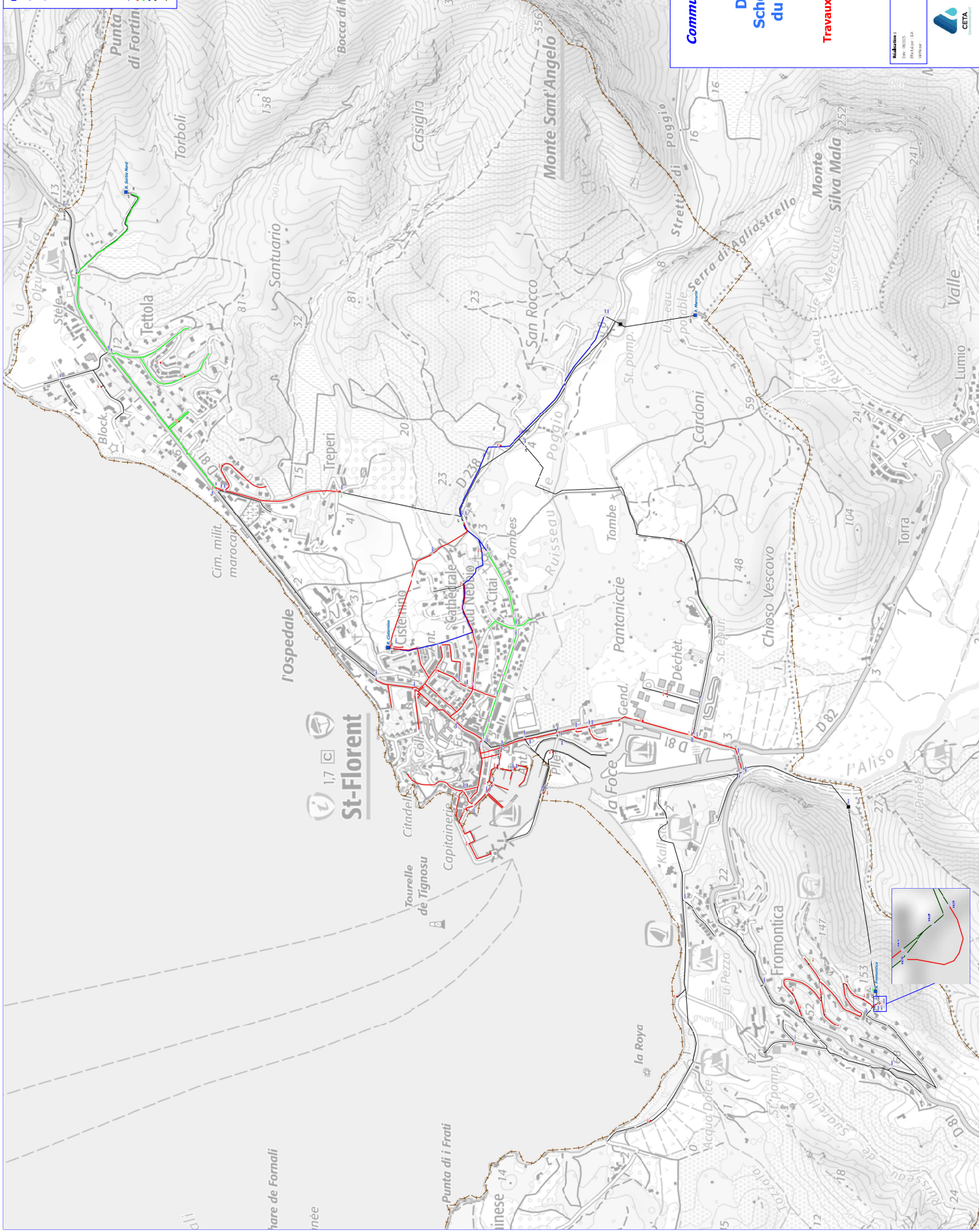


FIGURE 20

Canalisations de distribution à remplacer par priorité de travaux

RCo01146b / CCoZ0202160
JCA / MOT
Septembre 2025

- Légende**
- Station de repère / Local technique des travaux
 - Couvrages de stockage existants
 - Réseau existant
 - Réseau de distribution
 - Calculations de distribution à améliorer en priorité 1
 - Calculations de distribution à améliorer en priorité 2
 - Calculations de distribution existantes
 - Unités communales de Saint-Florent
- Objets existants**
- Robinet-scierie
 - Robinet-voies forestières
 - Compteur
 - Valvule
 - Manivelle
 - Relateur de pression
 - Station de pompage
 - Poste électrique
 - Poste hydraulique
- Réseau de distribution**
- Calculations de distribution à améliorer en priorité 1
 - Calculations de distribution à améliorer en priorité 2
 - Calculations de distribution existantes
- Unités communales de Saint-Florent**



Commune de Saint-Florent

Diagnostic & Schéma Directeur du système AEP

Travaux réseaux de distribution Tronc commun

Révisé le : 06/05/2022
 Date : 06/05/2022
 Échelle : 1:5000
 Version : 1.0

Modifié le : 06/05/2022
 Date : 06/05/2022
 Échelle : 1:5000
 Version : 1.0

CETA Environment
 100 Avenue de la République
 94000 Paris
 Tél : 01 47 36 00 00
 www.ceta-environment.com

GRAPHIQUES

RCo01146b / CCoZ0202160
JCA / MOT
Septembre 2025

GRAPHIQUES 1

Synthèses des mesures de débits - Campagne estivale 2022

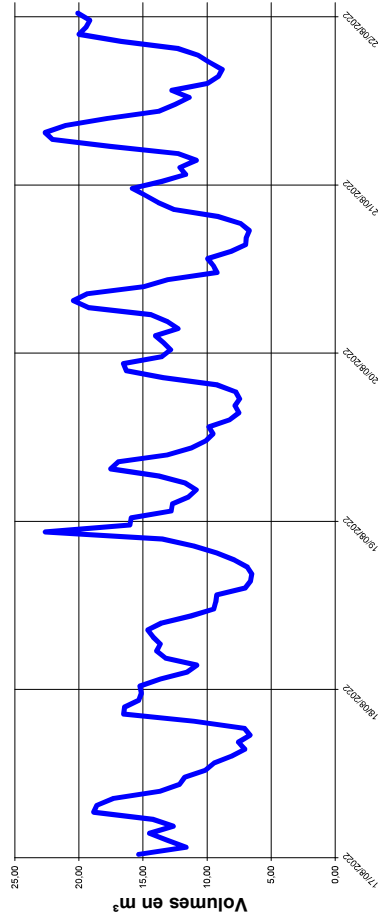
RCo01146b / CCoZ0202160
JCA / MOT
Septembre 2025

Enregistrement des débits en continu

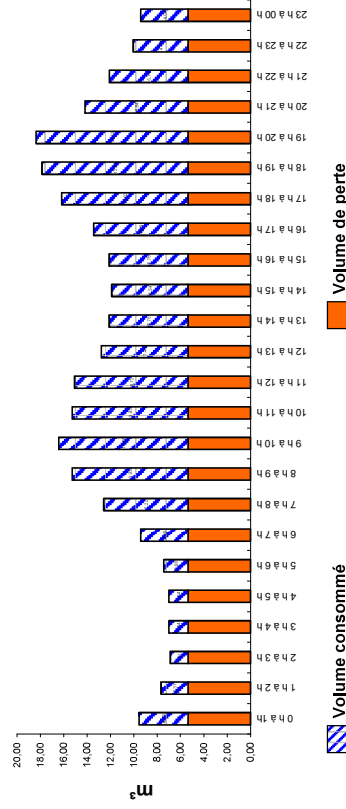
DÉBIT

ZA, Vallée Poggio et rt
cath vers Cisternino

Volumes horaires distribués



Profil de la distribution journalière moyenne



Volumes journaliers distribués

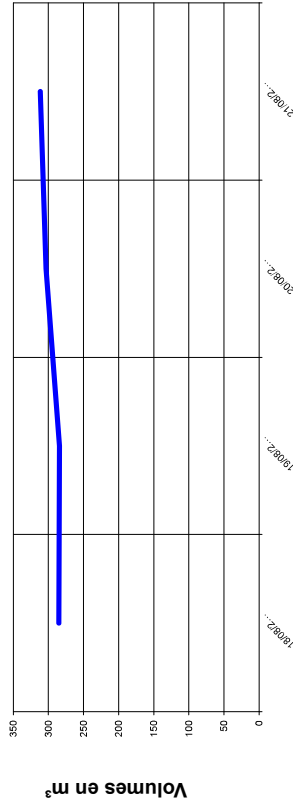


Tableau des volumes horaires moyens distribués (en m³)

0h à 1h	9,55	8h à 9h	15,28	16h à 17h	13,44
1h à 2h	7,66	9h à 10h	16,43	17h à 18h	16,17
2h à 3h	6,86	10h à 11h	15,28	18h à 19h	17,86
3h à 4h	6,99	11h à 12h	15,07	19h à 20h	18,37
4h à 5h	6,99	12h à 13h	12,79	20h à 21h	14,19
5h à 6h	7,43	13h à 14h	12,11	21h à 22h	12,09
6h à 7h	9,40	14h à 15h	11,89	22h à 23h	10,05
7h à 8h	12,57	15h à 16h	12,11	23h à 24h	9,39

Principaux résultats de la campagne de mesure

Volume horaire moyen	12,08 m³/h
Volume horaire minimum	5,35 m³/h
Volume horaire maximum	22,63 m³/h
Volume moyen journalier	289,95 m³/j

Volume journalier consommé	161,55 m³/j
Volume journalier de fuite	128,40 m³/j
Volume horaire maximum de perte	12,75 m³/h
Indice de perte	18,55 m³/j/km
Coefficient de pointe	1,87

Répartition consommation / perte journalière

Volume de perte en m³/j : 128
soit 44%

Volume consommé en m³/j : 162
soit 56%



Report N°	RC0001146
Affaire N°	004234
Centrat N°	CC20202160
Date :	18/07/2025
Etabli par :	JCA
Validé par :	MOT
Planché N°	-

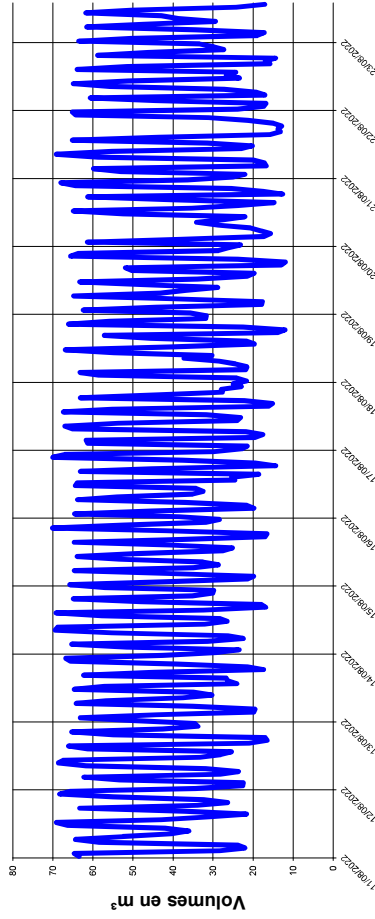
ZA, Vallée Poggio et rt
cath vers Cisternino

Enregistrement des débits en continu

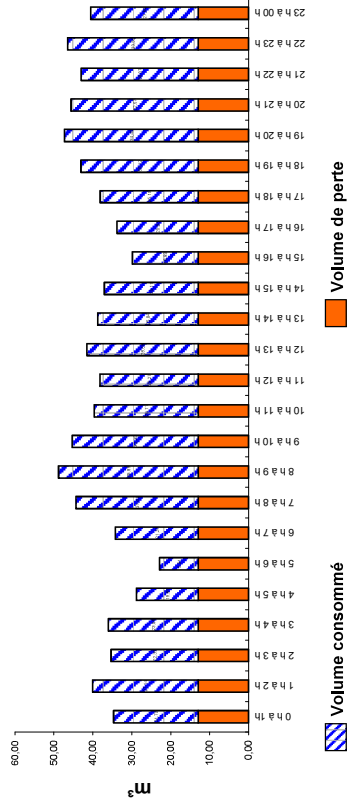
DÉBIT

Village Nord

Volumes horaires distribués



Profil de la distribution journalière moyenne



Volumes journaliers distribués

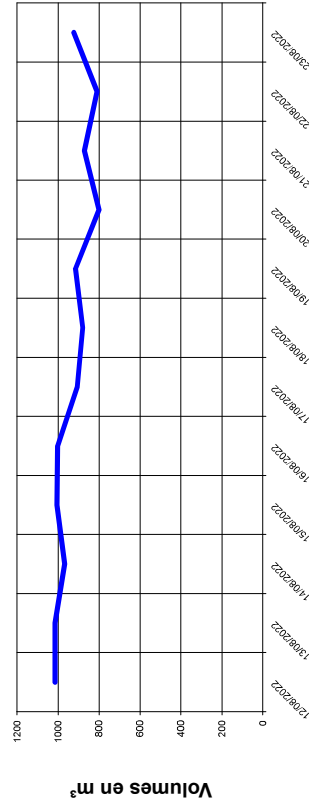


Tableau des volumes horaires moyens distribués (en m³)

0h à 1h	34,64	8h à 9h	48,82	16h à 17h	33,77
1h à 2h	40,08	9h à 10h	45,29	17h à 18h	38,13
2h à 3h	35,33	10h à 11h	39,65	18h à 19h	43,06
3h à 4h	36,02	11h à 12h	38,21	19h à 20h	47,34
4h à 5h	28,83	12h à 13h	41,52	20h à 21h	45,61
5h à 6h	22,85	13h à 14h	38,78	21h à 22h	43,01
6h à 7h	34,22	14h à 15h	37,05	22h à 23h	46,49
7h à 8h	44,35	15h à 16h	29,83	23h à 24h	40,58

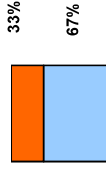
Principaux résultats de la campagne de mesure

Volume horaire moyen	38,89 m³/h
Volume horaire minimum	12,94 m³/h
Volume horaire maximum	70,12 m³/h
Volume moyen journalier	933,45 m³/j
Volume journalier consommé	622,89 m³/j
Volume journalier de fuite	310,56 m³/j
Volume horaire maximum de perte	69,21 m³/h
Indice de perte	62,56 m³/j/km
Coefficient de pointe	1,80

Répartition consommation / perte journalière

Volume de perte en m³/j :
311 soit 33%

Volume consommé en m³/j :
623 soit 67%



Village Nord

Rapport N°	RC0001146
Affaire N°	O04234
Centrat N°	CC20202160
Date :	21/12/2022
Etabli par :	JCA
Validé par :	MOT
Planche N°	-

Lot: Arbuceta - Ceppe 20620 BIGUGLIA

Tel: 04 95 21 23 25

Fax: 04 95 30 60 02

E-mail: ceta@ceta-environnement.fr

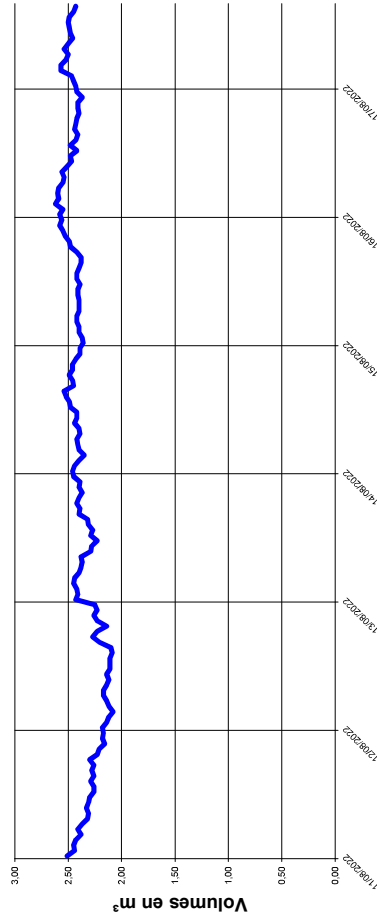


VILLAGE NORD VERS
PATRIMONIO

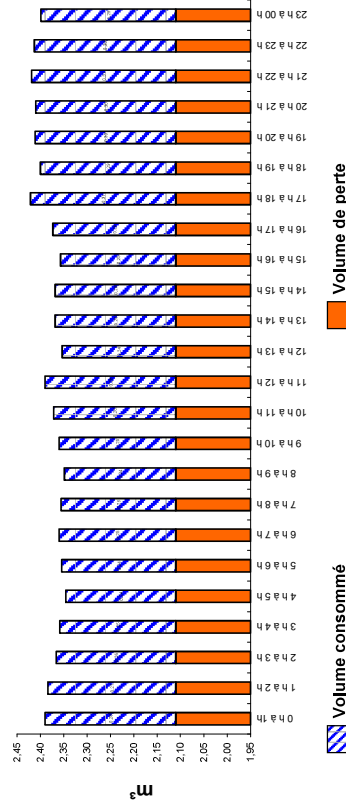
Enregistrement des débits en continu

DÉBIT

Volumes horaires distribués



Profil de la distribution journalière moyenne



Volumes journaliers distribués

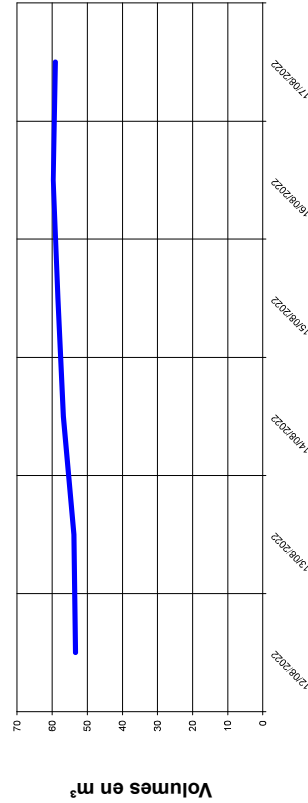


Tableau des volumes horaires moyens distribués (en m³)

0h à 1h	2,39	8h à 9h	2,35	16h à 17h	2,37
1h à 2h	2,38	9h à 10h	2,36	17h à 18h	2,42
2h à 3h	2,37	10h à 11h	2,37	18h à 19h	2,40
3h à 4h	2,36	11h à 12h	2,39	19h à 20h	2,41
4h à 5h	2,35	12h à 13h	2,35	20h à 21h	2,41
5h à 6h	2,35	13h à 14h	2,37	21h à 22h	2,42
6h à 7h	2,36	14h à 15h	2,37	22h à 23h	2,41
7h à 8h	2,36	15h à 16h	2,36	23h à 24h	2,40

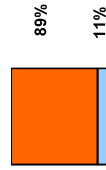
Principaux résultats de la campagne de mesure

Volume horaire moyen	2,38 m³/h
Volume horaire minimum	2,11 m³/h
Volume horaire maximum	2,62 m³/h
Volume moyen journalier	57,08 m³/j
Volume journalier consommé	6,44 m³/j
Volume journalier de fuite	50,64 m³/j
Volume horaire maximum de perte	2,56 m³/h
Indice de perte	61,46 m³/j/km
Coefficient de pointe	1,10

Répartition consommation / perte journalière

Volume de perte en m³/j : 6,44
soit 89%

Volume consommé en m³/j : 50,64
soit 11%



VILLAGE NORD VERS	
PATRIMONIO	
Rapport N°	RC0001146
Affaire N°	004234
Centrat N°	CC20202160
Date :	18/07/2025
Etabli par :	JCA
Validé par :	MOT
Planchette N°	-

Lot. Arbuteta - Ceppe 20620 BIGUGLIA
Tél: 04 95 21 23 25
Fax: 04 95 30 60 02
E-mail: cetaa@cetaa-environnement.fr

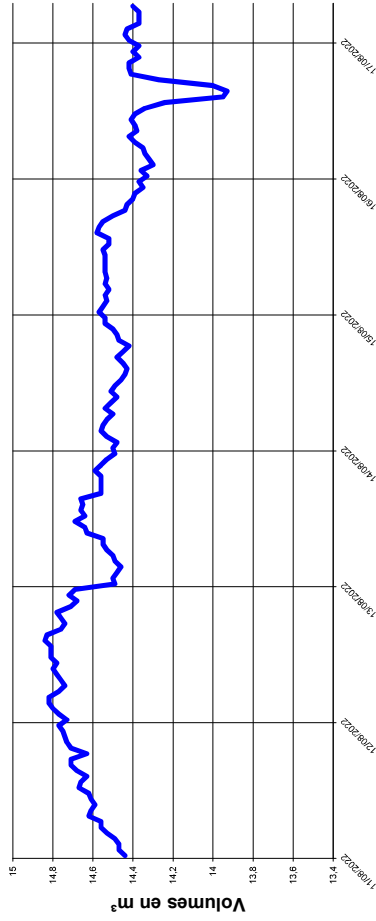


Enregistrement des débits en continu

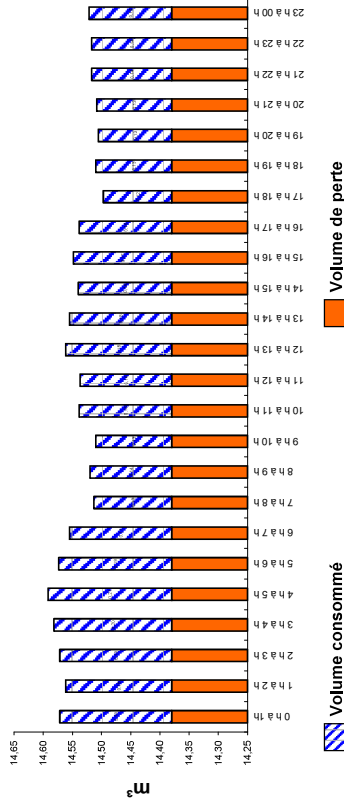
DEPART VERS
PATRIMONIO

DÉBIT

Volumes horaires distribués



Profil de la distribution journalière moyenne



Volumes journaliers distribués

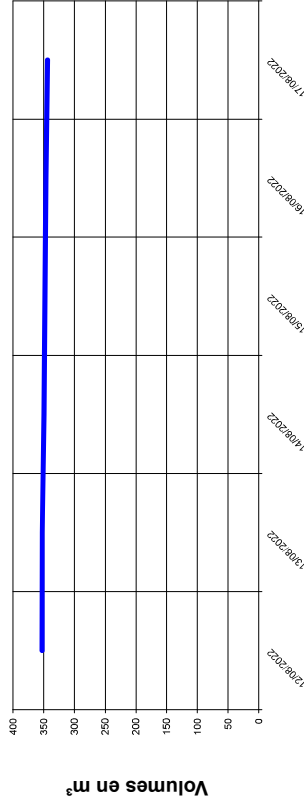


Tableau des volumes horaires moyens distribués (en m³)

0h à 1h	14,57	8h à 9h	14,52	16h à 17h	14,54
1h à 2h	14,56	9h à 10h	14,51	17h à 18h	14,50
2h à 3h	14,57	10h à 11h	14,54	18h à 19h	14,51
3h à 4h	14,58	11h à 12h	14,54	19h à 20h	14,51
4h à 5h	14,59	12h à 13h	14,56	20h à 21h	14,51
5h à 6h	14,57	13h à 14h	14,56	21h à 22h	14,52
6h à 7h	14,56	14h à 15h	14,54	22h à 23h	14,52
7h à 8h	14,51	15h à 16h	14,55	23h à 24h	14,52

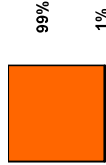
Principaux résultats de la campagne de mesure

Volume horaire moyen	14,54 m³/h
Volume horaire minimum	14,38 m³/h
Volume horaire maximum	14,84 m³/h
Volume moyen journalier	348,95 m³/j
Volume journalier consommé	3,83 m³/j
Volume journalier de fuite	345,12 m³/j
Volume horaire maximum de perte	14,81 m³/h
Indice de perte	#DIV/0! m³/j/km
Coefficient de pointe	1,02
Consommation moyenne par hab	#DIV/0! l/j/hab

Répartition consommation / perte journalière

Volume de perte en m³/j : 345
soit 99%

Volume consommé en m³/j : 4
soit 1%



99%
1%

DEPART VERS PATRIMONIO	
Rapport N°	RC0001146
Affaire N°	004234
Centrat N°	CC20202160
Date :	25/09/2022
Etabli par :	JCA
Validé par :	MOT
Planchette N°	-

Lot. Arbuteta - Ceppe 20620 BIGUGLIA
Tél: 04 95 21 23 25
Fax: 04 95 30 60 02
E-mail: ceta@ceta-environnement.fr

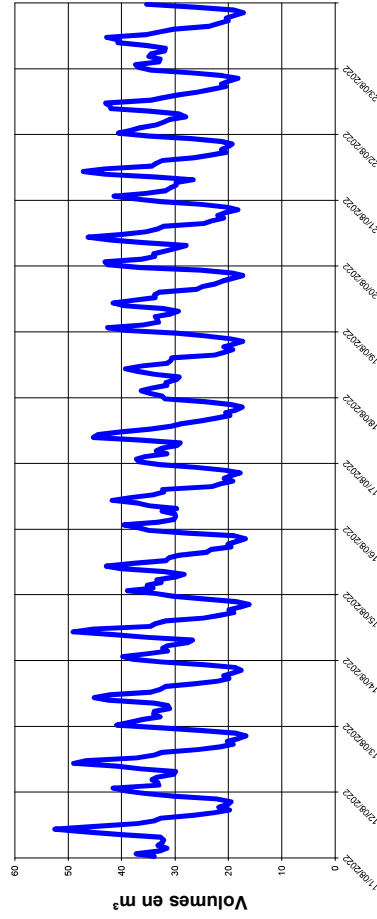


Enregistrement des débits en continu

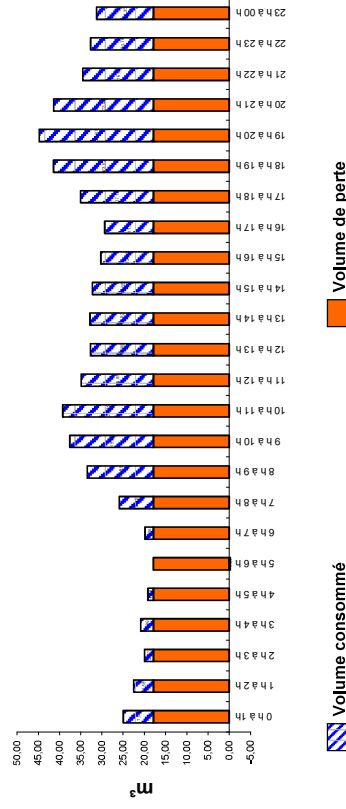
VILLAGE

DÉBIT

Volumes horaires distribués



Profil de la distribution journalière moyenne



Volumes journaliers distribués

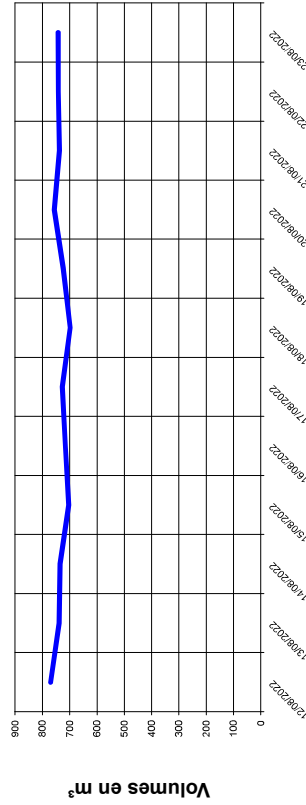


Tableau des volumes horaires moyens distribués (en m³)

0 h à 1 h	24,98	8 h à 9 h	33,45	16 h à 17 h	29,36
1 h à 2 h	22,48	9 h à 10 h	37,56	17 h à 18 h	35,05
2 h à 3 h	19,97	10 h à 11 h	39,25	18 h à 19 h	41,42
3 h à 4 h	20,86	11 h à 12 h	34,88	19 h à 20 h	44,77
4 h à 5 h	19,18	12 h à 13 h	32,70	20 h à 21 h	41,35
5 h à 6 h	17,65	13 h à 14 h	32,82	21 h à 22 h	34,52
6 h à 7 h	19,86	14 h à 15 h	32,25	22 h à 23 h	32,66
7 h à 8 h	25,95	15 h à 16 h	30,23	23 h à 24 h	31,25

Principaux résultats de la campagne de mesure

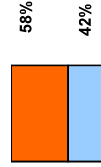
Volume horaire moyen	30,60 m³/h
Volume horaire minimum	17,90 m³/h
Volume horaire maximum	52,50 m³/h
Volume moyen journalier	734,45 m³/j

Volume journalier consommé	304,85 m³/j
Volume journalier de fuite	429,60 m³/j
Volume horaire maximum de perte	26,70 m³/h
Indice de perte	41,18 m³/j/km
Coefficient de pointe	1,72

Répartition consommation / perte journalière

Volume de perte en m³/j :
430 soit 58%

Volume consommé en m³/j :
305 soit 42%



VILLAGE

Rapport N°	RC0001146
Affaire N°	004234
Centrat N°	CC20202160
Date :	25/08/2022
Etabli par :	JCA
Validé par :	MOT
Planchette N°	-

Lot: Arbuceta - Ceppe 20620 BIGUGLIA
Tél: 04 95 21 23 25
Fax: 04 95 30 60 02
E-mail: ceta@ceta-environnement.fr

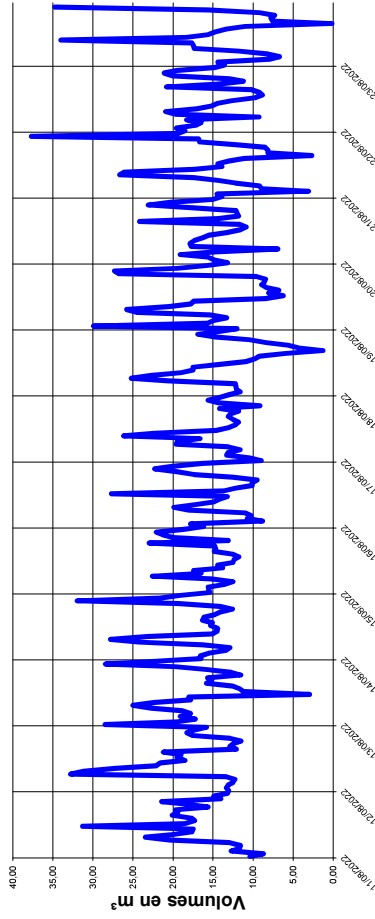


Enregistrement des débits en continu

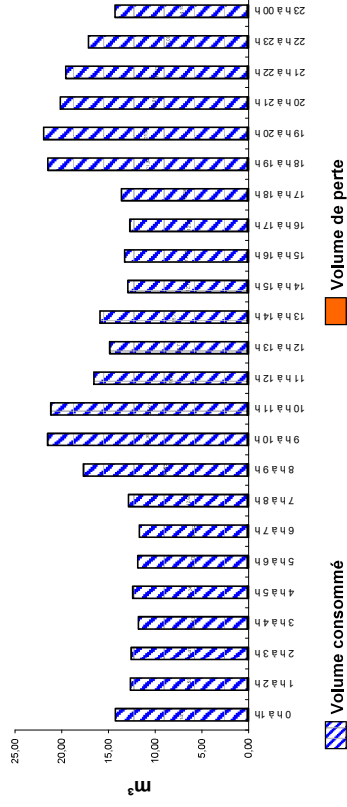
DÉBIT

LA ROYA

Volumes horaires distribués



Profil de la distribution journalière moyenne



Volumes journaliers distribués

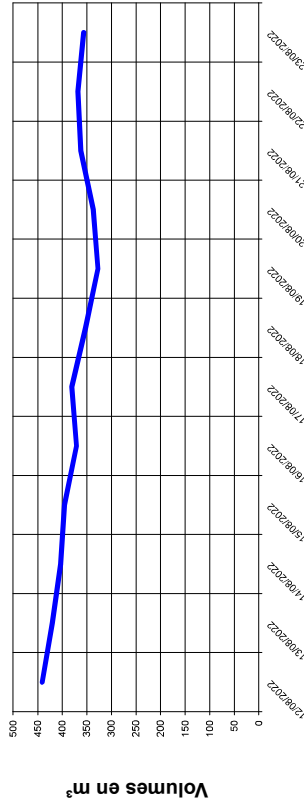


Tableau des volumes horaires moyens distribués (en m³)

0h à 1h	14,26	8h à 9h	17,67	16h à 17h	12,69
1h à 2h	12,65	9h à 10h	21,50	17h à 18h	13,61
2h à 3h	12,56	10h à 11h	21,16	18h à 19h	21,49
3h à 4h	11,78	11h à 12h	16,55	19h à 20h	21,95
4h à 5h	12,39	12h à 13h	14,86	20h à 21h	20,16
5h à 6h	11,85	13h à 14h	15,91	21h à 22h	19,57
6h à 7h	11,67	14h à 15h	12,91	22h à 23h	17,15
7h à 8h	12,84	15h à 16h	13,26	23h à 24h	14,30

Principaux résultats de la campagne de mesure

Volume horaire moyen	15,61 m³/h
Volume horaire minimum	0,15 m³/h
Volume horaire maximum	37,70 m³/h
Volume moyen journalier	374,74 m³/j
Volume journalier consommé	371,14 m³/j
Volume journalier de fuite	3,60 m³/j
Volume horaire maximum de perte	27,72 m³/h
Indice de perte	0,86 m³/j/km
Coefficient de pointe	2,41

Répartition consommation / perte journalière

Volume de perte en m³/j : 4 soit 1%

Volume consommé en m³/j : 371 soit 99%

1%

99%

LA ROYA

Rapport N°	RC0001146
Affaire N°	004234
Centrat N°	CC20202160
Date :	18/07/2025
Etabli par :	JCA
Validé par :	MOT
Planché N°	-

Lot: Arbuceta - Ceppe 20620 BIGUGLIA

Tel: 04 95 21 23 25

Fax: 04 95 30 60 02

E-mail: ceta@ceta-environnement.fr

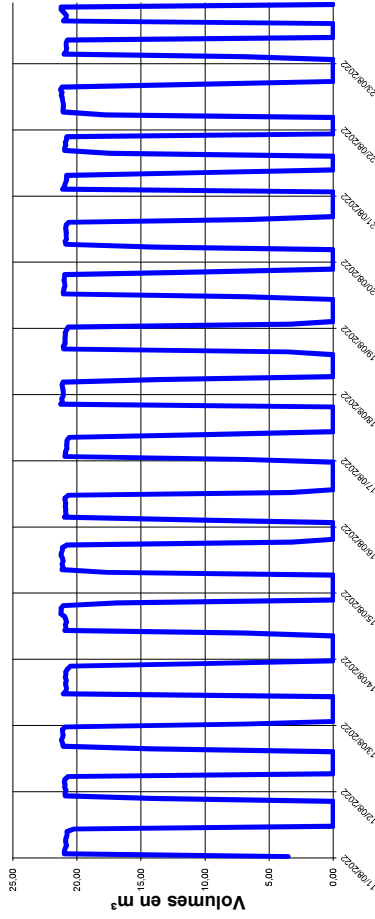


Enregistrement des débits en continu

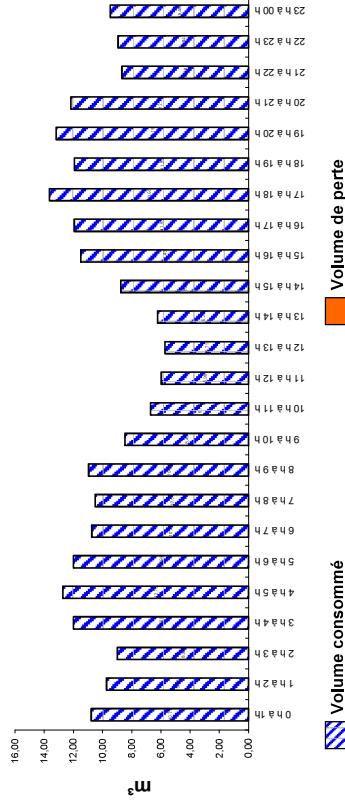
DÉBIT

REPRISE FROMONTICA

Volumes horaires distribués



Profil de la distribution journalière moyenne



Volumes journaliers distribués

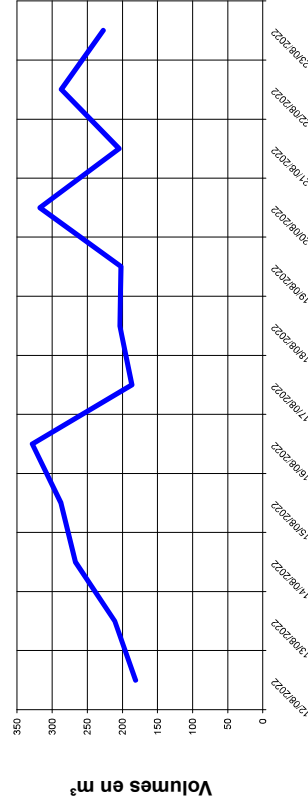


Tableau des volumes horaires moyens distribués (en m³)

0h à 1h	10,77	8h à 9h	10,96	16h à 17h	11,93
1h à 2h	9,73	9h à 10h	8,47	17h à 18h	13,65
2h à 3h	8,99	10h à 11h	6,72	18h à 19h	11,93
3h à 4h	12,00	11h à 12h	5,98	19h à 20h	13,19
4h à 5h	12,73	12h à 13h	5,71	20h à 21h	12,17
5h à 6h	11,99	13h à 14h	6,24	21h à 22h	8,68
6h à 7h	10,73	14h à 15h	8,76	22h à 23h	8,94
7h à 8h	10,51	15h à 16h	11,49	23h à 24h	9,48

Principaux résultats de la campagne de mesure

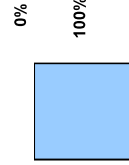
Volume horaire moyen	10,07 m³/h
Volume horaire minimum	0,00 m³/h
Volume horaire maximum	21,48 m³/h
Volume moyen journalier	241,75 m³/j

Volume journalier consommé	241,75 m³/j
Volume journalier de fuite	0,00 m³/j
Volume horaire maximum de perte	21,48 m³/h
Indice de perte	0,00 m³/j/km
Coefficient de pointe	2,13

Répartition consommation / perte journalière

Volume de perte en m³/j : 0 soit 0%

Volume consommé en m³/j : 242 soit 100%



REPRISE FROMONTICA

Rapport N°	RC0001146
Affaire N°	O04234
Centrat N°	CC20202160
Date :	04/01/2022
Etabli par :	JCA
Validé par :	MOT
Planché N°	-

Lot: Arbuceta - Ceppe 20620 BIGUGLIA

Tel: 04 95 21 23 25

Fax: 04 95 30 60 02

E-mail: ceta@ceta-environnement.fr

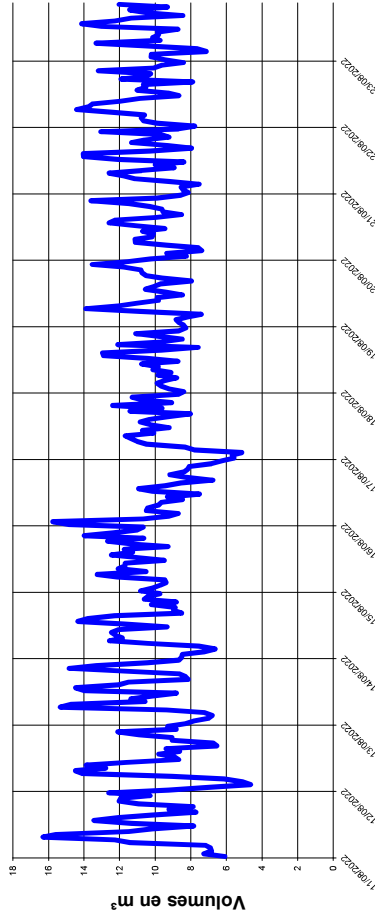


Enregistrement des débits en continu

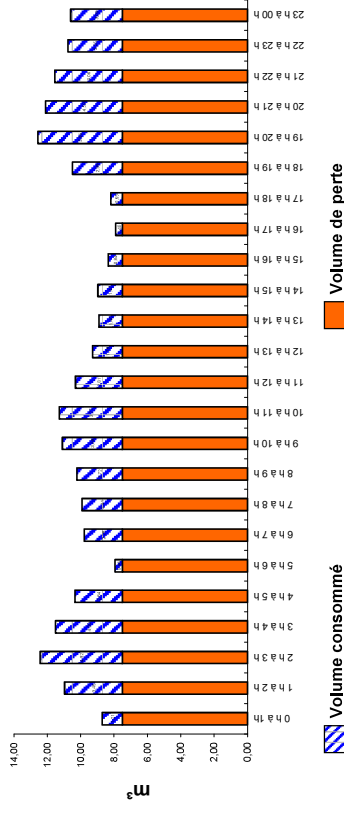
FROMNTICA

DÉBIT

Volumes horaires distribués



Profil de la distribution journalière moyenne



Volumes journaliers distribués

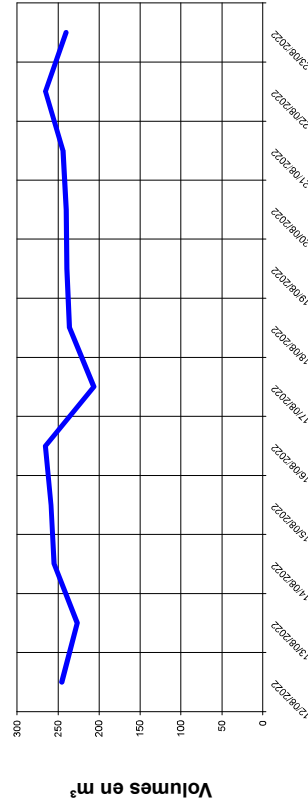


Tableau des volumes horaires moyens distribués (en m³)

0h à 1h	8,72	8h à 9h	10,23	16h à 17h	7,91
1h à 2h	10,97	9h à 10h	11,10	17h à 18h	8,20
2h à 3h	12,43	10h à 11h	11,28	18h à 19h	10,50
3h à 4h	11,51	11h à 12h	10,32	19h à 20h	12,57
4h à 5h	10,35	12h à 13h	9,29	20h à 21h	12,10
5h à 6h	7,95	13h à 14h	8,91	21h à 22h	11,57
6h à 7h	9,79	14h à 15h	8,98	22h à 23h	10,76
7h à 8h	9,92	15h à 16h	8,35	23h à 24h	10,60

Principaux résultats de la campagne de mesure

Volume horaire moyen	10,18 m³/h
Volume horaire minimum	7,51 m³/h
Volume horaire maximum	16,31 m³/h
Volume moyen journalier	244,31 m³/j
Volume journalier consommé	64,07 m³/j
Volume journalier de fuite	180,24 m³/j
Volume horaire maximum de perte	14,48 m³/h
Indice de perte	42,31 m³/j/km
Coefficient de pointe	1,60

Répartition consommation / perte journalière

Volume de perte en m³/j :
180
soit 74%

Volume consommé en m³/j :
64
soit 26%



FROMNTICA

Rapport N°	RC0001146
Affaire N°	O04234
Contrat N°	CC20202160
Date :	25/08/2022
Etabli par :	JCA
Validé par :	MOT
Planche N°	-

Lot: Arbuceta - Ceppe 20620 BIGUGLIA

Tel: 04 95 21 23 25

Fax: 04 95 30 60 02

E-mail: ceta@ceta-environnement.fr

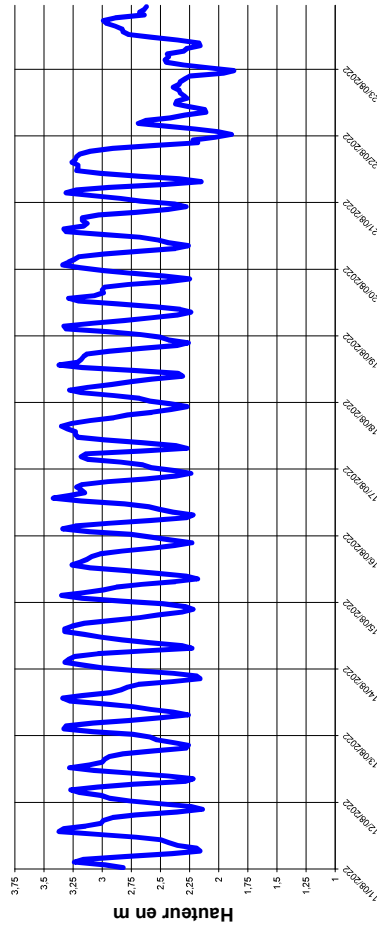


GRAPHIQUES 2

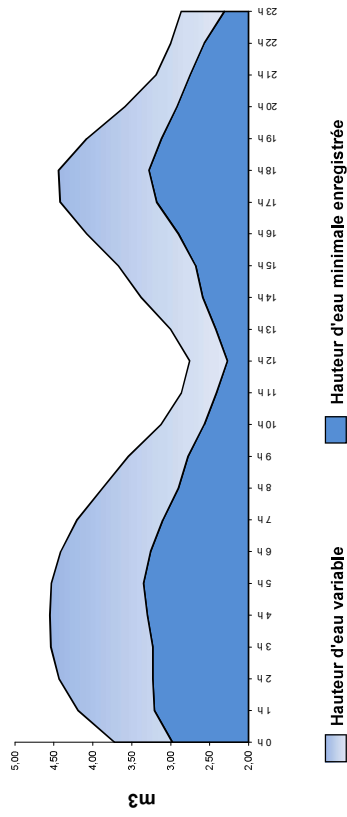
Synthèse des mesures de hauteurs d'eau dans les réservoirs - Campagne estivale 2022

RCo01146b / CCoZ0202160
JCA / MOT
Septembre 2025

Hauteur d'eau enregistrée sur la période de mesures



Profil du marnage journalier moyen



Hauteur d'eau moyenne journalière

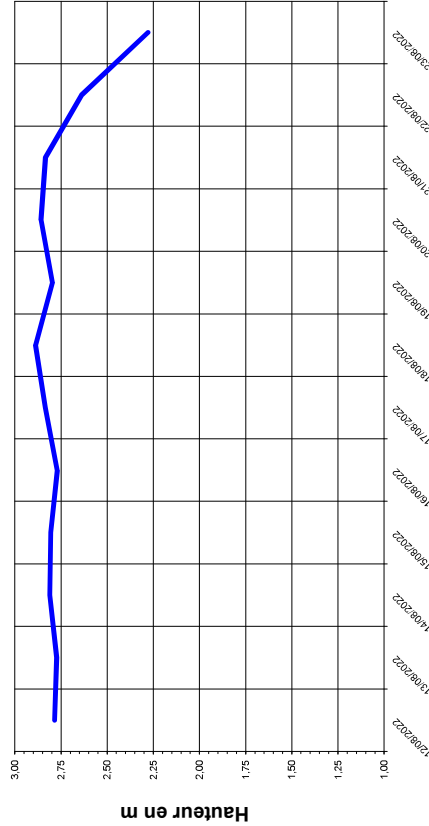


Tableau des hauteurs d'eau moyennes enregistrées (en m)

0h à 1h	2,61	8h à 9h	2,84	16h à 17h	3,05
1h à 2h	2,85	9h à 10h	2,63	17h à 18h	3,11
2h à 3h	3,08	10h à 11h	2,42	18h à 19h	3,03
3h à 4h	3,18	11h à 12h	2,32	19h à 20h	2,83
4h à 5h	3,12	12h à 13h	2,36	20h à 21h	2,54
5h à 6h	3,06	13h à 14h	2,45	21h à 22h	2,31
6h à 7h	3,02	14h à 15h	2,66	22h à 23h	2,30
7h à 8h	2,98	15h à 16h	2,86	23h à 24h	2,42

Principaux résultats de la campagne de mesure

Sur la période de mesures	
Hauteur d'eau moyenne	2,75 m
Hauteur d'eau minimale	1,87 m
Hauteur d'eau maximale	3,42 m
Marnage positif max - Volume	0,44 m / 54,05 m ³
Marnage négatif max - Volume	-0,47 m / -57,74 m ³
Marnage maximal	1,55 m
Sur la journée moyenne	
Marnage positif max - Volume	0,24 m / 29,11 m ³
Marnage négatif max - Volume	-0,29 m / -35,91 m ³

RESERVOIR MERCURIO
R1

Rapport N°	RCo001146
Affaire N°	004234
Contrat N°	CCo20202180
Date :	25/09/2022
Etabli par :	JCA
Validé par :	MOT
Planche N°	-

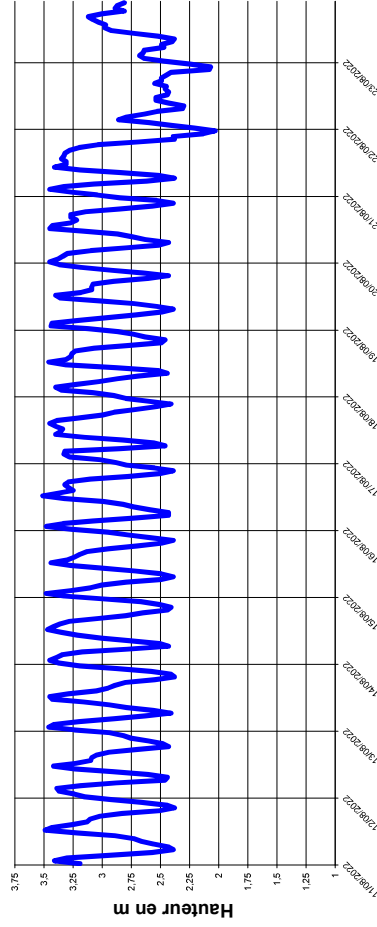
Lot: Arbucetta - Ceppe 200620 BIGUGLIA
Tel: 04 95 21 23 25
Fax: 04 95 30 60 02
E-mail: cetaa@cetaa-environnement.fr



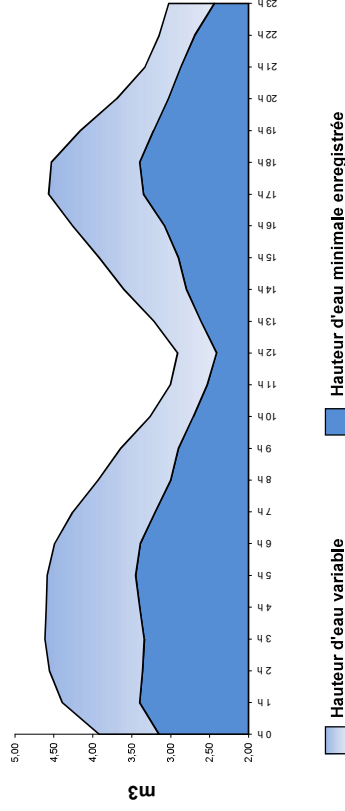
Enregistrement des hauteurs d'eau en continu

MARNAGE

Hauteur d'eau enregistrée sur la période de mesures



Profil du marnage journalier moyen



Hauteur d'eau moyenne journalière

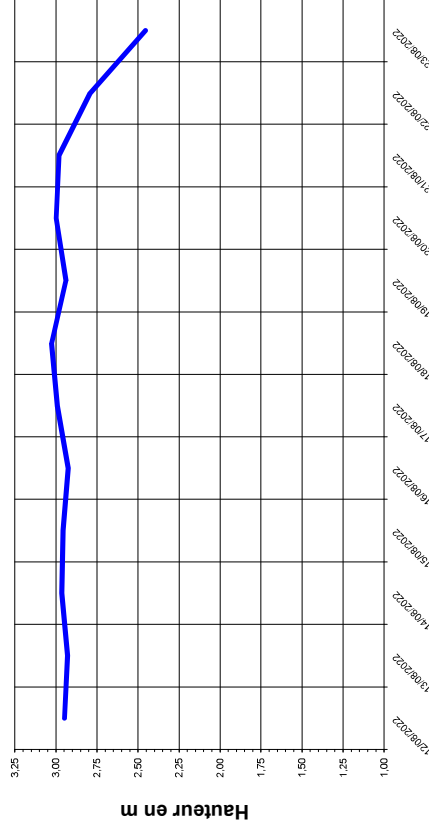


Tableau des hauteurs d'eau moyennes enregistrées (en m)

0h à 1h	2,80	8h à 9h	2,96	16h à 17h	3,21
1h à 2h	3,02	9h à 10h	2,77	17h à 18h	3,25
2h à 3h	3,23	10h à 11h	2,68	18h à 19h	3,16
3h à 4h	3,31	11h à 12h	2,51	19h à 20h	2,97
4h à 5h	3,23	12h à 13h	2,53	20h à 21h	2,69
5h à 6h	3,17	13h à 14h	2,64	21h à 22h	2,49
6h à 7h	3,13	14h à 15h	2,83	22h à 23h	2,49
7h à 8h	3,09	15h à 16h	3,05	23h à 24h	2,62

Principaux résultats de la campagne de mesure

Sur la période de mesures	
Hauteur d'eau moyenne	2,91 m
Hauteur d'eau minimale	2,03 m
Hauteur d'eau maximale	3,51 m
Marnage positif max - Volume	0,43 m / 53,48 m ³
Marnage négatif max - Volume	-0,47 m / -58,46 m ³
Marnage maximal	1,48 m
Sur la journée moyenne	
Marnage positif max - Volume	0,22 m / 27,75 m ³
Marnage négatif max - Volume	-0,28 m / -34,54 m ³

RESERVOIR MERCURIO
R2

Rapport N°	RCo01146
Affaire N°	004234
Contrat N°	CCo202160
Date :	25/09/2022
Etabli par :	JCA
Validé par :	MOT
Planche N°	-

Lot: Arbucetta - Ceppe 200620 BIGUGLIA
Tel: 04 95 21 23 25
Fax: 04 95 30 60 02
E-mail: ceta@ceta-environnement.fr

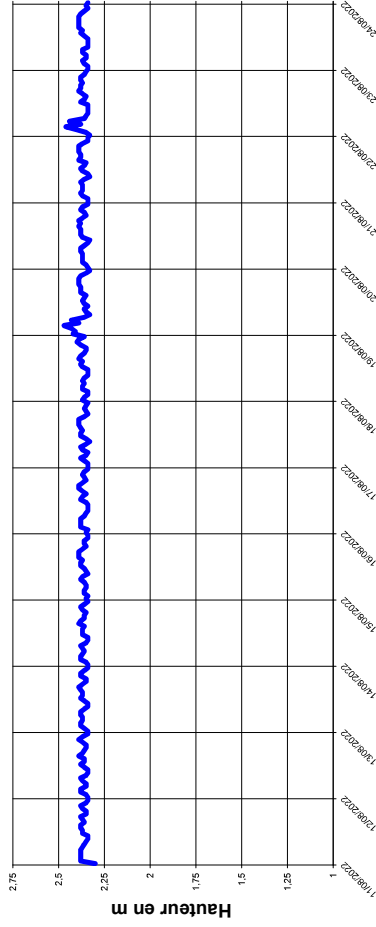


RESERVOIR CISTERMINO

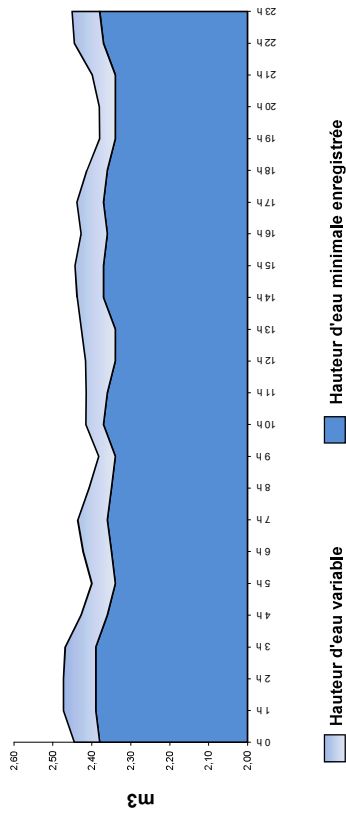
Enregistrement des hauteurs d'eau en continu

MARNAGE

Hauteur d'eau enregistrée sur la période de mesures



Profil du marnage journalier moyen



Hauteur d'eau moyenne journalière

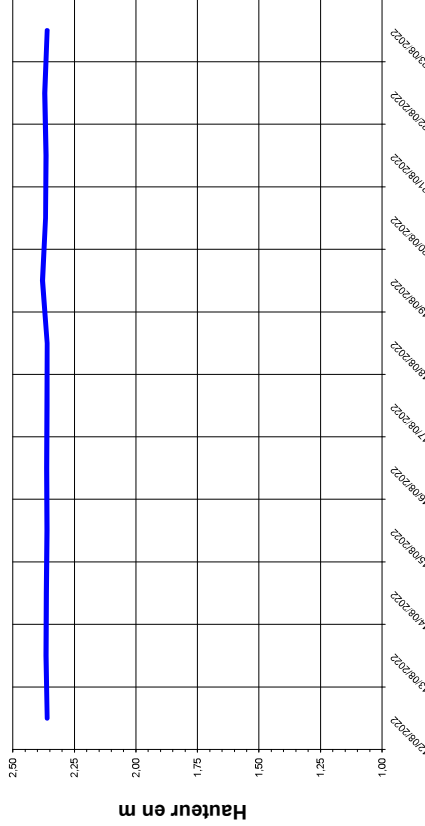


Tableau des hauteurs d'eau moyennes enregistrées (en m)

0h à 1h	2,36	8h à 9h	2,36	16h à 17h	2,37
1h à 2h	2,38	9h à 10h	2,34	17h à 18h	2,37
2h à 3h	2,38	10h à 11h	2,35	18h à 19h	2,35
3h à 4h	2,38	11h à 12h	2,35	19h à 20h	2,34
4h à 5h	2,37	12h à 13h	2,38	20h à 21h	2,34
5h à 6h	2,36	13h à 14h	2,39	21h à 22h	2,36
6h à 7h	2,37	14h à 15h	2,37	22h à 23h	2,38
7h à 8h	2,38	15h à 16h	2,37	23h à 24h	2,37

Principaux résultats de la campagne de mesure

Sur la période de mesures	
Hauteur d'eau moyenne	2,37 m
Hauteur d'eau minimale	2,30 m
Hauteur d'eau maximale	2,47 m
Marnage positif max - Volume	0,08 m 13,03 m ³
Marnage négatif max - Volume	-0,08 m -13,03 m ³
Marnage maximal	0,17 m
Sur la journée moyenne	
Marnage positif max - Volume	0,02 m 3,51 m ³
Marnage négatif max - Volume	-0,02 m -3,13 m ³

RESERVOIR CISTERMINO

Rapport N°	RCo001146
Affaire N°	004234
Contrat N°	CCo20202160
Date :	25/09/2022
Etabli par :	JCA
Validé par :	MOT
Planche N°	-

Lot: Arbucetta - Ceppe 200620 BIGUGLIA
 Tél: 04 95 21 23 25
 Fax: 04 95 30 60 02
 E-mail: cetaa@cetaa-environnement.fr

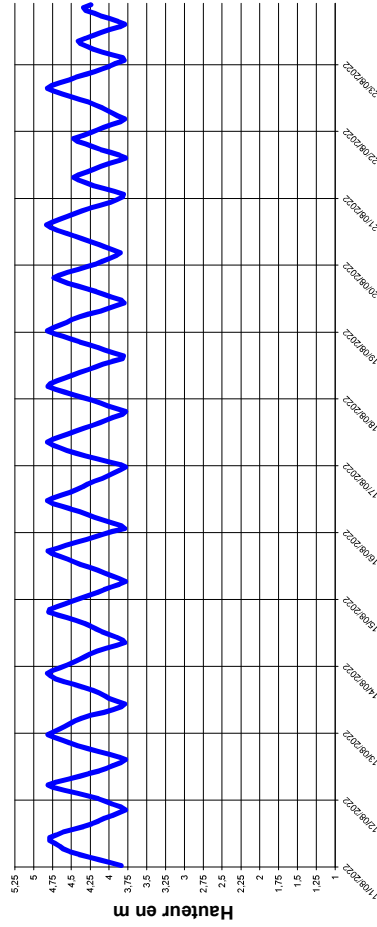


Enregistrement des hauteurs d'eau en continu

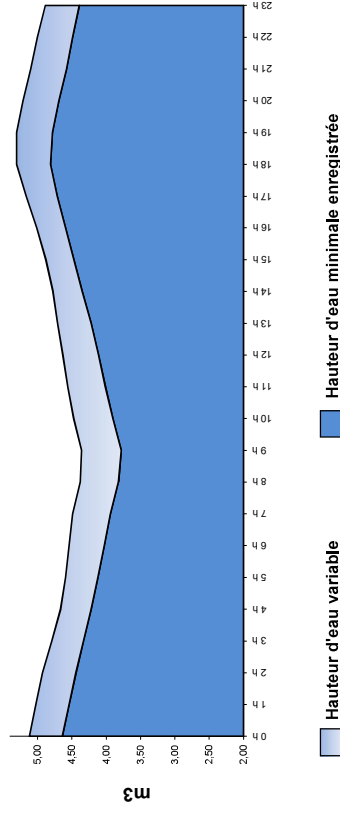
MARNAGE

RESERVOIR
FROMNTICA

Hauteur d'eau enregistrée sur la période de mesures



Profil du marnage journalier moyen



Hauteur d'eau moyenne journalière

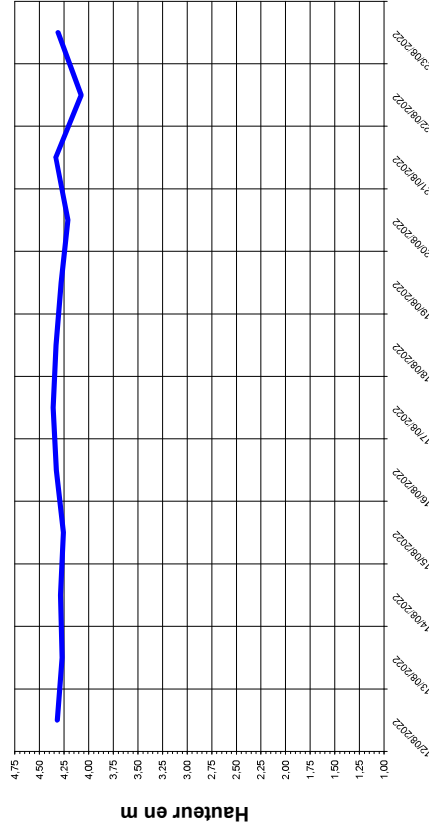


Tableau des hauteurs d'eau moyennes enregistrées (en m)

0h à 1h	4,26	8h à 9h	4,34	16h à 17h	4,20
1h à 2h	4,27	9h à 10h	4,36	17h à 18h	4,24
2h à 3h	4,26	10h à 11h	4,35	18h à 19h	4,27
3h à 4h	4,24	11h à 12h	4,33	19h à 20h	4,31
4h à 5h	4,22	12h à 13h	4,30	20h à 21h	4,30
5h à 6h	4,25	13h à 14h	4,27	21h à 22h	4,30
6h à 7h	4,29	14h à 15h	4,21	22h à 23h	4,29
7h à 8h	4,33	15h à 16h	4,19	23h à 24h	4,28

Principaux résultats de la campagne de mesure

Sur la période de mesures	
Hauteur d'eau moyenne	4,28 m
Hauteur d'eau minimale	3,78 m
Hauteur d'eau maximale	4,83 m
Marnage positif max - Volume	0,17 m / 18,28 m ³
Marnage négatif max - Volume	-0,17 m / -18,28 m ³
Marnage maximal	1,05 m
Sur la journée moyenne	
Marnage positif max - Volume	0,04 m / 4,38 m ³
Marnage négatif max - Volume	-0,06 m / -6,60 m ³

RESERVOIR FROMNTICA

Rapport N°	RCo001146
Affaire N°	004234
Contrat N°	CCo20202160
Date :	25/09/2022
Etabli par :	JCA
Validé par :	MOT
Planche N°	-

Lot: Arbucetta - Ceppe 200620 BIGUGLIA
Tel: 04 95 21 23 25
Fax: 04 95 30 60 02
E-mail: ceta@ceta-environnement.fr

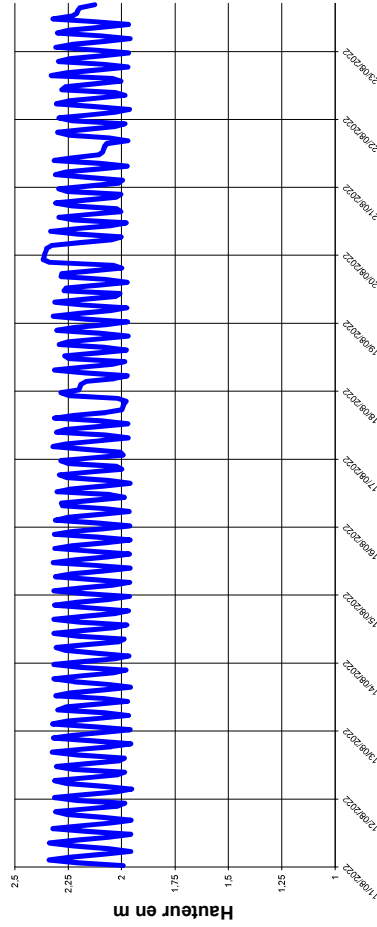


RESERVOIR SORTIE
NORD

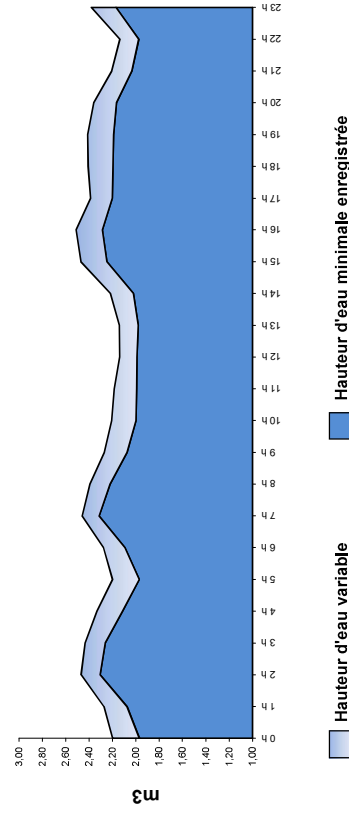
Enregistrement des hauteurs d'eau en continu

MARNAGE

Hauteur d'eau enregistrée sur la période de mesures



Profil du marnage journalier moyen



Hauteur d'eau moyenne journalière

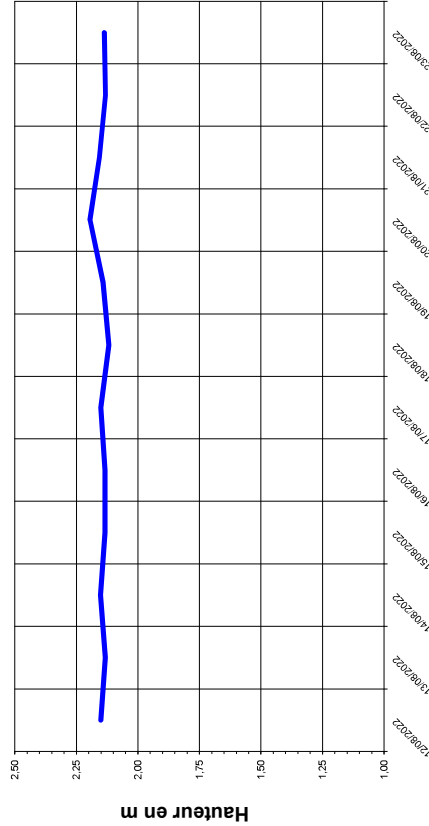


Tableau des hauteurs d'eau moyennes enregistrées (en m)

0h à 1h	2,18	8h à 9h	2,12	16h à 17h	2,18
1h à 2h	2,15	9h à 10h	2,15	17h à 18h	2,14
2h à 3h	2,12	10h à 11h	2,16	18h à 19h	2,17
3h à 4h	2,13	11h à 12h	2,14	19h à 20h	2,17
4h à 5h	2,17	12h à 13h	2,10	20h à 21h	2,15
5h à 6h	2,18	13h à 14h	2,12	21h à 22h	2,12
6h à 7h	2,14	14h à 15h	2,15	22h à 23h	2,12
7h à 8h	2,10	15h à 16h	2,18	23h à 24h	2,16

Principaux résultats de la campagne de mesure

Sur la période de mesures	
Hauteur d'eau moyenne	2,15 m
Hauteur d'eau minimale	1,95 m
Hauteur d'eau maximale	2,37 m
Marnage positif max - Volume	0,30 m 41,07 m ³
Marnage négatif max - Volume	-0,15 m -20,63 m ³
Marnage maximal	0,42 m
Sur la journée moyenne	
Marnage positif max - Volume	0,05 m 6,71 m ³
Marnage négatif max - Volume	-0,04 m -6,19 m ³

RESERVOIR SORTIE
NORD

Rapport N°	RCo001146
Affaire N°	004234
Contrat N°	CCo20202160
Date :	25/09/2022
Etabli par :	JCA
Validé par :	MOT
Planche N°	-

Lot: Arbucetta - Ceppe 200620 BIGUGLIA
Tel: 04 95 21 23 25
Fax: 04 95 30 60 02
E-mail: cetaa@cetaa-environnement.fr



GRAPHIQUES 3

Synthèses des mesures de débits - Campagne hivernale 2025

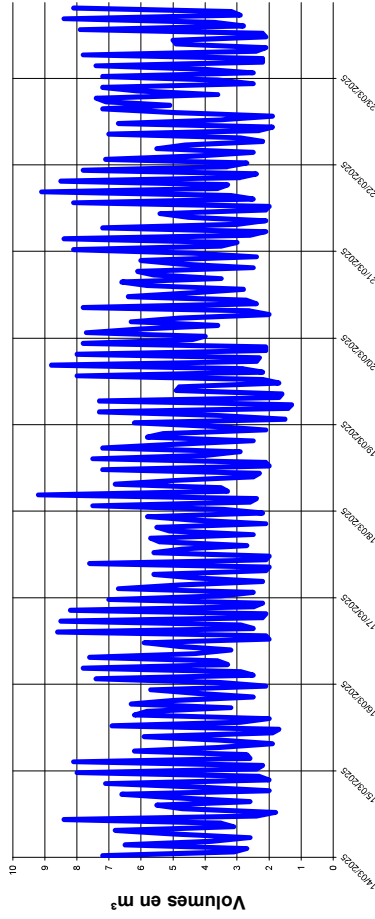
RCo01146b / CCoZ0202160
JCA / MOT
Septembre 2025

Enregistrement des débits en continu

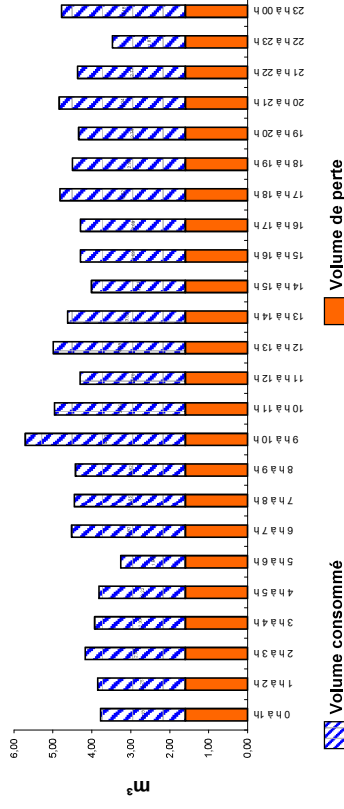
VALLÉE POGGIO

DÉBIT

Volumes horaires distribués



Profil de la distribution journalière moyenne



Volumes journaliers distribués

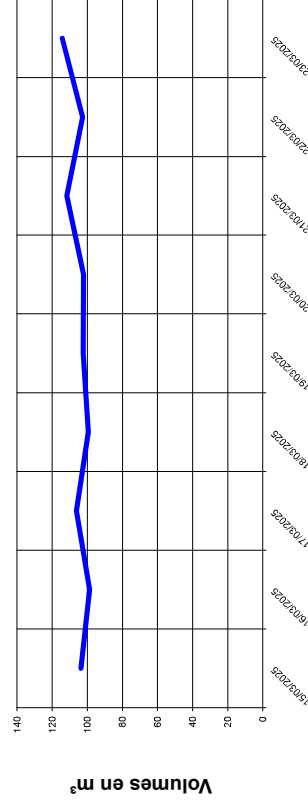


Tableau des volumes horaires moyens distribués (en m³)

0h à 1h	3,78	8h à 9h	4,42	16h à 17h	4,29
1h à 2h	3,85	9h à 10h	5,71	17h à 18h	4,82
2h à 3h	4,17	10h à 11h	4,96	18h à 19h	4,50
3h à 4h	3,93	11h à 12h	4,30	19h à 20h	4,34
4h à 5h	3,82	12h à 13h	4,99	20h à 21h	4,84
5h à 6h	3,26	13h à 14h	4,62	21h à 22h	4,37
6h à 7h	4,52	14h à 15h	4,01	22h à 23h	3,47
7h à 8h	4,45	15h à 16h	4,29	23h à 24h	4,78

Principaux résultats de la campagne de mesure

Volume horaire moyen	4,35 m³/h
Volume horaire minimum	1,60 m³/h
Volume horaire maximum	9,20 m³/h
Volume moyen journalier	104,49 m³/j

Volume journalier consommé	66,09 m³/j
Volume journalier de fuite	38,40 m³/j
Volume horaire maximum de perte	8,40 m³/h
Indice de perte	9,81 m³/j/km
Coefficient de pointe	2,11

Répartition consommation / perte journalière

Volume de perte en m³/j : 38
soit 37%

37%

Volume consommé en m³/j : 66
soit 63%

63%



VALLÉE POGGIO	
Rapport N°	RC0001146
Affaire N°	004234
Contrat N°	CC20202160
Date :	18/07/2025
Etabli par :	JCA
Validé par :	MOT
Planché N°	-

Lot: Arbuceta - Ceppe 20620 BIGUGLIA
Tél: 04 95 21 23 25
Fax: 04 95 30 60 02
E-mail: ceta@esta-environnement.fr

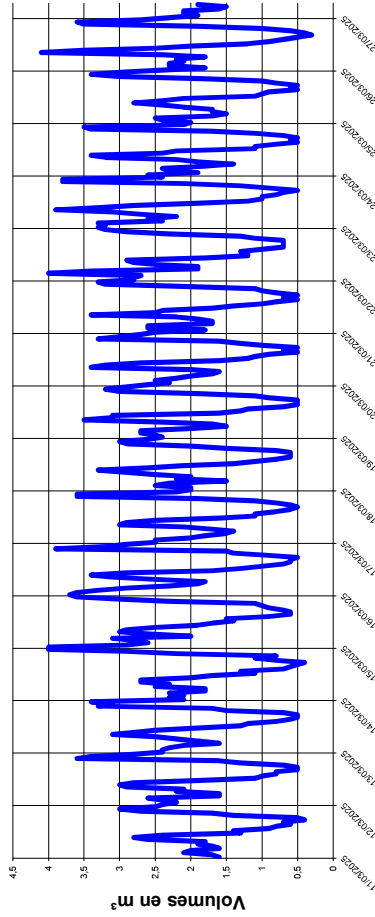


Enregistrement des débits en continu

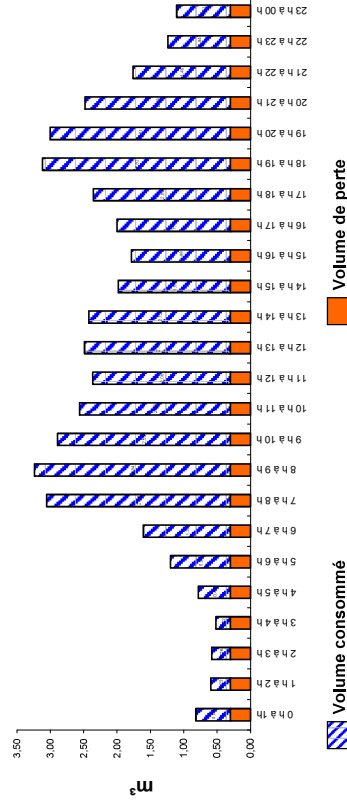
DÉBIT

RT CATHÉDRALE VERS
CISTERMINO

Volumes horaires distribués



Profil de la distribution journalière moyenne



Volumes journaliers distribués

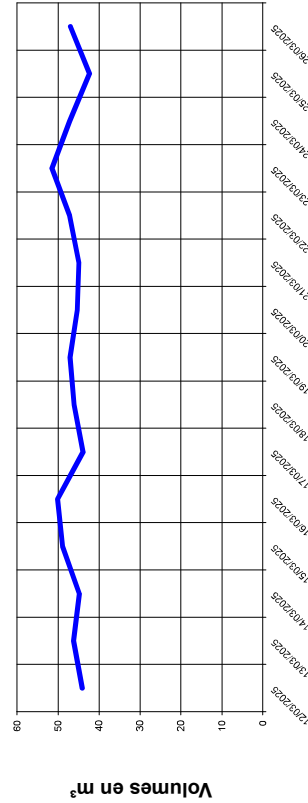


Tableau des volumes horaires moyens distribués (en m³)

0h à 1h	0,82	8h à 9h	3,24	16h à 17h	2,00
1h à 2h	0,59	9h à 10h	2,89	17h à 18h	2,36
2h à 3h	0,58	10h à 11h	2,66	18h à 19h	3,12
3h à 4h	0,52	11h à 12h	2,36	19h à 20h	3,01
4h à 5h	0,78	12h à 13h	2,49	20h à 21h	2,48
5h à 6h	1,20	13h à 14h	2,42	21h à 22h	1,76
6h à 7h	1,61	14h à 15h	1,98	22h à 23h	1,24
7h à 8h	3,06	15h à 16h	1,78	23h à 24h	1,11

Principaux résultats de la campagne de mesure

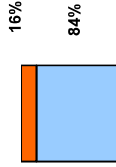
Volume horaire moyen	1,92 m³/h
Volume horaire minimum	0,30 m³/h
Volume horaire maximum	4,10 m³/h
Volume moyen journalier	45,96 m³/j

Volume journalier consommé	38,76 m³/j
Volume journalier de fuite	7,20 m³/j
Volume horaire maximum de perte	1,00 m³/h
Indice de perte	9,18 m³/j/km
Coefficient de pointe	2,14

Répartition consommation / perte journalière

Volume de perte en m³/j : 7
soit 16%

Volume consommé en m³/j : 39
soit 84%



RT CATHÉDRALE VERS
CISTERMINO

Rapport N°	RC0001146
Affaire N°	O04234
Centrat N°	CC20202160
Date :	04/04/2025
Etabli par :	JCA
Validé par :	MOT
Planche N°	-

Lot: Arbuceta - Ceppe 20620 BIGUGLIA
Tél: 04 95 21 23 25
Fax: 04 95 30 60 02
E-mail: ceta@ceta-environnement.fr

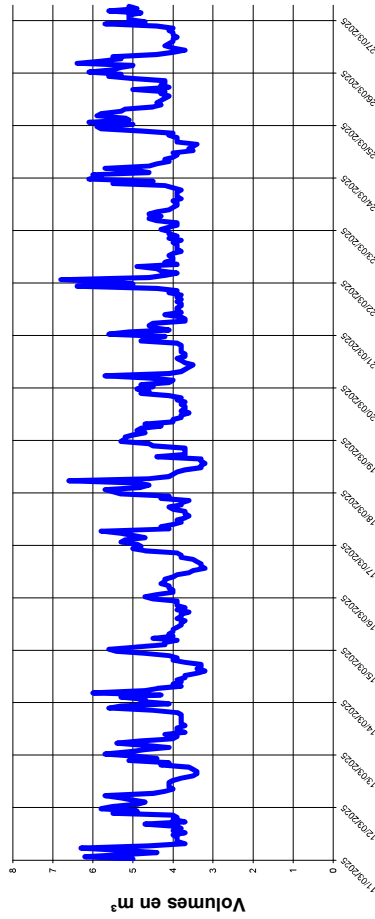


Enregistrement des débits en continu

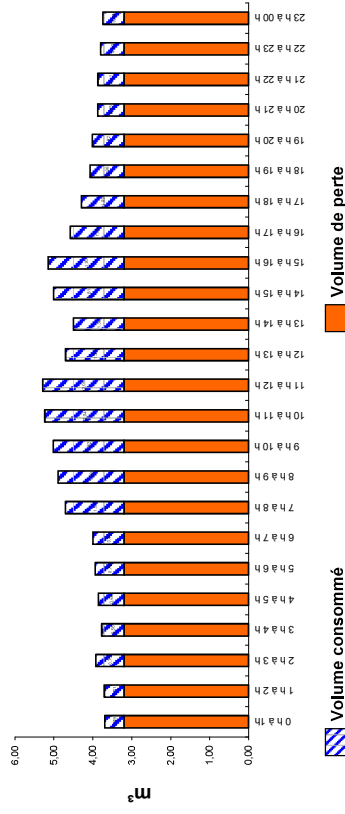
Zone Artisanale

DÉBIT

Volumes horaires distribués



Profil de la distribution journalière moyenne



Volumes journaliers distribués

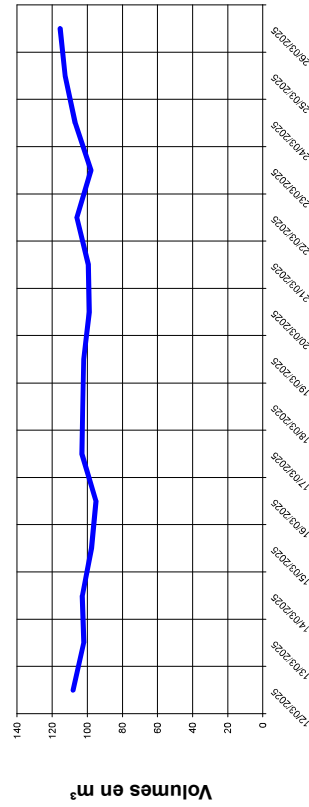


Tableau des volumes horaires moyens distribués (en m³)

0h à 1h	3,69	8h à 9h	4,89	16h à 17h	4,58
1h à 2h	3,71	9h à 10h	5,02	17h à 18h	4,29
2h à 3h	3,93	10h à 11h	5,24	18h à 19h	4,08
3h à 4h	3,78	11h à 12h	5,29	19h à 20h	4,02
4h à 5h	3,86	12h à 13h	4,70	20h à 21h	3,88
5h à 6h	3,94	13h à 14h	4,50	21h à 22h	3,87
6h à 7h	4,00	14h à 15h	5,01	22h à 23h	3,80
7h à 8h	4,71	15h à 16h	5,15	23h à 24h	3,74

Principaux résultats de la campagne de mesure

Volume horaire moyen	4,32 m³/h
Volume horaire minimum	3,20 m³/h
Volume horaire maximum	6,80 m³/h
Volume moyen journalier	103,66 m³/j

Volume journalier consommé	26,86 m³/j
Volume journalier de fuite	76,80 m³/j
Volume horaire maximum de perte	5,00 m³/h
Indice de perte	31,62 m³/j/km
Coefficient de pointe	1,57

Répartition consommation / perte journalière

Volume de perte en m³/j : 77 soit 74%

Volume consommé en m³/j : 27 soit 26%



Zone Artisanale	
Rapport N°	RC0001146
Affaire N°	004234
Contrat N°	CC20202160
Date :	18/07/2025
Etabli par :	JCA
Validé par :	MOT
Planché N°	-

Lot: Arbuceta - Ceppe 20620 BIGUGLIA
Tél: 04 95 21 23 25
Fax: 04 95 30 60 02
E-mail: ceta@ceta-environnement.fr

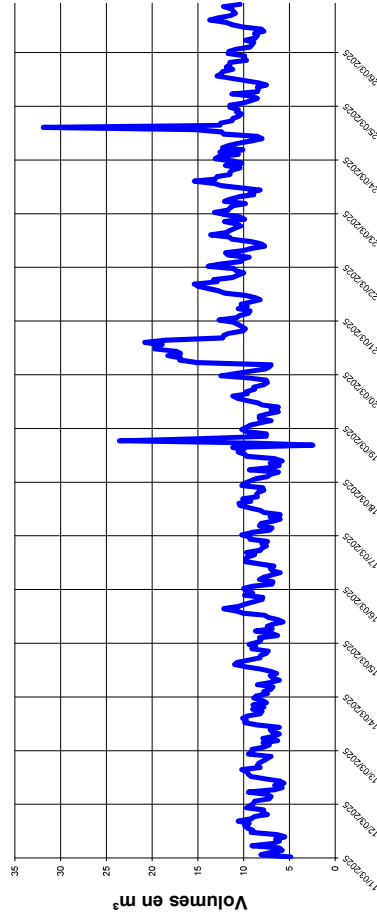


Enregistrement des débits en continu

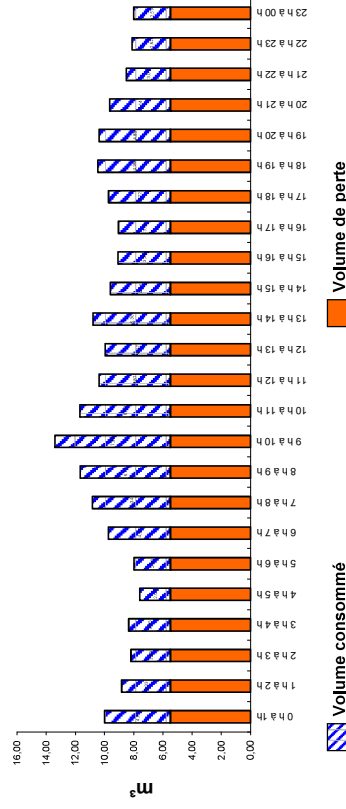
DÉBIT

VILLAGE NORD

Volumes horaires distribués



Profil de la distribution journalière moyenne



Volumes journaliers distribués

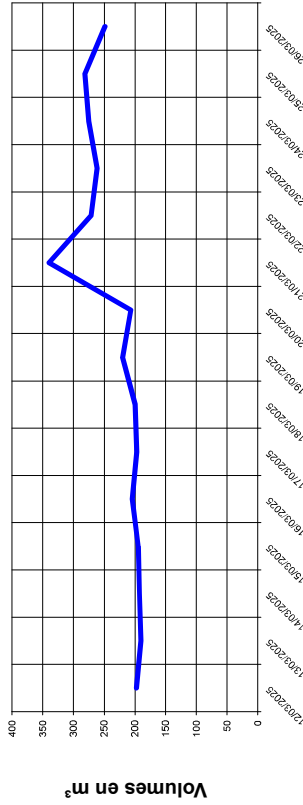


Tableau des volumes horaires moyens distribués (en m³)

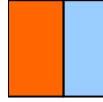
0h à 1h	10,01	8h à 9h	11,67	16h à 17h	9,05
1h à 2h	8,83	9h à 10h	13,40	17h à 18h	9,72
2h à 3h	8,19	10h à 11h	11,69	18h à 19h	10,46
3h à 4h	8,35	11h à 12h	10,37	19h à 20h	10,38
4h à 5h	7,99	12h à 13h	9,97	20h à 21h	9,64
5h à 6h	7,99	13h à 14h	10,80	21h à 22h	8,51
6h à 7h	9,74	14h à 15h	9,61	22h à 23h	8,12
7h à 8h	10,84	15h à 16h	9,08	23h à 24h	8,01

Principaux résultats de la campagne de mesure

Volume horaire moyen	9,67 m³/h
Volume horaire minimum	5,50 m³/h
Volume horaire maximum	31,91 m³/h
Volume moyen journalier	232,03 m³/j
Volume journalier consommé	100,03 m³/j
Volume journalier de fuite	132,00 m³/j
Volume horaire maximum de perte	18,30 m³/h
Indice de perte	26,59 m³/j/km
Coefficient de pointe	3,30

Répartition consommation / perte journalière

Volume de perte en m³/j : 132
soit 57%



Volume consommé en m³/j : 100
soit 43%

VILLAGE NORD

Rapport N°	RC0001146
Affaire N°	004234
Contrat N°	CC20202160
Date :	21/07/2025
Etabli par :	JCA
Validé par :	MOT
Planchette N°	-

Lot: Arbuceta - Ceppe 20620 BIGUGLIA

Tel: 04 95 21 23 25

Fax: 04 95 30 60 02

E-mail: ceta@ceta-environnement.fr

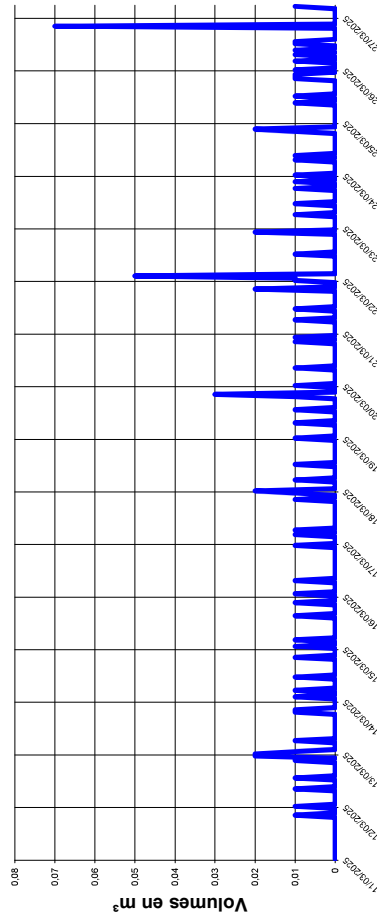


Enregistrement des débits en continu

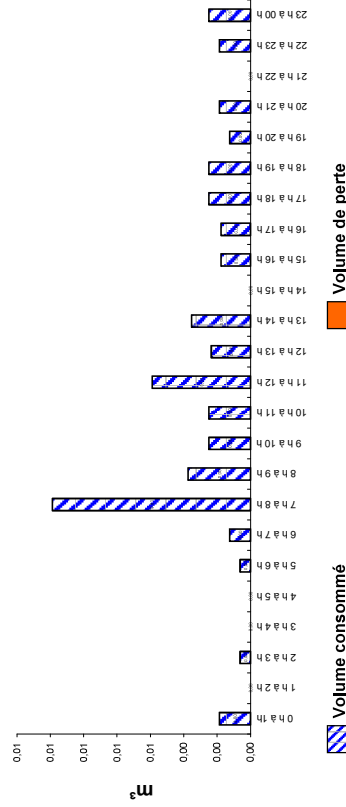
DÉBIT

VILLAGE NORD VERS
PATRIMONIO

Volumes horaires distribués



Profil de la distribution journalière moyenne



Volumes journaliers distribués



Tableau des volumes horaires moyens distribués (en m³)

0h à 1h	0,00	8h à 9h	0,00	16h à 17h	0,00
1h à 2h	0,00	9h à 10h	0,00	17h à 18h	0,00
2h à 3h	0,00	10h à 11h	0,00	18h à 19h	0,00
3h à 4h	0,00	11h à 12h	0,01	19h à 20h	0,00
4h à 5h	0,00	12h à 13h	0,00	20h à 21h	0,00
5h à 6h	0,00	13h à 14h	0,00	21h à 22h	0,00
6h à 7h	0,00	14h à 15h	0,00	22h à 23h	0,00
7h à 8h	0,01	15h à 16h	0,00	23h à 24h	0,00

Principaux résultats de la campagne de mesure

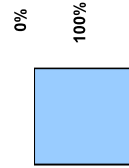
Volume horaire moyen	0,00 m³/h
Volume horaire minimum	0,00 m³/h
Volume horaire maximum	0,07 m³/h
Volume moyen journalier	0,05 m³/j

Volume journalier consommé	0,05 m³/j
Volume journalier de fuite	0,00 m³/j
Volume horaire maximum de perte	0,01 m³/h
Indice de perte	0,00 m³/j/km
Coefficient de pointe	31,82

Répartition consommation / perte journalière

Volume de perte en m³/j :
0 soit 0%

Volume consommé en m³/j :
0 soit 100%



VILLAGE NORD VERS
PATRIMONIO

Rapport N°	RC0001146
Affaire N°	O04234
Centrat N°	CC20202160
Date :	04/04/2025
Etabli par :	JCA
Validé par :	MOT
Planchette N°	-

Lot: Arbuceta - Ceppe 20620 BIGUGLIA
Tél: 04 95 21 23 25
Fax: 04 95 30 60 02
E-mail: ceta@ceta-environnement.fr

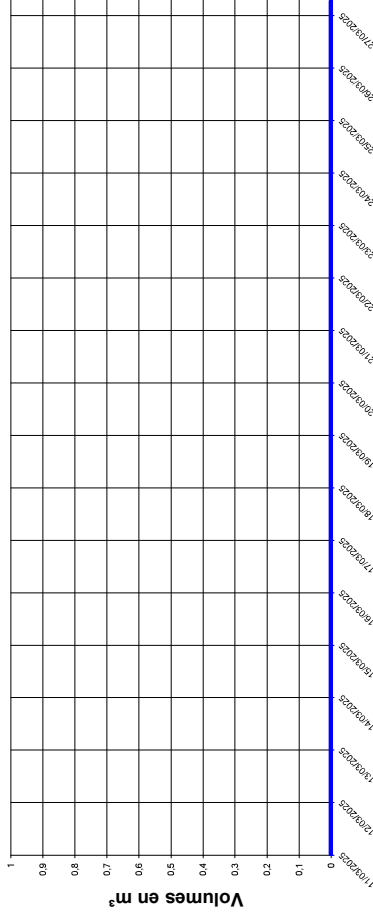


Enregistrement des débits en continu

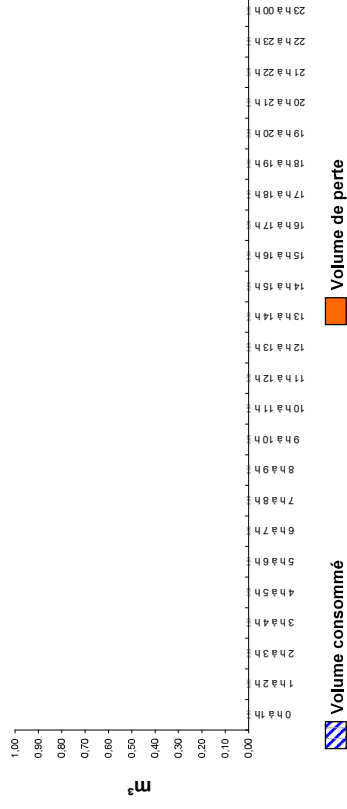
DÉBIT

DEPART VERS
PATRIMONIO

Volumes horaires distribués



Profil de la distribution journalière moyenne



Volumes journaliers distribués

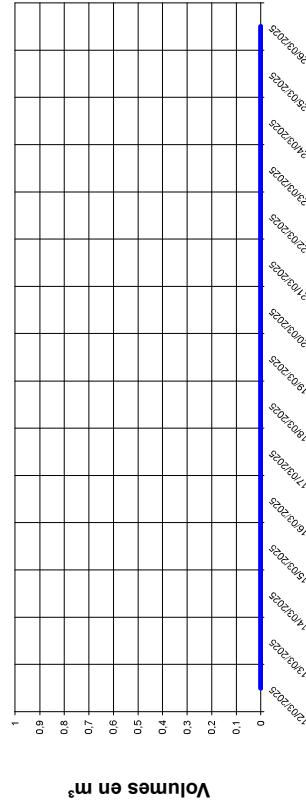


Tableau des volumes horaires moyens distribués (en m³)

0h à 1h	0,00	8h à 9h	0,00	16h à 17h	0,00
1h à 2h	0,00	9h à 10h	0,00	17h à 18h	0,00
2h à 3h	0,00	10h à 11h	0,00	18h à 19h	0,00
3h à 4h	0,00	11h à 12h	0,00	19h à 20h	0,00
4h à 5h	0,00	12h à 13h	0,00	20h à 21h	0,00
5h à 6h	0,00	13h à 14h	0,00	21h à 22h	0,00
6h à 7h	0,00	14h à 15h	0,00	22h à 23h	0,00
7h à 8h	0,00	15h à 16h	0,00	23h à 24h	0,00

Principaux résultats de la campagne de mesure

Volume horaire moyen	0,00 m³/h
Volume horaire minimum	0,00 m³/h
Volume horaire maximum	0,00 m³/h
Volume moyen journalier	0,00 m³/j
Volume journalier consommé	0,00 m³/j
Volume journalier de fuite	0,00 m³/j
Volume horaire maximum de perte	0,00 m³/h
Indice de perte	0,00 m³/j/km
Coefficient de pointe	-

Volume de perte en m³/j :
0 soit #VALEUR!

Volume consommé en m³/j :
#VALEUR! soit #VALEUR!

0%

DEPART VERS	
PATRIMONIO	
Rapport N°	RC0001146
Affaire N°	004234
Centrat N°	CC20202160
Date :	04/04/2025
Etabli par :	JCA
Validé par :	MOT
Planche N°	-

Lot: Arbuceta - Ceppe 20620 BIGUGLIA
Tél: 04 95 21 23 25
Fax: 04 95 30 60 02
E-mail: ceta@ceta-environnement.fr

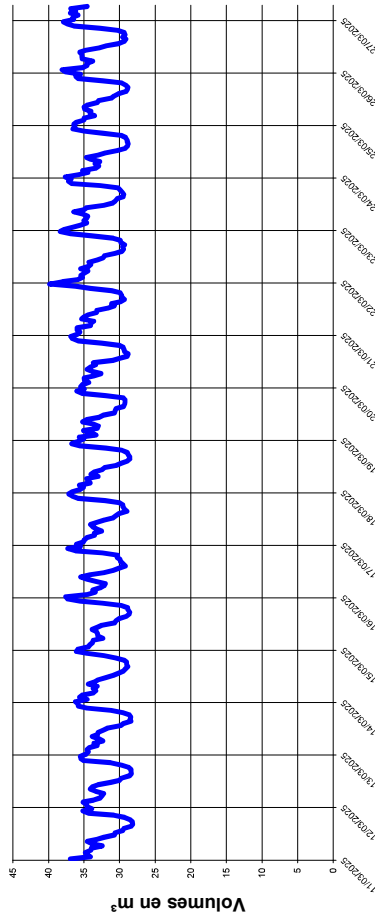


Enregistrement des débits en continu

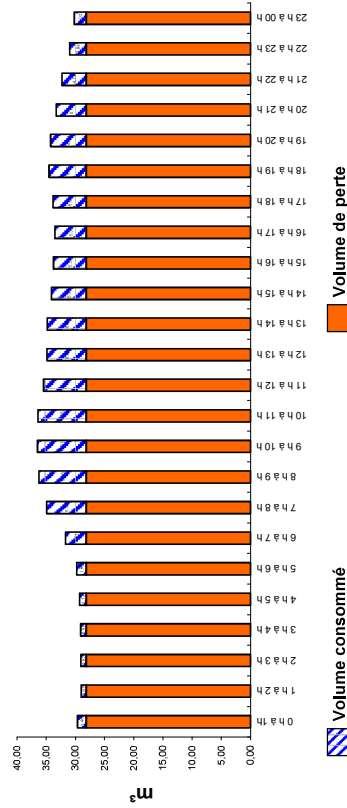
DÉBIT

VILLAGE

Volumes horaires distribués



Profil de la distribution journalière moyenne



Volumes journaliers distribués

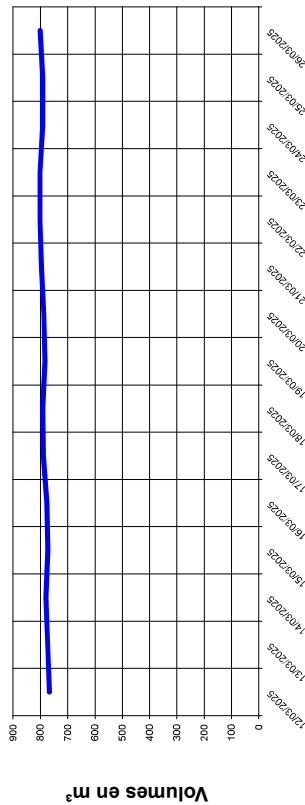


Tableau des volumes horaires moyens distribués (en m³)

0h à 1h	29,65	8h à 9h	36,26	16h à 17h	33,50
1h à 2h	29,04	9h à 10h	36,48	17h à 18h	33,84
2h à 3h	29,04	10h à 11h	36,42	18h à 19h	34,51
3h à 4h	29,08	11h à 12h	35,46	19h à 20h	34,24
4h à 5h	29,29	12h à 13h	34,85	20h à 21h	33,28
5h à 6h	29,77	13h à 14h	34,84	21h à 22h	32,31
6h à 7h	31,68	14h à 15h	34,09	22h à 23h	31,01
7h à 8h	34,94	15h à 16h	33,74	23h à 24h	30,19

Principaux résultats de la campagne de mesure

Volume horaire moyen	32,81 m³/h
Volume horaire minimum	28,17 m³/h
Volume horaire maximum	39,84 m³/h
Volume moyen journalier	787,51 m³/j

Volume journalier consommé	111,43 m³/j
Volume journalier de fuite	676,08 m³/j
Volume horaire maximum de perte	31,15 m³/h
Indice de perte	64,81 m³/j/km
Coefficient de pointe	1,21

VILLAGE

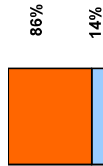
Rapport N°	RC0001146
Affaire N°	004234
Centrat N°	CC20202160
Date :	04/04/2025
Etabli par :	JCA
Validé par :	MOT
Planchette N°	-

Lot. Arbuceta - Ceppe 20620 BIGUGLIA
Tél: 04 95 21 23 25
Fax: 04 95 30 60 02
E-mail: ceta@ceta-environnement.fr



Volume de perte en m³/j : 676
soit 86%

Volume consommé en m³/j : 111
soit 14%

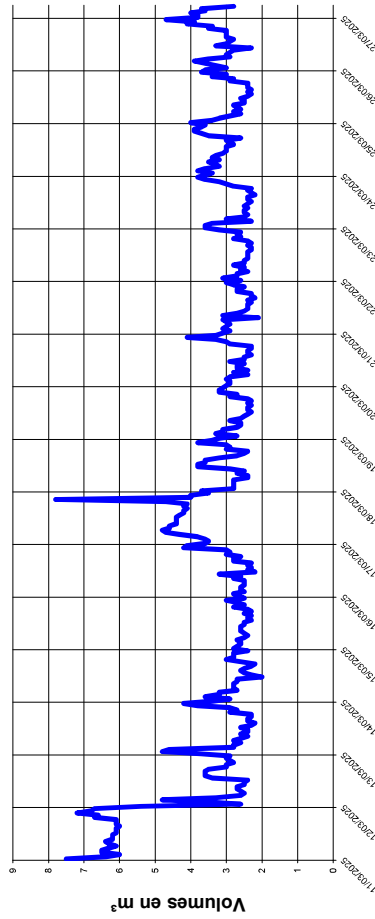


DÉBIT

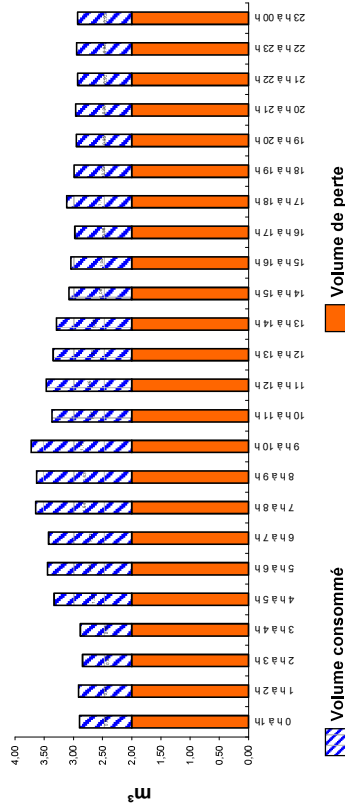
Enregistrement des débits en continu

LA ROYA

Volumes horaires distribués



Profil de la distribution journalière moyenne



Volumes journaliers distribués

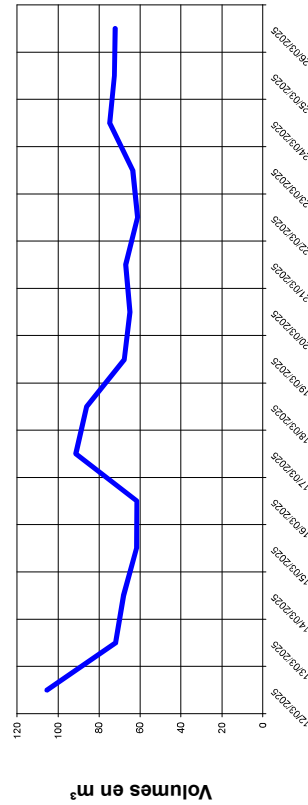


Tableau des volumes horaires moyens distribués (en m³)

0h à 1h	2,89	8h à 9h	3,63	16h à 17h	2,98
1h à 2h	2,91	9h à 10h	3,72	17h à 18h	3,11
2h à 3h	2,84	10h à 11h	3,37	18h à 19h	2,99
3h à 4h	2,88	11h à 12h	3,46	19h à 20h	2,95
4h à 5h	3,33	12h à 13h	3,35	20h à 21h	2,96
5h à 6h	3,44	13h à 14h	3,29	21h à 22h	2,93
6h à 7h	3,43	14h à 15h	3,08	22h à 23h	2,94
7h à 8h	3,64	15h à 16h	3,04	23h à 24h	2,93

Principaux résultats de la campagne de mesure

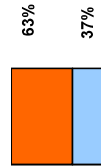
Volume horaire moyen	3,17 m³/h
Volume horaire minimum	2,00 m³/h
Volume horaire maximum	7,80 m³/h
Volume moyen journalier	76,10 m³/j

Volume journalier consommé	28,10 m³/j
Volume journalier de fuite	48,00 m³/j
Volume horaire maximum de perte	6,70 m³/h
Indice de perte	14,32 m³/j/km
Coefficient de pointe	2,46

Répartition consommation / perte journalière

Volume de perte en m³/j : 48
soit 63%

Volume consommé en m³/j : 28
soit 37%



LA ROYA

Rapport N°	RC0001146
Affaire N°	004234
Centrat N°	CC20202160
Date :	12/09/2025
Etabli par :	JCA
Validé par :	MOT
Planche N°	-

Lot: Arbuceta - Ceppe 20620 BIGUGLIA

Tel: 04 95 21 23 25

Fax: 04 95 30 60 02

E-mail: ceta@ceta-environnement.fr

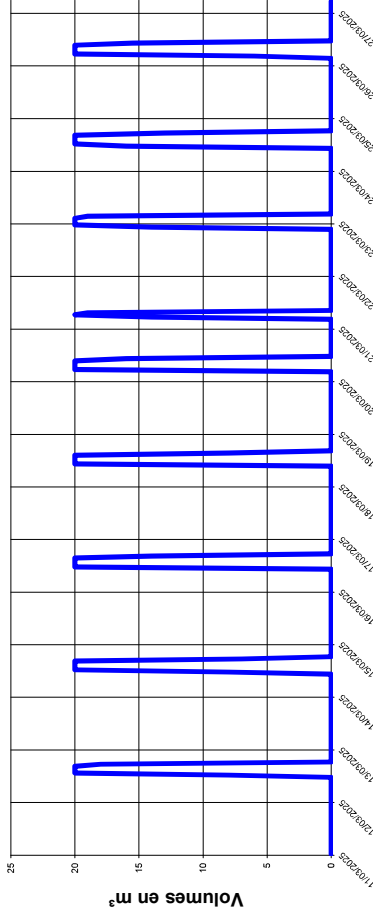


Enregistrement des débits en continu

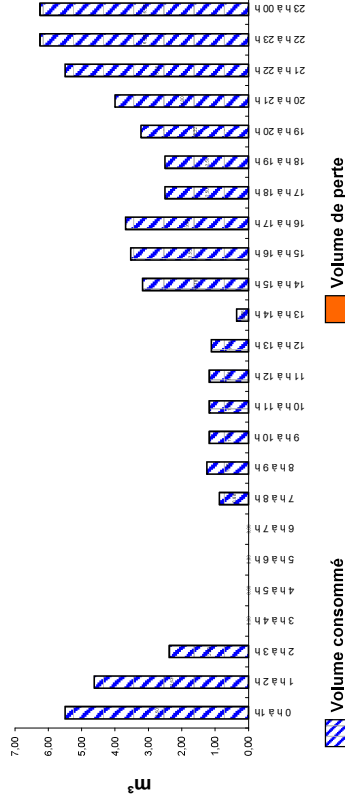
DÉBIT

REPRISE FROMONTICA

Volumes horaires distribués



Profil de la distribution journalière moyenne



Volumes journaliers distribués

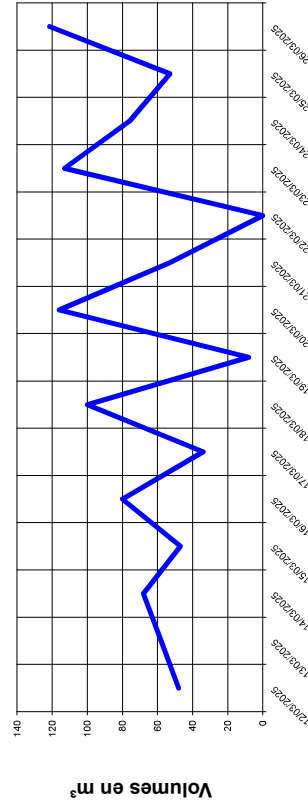


Tableau des volumes horaires moyens distribués (en m³)

0 h à 1 h	5,50	16 h à 17 h	3,69
1 h à 2 h	4,63	17 h à 18 h	2,50
2 h à 3 h	2,38	18 h à 19 h	2,50
3 h à 4 h	0,00	19 h à 20 h	3,22
4 h à 5 h	0,00	20 h à 21 h	4,00
5 h à 6 h	0,00	21 h à 22 h	5,50
6 h à 7 h	0,00	22 h à 23 h	6,25
7 h à 8 h	0,88	23 h à 24 h	6,25

Principaux résultats de la campagne de mesure

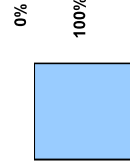
Volume horaire moyen	2,51 m³/h
Volume horaire minimum	0,00 m³/h
Volume horaire maximum	20,00 m³/h
Volume moyen journalier	60,24 m³/j

Volume journalier consommé	60,24 m³/j
Volume journalier de fuite	0,00 m³/j
Volume horaire maximum de perte	20,00 m³/h
Indice de perte	0,00 m³/j/km
Coefficient de pointe	7,97

Répartition consommation / perte journalière

Volume de perte en m³/j : 0 soit 0%

Volume consommé en m³/j : 60 soit 100%



REPRISE FROMONTICA

Rapport N°	RC0001146
Affaire N°	004234
Contrat N°	CC20202160
Date :	12/09/2025
Établi par :	JCA
Validé par :	MOT
Planche N°	-

Lot: Arbuceta - Ceppe 20620 BIGUGLIA

Tel: 04 95 21 23 25

Fax: 04 95 30 60 02

E-mail: ceta@sta-environnement.fr

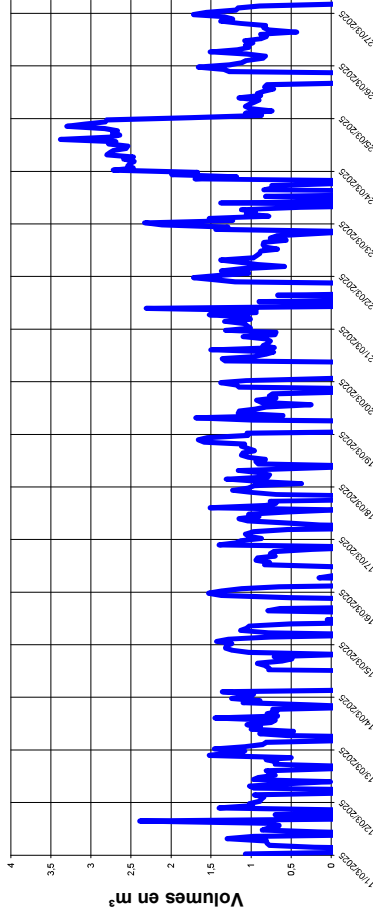


Enregistrement des débits en continu

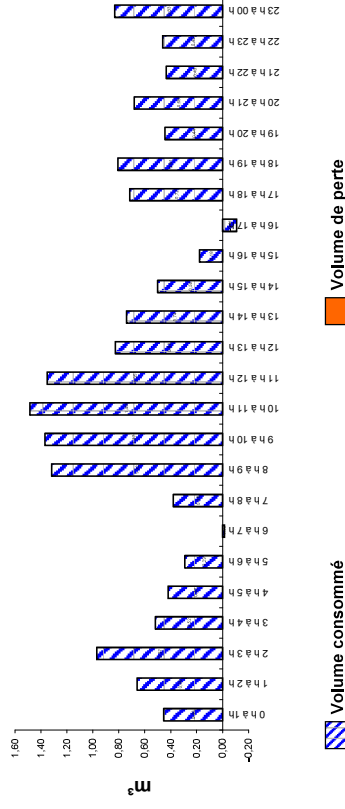
DÉBIT

FROMNTICA

Volumes horaires distribués



Profil de la distribution journalière moyenne



Volumes journaliers distribués

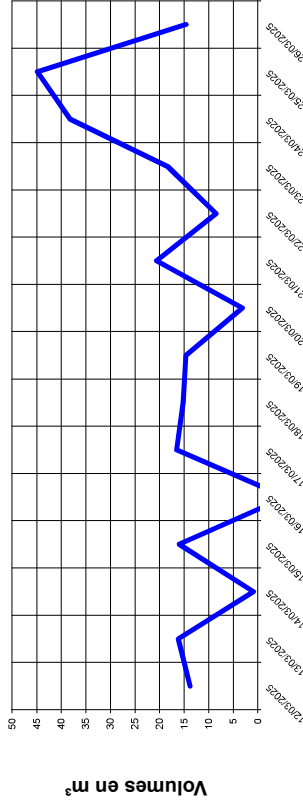


Tableau des volumes horaires moyens distribués (en m³)

0h à 1h	0,46	8h à 9h	1,32	16h à 17h	-0,11
1h à 2h	0,66	9h à 10h	1,37	17h à 18h	0,72
2h à 3h	0,97	10h à 11h	1,49	18h à 19h	0,81
3h à 4h	0,52	11h à 12h	1,35	19h à 20h	0,44
4h à 5h	0,42	12h à 13h	0,83	20h à 21h	0,68
5h à 6h	0,29	13h à 14h	0,74	21h à 22h	0,43
6h à 7h	-0,02	14h à 15h	0,50	22h à 23h	0,46
7h à 8h	0,38	15h à 16h	0,18	23h à 24h	0,83

Principaux résultats de la campagne de mesure

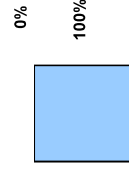
Volume horaire moyen	0,65 m³/h
Volume horaire minimum	0,00 m³/h
Volume horaire maximum	3,38 m³/h
Volume moyen journalier	15,71 m³/j

Volume journalier consommé	15,71 m³/j
Volume journalier de fuite	0,00 m³/j
Volume horaire maximum de perte	3,38 m³/h
Indice de perte	0,00 m³/j/km
Coefficient de pointe	5,16

Répartition consommation / perte journalière

Volume de perte en m³/j : 0 soit 0%

Volume consommé en m³/j : 16 soit 100%



FROMNTICA	
Rapport N°	RC0001146
Affaire N°	O04234
Centrat N°	CC20202160
Date :	04/04/2025
Etabli par :	JCA
Validé par :	MOT
Planché N°	-

Lot: Arbuceta - Ceppe 20620 BIGUGLIA
Tél: 04 95 21 23 25
Fax: 04 95 30 60 02
E-mail: ceta@ceta-environnement.fr

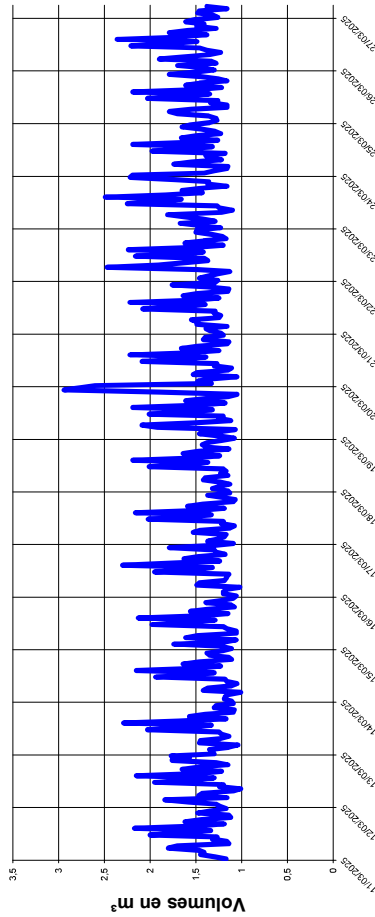


Enregistrement des débits en continu

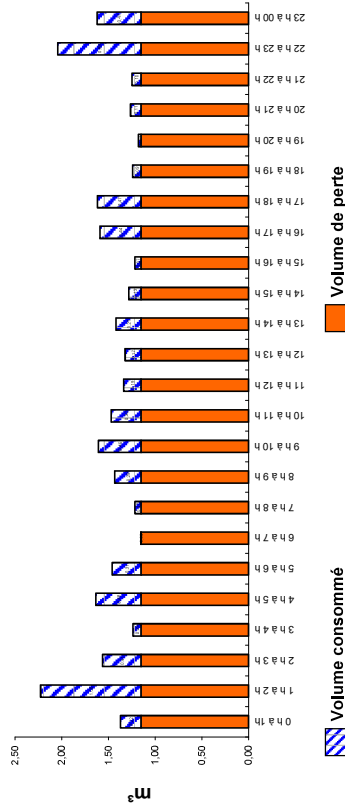
FROMNTICA NORD

DÉBIT

Volumes horaires distribués



Profil de la distribution journalière moyenne



Volumes journaliers distribués

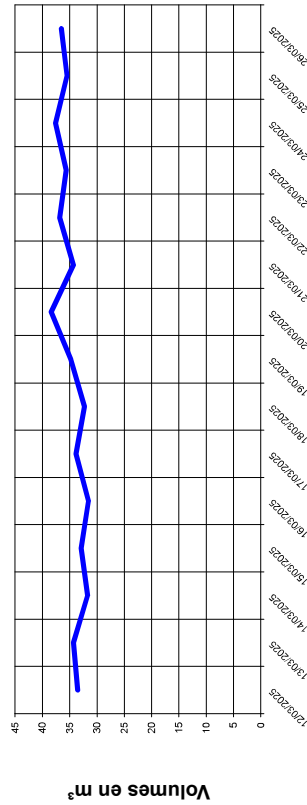


Tableau des volumes horaires moyens distribués (en m³)

0h à 1h	1,37	8h à 9h	1,43	16h à 17h	1,59
1h à 2h	2,23	9h à 10h	1,61	17h à 18h	1,62
2h à 3h	1,56	10h à 11h	1,47	18h à 19h	1,24
3h à 4h	1,24	11h à 12h	1,34	19h à 20h	1,18
4h à 5h	1,63	12h à 13h	1,32	20h à 21h	1,26
5h à 6h	1,46	13h à 14h	1,42	21h à 22h	1,25
6h à 7h	1,15	14h à 15h	1,28	22h à 23h	2,04
7h à 8h	1,22	15h à 16h	1,22	23h à 24h	1,62

Principaux résultats de la campagne de mesure

Volume horaire moyen	1,45 m³/h
Volume horaire minimum	1,15 m³/h
Volume horaire maximum	2,94 m³/h
Volume moyen journalier	34,75 m³/j

Volume journalier consommé	7,15 m³/j
Volume journalier de fuite	27,60 m³/j
Volume horaire maximum de perte	2,49 m³/h
Indice de perte	20,37 m³/j/km
Coefficient de pointe	2,03

FROMNTICA NORD

Rapport N°	RC0001146
Affaire N°	004234
Contrat N°	CC20202160
Date :	03/04/2025
Etabli par :	JCA
Validé par :	MOT
Planché N°	-

Lot: Arbuceta - Ceppe 20620 BIGUGLIA

Tel: 04 95 21 23 25

Fax: 04 95 30 60 02

E-mail: ceta@ceta-environnement.fr



Volume de perte en m³/j : 28
soit 79%

79%

Volume consommé en m³/j : 7
soit 21%

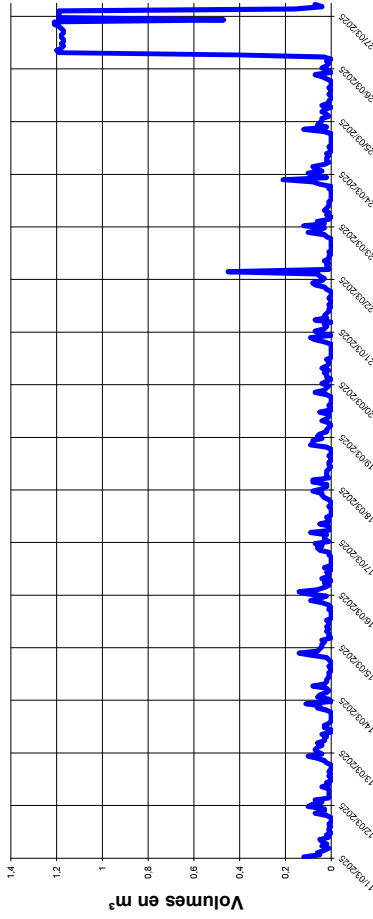
21%

Enregistrement des débits en continu

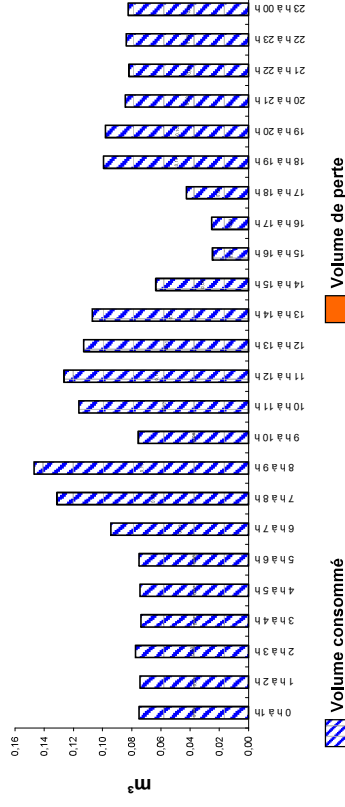
DÉBIT

FROMNTICA SUD

Volumes horaires distribués



Profil de la distribution journalière moyenne



Volumes journaliers distribués

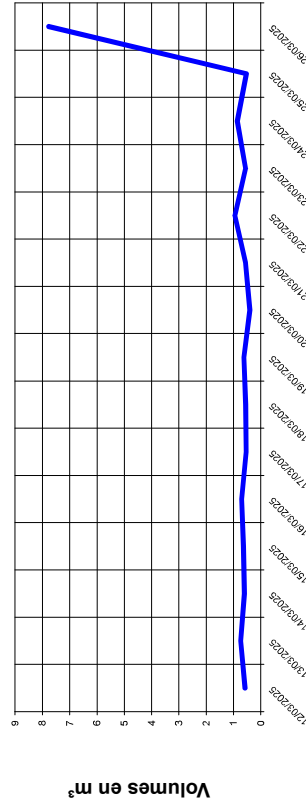


Tableau des volumes horaires moyens distribués (en m³)

0h à 1h	0,08	8h à 9h	0,15	16h à 17h	0,03
1h à 2h	0,07	9h à 10h	0,08	17h à 18h	0,04
2h à 3h	0,07	10h à 11h	0,12	18h à 19h	0,10
3h à 4h	0,07	11h à 12h	0,13	19h à 20h	0,10
4h à 5h	0,07	12h à 13h	0,11	20h à 21h	0,08
5h à 6h	0,08	13h à 14h	0,11	21h à 22h	0,08
6h à 7h	0,09	14h à 15h	0,06	22h à 23h	0,08
7h à 8h	0,13	15h à 16h	0,02	23h à 24h	0,08

Principaux résultats de la campagne de mesure

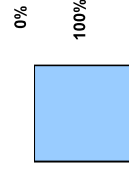
Volume horaire moyen	0,09 m³/h
Volume horaire minimum	0,00 m³/h
Volume horaire maximum	1,21 m³/h
Volume moyen journalier	2,05 m³/j

Volume journalier consommé	2,05 m³/j
Volume journalier de fuite	0,00 m³/j
Volume horaire maximum de perte	1,18 m³/h
Indice de perte	0,00 m³/j/km
Coefficient de pointe	14,19

Répartition consommation / perte journalière

Volume de perte en m³/j : 0 soit 0%

Volume consommé en m³/j : 2 soit 100%



FROMNTICA SUD	
Rapport N°	RC0001146
Affaire N°	O04234
Centrat N°	CC20202160
Date :	04/04/2025
Etabli par :	JCA
Validé par :	MOT
Planché N°	-

Lot: Arbuceta - Ceppe 20620 BIGUGLIA
Tél: 04 95 21 23 25
Fax: 04 95 30 60 02
E-mail: ceta@ceta-environnement.fr

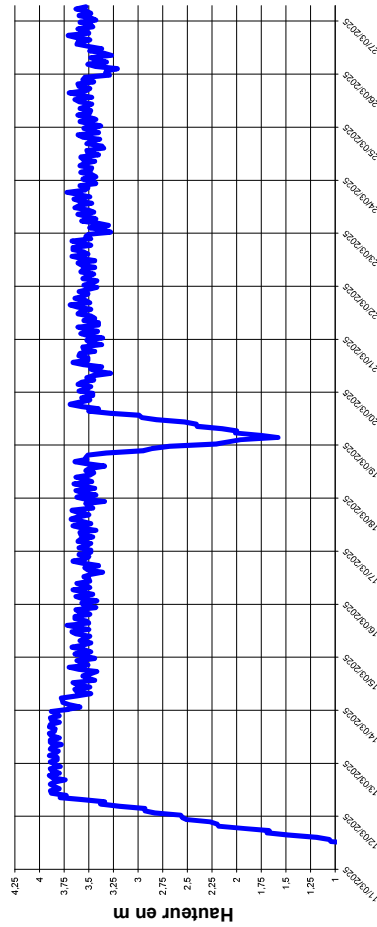


GRAPHIQUES 4

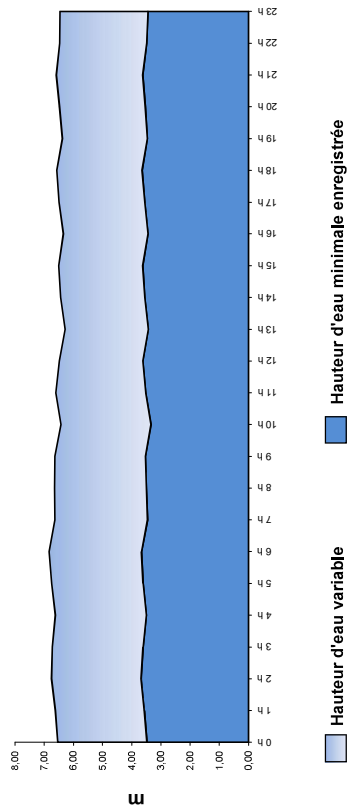
Synthèse des mesures de hauteurs d'eau dans les réservoirs - Campagne hivernale 2025

RCo01146b / CCoZ0202160
JCA / MOT
Septembre 2025

Hauteur d'eau enregistrée sur la période de mesures



Profil du marnage journalier moyen



Hauteur d'eau moyenne journalière

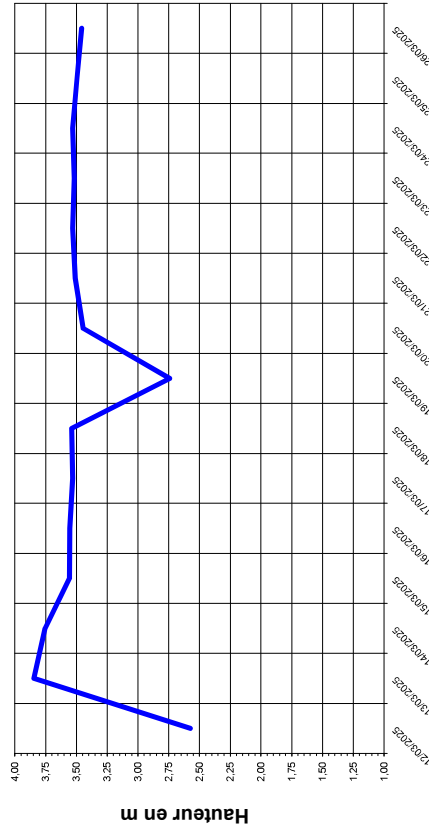


Tableau des hauteurs d'eau moyennes enregistrées (en m)

0h à 1h	3,40	8h à 9h	3,49	16h à 17h	3,24
1h à 2h	3,39	9h à 10h	3,45	17h à 18h	3,28
2h à 3h	3,41	10h à 11h	3,43	18h à 19h	3,26
3h à 4h	3,46	11h à 12h	3,42	19h à 20h	3,25
4h à 5h	3,46	12h à 13h	3,20	20h à 21h	3,27
5h à 6h	3,48	13h à 14h	3,20	21h à 22h	3,29
6h à 7h	3,50	14h à 15h	3,22	22h à 23h	3,32
7h à 8h	3,51	15h à 16h	3,21	23h à 24h	3,35

Principaux résultats de la campagne de mesure

Sur la période de mesures	
Hauteur d'eau moyenne	3,35 m
Hauteur d'eau minimale	0,34 m
Hauteur d'eau maximale	3,90 m
Marnage positif max - Volume	0,29 m 35,63 m³
Marnage négatif max - Volume	-0,47 m -57,74 m³
Marnage maximal	3,56 m
Sur la journée moyenne	
Marnage positif max - Volume	0,05 m 5,61 m³
Marnage négatif max - Volume	-0,22 m -26,95 m³

RESERVOIR MERCURIO
R1

Rapport N°	RCo001146
Affaire N°	004234
Contrat N°	CCo20202180
Date :	03/04/2025
Etabli par :	JCA
Validé par :	MOT
Planche N°	-

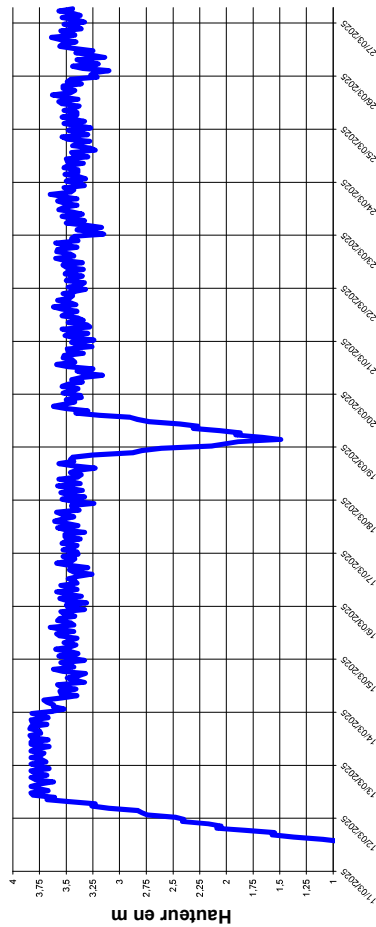
Lot: Arbucetta - Ceppe 200620 BIGUGLIA
Tel: 04 95 21 23 25
Fax: 04 95 30 60 02
E-mail: ceta@ceta-environnement.fr



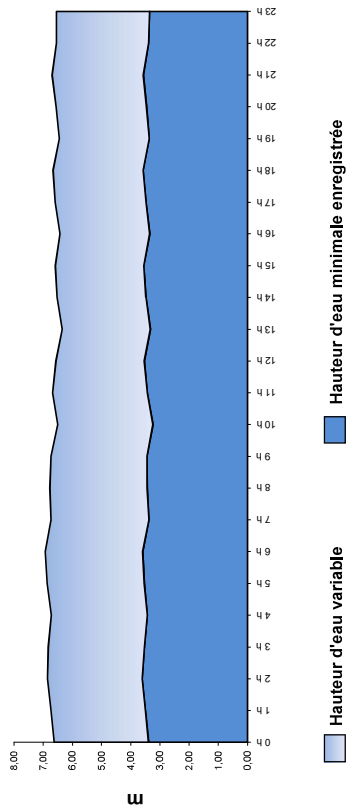
Enregistrement des hauteurs d'eau en continu

MARNAGE

Hauteur d'eau enregistrée sur la période de mesures



Profil du marnage journalier moyen



Hauteur d'eau moyenne journalière

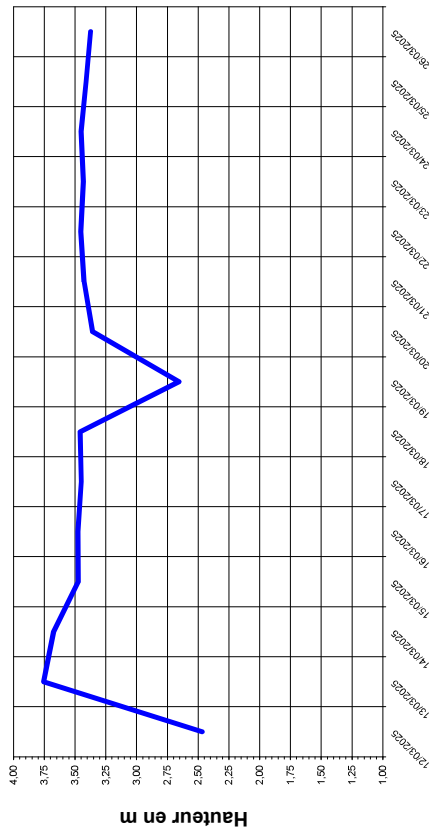


Tableau des hauteurs d'eau moyennes enregistrées (en m)

0h à 1h	3,31	8h à 9h	3,41	16h à 17h	3,16
1h à 2h	3,31	9h à 10h	3,36	17h à 18h	3,19
2h à 3h	3,33	10h à 11h	3,34	18h à 19h	3,16
3h à 4h	3,38	11h à 12h	3,34	19h à 20h	3,16
4h à 5h	3,38	12h à 13h	3,11	20h à 21h	3,18
5h à 6h	3,40	13h à 14h	3,10	21h à 22h	3,20
6h à 7h	3,42	14h à 15h	3,12	22h à 23h	3,24
7h à 8h	3,43	15h à 16h	3,11	23h à 24h	3,26

Principaux résultats de la campagne de mesure

Sur la période de mesures	
Hauteur d'eau moyenne	3,26 m
Hauteur d'eau minimale	0,08 m
Hauteur d'eau maximale	3,84 m
Marnage positif max - Volume	0,29 m / 36,07 m ³
Marnage négatif max - Volume	-0,47 m / -58,46 m ³
Marnage maximal	3,76 m
Sur la journée moyenne	
Marnage positif max - Volume	0,05 m / 6,22 m ³
Marnage négatif max - Volume	-0,23 m / -28,35 m ³

RESERVOIR MERCURIO
R2

Rapport N°	RCo01146
Affaire N°	004234
Contrat N°	CCo202160
Date :	04/04/2025
Etabli par :	JCA
Validé par :	MOT
Planche N°	-

Lot: Arbucetta - Ceppe 20020 BIGUGLIA
Tel: 04 95 21 23 25
Fax: 04 95 30 60 02
E-mail: ceta@ceta-environnement.fr

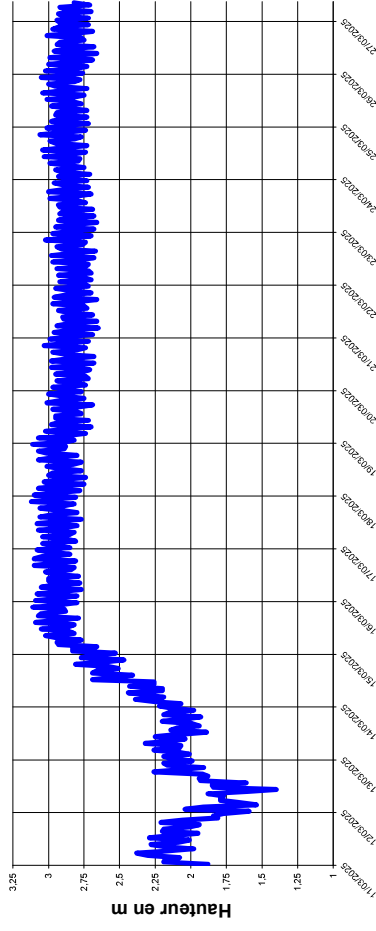


RESERVOIR CISTERMINO

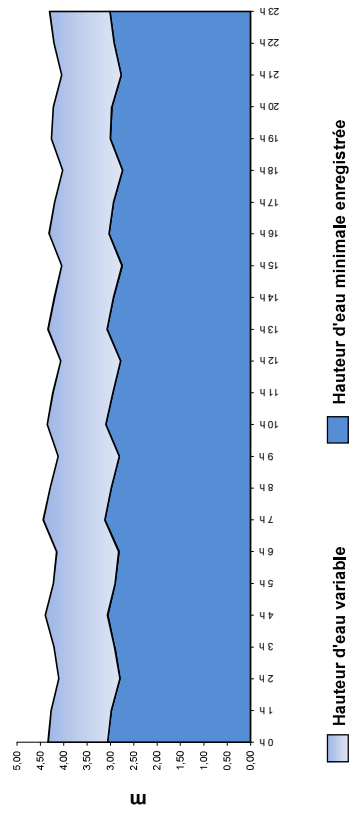
Enregistrement des hauteurs d'eau en continu

MARNAGE

Hauteur d'eau enregistrée sur la période de mesures



Profil du marnage journalier moyen



Hauteur d'eau variable
Hauteur d'eau minimale enregistrée

Hauteur d'eau moyenne journalière

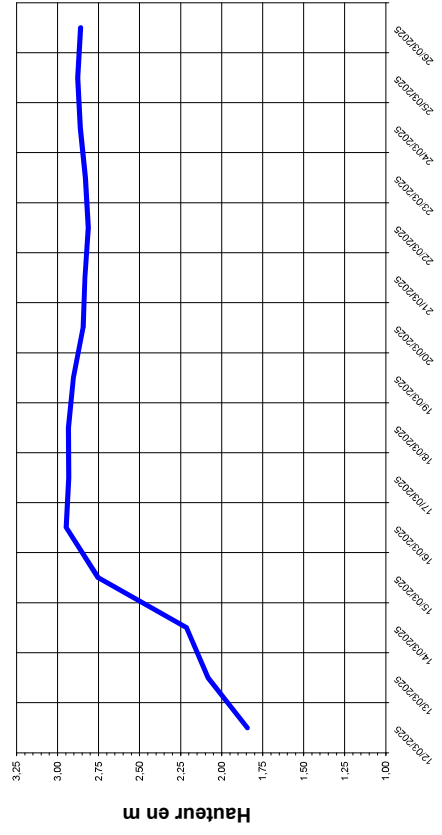


Tableau des hauteurs d'eau moyennes enregistrées (en m)

0h à 1h	2,68	8h à 9h	2,71	16h à 17h	2,68
1h à 2h	2,69	9h à 10h	2,71	17h à 18h	2,66
2h à 3h	2,71	10h à 11h	2,65	18h à 19h	2,68
3h à 4h	2,70	11h à 12h	2,68	19h à 20h	2,67
4h à 5h	2,73	12h à 13h	2,68	20h à 21h	2,65
5h à 6h	2,72	13h à 14h	2,67	21h à 22h	2,67
6h à 7h	2,73	14h à 15h	2,67	22h à 23h	2,69
7h à 8h	2,72	15h à 16h	2,69	23h à 24h	2,69

Principaux résultats de la campagne de mesure

Sur la période de mesures	
Hauteur d'eau moyenne	2,69 m
Hauteur d'eau minimale	1,40 m
Hauteur d'eau maximale	3,12 m
Marnage positif max - Volume	0,45 m / 73,29 m ³
Marnage négatif max - Volume	-0,37 m / -60,26 m ³
Marnage maximal	1,72 m
Sur la journée moyenne	
Marnage positif max - Volume	0,03 m / 4,69 m ³
Marnage négatif max - Volume	-0,05 m / -8,80 m ³

RESERVOIR CISTERMINO

Rapport N°	RC001146
Affaire N°	004234
Contrat N°	CC0202160
Date :	04/02/2025
Etabli par :	JCA
Validé par :	MOT
Planche N°	-

Lot: Arbucetta - Ceppe 20020 BIGUGLIA
Tel: 04 95 21 23 25
Fax: 04 95 30 60 02
E-mail: cetaa@cetaa-environnement.fr

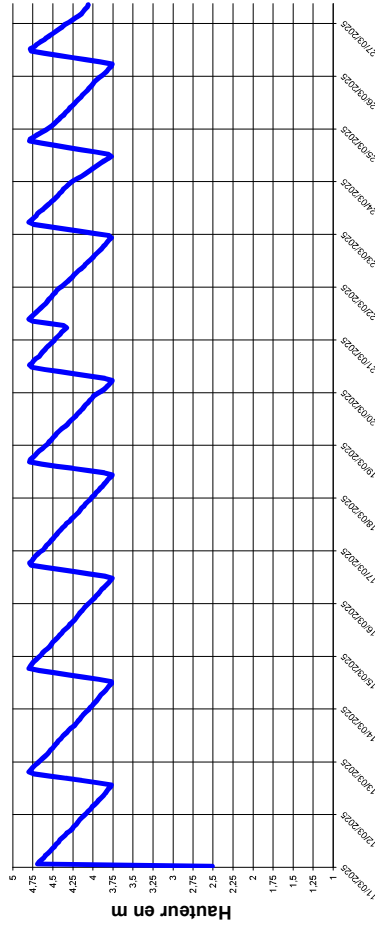


RESERVOIR
FROMNTICA

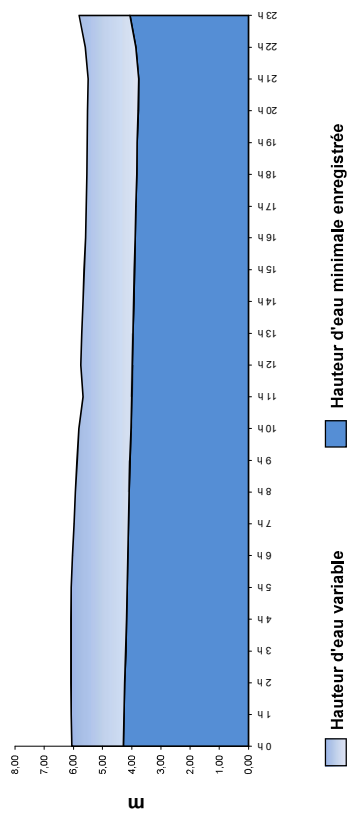
Enregistrement des hauteurs d'eau en continu

MARNAGE

Hauteur d'eau enregistrée sur la période de mesures



Profil du marnage journalier moyen



Hauteur d'eau moyenne journalière

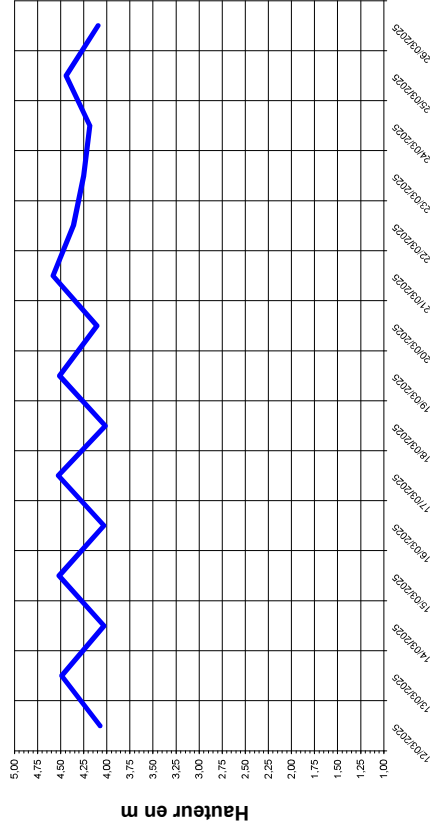


Tableau des hauteurs d'eau moyennes enregistrées (en m)

0h à 1h	4,27	8h à 9h	4,35	16h à 17h	4,22
1h à 2h	4,31	9h à 10h	4,32	17h à 18h	4,21
2h à 3h	4,35	10h à 11h	4,29	18h à 19h	4,22
3h à 4h	4,38	11h à 12h	4,17	19h à 20h	4,23
4h à 5h	4,41	12h à 13h	4,28	20h à 21h	4,24
5h à 6h	4,43	13h à 14h	4,27	21h à 22h	4,24
6h à 7h	4,40	14h à 15h	4,25	22h à 23h	4,25
7h à 8h	4,38	15h à 16h	4,23	23h à 24h	4,25

Principaux résultats de la campagne de mesure

Sur la période de mesures	
Hauteur d'eau moyenne	4,29 m
Hauteur d'eau minimale	2,51 m
Hauteur d'eau maximale	4,80 m
Marnage positif max - Volume	2,18 m ³ 234,41 m ³
Marnage négatif max - Volume	-0,05 m ³ -5,38 m ³
Marnage maximal	2,29 m
Sur la journée moyenne	
Marnage positif max - Volume	0,11 m 12,02 m ³
Marnage négatif max - Volume	-0,12 m -13,31 m ³

RESERVOIR
FROMNTICA

Rapport N°	RCo001146
Affaire N°	004234
Contrat N°	CCo20202160
Date	04/04/2025
Etabli par :	JCA
Validé par :	MOT
Planche N°	-

Lot: Arbucetta - Ceppe 200620 BIGUGLIA
Tel: 04 95 21 23 25
Fax: 04 95 30 60 02
E-mail: ceta@ceta-environnement.fr

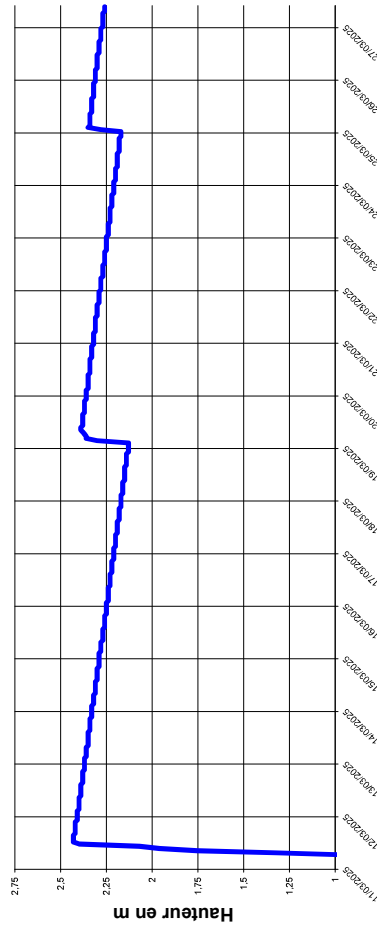


**RESERVOIR SORTIE
NORD**

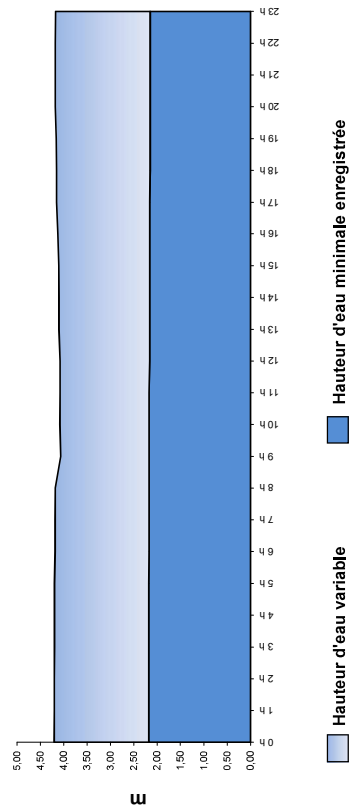
Enregistrement des hauteurs d'eau en continu

MARNAGE

Hauteur d'eau enregistrée sur la période de mesures



Profil du marnage journalier moyen



Hauteur d'eau moyenne journalière

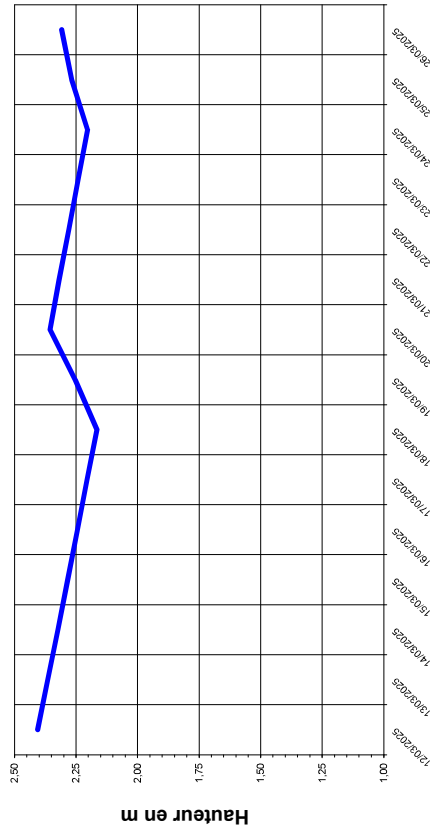


Tableau des hauteurs d'eau moyennes enregistrées (en m)

0h à 1h	2,29	8h à 9h	2,27	16h à 17h	2,23
1h à 2h	2,28	9h à 10h	2,15	17h à 18h	2,25
2h à 3h	2,28	10h à 11h	2,17	18h à 19h	2,26
3h à 4h	2,28	11h à 12h	2,17	19h à 20h	2,27
4h à 5h	2,28	12h à 13h	2,18	20h à 21h	2,29
5h à 6h	2,28	13h à 14h	2,20	21h à 22h	2,29
6h à 7h	2,28	14h à 15h	2,20	22h à 23h	2,29
7h à 8h	2,27	15h à 16h	2,21	23h à 24h	2,29

Principaux résultats de la campagne de mesure

Sur la période de mesures	
Hauteur d'eau moyenne	2,25 m
Hauteur d'eau minimale	0,26 m
Hauteur d'eau maximale	2,43 m
Marnage positif max - Volume	0,43 m / 59,77 m ³
Marnage négatif max - Volume	-0,08 m / -11,12 m ³
Marnage maximal	2,17 m
Sur la journée moyenne	
Marnage positif max - Volume	0,02 m / 3,35 m ³
Marnage négatif max - Volume	-0,12 m / -16,61 m ³

**RESERVOIR SORTIE
NORD**

Rapport N°	RCo001146
Affaire N°	004234
Contrat N°	CCo20202160
Date :	04/04/2025
Etabli par :	JCA
Validé par :	MOT
Planche N°	-

Lot: Arbucetta - Ceppe 200620 BIGUGLIA

Tel: 04 95 21 23 25

Fax: 04 95 30 60 02

E-mail: ceta@ceta-environnement.fr



ANNEXES

RCo01146b / CCoZ0202160
JCA / MOT
Septembre 2025

ANNEXE 1

**Arrêté de DUP n°2007-46-1 en
date du 15 février 2007 –
Source de Funtanetto**

RCo01146b / CCoZ0202160
JCA / MOT
Septembre 2025



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE HAUTE-CORSE

Direction départementale
des Affaires Sanitaires et Sociales
de Haute-Corse

ARRETE N°2007-46-1 - en date du 15 Février 2007 :
Commune de BARBAGGIO – Sources de Pigno, de Funtana et de
Fontanetto.

- Portant autorisation de distribuer au public l'eau de ces captages, destinée à la consommation humaine.
- Portant déclaration d'utilité publique de la dérivation des eaux souterraines issues de ces captages et de l'instauration des périmètres de protection correspondants.
- Déclarant la cessibilité des terrains situés dans les périmètres de protection immédiate des captages.

LE PREFET DE HAUTE-CORSE
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU la Loi n°2000-321 du 12 Avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

VU le Décret n°2006-665 du 7 Juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives ;

VU le Décret n°2006-672 du 8 Juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;

VU le Code de la Santé Publique et notamment les articles L.1321-2, L.1321-7 et R.1321-1 à R.1321-68 ;

VU le Code de l'Environnement et notamment les articles L.214-1 à L.214-6 et L.215-13 ;

VU le Code de l'Expropriation et notamment les articles R.11-4 à R.11-14 et R.11-20 à R.11-26 ;

VU les Décrets n°93-742 modifié et n°93-743 modifié du 29 Mars 1993 relatifs respectivement aux procédures et à la nomenclature d'autorisation et de déclaration prévues par les articles L.214-1 à L.214-6 du Code de l'Environnement ;

VU le dossier et les plans des lieux annexés présentés par le maire de la commune de BARBAGGIO, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal en date du 30 Septembre 2004 et soumis à enquête publique ;

VU l'Arrêté n°2006-75-10 du 16 Mars 2006 portant ouverture des enquêtes publique et parcellaire conjointes, menées du Lundi 24 Avril 2006 au Vendredi 12 Mai 2006 inclus à la mairie de BARBAGGIO, en vue de l'autorisation des ouvrages de prélèvement en eau pour l'alimentation de la commune ;

VU l'avis de l'Hydrogéologue agréé en date du 30 Octobre 1998 et du 3 Février 1999 ;

VU l'avis du Commissaire enquêteur en date du 30 Juin 2006 ;

VU l'avis des services de l'Etat préalablement consultés ;

VU le rapport de présentation du Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales de Haute-Corse en date du 25 Janvier 2007 ;

VU le récépissé de déclaration au titre du Code de l'Environnement n°2006-352-7 en date du 18 Décembre 2006 concernant un prélèvement permanent dans les eaux souterraines - Commune de BARBAGGIO ;

VU l'avis du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques en date du 14 Février 2007 ;

VU l'Arrêté Préfectoral n°2006-186-1 en date du 5 Juillet 2006 instituant la Mission Interservices de l'Eau en Haute-Corse ;

VU l'arrêté préfectoral n°2006-132-3 en date du 12 Mai 2006, portant délégation de signature à Monsieur Philippe SIBEUD, Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales de Haute-Corse ;

Le pétitionnaire ayant été dûment consulté ;

SUR proposition du Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales de Haute-Corse ;

ARRETE

Article 1 : **DECLARATIONS D'UTILITE PUBLIQUE**

Sont déclarés d'utilité publique :

- 1/ La dérivation des eaux des sources de Pigno, de Funtana et de Fontanetto.
- 2/ Les travaux à entreprendre en vue de l'aménagement des captages de Pigno, de Funtana et de Fontanetto.
- 3/ L'instauration des périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée des sources de Pigno, de Funtana et de Fontanetto.

Article 2 : **AUTORISATIONS**

- 1/ La commune de BARBAGGIO est autorisée à exploiter, à traiter et à distribuer en vue de la consommation humaine, les ressources en eau provenant des sources de Pigno, de Funtana et de Fontanetto.
- 2/ Elle est autorisée à réaliser les travaux d'aménagement à l'intérieur des périmètres de protection immédiate, et tels que décrits dans le présent arrêté.
- 3/ La population pouvant atteindre 600 habitants en période de pointe estivale (contre environ 260 en hiver), les besoins maximaux sont évalués à **200 m³/j**.

Ils seront satisfaits par les prélèvements suivants :

- Pour la source de Pigno, le volume maximal prélevé ne devra pas excéder **6,25 m³/h – 150 m³/j**.
- Pour la source de Funtana, le volume maximal prélevé ne devra pas excéder **2,08 m³/h – 50 m³/j**.
- Pour la source de Fontanetto, le volume maximal prélevé ne devra pas excéder **62,5 m³/h – 1 500 m³/j**.

Remarque : 200 m³/j sont réservés pour l'alimentation en eau potable de la commune de Saint Florent.

Article 3 : **PERIMETRES DE PROTECTION DES CAPTAGES**

Les états et plans parcellaires figurent en annexes au présent arrêté.

SOURCE DE PIGNO

La source de Pigno se situe sur le territoire de la commune de BARBAGGIO, parcelle n°837 de la section A2 cadastre.

A/ Périmètre de protection immédiate

Le périmètre de protection immédiate correspond à une partie de la parcelle n°837 de la section A2 du cadastre BARBAGGIO.

Cette parcelle appartenant à la commune de BARBAGGIO, celle-ci ne sera pas contrainte de procéder à l'acquisition de ce terrain.

Ce périmètre de 300 m² devra être clôturé et muni d'une porte cadenassée, son intérieur devra être régulièrement entretenu, le sol débroussaillé. Il y sera interdit toutes activités ne relevant pas de l'exploitation et de l'entretien installations.

B/ Périmètre de protection rapprochée

Ce périmètre doit protéger efficacement le captage vis à vis de la migration souterraine des substances polluantes. A l'intérieur du périmètre de protection rapprochée non clos, correspondant aux parties de parcelles n°837 et 846 de la section A2 du cadastre de BARBAGGIO, toutes activités ou occupations du sol susceptibles de nuire à la qualité des eaux sont interdites et notamment :

- le transit, rejet ou épandage, superficiel ou souterrain, d'effluents domestiques, agricoles ou industriels,
- les dépôts ou enfouissements d'ordures ménagères, produits chimiques, hydrocarbures ou lisiers,
- la pratique de l'agriculture, de l'élevage intensif ou extensif (utilisation d'engrais ou pesticides, parcage établissement d'élevage),
- les installations classées, les mines et carrières, les campings et les établissements destinés à accueillir public,
- les nouvelles voies d'accès carrossables et les parkings autres que les pistes à usage privé très intermittent,
- les forages et les travaux souterrains excédant 5 m de profondeur,
- les cimetières et les sépultures privées.

C/ Périmètre de protection éloignée

Le périmètre de protection éloignée englobera la partie du bassin versant en amont de la source.

SOURCE DE FUNTANA

La source de Funtana se situe sur le territoire de la commune de BARBAGGIO, parcelle n°257 de la section A3 du cadastre.

A/ Périmètre de protection immédiate

Le périmètre de protection immédiate correspond à la parcelle n°257 et à une partie de la parcelle n°258 de la section A3 du cadastre de BARBAGGIO.

La parcelle n°258 n'appartenant à la commune de BARBAGGIO, celle-ci sera contrainte de procéder à l'acquisition de ce terrain de 135 m².

Ce périmètre de 150 m² devra être clôturé et muni d'une porte cadénassée, son intérieur devra être régulièrement entretenu, le sol débroussaillé. Il y sera interdit toutes activités ne relevant pas de l'exploitation et de l'entretien des installations.

B/ Périmètre de protection rapprochée

Ce périmètre doit protéger efficacement le captage vis à vis de la migration souterraine des substances polluantes.

A l'intérieur du périmètre de protection rapprochée non clos, correspondant aux parcelles n°235 de la section A3, n°172, 173, 174, 175, 176, 177 et 181 de la section A2, et à une partie de la parcelle n°258 de la section A3 du cadastre de BARBAGGIO, toutes activités ou occupations du sol susceptibles de nuire à la qualité des eaux sont interdites et notamment :

- le transit, rejet ou épandage, superficiel ou souterrain, d'effluents domestiques, agricoles ou industriels,
- les dépôts ou enfouissements d'ordures ménagères, produits chimiques, hydrocarbures ou lisiers,
- la pratique de l'agriculture, de l'élevage intensif ou extensif (utilisation d'engrais ou pesticides, parage et établissement d'élevage),
- les installations classées, les mines et carrières, les campings et les établissements destinés à accueillir du public,
- les nouvelles voies d'accès carrossables et les parkings autres que les pistes à usage privé très intermittent,
- les forages et les travaux souterrains excédant 5 m de profondeur,
- les cimetières et les sépultures privées.

Remarque : compte tenu des conditions géologiques et environnementales de ce captage, l'hydrogéologue n'a pas défini de périmètre de protection rapprochée.

SOURCE DE FONTANETTO

La source de Fontanetto se situe sur le territoire de la commune de BARBAGGIO, parcelle n°261 de la section B2 du cadastre.

A/ Périmètre de protection immédiate

Le périmètre de protection immédiate correspond à une partie de la parcelle n°261 de la section B2 du cadastre de BARBAGGIO.

Cette parcelle appartenant à la commune de BARBAGGIO, celle-ci ne sera pas contrainte de procéder à l'acquisition de ce terrain.

Ce périmètre de 600 m² devra être clôturé et muni d'une porte cadénassée, son intérieur devra être régulièrement entretenu, le sol débroussaillé. Il y sera interdit toutes activités ne relevant pas de l'exploitation et de l'entretien des installations.

B/ Périmètre de protection rapprochée

Ce périmètre doit protéger efficacement le captage vis à vis de la migration souterraine des substances polluantes.

A l'intérieur du périmètre de protection rapprochée non clos, correspondant aux parcelles n°259, 260, 263 et 264, et aux parties de parcelles n°261 et 262 de la section B2 du cadastre de BARBAGGIO, toutes activités ou occupations du sol susceptibles de nuire à la qualité des eaux sont interdites et notamment :

- le transit, rejet ou épandage, superficiel ou souterrain, d'effluents domestiques, agricoles ou industriels,
- les dépôts ou enfouissements d'ordures ménagères, produits chimiques, hydrocarbures ou lisiers,
- la pratique de l'agriculture, de l'élevage intensif ou extensif (utilisation d'engrais ou pesticides, parage et établissement d'élevage),
- les installations classées, les mines et carrières, les campings et les établissements destinés à accueillir du public,
- les nouvelles voies d'accès carrossables et les parkings autres que les pistes à usage privé très intermittent,
- les forages et les travaux souterrains excédant 5 m de profondeur,
- les cimetières et les sépultures privées.

C/ Périmètre de protection éloignée

Le périmètre de protection éloignée intéressera l'ensemble de l'impluvium déterminé pour la géologie.

Article 4 : TRAITEMENT

La potabilité de l'eau de distribution est assurée par deux unités de désinfection au chlore, installées en aval des réservoirs de Piazza (60 m³) et de Gorgaccia (100 m³).

Article 5 : MESURES DE SURVEILLANCE ET DE CONTROLE

Conformément au Code de la Santé Publique et notamment les articles R.1321-23 et R.1321-60, le pétitionnaire est tenu d'assurer une surveillance et un entretien de l'ensemble des installations :

- examen et nettoyage régulier des équipements de captage, de production, de traitement et de distribution de l'eau,
- intervention rapide en cas de tout dysfonctionnement, en prenant soin de prévenir l'autorité sanitaire,
- programme de relevés des teneurs en chlore résiduel (sortie traitement – milieu et fin de réseau de distribution),
- entretien annuel minimum des dispositifs de stockage de l'eau,
- tenue d'un carnet sanitaire recueillant l'ensemble des informations collectées relatives à la surveillance et au contrôle.

En cas d'accident ou de déversement de produits polluants aux abords des installations de captage, la commune de BARBAGGIO devra informer les autorités sanitaires et prévoir un approvisionnement de secours (citernes ou bouteilles d'eau distribuées aux habitants) le temps nécessaire, conformément aux dispositions prévues par les articles R.1321-25 à 31 du Code de la Santé Publique.

Le contrôle de la qualité de l'eau devra être assuré conformément aux articles L.1321-10 et R.1321-15 du Code de la Santé Publique.

A cet effet, le déclarant mettra en place, aux points du réseau définis par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales de Haute-Corse, et en particulier à l'émergence des ressources, à l'entrée et en sortie des réservoirs, à l'entrée et en sortie de station de traitement, des dispositifs permettant la prise d'échantillons d'eau, et assurera une surveillance permanente de la qualité de l'eau en application de l'article R.1321-15 du Code précité.

Article 6 : DELAIS DE MISE EN CONFORMITE

Les installations, activités et dépôts existants à la date du présent arrêté devront satisfaire aux obligations prescrites dans un délai maximal de 2 ans.

Article 7 : CESSIBILITE DES TERRAINS

Sont déclarées cessibles au profit de la commune de BARBAGGIO, conformément aux plans et états parcellaires annexés au présent arrêté, les parcelles comprises dans les périmètres de protection immédiate des captages dont l'exploitation est autorisée.

La présente cessibilité est valable pour une durée de 6 mois.

Article 8 : ACQUISITION DES TERRAINS COMPRIS DANS LES PERIMETRES DE PROTECTION IMMEDIATE

Le maire de la commune de BARBAGGIO est autorisé à acquérir, soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation, exécutée en vertu du Code de l'Expropriation, dans un délai de 5 ans à compter de la date de signature du présent arrêté, les terrains nécessaires à l'établissement des périmètres de protection immédiate.

Article 9 : MODIFICATION

Tout changement de ressource ou toute modification du débit maximal autorisé fera l'objet d'une nouvelle autorisation préfectorale conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Article 10 : AFFICHAGE ET PUBLICATION

Le présent arrêté sera par les soins et à la charge du pétitionnaire :

- publié in extenso au recueil des actes administratifs de La Préfecture de Haute-Corse,
- affiché en mairie de BARBAGGIO, procès-verbal de l'accomplissement de cette formalité étant dressé par le maire.

Un avis d'information du public sera inséré, aux frais du pétitionnaire, dans deux journaux locaux.

Afin d'assurer la pérennité des servitudes, le présent arrêté devra être communiqué lors des changements de propriétaires.

Article 11 : INDEMNISATION

La commune de BARBAGGIO devra indemniser les personnes des dommages qui leur auront été éventuellement causés par l'exécution du projet.

Article 12 : DROITS DES TIERS

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.
L'autorisation obtenue par le pétitionnaire ne dispense pas de l'obligation d'obtenir les autorisations relatives à d'autres réglementations.


Article 13 : EXECUTION

Le Secrétaire Général de la Préfecture, le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt, le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales de Haute-Corse, et le Maire de la commune de BARBAGGIO, sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Haute-Corse.

Article 14 : VOIES DE RECOURS

Conformément aux dispositions réglementaires prévues par l'article L.514-6 du Code de l'Environnement, la présente décision ne peut être déférée qu'au Tribunal Administratif de Bastia (Chemin Montepiano - 20 200 BASTIA).
Le délai de recours est de deux mois pour le bénéficiaire et commence à courir du jour où la présente décision a été notifiée.

Le Directeur Départemental
des Affaires Sanitaires et Sociales,


Philippe SIBAUD

2007 D N° 3938
Publié et enregistré le 05/04/2007 à la conservation des hypothèques de

Volume : 2007 P N° 2805

BASTIA

Droits : Néant

Salaires : 15,00 EUR

TOTAL : 15,00 EUR

Le Conservateur des Hypothèques,
Dominique LAURENT

Reçu : Quinze Euros

oms judiciaires à publier)

N°

TAXES :

SALAIRES :

TOTAL

R.O.N. BASTIA

Date :

Provision : 17.....

Dossier : 7799.....

Jeune : AF.....



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE HAUTE-CORSE

Direction départementale
des Affaires Sanitaires et Sociales
de Haute-Corse

ARRETE N°2007-46-1 - en date du 15 Février 2007 :
Commune de BARBAGGIO – Sources de Pigno, de Funtana et de
Fontanetto.

- Portant autorisation de distribuer au public l'eau de ces captages, destinée à la consommation humaine.
- Portant déclaration d'utilité publique de la dérivation des eaux souterraines issues de ces captages et de l'instauration des périmètres de protection correspondants.
- Déclarant la cessibilité des terrains situés dans les périmètres de protection immédiate des captages.

LE PREFET DE HAUTE-CORSE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU la Loi n°2000-321 du 12 Avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

VU le Décret n°2006-665 du 7 Juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives ;

VU le Décret n°2006-672 du 8 Juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;

VU le Code de la Santé Publique et notamment les articles L.1321-2, L.1321-7 et R.1321-1 à R.1321-68 ;

VU le Code de l'Environnement et notamment les articles L.214-1 à L.214-6 et L.215-13 ;

VU le Code de l'Expropriation et notamment les articles R.11-4 à R.11-14 et R.11-20 à R.11-26 ;

VU les Décrets n°93-742 modifié et n°93-743 modifié du 29 Mars 1993 relatifs respectivement aux procédures et à la nomenclature d'autorisation et de déclaration prévues par les articles L.214-1 à L.214-6 du Code de l'Environnement ;

VU le dossier et les plans des lieux annexés présentés par le maire de la commune de BARBAGGIO, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal en date du 30 Septembre 2004 et soumis à enquête publique ;

VU l'Arrêté n°2006-75-10 du 16 Mars 2006 portant ouverture des enquêtes publique et parcellaire conjointes, menées du Lundi 24 Avril 2006 au Vendredi 12 Mai 2006 inclus à la mairie de BARBAGGIO, en vue de l'autorisation des ouvrages de prélèvement en eau pour l'alimentation de la commune ;

VU l'avis de l'Hydrogéologue agréé en date du 30 Octobre 1998 et du 3 Février 1999 ;

VU l'avis du Commissaire enquêteur en date du 30 Juin 2006 ;

VU l'avis des services de l'Etat préalablement consultés ;

VU le rapport de présentation du Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales de Haute-Corse en date du 25 Janvier 2007 ;

VU le récépissé de déclaration au titre du Code de l'Environnement n°2006-352-7 en date du 18 Décembre 2006 concernant un prélèvement permanent dans les eaux souterraines - Commune de BARBAGGIO ;

VU l'avis du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques en date du 14 Février 2007 ;

VU l'Arrêté Préfectoral n°2006-186-1 en date du 5 Juillet 2006 instituant la Mission Interservices de l'Eau en Haute-Corse ;

VU l'arrêté préfectoral n°2006-132-3 en date du 12 Mai 2006, portant délégation de signature à Monsieur Philippe SIBEUD, Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales de Haute-Corse ;

Le pétitionnaire ayant été dûment consulté ;

SUR proposition du Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales de Haute-Corse ;

IMPRIMERIE NATIONALE 2001 Février 0324091

Article 12 : DROITS DES TIERS

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.
L'autorisation obtenue par le pétitionnaire ne dispense pas de l'obligation d'obtenir les autorisations relatives à d'autres réglementations.


Article 13 : EXECUTION

Le Secrétaire Général de la Préfecture, le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt, le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales de Haute-Corse, et le Maire de la commune de BARBAGGIO, sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Haute-Corse.

Article 14 : VOIES DE RECOURS

Conformément aux dispositions réglementaires prévues par l'article L.514-6 du Code de l'Environnement, la présente décision ne peut être déferée qu'au Tribunal Administratif de Bastia (Chemin Montepiano - 20 200 BASTIA).

Le délai de recours est de deux mois pour le bénéficiaire et commence à courir du jour où la présente décision a été notifiée.

Le Directeur Départemental
des Affaires Sanitaires et Sociales,

Philippe SIBEU

ANNEXE 2

Arrêté de DUP n°2007-324-2 en date du 20 novembre 2007 - Forages

RCo01146b / CCoZ0202160
JCA / MOT
Septembre 2025



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE HAUTE-CORSE

Direction Départementale
des Affaires Sanitaires et Sociales
de Haute-Corse

ARRETE N°2007-324-2 - en date du 20 Novembre 2007 :

Commune de SAINT FLORENT – Forages 11.Q, 24.Q et 28.Q.

- Portant autorisation de distribuer au public l'eau de ces captages, destinée à la consommation humaine.
- Portant déclaration d'utilité publique de la dérivation des eaux souterraines issues de ces captages et de l'instauration des périmètres de protection correspondants.
- Déclarant la cessibilité des terrains situés dans les périmètres de protection immédiate des captages.

LE PREFET DE HAUTE-CORSE
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU la Loi n°2000-321 du 12 Avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

VU le Décret n°2006-665 du 7 Juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives ;

VU le Décret n°2006-672 du 8 Juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;

VU le Code de la Santé Publique et notamment les articles L. 1321-2, L. 1321-7 et R. 1321-1 à R. 1321-68 ;

VU le Code de l'Environnement et notamment les articles L. 214-1 à L. 214-6 et L. 215-13 ;

VU le Code de l'Expropriation et notamment les articles R. 11-4 à R. 11-14 et R. 11-20 à R. 11-26 ;

VU le dossier et les plans des lieux annexés présentés par le maire de la commune de SAINT FLORENT, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal en date du 7 Février 2001 et soumis à enquête publique ;

VU le dossier définitif de demande d'autorisation déposé au Guichet Unique de l'Eau le 13 Septembre 2006 et jugé régulier ;

VU l'Arrêté n°2007-39-1 du 8 Février 2007 portant ouverture des enquêtes publique et parcellaire conjointes, menées du Lundi 14 Mai 2007 au Lundi 18 Juin 2007 inclus à la mairie de SAINT FLORENT, en vue de l'autorisation des ouvrages de prélèvement en eau pour l'alimentation de la commune ;

VU l'avis de l'Hydrogéologue agréé en date du 13 Juillet 2000 et du 20 Mars 2001 ;

VU l'avis des services de l'Etat préalablement consultés ;

VU l'avis du Commissaire enquêteur en date du 28 Juin 2007 ;

VU le rapport de présentation du Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales de Haute-Corse en date du 16 Octobre 2007 ;

VU le récépissé de déclaration au titre du Code de l'Environnement n°2006-278-8 en date du 5 Octobre 2006 concernant trois forages exécutés en vue d'effectuer un prélèvement permanent dans les eaux souterraines ;

VU l'avis du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques en date du 15 Novembre 2007 ;

VU l'Arrêté Préfectoral n°2006-186-1 en date du 5 Juillet 2006 instituant la Mission Interservices de l'Eau en Haute-Corse ;

VU l'Arrêté Préfectoral n°2007-232-9 en date du 20 Août 2007, portant délégation de signature à Monsieur Philippe SIBEUD, Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales de Haute-Corse ;

Le pétitionnaire ayant été dûment consulté ;

SUR proposition du Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales de Haute-Corse ;

ARRETE

Article 1 : DECLARATIONS D'UTILITE PUBLIQUE

Sont déclarés d'utilité publique :

1/ La dérivation des eaux des forages 11.Q, 24.Q et 28.Q.

2/ Les travaux à entreprendre en vue de l'aménagement des forages 11.Q, 24.Q et 28.Q.

3/ L'instauration des périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée des forages 11.Q, 24.Q et 28.Q.

Article 2 : AUTORISATIONS

1/ La commune de SAINT FLORENT est autorisée à exploiter, à traiter et à distribuer en vue de la consommation humaine, les ressources en eau provenant des forages 11.Q, 24.Q et 28.Q

2/ Elle est autorisée à réaliser les travaux d'aménagement à l'intérieur des périmètres de protection immédiate, et tels que décrits dans le présent arrêté.

3/ La population pouvant atteindre 13 500 habitants en période de pointe estivale à moyen terme (contre environ 1 600 en hiver), les besoins maximaux sont évalués à **2 700 m³/j**.

Ils seront satisfaits par les prélèvements suivants :

- Pour le forage 11.Q, le volume maximal prélevé ne devra pas excéder : **39 m³/h – 936 m³/j** (soit un fonctionnement journalier maximum de 24 heures).
- Pour le forage 24.Q, le volume maximal prélevé ne devra pas excéder : **23 m³/h – 552 m³/j** (soit un fonctionnement journalier maximum de 24 heures).
- Pour le forage 28.Q, le volume maximal prélevé ne devra pas excéder : **35 m³/h – 350 m³/j** (soit un fonctionnement journalier maximum de 10 heures).

Article 3 : PERIMETRES DE PROTECTION DES CAPTAGES

Les états et plans parcellaires figurent en annexes au présent arrêté.

FORAGES 11.Q et 24.Q

Les forages 11.Q et 24.Q se situent sur le territoire de la commune de SAINT FLORENT, parcelle n°1116 de la section A4 du cadastre.

A/ Périmètre de protection immédiate

Le périmètre de protection immédiate correspond aux parcelles n°1116 et 1121 de la section A4 du cadastre de SAINT FLORENT.

La parcelle n°1121 n'appartenant à la commune de SAINT FLORENT, celle-ci sera contrainte de procéder à son acquisition.

Ce périmètre de 3 427 m² devra être clôturé et muni d'une porte cadénassée, son intérieur devra être régulièrement entretenu, le sol débroussaillé. Il y sera interdit toutes activités ne relevant pas de l'exploitation et de l'entretien des installations.

B/ Périmètre de protection rapprochée

Le périmètre de protection rapprochée doit protéger efficacement le captage vis à vis de la migration souterraine des substances polluantes.

A l'intérieur de ce périmètre non clos, correspondant aux parties de parcelles n°265, 267 et 1118 de la section A4, et aux parcelles n°247, 248, 252, 253, 256, 263, 1066, 1067, 1068, 1069, 1117, 1119, 11120, 1122 et 1123 de la section A4, n°194, 195, 196, 198, 200, 457, 458, 459, 460, 461 et 462 de la section B2 du cadastre de SAINT FLORENT, toutes activités ou occupations du sol susceptibles de nuire à la qualité des eaux sont interdites et notamment tout rejet ou épandage d'eaux usées, tout ouvrage de transit, de traitement d'eaux usées domestiques ou agricoles ...

Seront également interdits les campings, les travaux souterrains, les forages autres que ceux destinés à accroître la production du champ captant.

C/ Périmètre de protection éloignée

Le périmètre de protection éloignée englobera le bassin versant du Poggio dans son intégralité.

FORAGE 28.Q

Le forage 28.Q se situe sur le territoire de la commune de SAINT FLORENT, parcelle n°210 de la section A4 du cadastre.

A/ Périmètre de protection immédiate

Le périmètre de protection immédiate correspond à une partie de la parcelle n°210 de la section A4 du cadastre de SAINT FLORENT.

Cette parcelle appartenant à la commune de SAINT FLORENT, celle-ci ne sera pas contrainte de procéder à son acquisition.

Ce périmètre de 400 m² devra être clôturé et muni d'une porte cadénassée, son intérieur devra être régulièrement entretenu, le sol débroussaillé. Il y sera interdit toutes activités ne relevant pas de l'exploitation et de l'entretien des installations.

B/ Périmètre de protection rapprochée

Le périmètre de protection rapprochée doit protéger efficacement le captage vis à vis de la migration souterraine des substances polluantes.

A l'intérieur de ce périmètre non clos, correspondant aux parties de parcelles n°209 et 210 de la section A4, n°104 de la section B2, et aux parcelles n°211, 212 et 213 de la section A4, n°106, 182, 183, 184, 189, 190 et 191 de la section B2 du cadastre de SAINT FLORENT, toutes activités ou occupations du sol susceptibles de nuire à la qualité des eaux sont interdites et notamment tout rejet ou épandage d'eaux usées, tout ouvrage de transit, de traitement d'eaux usées domestiques ou agricoles ...

A noter que les parcelles n°183 et 184 sont plantées en vignes et qu'un camping est situé sur la parcelle n°106. L'usage d'herbicides est interdit. L'utilisation d'engrais doit répondre au qualificatif de fertilisation raisonnée, c'est à dire qu'elle doit être strictement adaptée aux besoins mesurés de la végétation en s'effectuant par détermination de la nature et de la quantité juste suffisante du minéral à apporter, ainsi que par limitation de la durée d'apport à la période d'efficacité maximale et par recours au mode d'apport le plus approprié en favorisant, si possible, la pulvérisation foliaire.

En référence à l'article 13 de l'arrêté du 12 septembre 2006 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural, les fongicides et insecticides sont choisis parmi les produits bénéficiant d'une autorisation de mise sur le marché pour une utilisation sur plantes aquatiques ou semi-aquatiques ou sur rizière ou bien parmi les produits pour lesquels il est décidé, après avis de la commission d'étude de la toxicité des produits phyto-pharmaceutiques, des matières fertilisantes et des supports de culture de ne pas appliquer de zone non traitée. Ils sont appliqués par pulvérisateur spécifique à la vigne et à des vitesses de vent inférieurs à 3 sur l'échelle de Beaufort.

Un carnet d'exploitation devra être tenu à jour par chaque viticulteur en y notant le type, le dosage des traitements et apports effectués à la vigne.

Tout changement d'utilisation de produit phytosanitaire sera signalé au directeur départemental des affaires sanitaires et sociales.

A l'intérieur de cette zone seront également interdits tous nouveaux campings, en ce qui concerne celui déjà existant, le système d'assainissement devra être contrôlé de manière rigoureuse et régulière et rejettera ses eaux usées au delà du périmètre ici défini ; ainsi que les travaux souterrains, carrières et forages autres que ceux destinés à accroître la production du champ captant.

C/ Périmètre de protection éloignée

Le périmètre de protection éloignée englobera le bassin versant du Poggio dans son intégralité.

Article 4 : **TRAITEMENT**

La potabilité de l'eau de distribution est assurée par deux unités de désinfection au chlore gazeux, installées aux deux stations de pompage.

Article 5 : **MESURES DE SURVEILLANCE ET DE CONTROLE**

Conformément au Code de la Santé Publique et notamment les articles R.1321-23 et R.1321-60, le pétitionnaire est tenu d'assurer une surveillance et un entretien de l'ensemble des installations :

- examen et nettoyage régulier des équipements de captage, de production, de traitement et de distribution de l'eau,
- intervention rapide en cas de tout dysfonctionnement, en prenant soin de prévenir l'autorité sanitaire,
- programme de relevés des teneurs en chlore résiduel (sortie traitement – milieu et fin de réseau de distribution),
- entretien annuel minimum des dispositifs de stockage de l'eau,
- tenue d'un carnet sanitaire recueillant l'ensemble des informations collectées relatives à la surveillance et au contrôle.

En cas d'accident ou de déversement de produits polluants aux abords des installations de captage, la commune de SAINT FLORENT devra informer les autorités sanitaires et prévoir un approvisionnement de secours (citernes ou bouteilles d'eau distribuées aux habitants) le temps nécessaire, conformément aux dispositions prévues par les articles R.1321-25 à 31 du Code de la Santé Publique.

Le contrôle de la qualité de l'eau devra être assuré conformément aux articles L.1321-10 et R.1321-15 du Code de la Santé Publique.

A cet effet, le déclarant mettra en place, aux points du réseau définis par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales de Haute-Corse, et en particulier à l'émergence des ressources, à l'entrée et en sortie des réservoirs, à l'entrée et en sortie de station de traitement, des dispositifs permettant la prise d'échantillons d'eau, et assurera une surveillance permanente de la qualité de l'eau en application de l'article R.1321-15 du Code précité.

Par ailleurs, l'exploitant est tenu d'installer un compteur volumétrique sans possibilité de remise à zéro au point de prélèvement de chaque forage. Il notera les prélèvements mensuels sur un registre qu'il tiendra à la disposition du service chargé de la police de l'eau et de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales de Haute-Corse ; les incidents d'exploitation y seront eux aussi consignés.

Article 6 : DELAIS DE MISE EN CONFORMITE

Les installations, activités et dépôts existants à la date du présent arrêté devront satisfaire aux obligations prescrites dans un délai maximal de 2 ans.

Article 7 : CESSIBILITE DES TERRAINS

Sont déclarées cessibles au profit de la commune de SAINT FLORENT, conformément aux plans et états parcellaires annexés au présent arrêté, les parcelles comprises dans les périmètres de protection immédiate des captages dont l'exploitation est autorisée.
La présente cessibilité est valable pour une durée de 6 mois.

Article 8 : ACQUISITION DES TERRAINS COMPRIS DANS LES PERIMETRES DE PROTECTION IMMEDIATE

Le maire de la commune de SAINT FLORENT est autorisé à acquérir, soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation, exécutée en vertu du Code de l'Expropriation, dans un délai de 5 ans à compter de la date de signature du présent arrêté, les terrains nécessaires à l'établissement des périmètres de protection immédiate.

Article 9 : MODIFICATION

Tout changement de ressource ou toute modification du débit maximal autorisé fera l'objet d'une nouvelle autorisation préfectorale conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Article 10 : AFFICHAGE ET PUBLICATION

Le présent arrêté sera par les soins et à la charge du pétitionnaire :

- publié in extenso au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Haute-Corse,
- affiché en mairie de SAINT FLORENT, procès-verbal de l'accomplissement de cette formalité étant

dressé par le maire.

Un avis d'information du public sera inséré, aux frais du pétitionnaire, dans deux journaux locaux.

Afin d'assurer la pérennité des servitudes, le présent arrêté devra être communiqué lors des changements de propriétaires.

Article 11 : INDEMNISATION

La commune de SAINT FLORENT devra indemniser les personnes des dommages qui leur auront été éventuellement causés par l'exécution du projet.

Article 12 : DROITS DES TIERS

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

L'autorisation obtenue par le pétitionnaire ne dispense pas de l'obligation d'obtenir les autorisations relatives à d'autres réglementations.

Article 13 : EXECUTION

Le Secrétaire Général de la Préfecture, le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt, le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales de Haute-Corse, et le Maire de la commune de SAINT FLORENT, sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Haute-Corse.

Article 14 : VOIES DE RECOURS

Conformément aux dispositions réglementaires prévues par l'article L.514-6 du Code de l'Environnement, la présente décision ne peut être déférée qu'au Tribunal Administratif de Bastia (Chemin Montepiano - 20 200 BASTIA).

Le délai de recours est de deux mois pour le bénéficiaire et commence à courir du jour où la présente décision a été notifiée.

*Pré Directeur Départemental
des Affaires Sanitaires et Sociales
de Haute Corse
L'Ingénieur en Chef du Génie Sanitaire*



Joseph MATTEI

A - PÉRIMÈTRES DE PROTECTION IMMÉDIATE

[1] - FORAGES 11.Q ET 24.Q

Nom des propriétaires	Adresses	Date de naissance	Section	N° de parcelle	Surface totale			Surface à acquérir		
					ha	a	ca	ha	a	ca
Commune de SAINT FLORENT			A 4	1116		31	40		31	40
M FICAJA Jacques, Joseph epx ANGELI Mathilde		06/06/1899 25/02/1901	A 4	1121		2	87		2	87
TOTAL						34	27		34	27

[2] - FORAGE 28.Q

Nom des propriétaires	adresses	date de naissance	section	n° de parcelle	surface totale			surface acquise		
					ha	a	ca	ha	a	ca
Commune de SAINT FLORENT			A 4	210	99	90	4	00		
TOTAL					99	90	4	00		

B - PÉRIMÈTRES DE PROTECTION RAPPROCHÉS

[1] - FORAGES 11.Q ET 24.Q

Nom des propriétaires	Adresses	Date de naissance	section	n° de parcelle	surface totale			surface concernée			
					ha	a	ca	ha	a	ca	
M FICAJA Jacques, Joseph Epx ANGELI Mathilde		06/06/1899 25/02/1901		A 4	253	5	68				
				A 4	252	4	17				
				A 4	1120	10	84				
				A 4	1123	3	86		3	86	
				B 2	196	2	08	40	2	08	40
				B 2	198	38	40		38	40	
				B 2	200	2	76	05	2	76	05
				B 2	457	12	20		12	20	
				B 2	460	21	25		21	25	
				B 2	461	17	10		17	10	
Mr PRUNETA François epx BELFATTO Marie Catherine	20217 SAINT FLORENT	22/07/1935 à Saint Florent	A 4		247	12	00		12	00	
					248	10	55		10	55	
					1066	3	63	09	3	63	09
					1069	13	60		13	60	
					194	47	47		47	47	
Mr POLACCI Roger epx COSTA Paulette	SAN ROCCO 20217 SAINT FLORENT	21/06/1945	B 2		195	9	40	0	9	40	
Mme FLACH Pauline Epse VERMONET Émile	20217 SAINT FLORENT	07/08/1916	A 4		256	4	80	0	4	80	
					1118	3	29	25	3	29	25
DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD	PRÉFECTURE DE LA CORSE DU SUD RUE SERGENT CASALONGA 20 000 AJACCIO			A 4	1119		30			30	
				A 4	1117	7	20		7	20	
				A 4	1122	1	87		1	87	
				B 2	458	3	40		3	40	
				B 2	462	8	60		8	60	
				A 4	1067	2	76		2	76	
				A 4	1068	7	20		7	20	
				B 2	459		15			15	
Mr PRUNETA Jean Pierre	20217 SAINT FLORENT	12/01/1968 à Bastia	A 4	263		30			30		
M. BROCHIER Christophe (épx) Mme DE KELVER Stéphanie	26 Guido GEZELLESTRAAT 1654 HUIZINGEN BELGIQUE	09/03/1965 23/12/1969	A 4		265	1	19	90		42	50
					267	46	50		18	5	

* Parcelles érodées par le Poggio mais dont une partie a été préservée

[2] - FORAGE 28.Q

Nom des propriétaires	Adresses	Date de naissance	section	n° de parcelle	surface totale			surface concernée				
					ha	a	ca	ha	a	ca		
Mr FEYDEL marcel epx VINCENCELLI marie visuelle	20217 SAINT FLORENT	23/04/1905 à Saigon	B 2	104	1	48	25			26	00	
M FICAJA Jacques, Joseph Epx ANGELI Mathilde		06/06/1899 25/02/1901		B 2	190		94	42			94	42
				B 2	189	2	29	14	2	29	14	
				B 2	191			28			28	
Mr GIROLAMI Joseph Marie Robert	20253 PATRIMONIO	24/04/1923 à Patrimonio	B 2	184	1	89	35	1	89	35		
Mr GIORGI Victor Antoine Epx BONO Martine	20217 SAINT FLORENT	01/01/1960 à Saint Florent	A 4	211		88	38	0	88	38		
Mr GIROLAMI Eugène	PALAZZO 20253 PATRIMONIO	05/11/1939 à Patrimonio	B 2		182		37	60	0	37	60	
					183	1	78	20	1	78	20	
Mr CASALE Philippe Antoine epx PARDINI Rose Catherine		19/11/1919 à Saint Florent										
Mme CASALE Marie Pauline	24 RUE DES ABEILLES 13001 MARSEILLES	22/11/1921	B 2	106	2	09	86	2	09	86		
Mr CASALE Jean epx MARTI Marie	23 RUE LES LAFRANGES 13014 MARSEILLE	12/06/1927										
COMMUNE DE SAINT FLORENT			A 4		209	2	22	84	1	52	25	
					212		62	57		62	57	
					213							
					210		99	90		95	90	

Les surfaces des parcelles, notées en *italique* et **gras**, sont sous réserve de l'intervention d'un géomètre expert.

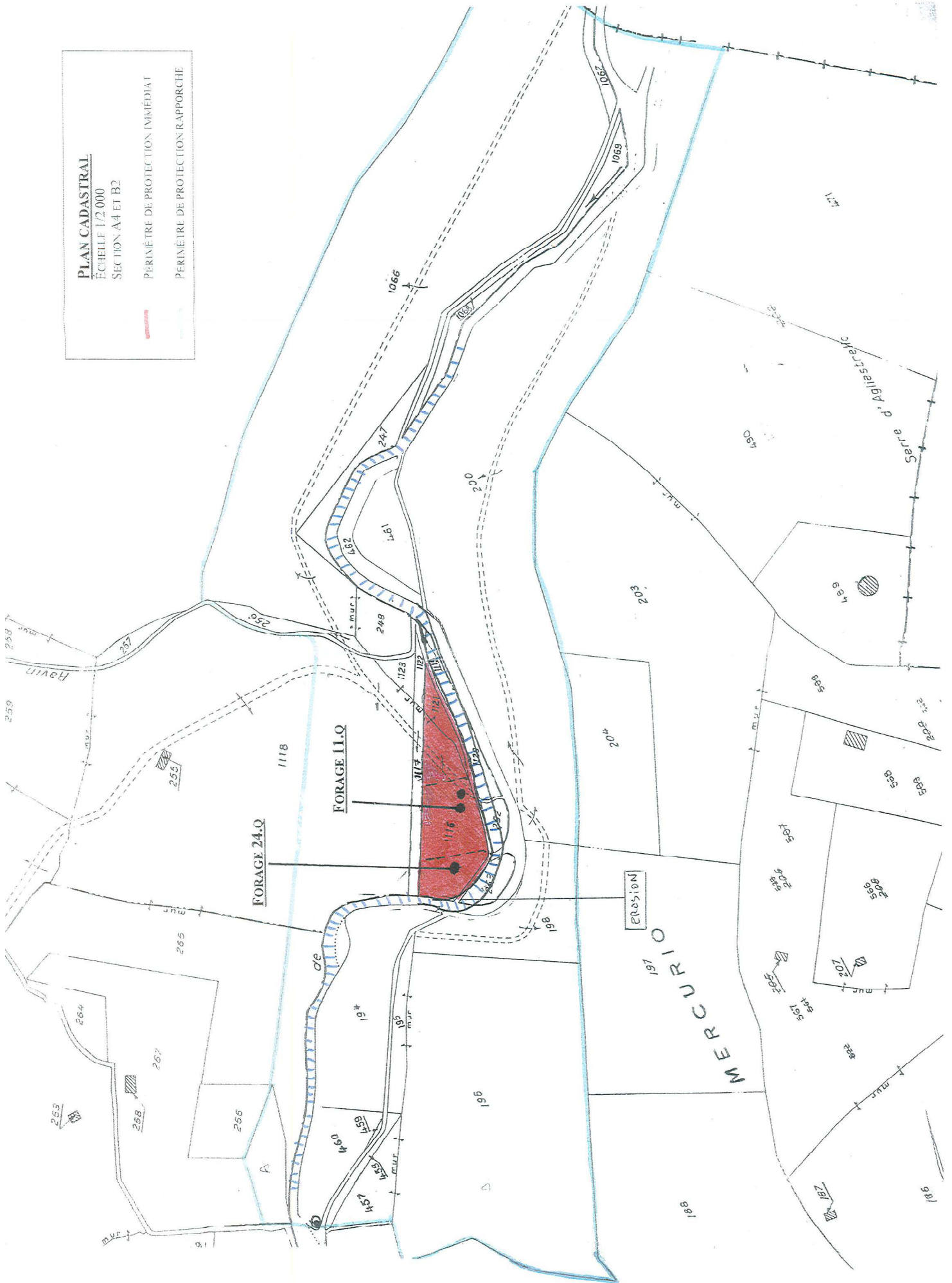
PLAN CADASTRAL

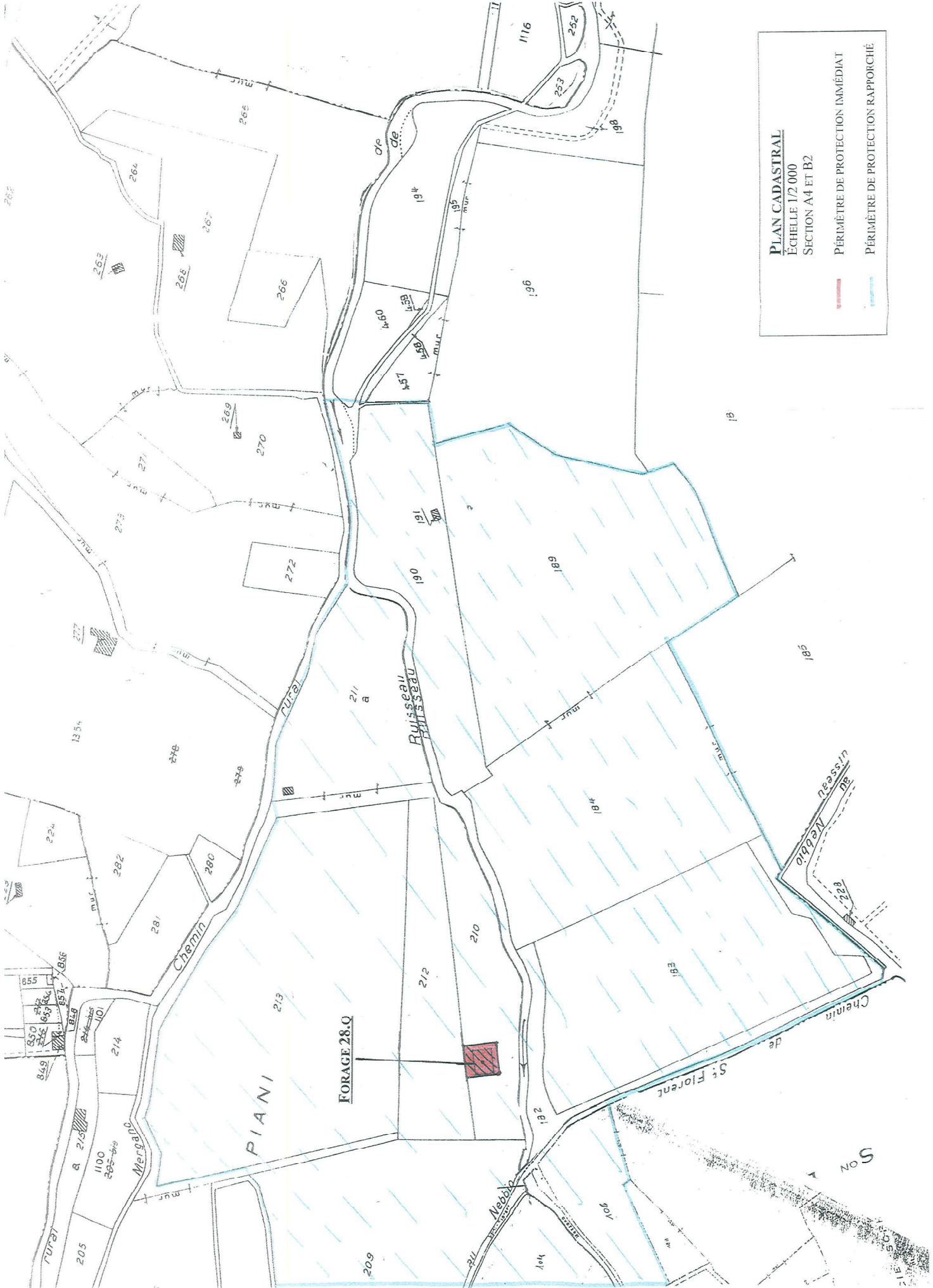
ÉCHELLE 1/2 000

SECTION A4 ET B2

PERIMÈTRE DE PROTECTION IMMÉDIAT

PERIMÈTRE DE PROTECTION RAPPORTÉE





PLAN CADASTRAL
 ÉCHELLE 1/2 000
 SECTION A4 ET B2
 PÉRIMÈTRE DE PROTECTION IMMÉDIAT
 PÉRIMÈTRE DE PROTECTION RAPPORTÉ

SON

PIANI

FORAGE 28.0

Ruisseau
Ruisseaux

Chemin

St Florent
de

Chemin

Ruisseau
Neddo

Mer 9.000

Neddo

10g

21E

SC

21B

ANNEXE 3

Arrêté de DUP n°2005-313-5 en date du 9 novembre 2005 – Prise d'eau dans la retenue de Padula

RCo01146b / CCoZ0202160
JCA / MOT
Septembre 2025



Direction Départementale
de l'Agriculture et de la Forêt
de Haute-Corse

Arrêté n° 2005-313-5 en date du 9 novembre 2005, annule et remplace l'arrêté n° 2005-287-13 du 14 octobre 2005

- portant déclaration d'utilité publique et autorisation au titre du code de l'environnement des prélèvements en eau issus de la prise d'eau dans l'Aliso et dans la retenue de Padula en vue de la consommation humaine
- déclarant d'utilité publique l'instauration des périmètres de protection correspondants sur les communes de Pieve, Oletta, San Gavino di Tenda et Olmeta di Tuda,
- déclarant la cessibilité des terrains situés dans les périmètres de protection immédiate des captages.

**LE PREFET DE HAUTE-CORSE
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,
- VU les décrets n° 93-742 (modifié) et n° 93-743 du 29 mars 1993 (modifié) relatifs respectivement aux procédures et à la nomenclature d'autorisation et de déclaration prévues par les articles L.214-1 à L.214-6 du Code de l'Environnement,
- VU le code de l'expropriation, notamment ses articles R.11.4 à R.11.14 et R.11-20 à R.11-26,
- VU le code de l'environnement, notamment les articles L.214-1 à L.214-6 et L.215-13,
- VU le code de la santé publique, notamment les articles L.1321-2, L.1321-7 et R.1321-6 à 10 et annexes 13-1 à 13-3,
- VU le dossier et les plans des lieux annexés présentés par monsieur le Président de l'Office d'Équipement Hydraulique de Corse dûment habilité par délibération en date du 31 mars 2003, et soumis à enquête publique,
- VU l'arrêté n° 04/50-127 en date du 26 novembre 2004 (modifié) portant ouverture des enquêtes publique et parcellaire conjointes menées du 11 janvier 2005 au 9 février 2005 en vue de l'autorisation des ouvrages de prélèvement en eau pour l'alimentation de la région du Nebbio,
- VU l'avis émis par le Commissaire enquêteur,
- VU l'avis des services de l'Etat préalablement consultés,
- VU le rapport du Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt de la Haute-Corse,
- VU l'avis émis par le Conseil Départemental d'Hygiène en date du 21 septembre 2005,
- VU l'arrêté du Préfet de la Haute-Corse n°04/938 en date du 19 avril 2004 instituant la Mission Interservices de l'Eau en Haute-Corse,
- VU l'arrêté du Préfet de la Haute-Corse n° 2005-221-1 en date du 9 août 2005 portant délégation de signature à Monsieur Roger TAUZIN, Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt de la Haute-Corse ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2005-287-13 du 14 octobre 2005,

Considérant l'erreur matérielle inscrite au paragraphe 4.1-B de l'article 4 de l'arrêté n° 2005-287-13 du 14 octobre 2005,

Le pétitionnaire ayant été dûment consulté,

SUR proposition du Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt de la Haute-Corse,

ARRETE

Article 1 L'arrêté préfectoral n° 2005-287-13 du 14 octobre 2005 est annulé.

Article 2 DECLARATIONS D'UTILITÉ PUBLIQUE

Sont déclarés d'utilité publique :

- 1/ La dérivation des eaux de l'Aliso et le prélèvement d'eau brute dans la retenue de Padula.
- 2/ Les travaux à entreprendre en vue de l'aménagement des prises d'eau .
- 3/ L'instauration des périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée autour de la prise d'eau dans l'Aliso et de la retenue de Padula.

Article 3 AUTORISATIONS

- 1/ L'Office d'Équipement Hydraulique de Corse est autorisé à exploiter, à traiter et à distribuer en vue de la consommation humaine la ressource en eau provenant de la prise d'eau dans l'Aliso et de la retenue de Padula.
- 2/ Il est autorisé à réaliser les travaux d'aménagement tels que décrits dans le dossier de demande d'autorisation soumis à enquête publique.
- 3/ Pour satisfaire aux besoins de la région du Nebbio en période de pointe estivale, le volume mobilisé en eau sera au maximum de l'ordre de 2 millions de m³. Pour la prise d'eau dans l'Aliso, le volume maximal prélevé ne devra pas excéder un débit de 240 l/s soit 864 m³/h pendant les périodes hivernales et automnales. Il sera maintenu un débit réservé dans l'Aliso de 60 l/s.

Article 4 MESURES DE SURVEILLANCE ET DE CONTROLE

L'entretien des installations (captage, adduction, stockage) sera assuré par l'Office d'Équipement Hydraulique de Corse qui devra vérifier régulièrement l'état de ces installations et intervenir en cas de nécessité. Le contrôle de la qualité de l'eau devra être assuré en conformité avec le programme d'analyses défini à l'annexe 13-2 du code de la santé publique.

Le déclarant mettra ainsi en place, aux points du réseau définis par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales de la Haute-Corse, des dispositifs permettant la prise d'échantillons d'eau, et assurera une surveillance permanente de la qualité de l'eau en application de l'article R.1321-15 du code précité.

En cas d'accident et de déversement de produits polluants aux abords de la prise d'eau dans l'Aliso ou de la retenue de Padula, l'Office d'Équipement Hydraulique de Corse devra être alerté. Dans le cas où les eaux seraient affectées par une pollution dont la toxicité pourrait s'avérer dangereuse à court terme, l'OEHC devra prévoir un approvisionnement de secours (citernes ou bouteilles d'eau distribuées aux habitants) le temps nécessaire.

L'exploitant est tenu d'installer un compteur volumétrique aux différents points de prélèvement. Il notera les prélèvements mensuels sur un registre qu'il tiendra à la disposition des services chargés de la police de l'eau ; les incidents d'exploitation y seront eux aussi consignés.

Article 5 PERIMETRES DE PROTECTION DES CAPTAGES

Les états et plans parcellaires figurent en annexe au présent arrêté.

5.1- PRISE D'EAU DANS L'ALISO

5.1-A/Périmètre de protection immédiate

Le périmètre de protection immédiate englobe les abords de la prise d'eau sur une longueur de 100 m et une largeur de 40 m à partir de l'ouvrage et vers l'amont pour englober la petite retenue.

Les terrains situés en rive droite de l'Aliso sont à acquérir par l'Office d'Équipement Hydraulique de Corse. Les parties de parcelles concernées sont situées sur la commune de Pieve – section A – n° 293 (100 m²) et 294 (600 m²).

La parcelle n° 639 – section G sur la commune de San Gavino di Tenda est concernée en totalité et est propriété de l'OEHC.

Pour protéger la ressource, les travaux suivants ont été définis par l'hydrogéologue agréé :

- La clôture en rive gauche, d'une hauteur de 2 mètres est constituée d'un grillage à mailles larges et rigides sur un soubassement bétonné sur 100 mètres de longueur suivants les prescriptions du rapport complémentaire de l'hydrogéologue du 15 mars 2005.
- Il sera mis en place le long du chemin de service, en continuité avec le soubassement de la clôture, un système de fossés assurant l'interception des eaux de ruissellement de la piste et des prairies pour éviter tout déversement au niveau de la prise d'eau.
- Une porte sera aménagée au droit de la prise pour permettre l'accès au personnel d'entretien uniquement.
- En rive droite, une clôture similaire à celle de l'autre rive intéressera les parcelles n° 293 et 294 de la section A du cadastre de la commune de Pieve sur une bande de 8 à 10 mètres.

- En amont et en aval, compte tenu des risques de crues, cette clôture sera matérialisée uniquement par 3 fils de fer superposés empêchant l'accès au plan d'eau aux animaux. Cette clôture légère rejoindra les clôtures grillagées parallèles au fleuve.
- L'ensemble du périmètre sera entretenu régulièrement par un débroussaillage mécanique, tout en conservant les arbres à hautes tiges. Des panneaux de signalisation indiqueront une prise d'eau pour l'alimentation en eau potable et les prescriptions d'usage.

L'intérieur de ce périmètre devra être régulièrement entretenu, le sol débroussaillé. Il y sera interdit toute activité ne relevant pas de l'entretien des installations, tout dépôt de matières dangereuses et polluantes.

5.1-B/ Périmètre de protection rapprochée

Ce périmètre doit protéger efficacement la prise d'eau vis à vis de la migration souterraine des substances polluantes.

Il correspond à un quadrilatère d'environ 250 x 400 m à cheval sur la rivière, essentiellement en amont de la prise et concerne les parcelles G 636, 637, 638 et 640 et, pour partie, 641 sur la commune de San Gavino di Tenda et les parcelles A 293 et 294 sur la commune de Pieve.

La parcelle 641 n'est concernée que pour sa partie orientale ; l'emplacement de la bergerie étant situé dans le périmètre de protection éloignée du fait de la nature géologique des sols (formations schisteuses et métabasaltiques du Malvédere moins perméables).

A l'intérieur du périmètre de protection rapprochée non clos susvisé, toutes activités ou occupations du sol susceptibles de nuire à la qualité des eaux sont soumises à la réglementation générale.

Pour les cas ne relevant pas de la réglementation générale, des prescriptions spécifiques entraînant des servitudes administratives ont été établies après avis des services de l'Etat concernés et de l'hydrogéologue agréé.

Seront interdits :

- le forage de puits et l'ouverture de toute excavation,
- l'installation de dépôts d'ordures ou de déchets de quelque nature que ce soit,
- l'installation de carburants et réserves de substances toxiques,
- la pratique du camping,
- l'élevage intensif et le parage permanent d'animaux (le parage de petits troupeaux est toléré)
- toute réalisation de nouvelle voie de communication
- toute construction d'ensembles collectifs (hôtels-restaurants, terrains de camping et toutes autres structures d'accueil)
- et toute autre activité susceptible de porter atteinte à la qualité de l'eau,

5.1-C/ Périmètre de protection éloignée

Dans ce périmètre, les activités sont soumises aux réglementations générales relatives à la protection des eaux.

Le périmètre de protection éloignée concerne le bassin versant de l'Aliso pour lequel aucune activité n'est a priori proscrite. Toutefois, la mise en conformité des stations d'épuration existantes ou la réalisation des installations d'assainissement faisant défaut est nécessaire.

5.2- RETENUE DU BARRAGE DE PADULA

5.2-A/ Périmètre de protection immédiate

Le périmètre de protection immédiate comprend une bande de 5 m de large au-dessus du niveau des plus hautes eaux.

Les parcelles concernées sont les suivantes :

- Sur la commune d'Oletta - section C – n° 371, 448, 954, 958, 961, 963, 970, 974, 975, 976, 979, 980, 981, 986, 988, 990, 992, 994, 996, 998, 1015, 1017, 1019, 1020, 1022, 1026, 1032, et 1035 qui sont déjà propriété de l'Office.
- Sur la commune d'Olmèta di Tuda - section A – n° 80, 168, 171, et 172 sont déjà propriété de l'Office. La parcelle C 367 noyée par les eaux de la retenue est à acquérir (700 m²)/

Les parcelles C 982 et 973 (pour partie) ont permis la réalisation du rétablissement de la route coupée par la retenue et sont propriété de la commune d'Oletta. Les biens étant inaliénables en l'état ; une convention spécifique devra être établie.

Au sein de ce périmètre de protection immédiate, toute activité ou occupation du sol autre que celle liée à l'exploitation de l'ouvrage sera strictement interdite.

Des prescriptions spécifiques entraînant des servitudes administratives ont été établies après avis des services de l'Etat concernés et de l'hydrogéologue agréé.

- S'agissant d'un plan d'eau de première catégorie, l'alevinage et la pêche seront autorisés dans le cadre des conventions passées avec la Fédération de la pêche. L'accès à la retenue sera uniquement pédestre.

- La navigation à voile, à rames ou à moteur et la baignade sont interdites.
- Une clôture de 2 m de haut sera installée en limite du terrain de l'auberge implantée en bordure nord de la parcelle C 977 de la commune d'Oletta.
- Interdiction de circulation sur la route qui emprunte la digue du ruisseau de VITTE pour les véhicules poids lourds transporteurs de produits toxiques.
- Mise en place de glissières de sécurité de part et d'autre de la route digue et limitation de vitesse à 30 km/h.
- Création d'un fossé bétonné le long de la route digue.
- Aménagement d'un bassin de réception des eaux de ruissellement de la digue (capacité de 100 m³) sur la parcelle 975 de la section C du cadastre de la commune d'Oletta, avec un système de stockage des hydrocarbures ou de produits toxiques en cas d'accident. Les déblais seront disposés en risberme entre le bassin et le plan d'eau.

5.2-B/ Périmètre de protection rapprochée

Ce périmètre doit protéger efficacement la retenue vis à vis de la migration souterraine des substances polluantes. Il correspond à une bande de 100 à 200 m de large au delà de la ligne des plus hautes eaux et du périmètre de protection immédiate.

Les parcelles concernées sont les suivantes :

- sur la commune d'Oletta - section C - n° 360, 361, 395, 423, 424, 436, 448, 951, 954, 958 (pp), 959, 960, 962, 964, 965, 967, 969, 972, 973 (pp), 975 (pp), 977, 978, 979 (pp), 980 (pp), 985, 987, 989, 991, 997 (pp), 999, 1001, 1002, 1003, 1004, 1014, 1016, 1018, 1021, 1023, 1025, 1027, 1031 (pp), 1034, 1036, 1079.
- Sur la commune d'Olmata di tuda - section A - n° 165, 169 et 173.

A l'intérieur du périmètre de protection rapprochée non clos cité susvisé, toutes activités ou occupations du sol susceptibles de nuire à la qualité des eaux sont soumises à la réglementation générale.

Pour les cas ne relevant pas de la réglementation générale, des prescriptions spécifiques entraînant des servitudes administratives ont été établies après avis des services de l'Etat concernés et de l'hydrogéologue agréé.

Le périmètre de protection rapprochée est soumis à des prescriptions qui interdisent :

- le forage de puits et l'ouverture de toute excavation,
- l'installation de dépôts d'ordures ou de déchets de quelque nature que ce soit,
- l'installation de carburants et réserves de substances toxiques,
- la pratique du camping,
- l'élevage intensif et le parcage permanent d'animaux (le pacage est toléré)
- toute réalisation de nouvelle voie de communication
- toute construction d'ensembles collectifs (hôtels-restaurants, terrains de camping et toutes autres structures d'accueil)
- et toute autre activité susceptible de porter atteinte à la qualité de l'eau,

Des activités sont réglementées :

- Des règles de bonnes pratiques culturales seront à appliquer pour réduire les risques de pollution diffuse notamment par l'utilisation des produits organiques ou chimiques autorisés les moins nocifs, et par le respect des prescriptions d'utilisation des produits, en particulier au niveau du dosage.
- La construction de maisons individuelles ou de gîtes ruraux pourra être autorisée sous les conditions suivantes : superficie du terrain de chaque construction supérieure à 2 500 m², implantation des constructions et des dispositifs d'assainissement à une distance minimum de 100 m du niveau des plus hautes eaux de la retenue, et étude hydrogéologique préalable pour tout assainissement autonome.

Une attention particulière sera apportée au suivi réglementaire des paramètres bactériologiques et physico-chimiques ; la fréquence des prélèvements sera adaptée aux résultats.

5.2-C/ Périmètre de protection éloignée

Dans ce périmètre, les activités sont soumises aux réglementations générales relatives à la protection des eaux. Il concerne le bassin versant de la retenue de barrage pour lesquels aucune activité n'est a priori proscrite. Toutefois, la mise en conformité des stations d'épuration existantes ou la réalisation des installations d'assainissement faisant défaut est nécessaire.

Article 6 TRAITEMENT

Dès lors que les travaux de protection des prises d'eau s'avèreraient insuffisants à garantir la conformité bactériologique de l'eau, il sera procédé à la mise en place d'un traitement et éventuellement d'une filtration préalable de l'eau.

Article 7 DELAIS DE MISE EN CONFORMITE

Les installations, activités et dépôts existants à la date du présent arrêté devront satisfaire aux obligations prescrites dans un délai maximal de 2 ans.

Article 8 CESSIBILITE DES TERRAINS

Sont déclarées cessibles au profit de l'Office d'Équipement Hydraulique de Corse conformément aux plans et états parcellaires annexés au présent arrêté les parcelles comprises dans les périmètres de protection immédiate des captages dont l'exploitation est autorisée.
La présente cessibilité est valable pour une durée de 6 mois.

Article 9 ACQUISITION DES TERRAINS COMPRIS DANS LE PERIMETRE DE PROTECTION IMMEDIATE

L'Office d'Équipement Hydraulique de Corse est autorisé à acquérir, soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation, exécutée en vertu du code de l'expropriation, dans un délai de 5 ans à compter de la date de signature du présent arrêté, les terrains nécessaires à l'établissement du périmètre de protection immédiate.

Article 10 QUICONQUE AURA CONTREVENU AUX DISPOSITIONS PRECITEES sera passible des peines prévues à l'article 44 du décret n°93.742 du 29 mars 1993 susvisé.

Article 11 MODIFICATION

Tout changement de ressource ou toute modification du débit maximal autorisé feront l'objet d'une nouvelle autorisation préfectorale conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Article 12 PUBLICATIONS ET AFFICHAGES

Le présent arrêté sera par les soins et à la charge du pétitionnaire :

- publié in extenso au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Corse,
- affiché en mairies d'Oletta, Olmeta di Tuda, Pieve et San Gavino di Tenda., procès-verbal de l'accomplissement de cette formalité étant dressé par les maires.

Un avis d'information du public sera inséré, aux frais du pétitionnaire, dans deux journaux locaux.

Afin d'assurer la pérennité des servitudes, le présent arrêté devra être communiqué lors des changements de propriétaires.

Article 13 INDEMNISATION

L'Office d'Équipement Hydraulique de Corse devra indemniser toutes personnes de tous dommages qui leur auront été éventuellement causés par l'exécution du projet.

Article 14 DROITS DES TIERS

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

L'autorisation obtenue par le pétitionnaire ne dispense pas de l'obligation d'obtenir les autorisations relatives à d'autres réglementations.

Article 15 EXECUTION

Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Corse, le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt de la Haute-Corse, le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales de la Haute-Corse, chargés de la police des eaux, le président de l'Office d'Équipement Hydraulique de Corse, sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 16 DÉLAI ET VOIE DE RECOURS

La présente décision ne peut être déférée qu'au Tribunal Administratif. Le délai des recours est de deux mois pour le permissionnaire et commence à courir du jour où la présente décision a été notifiée.

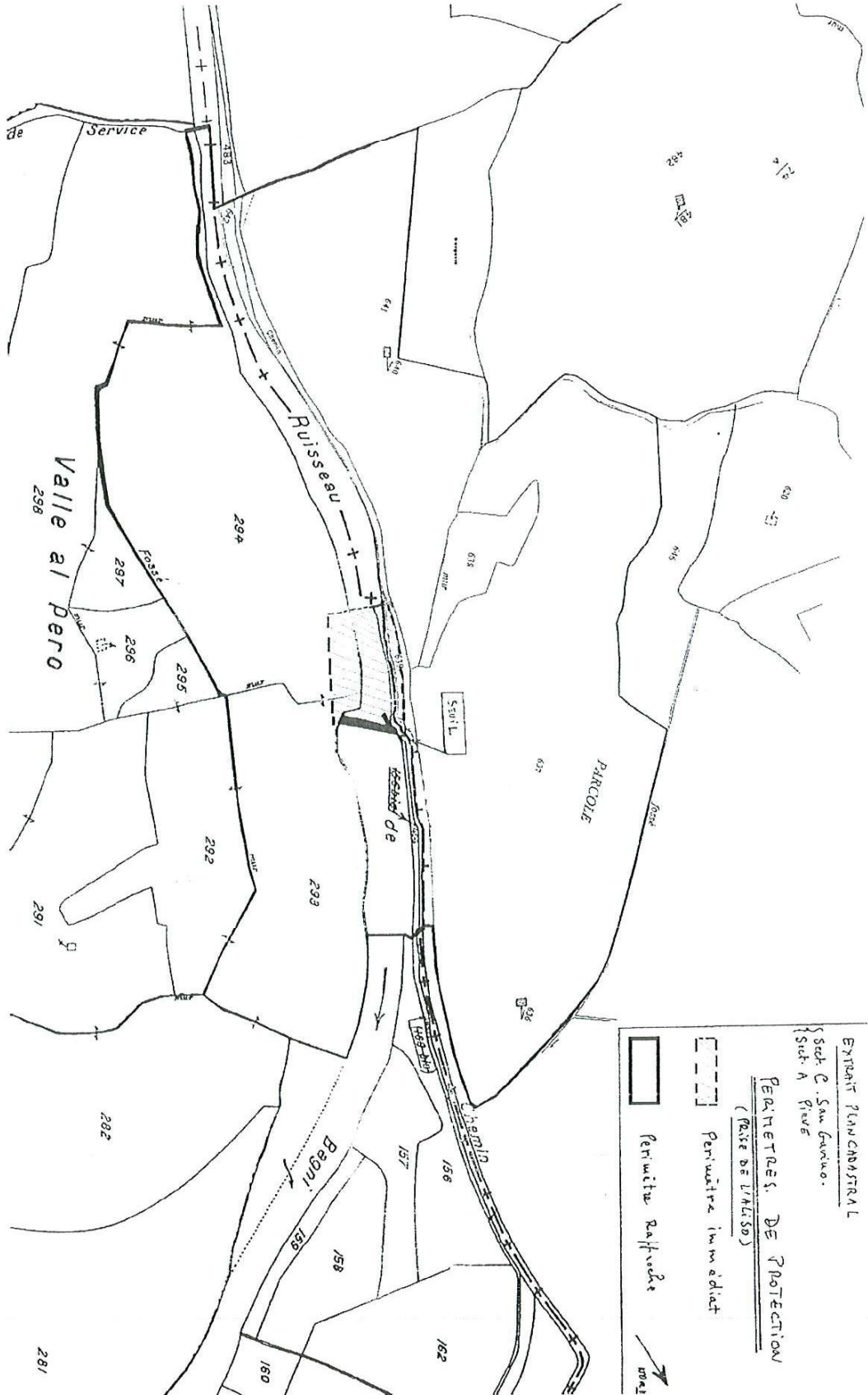
Pour le Préfet et par délégation,
Le Chef du Service
Environnement et Forêt,


Gilbert DUPUY

ANNEXE I

Arrêté n° 2005-313-5 en date du 9 novembre 2005

PLAN PARCELLAIRE – PRISE D'EAU DANS L'ALISO



**ETATS PARCELLAIRES
PÉRIMÈTRES DE PROTECTION IMMÉDIATE DES SITES DE PRÉLÈVEMENTS**

N° Parcelle	SECT.	Lieu dit	PROPRIÉTAIRE	ADRESSE	SUPERFACE TOTALE (m ²)	SURFACE A ACQUÉRIR (m ²)
Prise d'eau dans l'Aliso						
Commune de PIEVE						
293	A	Valle al Pero	Mr GIORGETTI Jean Baptiste	20217 OGLIASTRO	14 760	100
294	A	Valle al Pero	Mr CARRARA Jean	20246 PIEVE	21 760	600
Commune de SAN GAVINO DI TENDA						
La parcelle concernée sur la commune de San Gavino di Tenda, 639 Section G est déjà propriété de l'OEHC						

N° Parcelle	SECT.	Lieu dit	PROPRIÉTAIRE	ADRESSE	SUPERFACE TOTALE (m ²)	SURFACE A ACQUÉRIR (m ²)
Retenne de Padula.						
Commune d'OLETTA						
367	C	Gianluogio	- Vve COSTA François Xavier née FATTICI Marie- Lucie - Mme COSTA Anna- Bernadette Laure épouse ORSEITI Dominique - Mr COSTA Don-Jean époux RAIBAUD Bernadette - Mme COSTA Marie- Bernadette épouse GIUDICELLI Dominique	Quartier Carmolacce 20232 OLETTA 1. Résidence « Les capucins » 20660 BASTIA Fovo. Casanova 20250 - CORTE Bt 7. Logement 35 4. place Nationale 75 013 PARIS	726	RAPPEL : - une ordonnance d'expropriation des travaux d'aménagement hydraulique du 25/06/00, « barrière de PADULA » a été rendue le 19 septembre 1991, par le juge de Tribunal de Grande Instance de Bastia. - une indemnité a été versée au représentant des propriétaires de la dite parcelle. - Une demande de transfert de propriété a été effectuée par l'OEHC auprès de Mr Le Conservateur des hypothèques. - Cette demande a été reprise aux motifs de non présentation de fiche hypothécaire et absence d'origine de propriété.
Les parcelles concernées sur la commune d'Oletta, ci-après désignées : section C 371, 368, 384, 385, 447, 448, 451, 452, 453, 455, 458, 459, 951, 954, 958, 959, 961, 963, 966, 968, 970, 974, 975, 976, 978, 979, 980, 981, 983, 984, 986, 988, 990, 992, 994, 996, 998, 1000, 1015, 1017, 1019, 1020, 1022, 1024, 1026, 1028, 1032, 1033 et 1035 sont déjà propriétés de l'OEHC						

Commune d'OLMETA DI TUDA	
Les parcelles concernées sur la commune d'Oletta di Tuda, section A 80, 164, 168, 171 et 172, sont déjà propriétés de l'OEHC	
Superficie totale des nouvelles acquisitions à effectuer par l'OEHC :	700 m²

ANNEXE IV

Arrêté n° 2005-313-5 en date du 9 novembre 2005

ETATS PARCELLAIRES
Périmètres de protection rapprochée des sites de prélèvements

Prise d'eau dans l'Aliso.

N° Parcelle	Sect.	Lieu dit	PROPRIETAIRE	ADRESSE	SURFACE TOTALE (m2)	SURFACE CONCERNEE (m2)
Commune de SAN-GAVINO-DI-TENDA						
637	G	Pargoie	Mr MORATTI Charles Jean Tiburce	20246 Santo Pietro di Tenda	40 155	40 155
636	G	Pargoie			2 535	2 535
638	G	Pargoie	S.A CHAIX de BORGO	L boulevard Saint-Maurice 94220 Charenton le Pont	14 511	
641	G	Pargoie			12 227	
640					26 738	
Commune de PIEVE						
293	A	Valle al Pero	Mr GIORGETTI Jean Baptiste	20217 Ogliastro	14 760	14 660
294	A	Valle al Pero	Mr CARRARA Jean	20246 Piève	21 760	21 160

Retenue du barrage de Padula

Commune d'OLETTA

N° Parcelle	Sect.	Lieu dit	PROPRIETAIRE	ADRESSE	SURFACE TOTALE (m2)	SURFACE CONCERNEE (m2)
360	C		Mr ROMANACCE Don Jean, ép BLANCHARD Simone Marinette Emphytéote GARCIA Emile	Route de la Conca 20217 St-Florent	4 264	4 264
361	C		Mme TOMASINI Liliane Marie	Palmola 20232 Oletta	4 589	4 589
395	C	Pedalto	Mme MARENGO Joseph Antoine née GINESTRA Marie Ursule	20232 Oletta	9 040	9 040
423	C	Mondole Bianco	Mme MENAGER Jean Paul née LUIGGI Simone Rose Luc.	22, impasse du Laurier 13007 Marseille	1 634	1 634
424	C	Mondole Bianco	Consorts GUERRINI, pour compte Société STELLA en formation	Les Terrasses de Fontanone 20200 Ville di Pietrabugno	37 450	37 450
430	C	Vitte	SARL IMAGRA pour OUSSELIN Francis	Domaine de Belle Lasagne 20232 Olmeta di Tuda	4 400	1 670
436	C	Vagliole	Mme PIERI Adolphe, née BOCCHECIAMPE Marie Flore	Lupino 20600 Bastia	11 900	11 900
437			Mr BOCCHECIAMPE Jean François	Guaiteia 20200 Ville di Pietrabugno		
952	C	Parata	Commune d'Oletta	20232 Oletta	874	874
955	C	Padula			3 615	1 260
959	C	Parata			1 821	1 821
962	C	Padula			101	101

N° Parcelle	Sect.	Lieu dit	PROPRIETAIRE	ADRESSE	SURFACE TOTALE (m2)	SURFACE CONCERNEE (m2)
964	C		Mr ROMANACCE Don Jean. époux BLANCHARD Simone Marinette	Route de la Conca 20217 St-Florent	7 519	7 519
965	C		Emphytéote GARCIA Emile		8 630	8 630
967	C	Mergano	SARL IMAGRA	Domaine de Belle Lasagne 20232 Olmeta di Tuda	7 855	7 855
969	C	Vagliole	Mr ARENA Jean Baptiste.	20253 Patrimonio	36 863	36 863
971	C	Vagliole	époux CLAVESANI Laurine		9 307	9 307
972	C		Mlle NEGRI Angèle	20232 Oletta	13 328	13 328
			Mr NEGRI Noël. époux FLORI	10, rue Lacépède 13004 Marseille		
			Mme PELLIICCIA Pierre née NEGRI Marie-Françoise	20232 Oletta		
			Mr NEGRI Antoine Noble	Chemin des Bréguières 83136 Rocbaron		
			Mr NEGRI Adelindo	20232 Oletta		
		Mme NEGRI Marie	20232 Oletta			
973	C	Mergano	Commune d'Oletta	20232 Oletta	3 277	3 277
977	C	Mergano	Mr GABRI Joseph Lucien époux GRANINI Joséphine	Santa Croce. 20232 Oletta	6 518	6 518
978	C	Mergano	Commune d'Oletta	20232 Oletta	1 746	1 746
982						
985	C	Vagliole	Mr ARENA Jean Baptiste. époux CLAVESANI Laurine	20253 Patrimonio	14 848	14 848
987 433	C	Vitte	Mr LANDOU Jean-François époux SANTORO	15 rue Dieude 13006Marseille	6 896	6 896
989	C	Vagliole	Mlle SANTAMARIA Marie	20232 Oletta	15 945	15 945
			Mr SANTAMARIA Ours Pierre			
991	C	Padula	Mlle SANTAMARIA Marie Toussaint		1 246	1 246
997	C	Vitte	SARL IMAGRA	Domaine de Belle Lasagne 20232 Olmeta di Tuda	118 104	48 000
999	C	Vitte			623	623
1001	C	Vitte			64 662	64 662
1003	C	Mergano			Commune d'Oletta	237
1004	C	Mergano	Succession de Mr FRANCHI Antoine Marc,époux CONTI	20232 Oletta	1 762	1 762
1014	C	Padula	Mme SANTUCCI Victoire Marie Josephine	L'Annonciade 20200 Bastia	3 478	3 478
1016	C	Padula			13 539	13 539
1018	C	Padula			56 641	56 641
1021 462	C	Vomera	Mlle SANTUCCI Françoise	Qur de l'Annonciade 20200 Bastia	92 592	92 592
1023	C	Vagliole	Mr SANTUCCI André Louis époux GHIRLANDA Marie	20232 Oletta	31 232	31 232
1025	C	-			161	161
1027	C	-			33 453	33 453
1031	C	Furmi- gajola	Mme VESPERINI Nonce née LUIGGI Rose Paulette	20232 Olmeta di Tuda	106 640	55 000
1034	C	Furmi- gajola	Mme PIERI Adolphe. née BOCHECIAMPE Marie Flore	Lupino 20600 Bastia	4 242	4 242
			Mr BOCHECIAMPE Jean François	Guaitela 20200 Ville di Pietrabugno		
1036	C	Furmi- gajola	Mme TOMASINI Liliane Marie	Palmola 20232 Oletta	8 138	8 138
1078	C	Vagliole	Mlle SANTAMARIA Marie	20232 Oletta	100	100
			Mr SANTAMARIA Ours Pierre			
1079	C	Vagliole	Mlle SANTAMARIA Marie Toussainte Louise		5 749	5 749

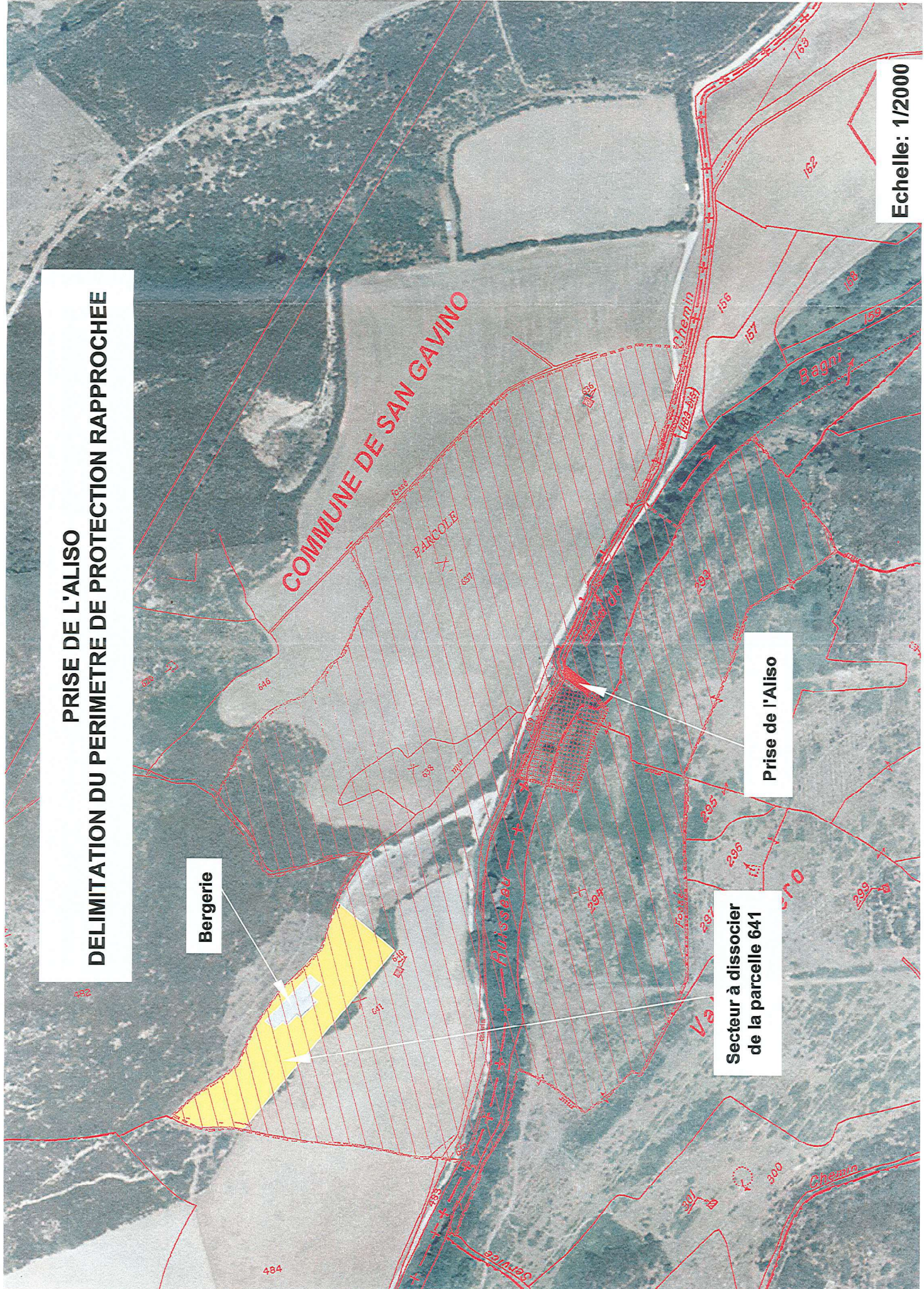
Les autres parcelles concernées sur la commune d'Oletta, ci-après désignées : section C 448 ,951, 954, 958, 960, 975, 979, 980, 995, 1002 et 1032 sont déjà propriétés de l'OEHC

Commune d'OLMETA DI TUDA

N° Parcelle	Sect.	Lieu dit	PROPRIETAIRE	ADRESSE	SURFACE TOTALE (m2)	SURFACE CONCERNEE (m2)
130	A	Suarella	SARL IMAGRA pour OUSSELIN Francis	Domaine de Belle Lasagne 20232 Olmeta di Tuda	400	400
163	A	Belle-callese	Commune d'Olmeta di Tuda	20232 Olmeta di Tuda	4 791	4 791
164	A	Belle-callese	O.E.H.C.	Avenue Paul Giacobbi 20601 BASTIA	9 730	9 730
165	A	Belle-callese	NEGRI Noel /Epoux FLORI copropriétaires	10 rue Lacapède 13004 Marseille	39 825	39 825
166	A	Belle-callese	Commune d'Olmeta di Tuda	20232 Olmeta di Tuda	315	315
169	A	Fossi	SARL IMAGRA pour OUSSELIN Francis	Domaine de Belle Lasagne	125 914	32 000
173	A	Suarella	Francis	20232 Olmeta di Tuda	253 129	39 000

Echelle: 1/2000

PRISE DE L'ALISO
DELIMITATION DU PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE



Bergerie

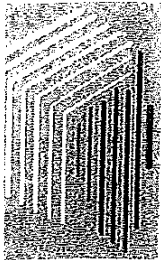
Prise de l'Aliso

Secteur à dissocier
de la parcelle 641

ANNEXE 4

Contrat d'abonnement pour l'achat d'eau brute à l'OEHC

RCo01146b / CCoZ0202160
JCA / MOT
Septembre 2025



OFFICE D'ÉQUIPEMENT HYDRAULIQUE DE CORSE

Établissement public à caractère industriel et commercial - R.C. BASTIA D 330 432 642 - SIREN 330 432 642

SIÈGE SOCIAL : Avenue Paul-Giacobbi - B.P. 678 - 20601 BASTIA CEDEX

☎ Bastia : 04 95 30 93 93 - Télécopieur : 04 95 30 50 29

N° Client: 157919
N° P.D.L. : 30-001-BO-60-1
N° Contrat : 170261

Commune Saint Florent
Hôtel de Ville

20217 SAINT FLORENT

CONTRAT D'ABONNEMENT D'EAU BRUTE A USAGE NON AGRICOLE

AVENANT N°

Je soussigné(e), (2) **Monsieur Claudy OLMETA** demeurant à
l'adresse ci-dessus, **Maire**
Agissant en qualité de (3)
Signataire du présent contrat reconnaît avoir pris connaissance des Conditions générales
d'Abonnement ainsi que des tarifs de vente d'eau annexés au présent contrat et les accepte
sans aucune réserve.

ARTICLE 1 - DUREE DU CONTRAT

Le contrat est souscrit pour une durée de CINQ (5) ans à compter du **01/01/2012**
la première année allant du **01/01/2012** au 31 décembre **2012** est renouvelable dans les
conditions prévues à l'article 2 des **Conditions Générales**.

ARTICLE 2 - USAGE DE L'EAU

L'eau sera utilisée à des fins non agricoles à l'exclusion de tous autres usages.

ARTICLE 3 - ADRESSE DU POINT DE LIVRAISON

Secteur : NEBBIU
N° Prise : BO-60-1

Périmètre : 30-001-BO-60-1

ARTICLE 4 - DEBIT SOUSCRIT

Débit Horaire souscrit : **100 m³/h**

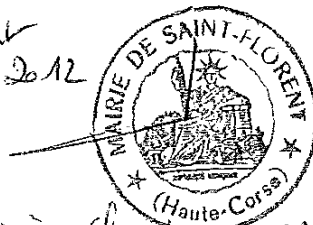
ARTICLE 5 - CLAUSES PARTICULIERES (5)

« **Nouvelle numération point de comptage** »

L'abonné, (4)

Fait en autant d'exemplaires que de droit

A Saint Florent
Le 19/11/2012



Le Maire, Claudy OLMETA

A BASTIA, le

Pour l'Office d'Équipement Hydraulique
de Corse,
Le Chef du Département Clients,

Jean Pierre ALBERTINI

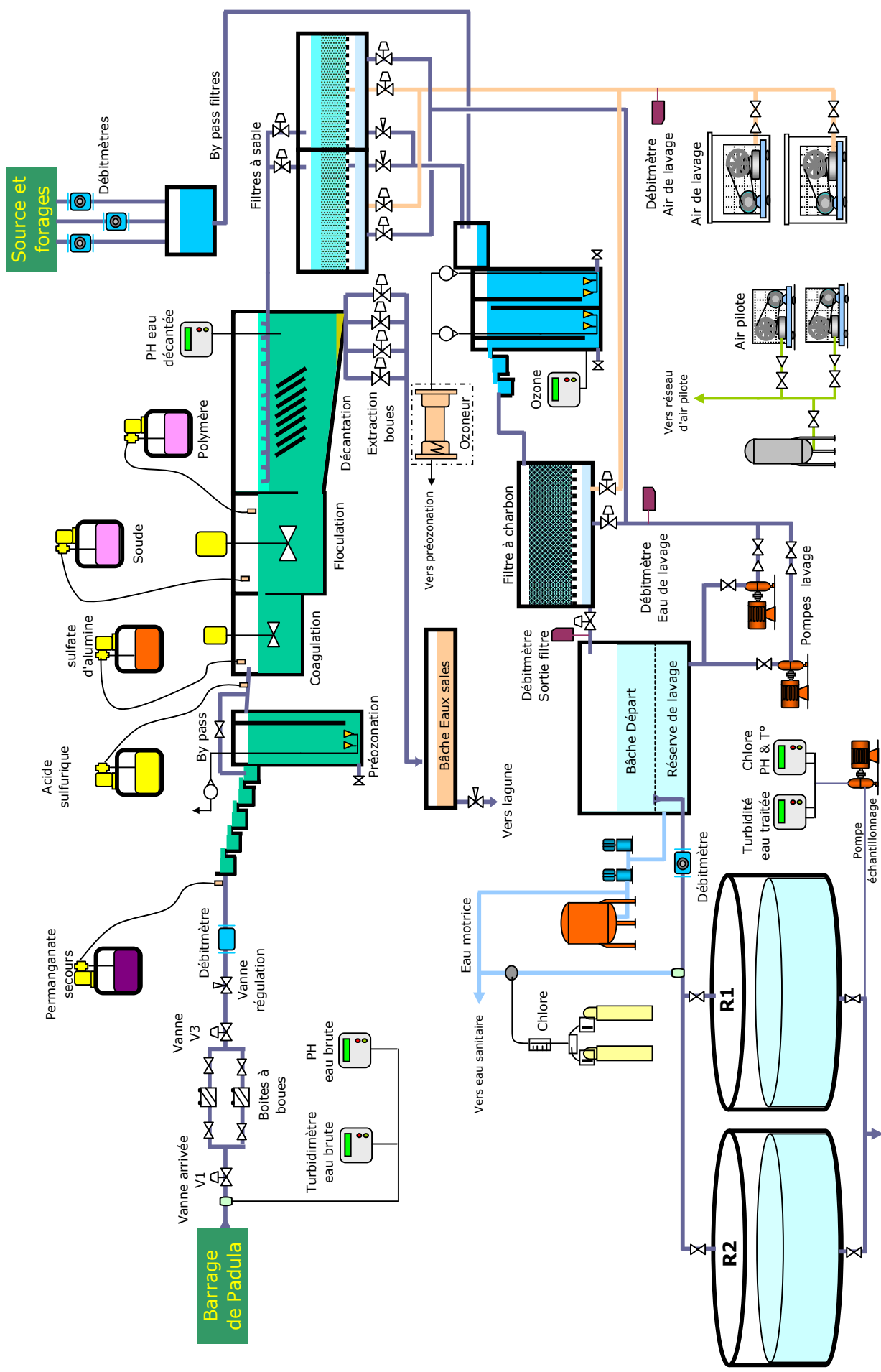
- 1 Rayer les mentions inutiles
- 2 Pour les Sociétés, indiquer la Raison Sociale (Forme, Siège, N° SIRET, Nom, Prénoms, Adresse du représentant) Annexer copie conforme de la délibération lui donnant pouvoir et statuts.
- 3 Propriétaire, Locataire ou Locataire Exploitant, Gérant, Maire
- 4 Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Lu et approuvé »
- 5 Barrer ce cadre si aucune clause n'est inscrite

ANNEXE 5

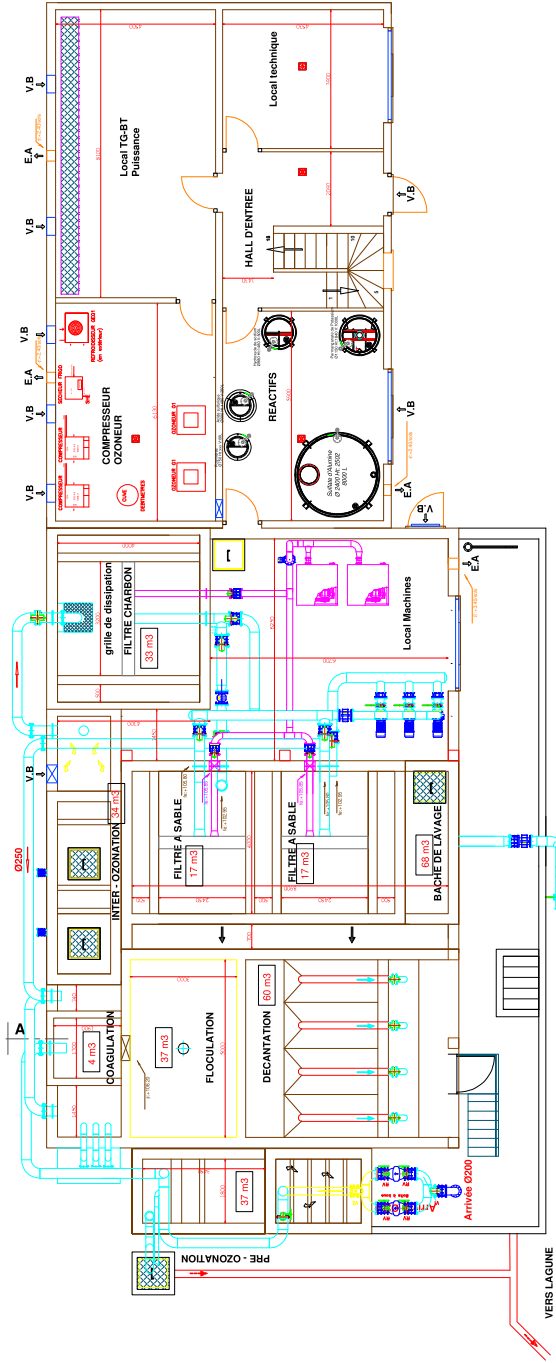
Plan et synoptique fonctionnement de la station de traitement d'eau potable de Saint-Florent (source : Hydrelec Corsica)

RCo01146b / CCoZ0202160
JCA / MOT
Septembre 2025

USINE D'EAU POTABLE DE SAINT FLORENT

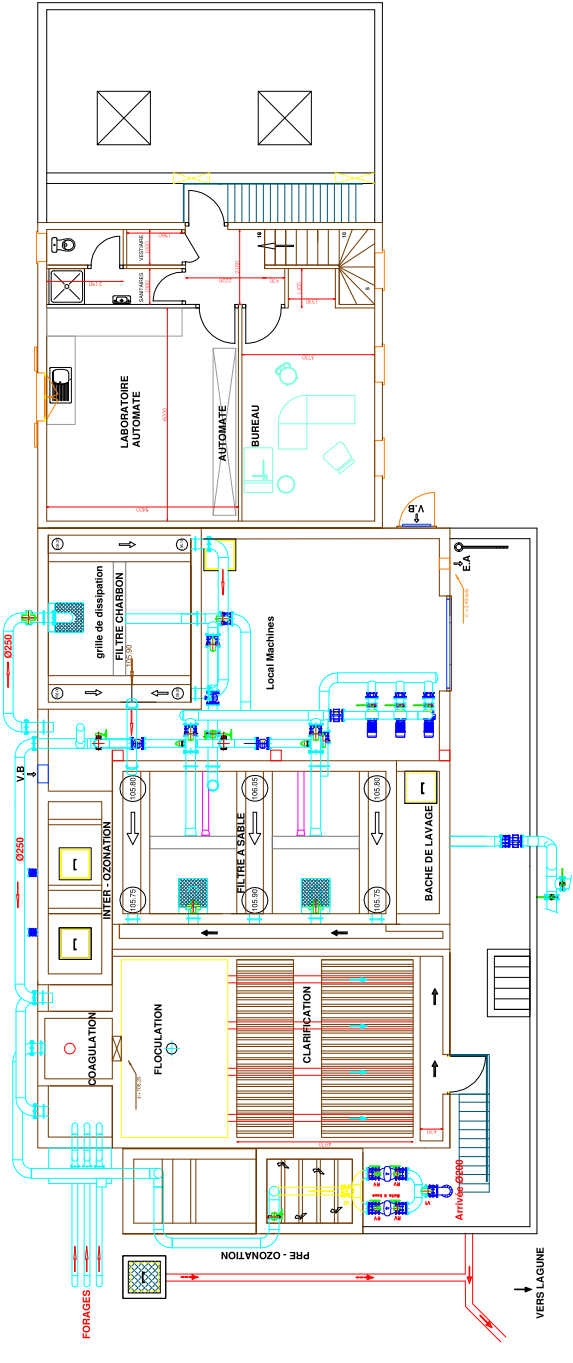


DISTRIBUTION



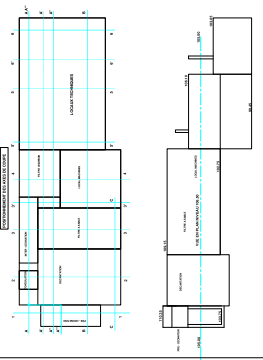
VUE EN PLAN LOCAUX TECHNIQUES NIVEAU 99.45 NGF

VUE EN PLAN RESERVATIONS HYDRELEC



VUE EN PLAN NIVEAU 100.75

VUE EN PLAN TRAITEMENT (DALLEES ENLEVEES)



2

DEPARTEMENT DE LA HAUTE CORSE
COMMUNE DE ST FLORENT
PLANS DE MISE EN OEUVRE DES EQUIPEMENTS HYDRAULIQUES

**STATION DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE
DE ST FLORENT Q=125M3/h**

**VUE EN PAN
LOCAUX TECHNIQUE
LOCAUX REACTIFS**

MAITRE D'OEUVRE MANDATAIRE ENTREPREISE
SNT
PETRON

OFFICE D'ETABLISSEMENT SAARL-HYDRELEC
Hydraulique de Corse LES EAUX & LES ENERGIES

SAARL-HYDRELEC
SARL AU CAPITAL DE 17 400 000 €
TVA Intracommunautaire FR44 878 887 887

NOM	SARL-HYDRELEC	N° de permis	150000010	Date de délivrance	08/01/2010
Adresse	150000010	Etat	FRANCE	Commune	ST FLORENT
Permis	AO	Autocod	JANUAR	08	887 0
Echelle	1/500	Etat	Etat	Diagnostique	Prévisionnel du plan

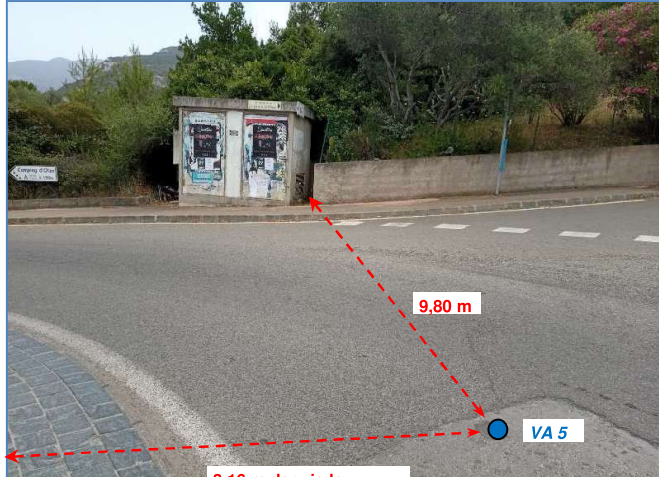
Plan réalisé par : SAARL-HYDRELEC
 Siège social : 20700 AJACCIO - Ventrose - Corse
 Tél : +33 (0)6 88 88 11 11 - Fax : +33 (0)6 88 88 11 10
 SAARL AU CAPITAL DE 17 400 000 €
 TVA Intracommunautaire FR44 878 887 887

ANNEXE 6

Carnet de vannage

RCo01146b / CCoZ0202160
JCA / MOT
Septembre 2025

Vanne 5

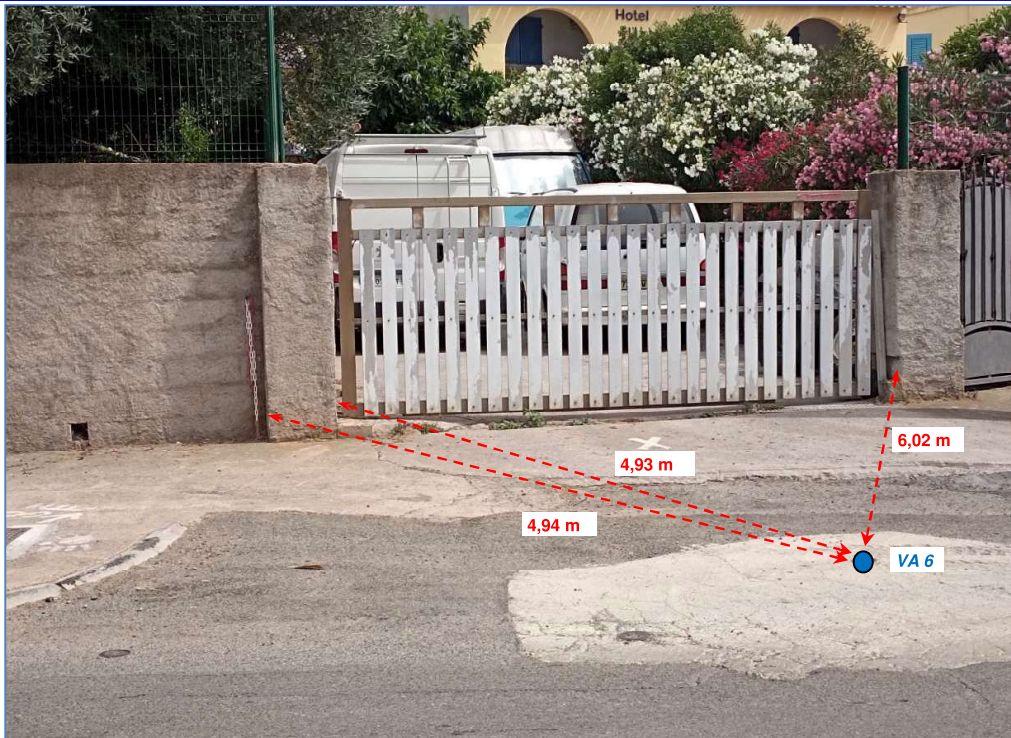


3,16 m depuis la
bordure du rond point



Commentaires / Localisation : VA 5, RD 81, au niveau du rond point (mesures prises avec les angles du GC et le rond point).

Vanne 6



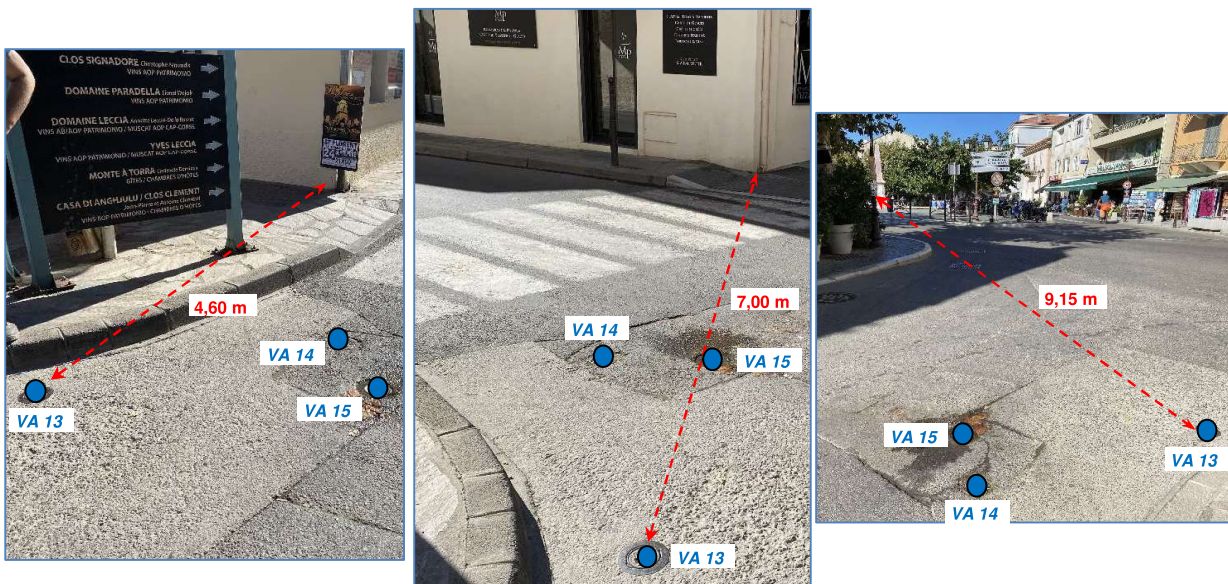
Commentaires / Localisation : VA 6, RD 81 (mesures prises avec les angles du GC).

Vanne 8



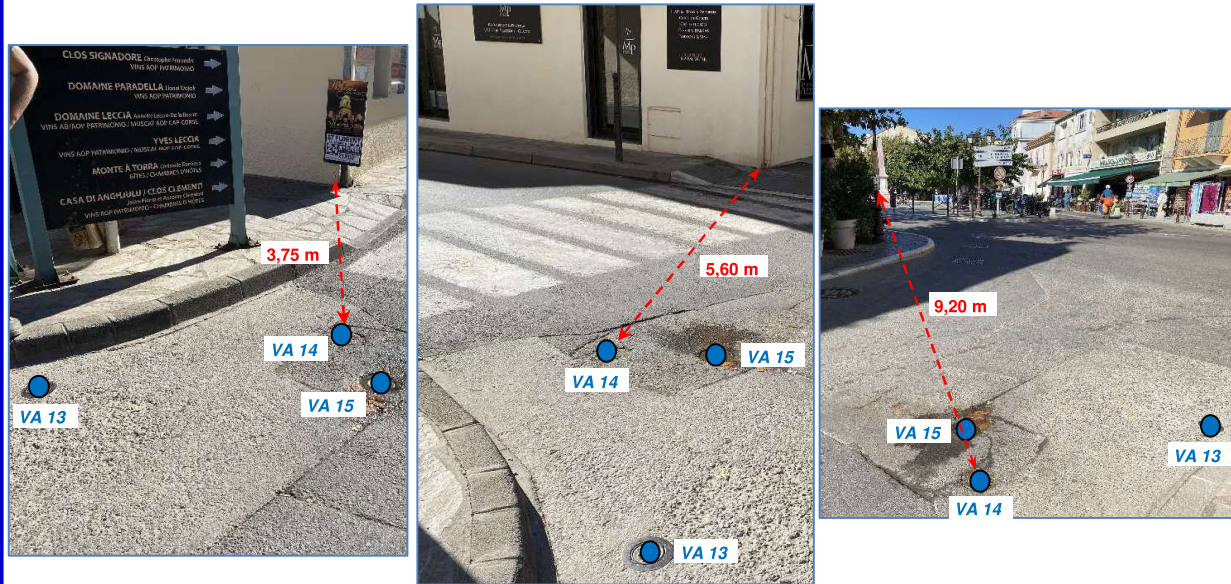
Commentaires / Localisation : VA 8, RD 81, (mesures prises avec les angles du GC de l'Hotel U Liamone).

Vanne 13



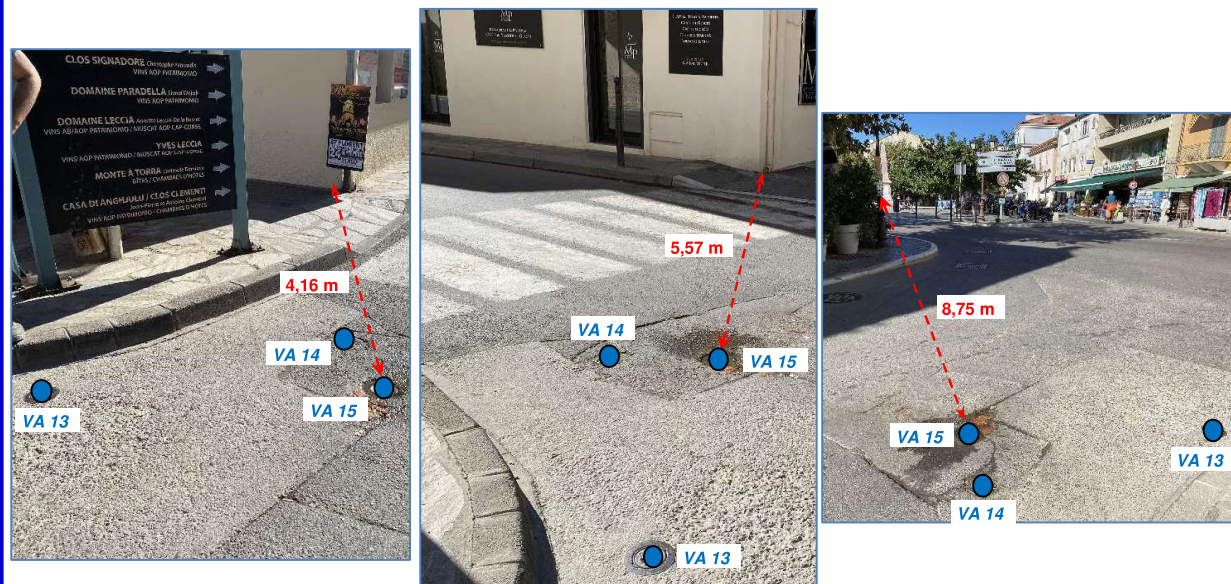
Commentaires / Localisation : VA 13, Village de Saint-Florent, au niveau de l'intersection entre la RD 81 et la route de la cathédrale (mesures prises avec les angles du GC et le lampadaire).

Vanne 14



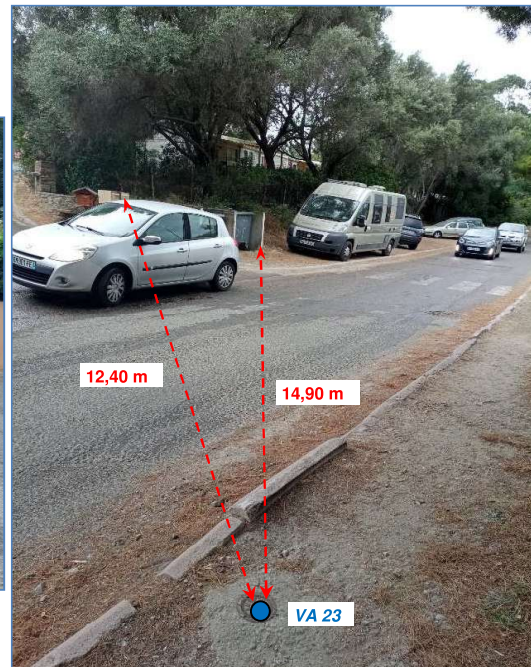
Commentaires / Localisation : VA 14, Village de Saint-Florent, au niveau de l'intersection entre la RD 81 et la route de la cathédrale (mesures prises entre les angles du GC et le lampadaire).

Vanne 15



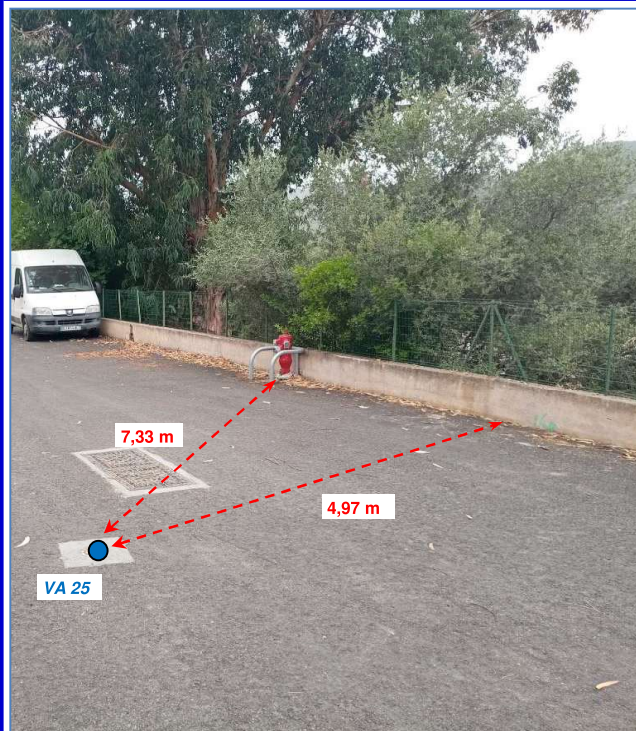
Commentaires / Localisation : VA 15, Village de Saint-Florent, au niveau de l'intersection entre la RD 81 et la route de la cathédrale (mesures prises entre les angles du GC et le lampadaire).

Vanne 23



Commentaires / Localisation : VA 23, Roya, au niveau de l'intersection (mesures prises avec les angles du GC).

Vanne 25



Commentaires / Localisation : VA 25, Fromontica (mesures prises entre les angles du GC et le poteau incendie).

Bouche de lavage 1



Commentaires / Localisation : BL 1, Fromontica, devant le portail de la parcelle section AA n°85 (mesures prises avec les angles du GC).

Bouche de lavage 3



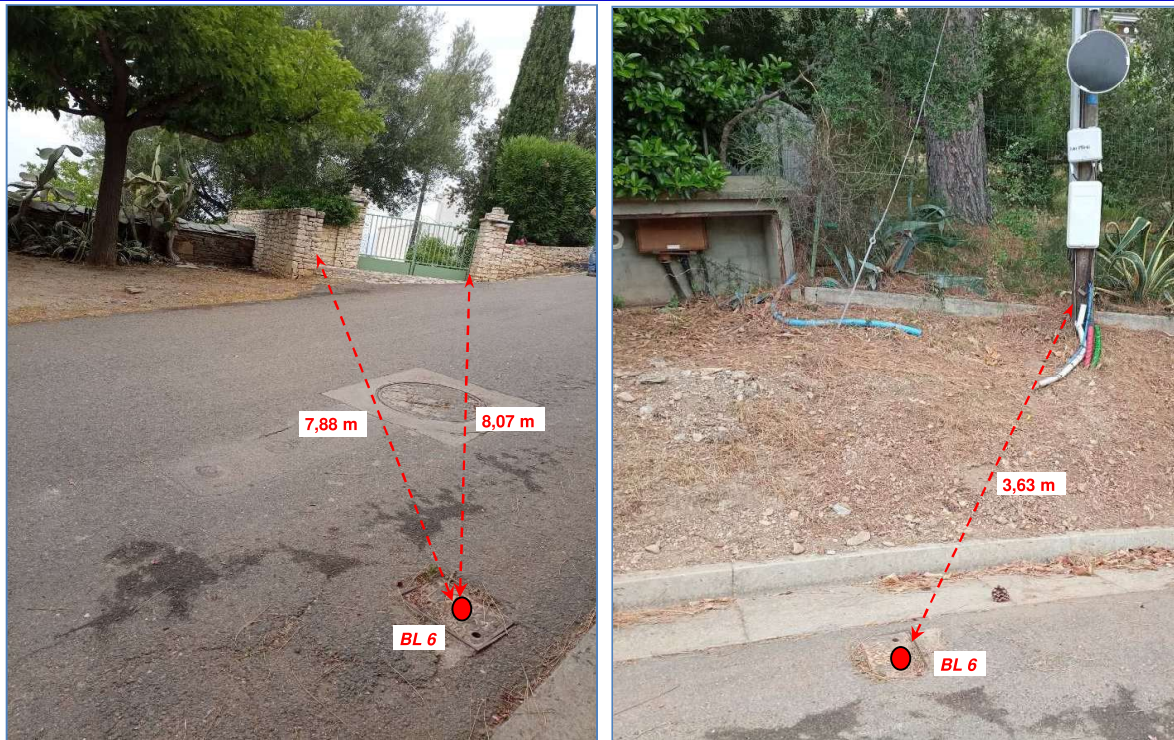
Commentaires / Localisation : BL 3, Fromontica (mesures prises avec les angles du GC).

Bouche de lavage 5



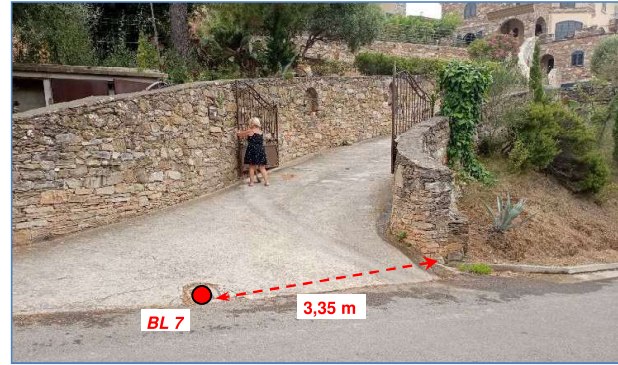
Commentaires / Localisation : BL5, Fromontica (mesures prises avec les angles du GC).

Bouche de lavage 6



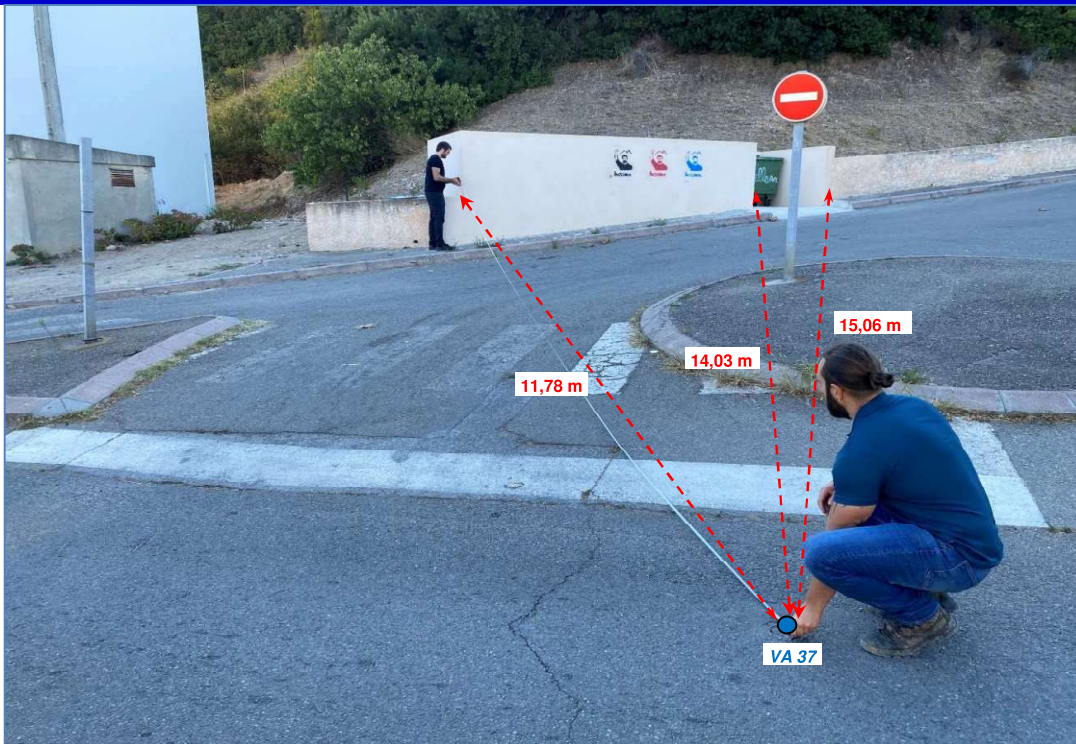
Commentaires / Localisation : BL 6, Fromontica (mesures prises avec les angles du GC).

Bouche de lavage 7



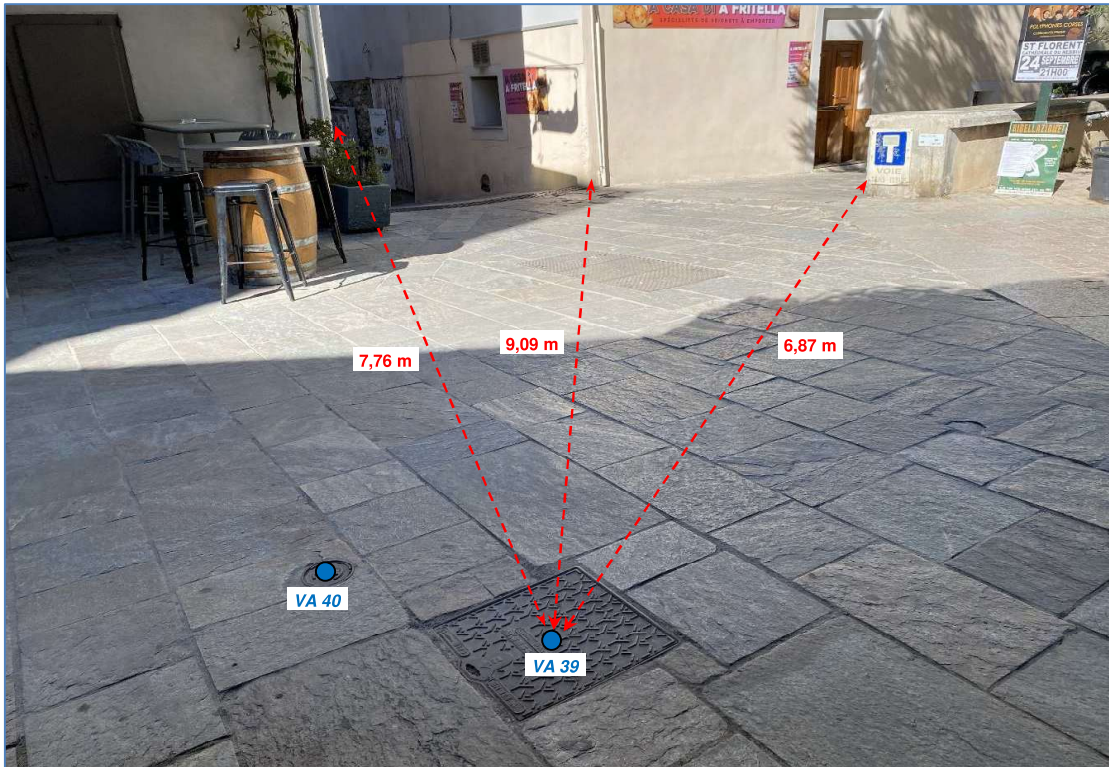
Commentaires / Localisation : BL7, Fromontica (mesures prises avec les angles du GC).

Vanne 37



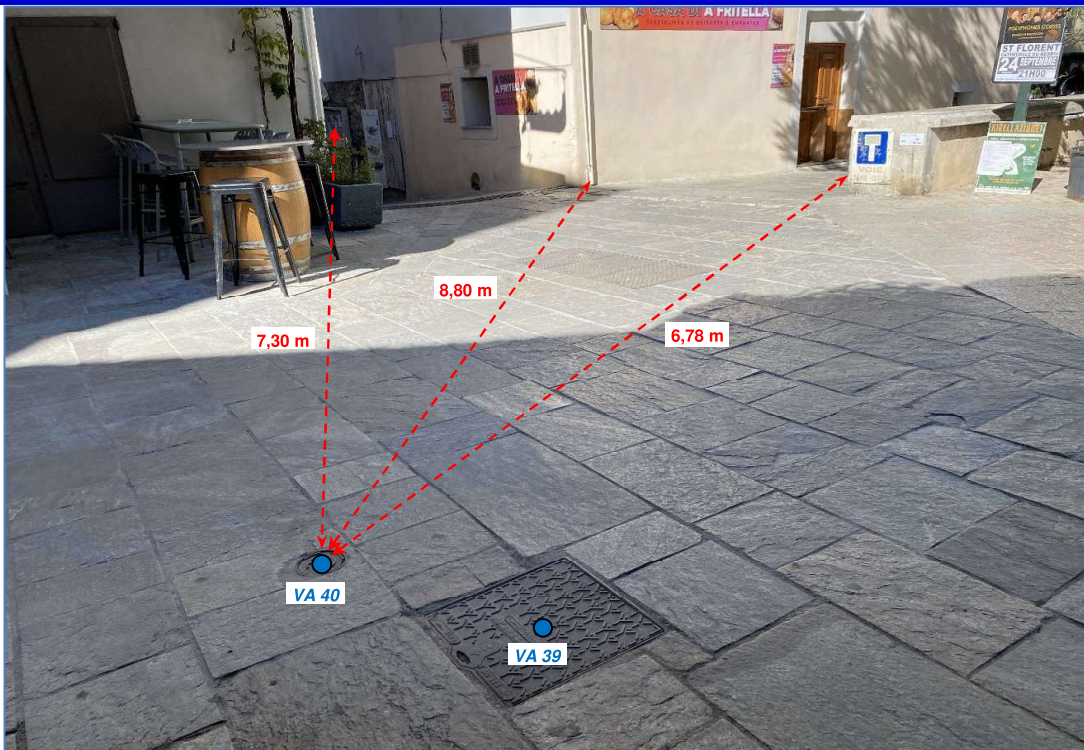
Commentaires / Localisation : VA37, Village, (mesures prises avec les angles du GC).

Vanne 39



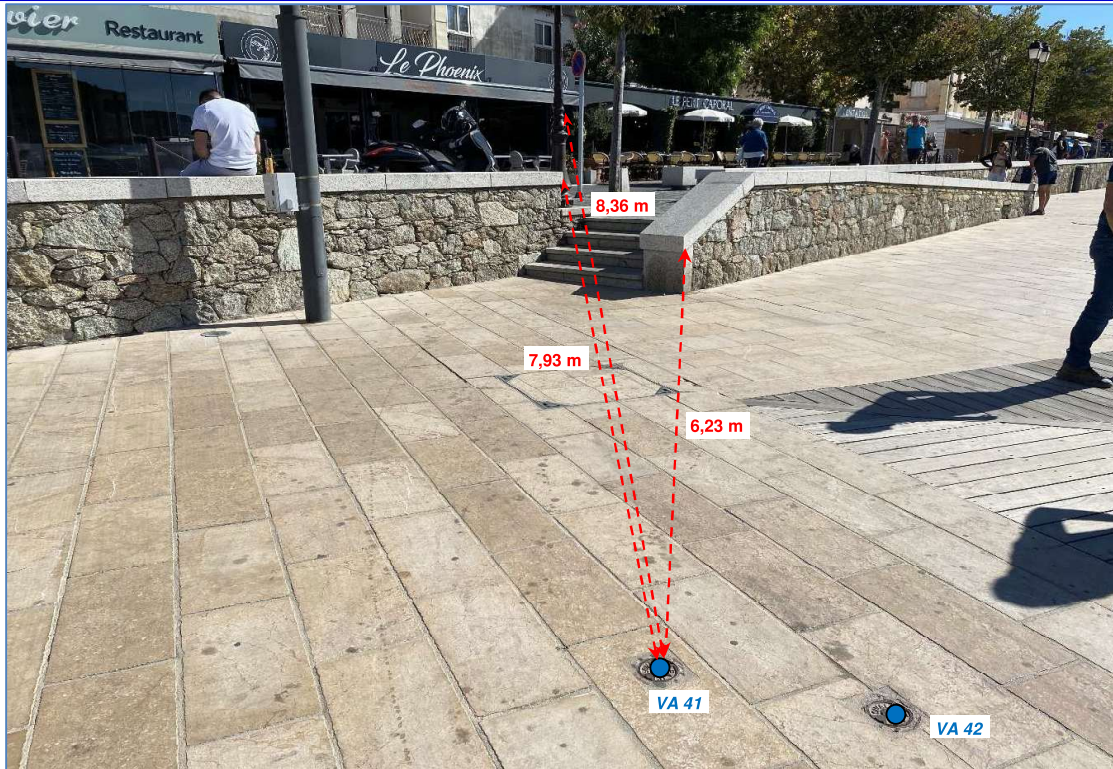
Commentaires / Localisation : VA39, Village de Saint-Florent, (mesures prises avec les angles du GC).

Vanne 40



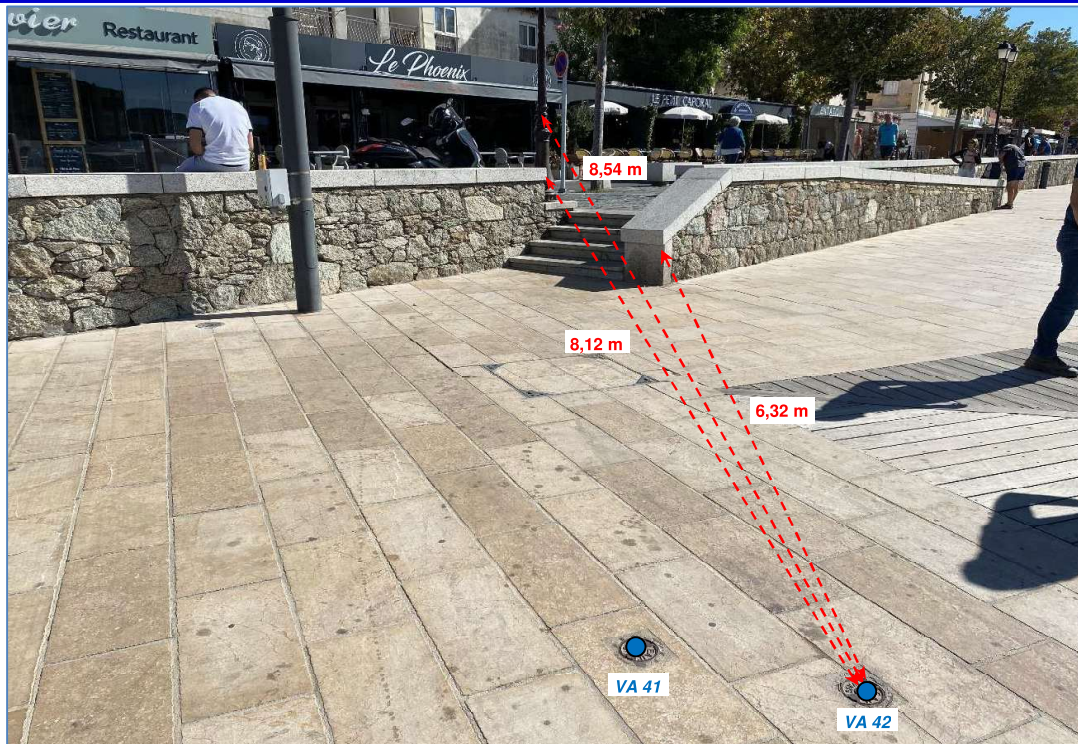
Commentaires / Localisation : VA39, Village de Saint-Florent, (mesures prises avec les angles du GC).

Vanne 41



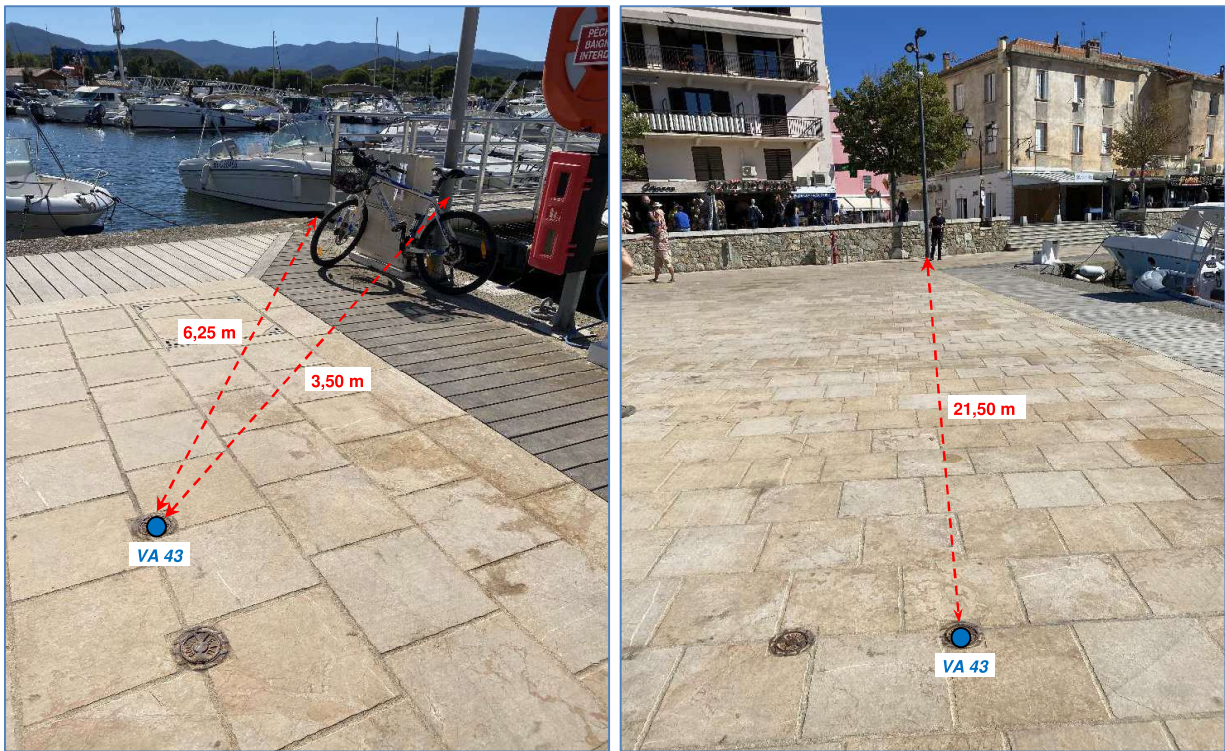
Commentaires / Localisation : VA41, quai de Saint-Florent, (mesures prises entre les angles du GC et le lampadaire).

Vanne 42



Commentaires / Localisation : VA42, quai de Saint-Florent (mesures prises avec les angles du GC et le lampadaire).

Vanne 43



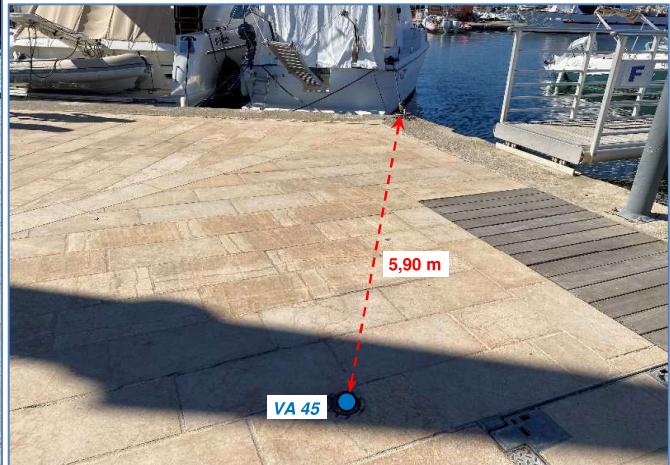
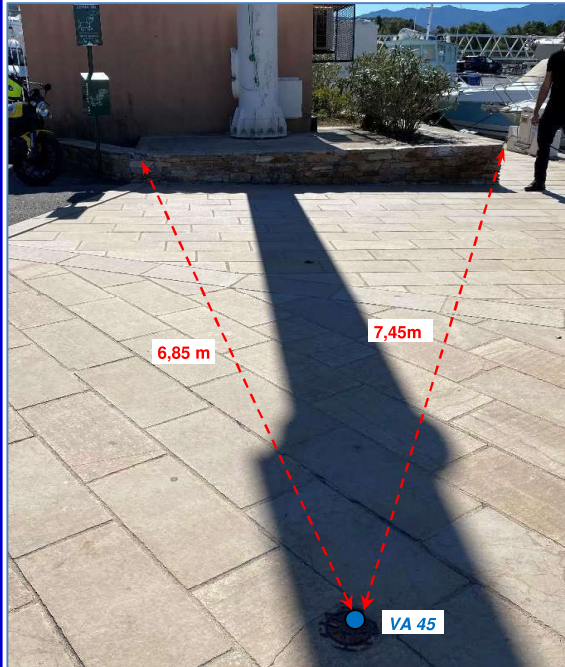
Commentaires / Localisation : VA43, quai de Saint-Florent, (mesures prises entre les lampadaires et l'angle du quai).

Vanne 44



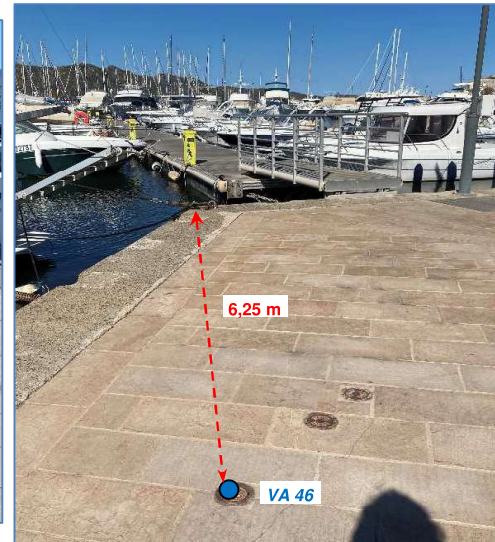
Commentaires / Localisation : VA44, quai de Saint-Florent, (mesures prises entre les arbres et le bord du quai).

Vanne 45



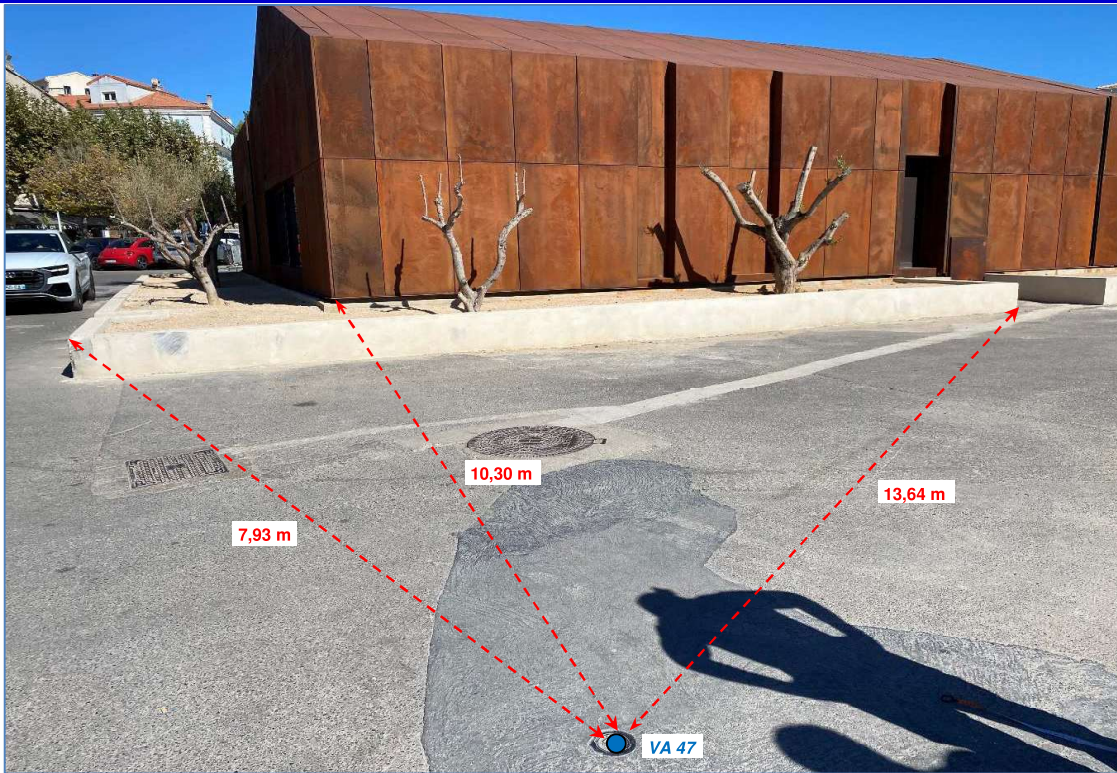
Commentaires / Localisation : VA45, quai de Saint-Florent, (mesures prises avec les angles du GC et l'angle du quai).

Vanne 46



Commentaires / Localisation : VA46, quai de Saint-Florent, (mesures prises avec les angles du GC et l'angle du quai).

Vanne 47



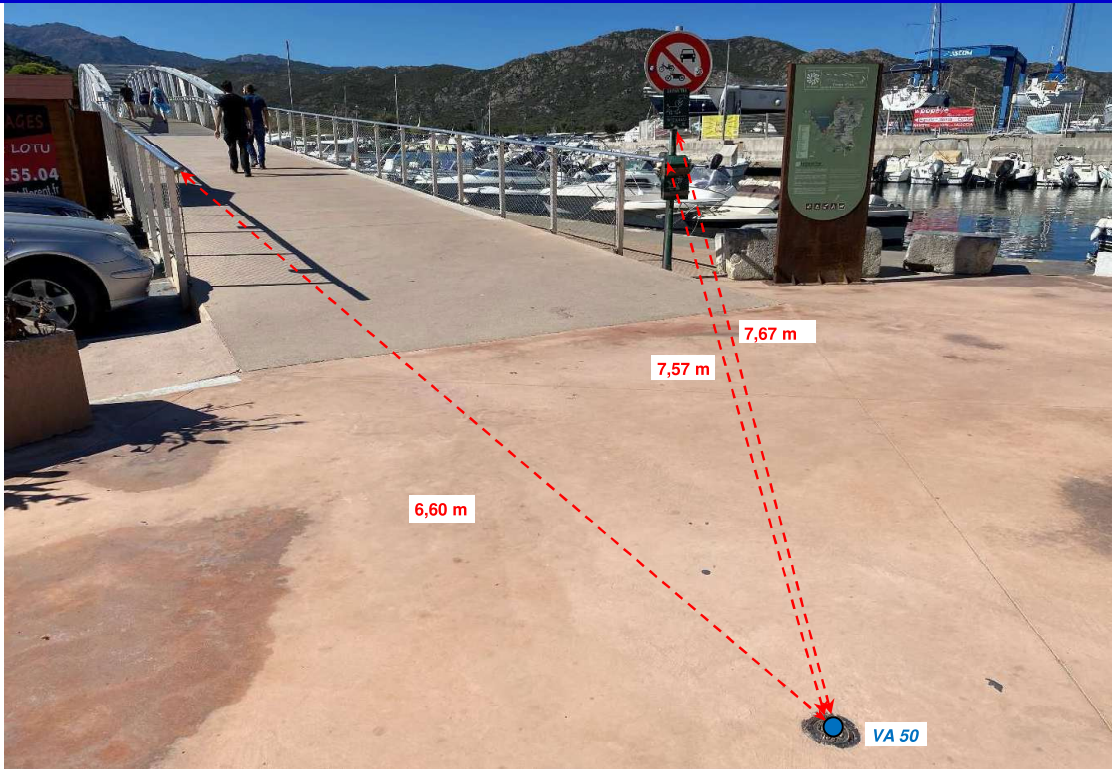
Commentaires / Localisation : VA47, Village de Saint-Florent, au niveau du parking (mesures prises entre les angles du GC).

Vanne 49



Commentaires / Localisation : VA49, RD81, devant l'entrée de la résidence St Anne (mesures prises avec les angles du GC et le poteau blanc en béton).

Vanne 50



Commentaires / Localisation : VA50, Village de Saint-Florent, devant le nouveau pont (mesures prises avec les rambardes du pont et le poteau).

Vanne 53



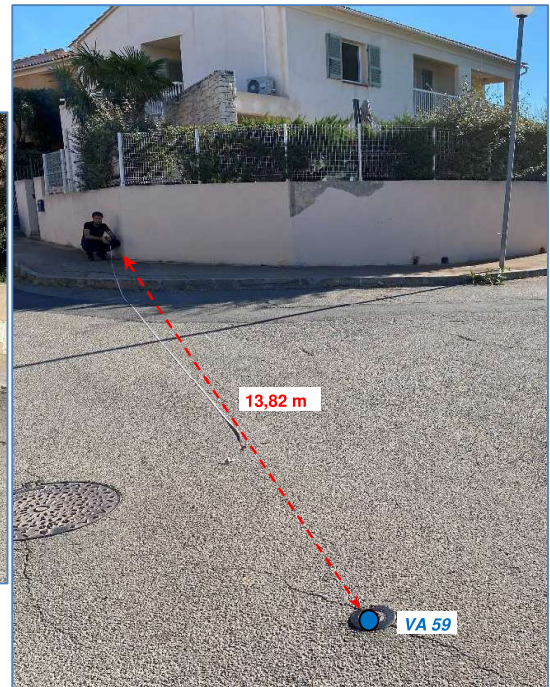
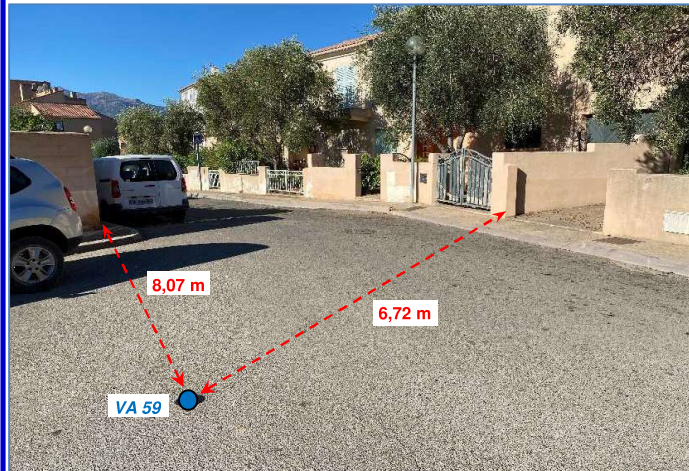
Commentaires / Localisation : VA53, Village de Saint-Florent, bord RD 81 (mesures prises avec les angles du GC).

Vanne 56



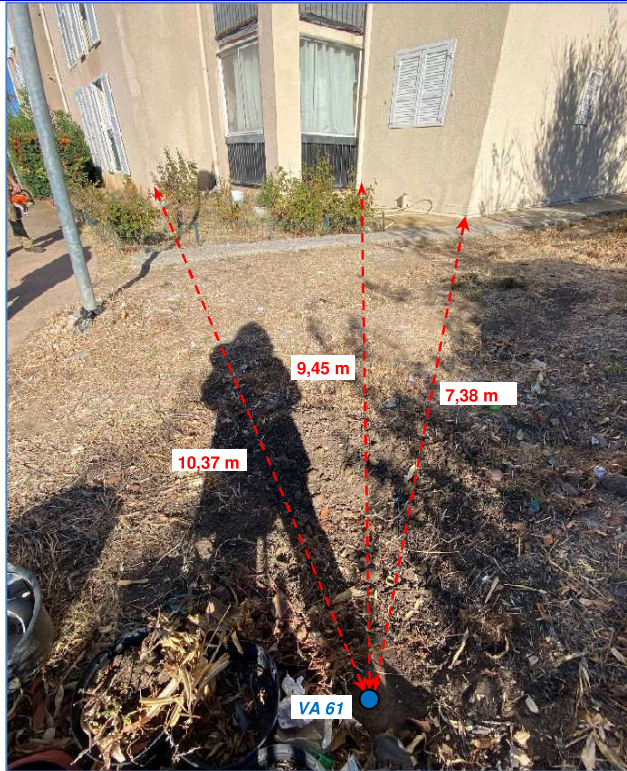
Commentaires / Localisation : VA56, Village de Saint-Florent, au bord de la RD 81 (mesures prises avec le GC et les grillages)

Vanne 59



Commentaires / Localisation : VA59, Village de Saint-Florent, Punta (mesures prises avec les angles du GC).

Vanne 61



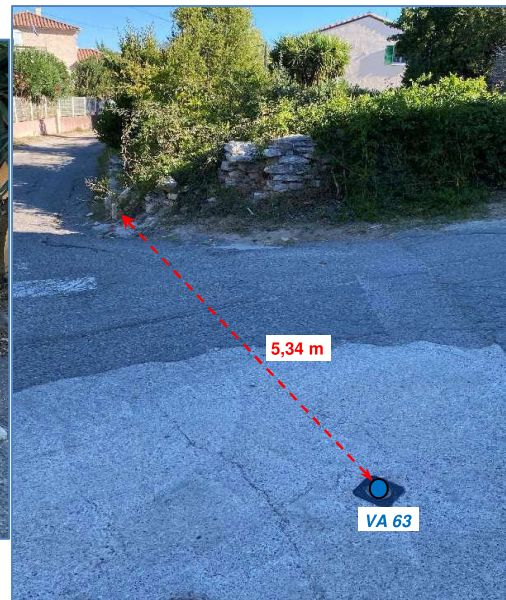
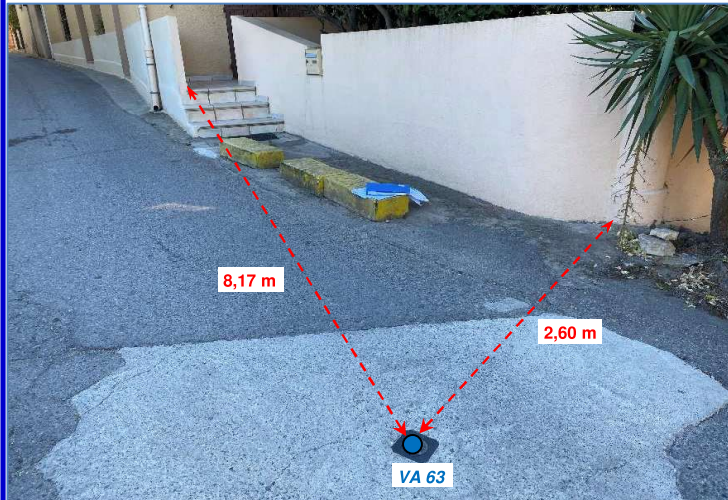
Commentaires / Localisation : VA61, Village de Saint-Florent, Punta (mesures prises avec les angles du GC).

Vanne 62



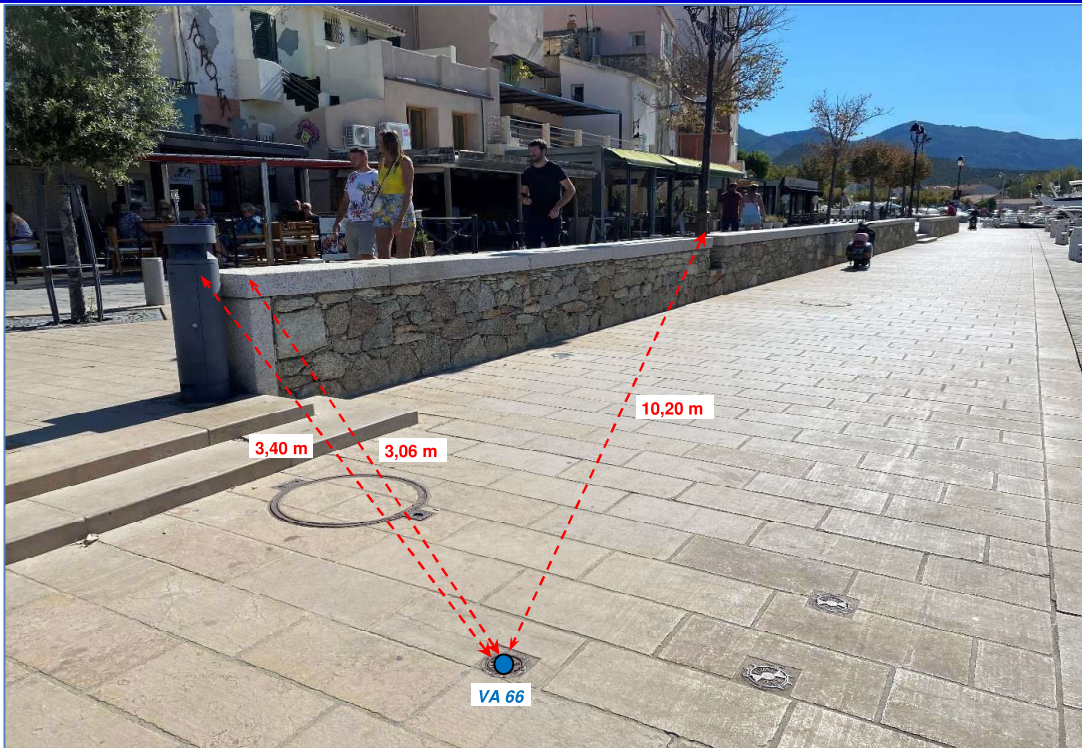
Commentaires / Localisation : VA62, Village de Saint-Florent, route de la cathédrale (mesures prises avec les angles du GC).

Vanne 63



Commentaires / Localisation : VA63, Village de Saint-Florent, Route de la cathédrale (mesures prises avec les angles du GC).

Vanne 66



Commentaires / Localisation : VA66, quai de Saint-Florent, (mesures prises entre les angles du GC (muret) et le lampadaire).

Pour les organes qui n'ont pu faire l'objet d'une triangulation, les coordonnées Lambert 93 ont été relevées.

Organes	Coordonnées LAMBERT 93		Altitude (m NGF)	Carnet de vannage
	X(m)	Y(m)		
Compteurs				
C1	1 218 696	6 197 884	12 m NGF	
C2	1 218 696	6 197 884	12 m NGF	
C3	1 217 522	6 196 368	14 m NGF	
C4	1 217 522	6 196 368	14 m NGF	
C5	1 217 522	6 196 368	14 m NGF	
C6	1 217 522	6 196 368	14 m NGF	
C7	1 218 226	6 195 768	7 m NGF	
C8	1 218 258	6 195 748	7 m NGF	
C9	1 218 248	6 195 770	7 m NGF	
C10	Réservoir Fromontica			
C11	1 217 802	6 196 118	4 m NGF	
C12	1 217 802	6 196 118	4 m NGF	
C13	1 216 608	6 195 313	3 m NGF	
C14	1 216 608	6 195 313	3 m NGF	
C15	1 215 656	6 194 765	150 m NGF	
C16	1 215 656	6 194 765	150 m NGF	
C17	1 215 611	6 194 817	122 m NGF	
C18	au niveau de la station de traitement Mercurio			
C19	1 218 287	6 195 481	88 m NGF	
C20	1 216 633	6 196 210	2 m NGF	
C21	1 216 633	6 196 210	2 m NGF	
C22	Réservoir Scrtle Nord			
C23	1 222 198	6 196 213	327 m NGF	
Débit mètres				
D1	Station de reprise Fromontica			
D2	au niveau de la station de traitement Mercurio			
D3	au niveau de la station de traitement Mercurio			
D4	au niveau de la station de traitement Mercurio			
D5	Réservoir Cisternino			
D6	Réservoir Cisternino			
Ventouses				
VE1	1 217 156	6 195 425	18 m NGF	
VE2	1 217 522	6 196 368	14 m NGF	
VE3	1 216 648	6 196 198	2 m NGF	
VE4	1 217 608	6 196 818	26 m NGF	
VE5	1 215 805	6 195 035	102 m NGF	
VE6	1 215 715	6 194 790	151 m NGF	
VE7	1 221 929	6 196 298	190 m NGF	
Vidanges				
VI1	1 216 864	6 196 324	6 m NGF	
VI2	1 216 676	6 195 482	1 m NGF	
VI3	1 217 827	6 196 141	4 m NGF	
Réducteurs de pression				
RP1	1 216 676	6 195 482	1 m NGF	
Bouches de lavage				
BL1	1 215 667	6 194 823	143 m NGF	X
BL2	1 215 471	6 194 866	133 m NGF	
BL3	1 215 805	6 195 035	102 m NGF	X
BL4	1 215 665	6 194 984	83 m NGF	
BL5	1 215 652	6 194 976	81 m NGF	X
BL6	1 215 695	6 195 102	65 m NGF	X
BL7	1 215 631	6 195 068	55 m NGF	X



Pour les organes qui n'ont pu faire l'objet d'une triangulation, les coordonnées Lambert 93 ont été relevées.

Poteaux incendie			
PI1	1 218 016	6 197 744	7 m NGF
PI2	1 217 791	6 196 214	6 m NGF
PI3	1 217 384	6 196 290	15 m NGF
PI4	1 216 843	6 196 528	14 m NGF
PI5	1 216 736	6 195 698	2 m NGF
PI6	1 215 701	6 195 521	1 m NGF
PI7			A vérifier
PI8	1 217 637	6 197 300	4 m NGF
PI9	1 217 615	6 196 829	26 m NGF
PI10	1 217 884	6 197 448	13 m NGF
PI11	1 218 050	6 197 433	26 m NGF
PI12	1 217 714	6 197 279	12 m NGF
PI13	1 215 209	6 195 648	1 m NGF
PI14	1 215 502	6 195 087	24 m NGF
PI15	1 216 502	6 196 226	0,5 m NGF
PI16	1 216 567	6 196 226	0,5 m NGF
PI17	1 216 465	6 196 054	1 m NGF
PI18	1 216 622	6 196 017	1 m NGF
PI19	1 216 930	6 196 453	17 m NGF
PI20	1 217 262	6 196 356	3 m NGF

Organes	Coordonnées LAMBERT 93		Altitude (m NGF)	Carnet de vannage
	X(m)	Y(m)		
Vannes de sectionnement				
VA1	1 218 696	6 197 884	12 m NGF	
VA2	1 218 446	6 197 839	8 m NGF	
VA3	1 218 154	6 197 715	11 m NGF	
VA4	1 218 042	6 197 900	4 m NGF	
VA5	1 218 142	6 197 702	12 m NGF	X
VA6	1 217 628	6 197 306	4 m NGF	X
VA7	1 217 629	6 197 304	4 m NGF	
VA8	1 217 622	6 197 298	4 m NGF	X
VA9	1 217 620	6 197 272	4 m NGF	
VA10	1 216 411	6 196 318	0,5 m NGF	X
VA11	1 217 023	6 196 631	37 m NGF	
VA12			Sous enrobé	
VA13	1 216 663	6 196 288	5 m NGF	X
VA14	1 216 664	6 196 288	5 m NGF	X
VA15	1 216 663	6 196 287	5 m NGF	X
VA16	1 216 676	6 195 482	1 m NGF	
VA17	1 216 676	6 195 482	1 m NGF	
VA18	1 216 676	6 195 482	1 m NGF	
VA19	1 216 676	6 195 482	1 m NGF	
VA20	1 216 608	6 195 313	3 m NGF	
VA21	1 216 545	6 195 297	4 m NGF	
VA22	1 216 541	6 195 297	4 m NGF	
VA23	1 216 052	6 195 517	1 m NGF	X
VA24	1 215 727	6 195 207	45 m NGF	
VA25	1 215 507	6 195 090	24 m NGF	X
VA26	1 215 411	6 194 724	67 m NGF	
VA27	1 215 611	6 194 817	122 m NGF	
VA28	1 215 656	6 194 765	150 m NGF	
VA29	1 215 665	6 194 762	150 m NGF	






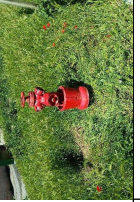

Pour les organes qui n'ont pu faire l'objet d'une triangulation, les coordonnées Lambert 93 ont été relevées.

Organes	Coordonnées LAMBERT 93		Altitude (m NGF)	Carnet de vannage
	X(m)	Y(m)		
Vannes de sectionnement				
VA 30	1 216 803	6 195 451	1 m NGF	
VA 31	1 217 802	6 196 118	4 m NGF	
VA 32	1 217 522	6 196 368	14 m NGF	
VA 33	1 217 522	6 196 368	14 m NGF	
VA 34	1 217 386	6 196 268	13 m NGF	
VA 35	1 217 375	6 196 478	7 m NGF	
VA 36	1 217 608	6 196 818	26 m NGF	
VA 37	1 216 906	6 196 692	12 m NGF	X
Sous enroché				
VA 38				
VA 39	1 216 473	6 196 355	4 m NGF	X
VA 40	1 216 472	6 196 355	4 m NGF	X
VA 41	1 216 459	6 196 271	0,5 m NGF	X
VA 42	1 216 461	6 196 268	0,5 m NGF	X
VA 43	1 216 495	6 196 243	0,5 m NGF	X
VA 44	1 216 559	6 196 220	0,5 m NGF	X
VA 45	1 216 548	6 196 172	0,5 m NGF	X
VA 46	1 216 551	6 196 168	0,5 m NGF	X
VA 47	1 216 619	6 196 210	1 m NGF	X
VA 48	1 216 633	6 196 210	2 m NGF	
VA 49	1 216 669	6 196 129	1 m NGF	X
VA 50	1 216 657	6 196 125	1 m NGF	X
VA 51	1 216 467	6 196 061	0,5 m NGF	
VA 52	1 216 468	6 196 061	0,5 m NGF	
VA 53	1 216 686	6 196 003	2 m NGF	X
VA 54	1 216 671	6 196 005	0,5 m NGF	
VA 55	1 216 671	6 196 005	0,5 m NGF	
VA 56	1 216 708	6 195 932	2 m NGF	X
VA 57	1 216 715	6 195 877	2 m NGF	
VA 58	1 216 713	6 195 876	2 m NGF	
VA 59	1 216 887	6 196 376	10 m NGF	X
VA 60	1 216 870	6 196 346	10 m NGF	
VA 61	1 216 887	6 196 376	10 m NGF	X
VA 62	1 217 087	6 196 157	3 m NGF	X
VA 63	1 217 092	6 196 157	3 m NGF	X
VA 64	1 221 461	6 196 173	138 m NGF	
VA 65	1 218 284	6 195 808	8 m NGF	
VA 66	1 218 284	6 195 808	8 m NGF	
VA 67	1 218 284	6 195 808	8 m NGF	
VA 68	1 218 284	6 195 808	8 m NGF	
VA 69	1 218 284	6 195 808	8 m NGF	







ANNEXE 7

Diagnostic des hydrants – SMMI - 2022

RCo01146b / CCoZ0202160
JCA / MOT
Septembre 2025

Hydrant N°	Photographie de l'hydrant	Emplacement de l'hydrant	Public Privé	Diamètre e 100	Service (s)	Marque de l'hydrant	Modèle de l'hydrant	Obstacle	Présence d'une venue	Hydrant alimenté	Hydrant hors service	Placas définitives ou manquantes	Visibilité Période Numérotation	Débit en m ³ /h	Pression en bars	Observations	Précomisation
1	NON PHOTOGRAPHIÉ	HOTEL "LE GOLFE"	P V R E I														
HYDRANT DANS UNE ENCEINTE PRIVEE																	
2		EMBRANCHEMENT A GAUCHE 100M AVANT LA STATION D'EPURATION	P u b l i c	100 100	100 2X65	PAM	ATLAS	AUCUN	OUI	NON	OUI	OUI	A RÉALISER	>65		HORS SERVICE	REMPLACEMENT URGENT
3		GENDARMERIE	P u b l i c	100 100	100 2X65	BAYARD	EMERALUDE	AUCUN	OUI	OUI	OUI	OUI	A RÉALISER			HORS SERVICE	REMPLACEMENT URGENT
5		PORT, COTE NORD, A COTE DE LA STATION ESSENCE	P u b l i c	100 100	100 2X65	PAM	ATLAS	AUCUN	OUI	OUI	NON	NON	A RÉALISER	>65	8	BON ETAT DE FONCTIONNEMENT	PEINTURE NUMEROTATION
7		DZ38, CATHEDRALE	P u b l i c	100 100	100 2X65	PAM	HYDRO	AUCUN	OUI	OUI	OUI	OUI	BONNE			HYDRANT VETUSTE, RISQUE DE RUPTURE DU REGULATEUR	REMPLACEMENT URGENT
8		DZ38, CAMPING "AEROVEN ORLEANS"	P u b l i c	100 100	100 2X65	PAM	TRI	AUCUN	OUI	OUI	NON	NON	A RÉALISER	>65	8	BON ETAT DE FONCTIONNEMENT	PEINTURE NUMEROTATION
9		MAIRIE	P u b l i c	100 100	100 2X65	BAYARD	EMERALUDE	AUCUN	OUI	OUI	NON	NON	BONNE	>65	7	BON ETAT DE FONCTIONNEMENT	NUMEROTATION
HYDRANT DANS UNE ENCEINTE PRIVEE																	
HYDRANT DANS UNE ENCEINTE PRIVEE																	
10	NON PHOTOGRAPHIÉ	HOTEL "MD MERE"	P V R E I														
11	NON PHOTOGRAPHIÉ	HOTEL "BELLEVUE"	P V R E I														
12		DB1, STATION VTD	P u b l i c	100 100	100 2X65	PAM	ATLAS	VEGETATION	OUI	OUI	NON	NON	BONNE	>65	6	BON ETAT DE FONCTIONNEMENT	

Hydrant N°	Photographie de l'hydrant	Emplacement de l'hydrant	Public Privé	Diamètre nominal	Sortie (ø)	Marque de l'hydrant	Modèle de l'hydrant	Obstacle	Présence d'une vanne	Hydrant alimenté	Hydrant hors service	Pipes défectueuses ou manquantes	Visibilité Peinture Numérotation	Débit en m³/h	Pression en bars	Observations	Préconisation
13		MOTEL "TREPPI" DERRIERE LE CIMETIERE	P u b l i c	100	100 2X65	PAM	HYDRO	GRILLAGE	OUI	OUI	NON	NON	A RÉALISER	>65		MAUVAISE ORIENTATION GRILLAGE GENANT L'UTILISATION	REPLACEMENT URGENT
14		ROUTE DU MOTEL COSTA D'ORO	P u b l i c	100	100 2X65	PAM	ATLAS	VEGETATION	OUI	OUI	NON	NON	BONNE	>65	7	HYDRANT EN ETAT DE FONCTIONNER VEGETATION IMPORTANTE	REMISE EN ETAT DE CONFORMITE
15		LOT "TETOLA" VILLA D'ARUCCIA	P u b l i c	100	100 2X65	PAM	TRI	AUCUN	OUI	OUI	NON	NON	A RÉALISER	>65	4	BON ETAT DE FONCTIONNEMENT	PEINTURE NUMEROTATION
27		ROUTE DE LA ROYA EMBRANCHEMENT DE LA RESIDENCE "SUARELLA"	P u b l i c	100	100 2X65	PAM	ATLAS	AUCUN	OUI	OUI	NON	NON	BONNE	>65		HYDRANT EN MANQUE D'ENTRETIEN MANQUE D'UN BOUCHON DN 65	REMISE EN ETAT DE CONFORMITE

Hydrant N°	Photographie de l'hydrant	Emplacement de l'hydrant	Public Privé	Diamètre nominal	Sortie (s)	Marque de l'hydrant	Modèle de l'hydrant	Obstacle	Présence d'une vanne	Hydrant alimenté	Hydrant hors service	Plaques déflectrices ou manquantes	Visibilité Peinture Numérotation	Débit en m³/h	Pression en bars	Observations	Préconisation
28		ROUTE DE LA RESIDENCE "FIOR DI RENA"	P u b l i c	100	100 2X65	PAM	ATLAS	VEGETATION VEHICULE	OUI	OUI	NON	NON	A RÉALISER	INUTILISABLE		HYDRANT EN MANQUE D'ENTRETIEN	REMISE EN ETAT DE CONFORMITE
29	NON PHOTOGRAPHIÉ	LOT "LA FOCE" AIRE DE CARENAGE	P V R E I													HYDRANT DANS UNE ENCEINTE PRIVEE	
30		EN FACE DU RESTAURANT "INDE LUCIA", PLACE DORIA	P u b l i c	100	SYM	BAVARD	BI	AUCUN	OUI	OUI	NON	NON	A RÉALISER	NON PESÉ ENCOMBREMENT T MATERIEL		BON ETAT DE FONCTIONNEMENT	PEINTURE NUMEROTATION
33		RTE DE LA MAISON DE RETRAITE MARIA STELLA, 50M DE L'EMBRANCHEMENT CAVE GENTILE	P u b l i c	100	100 2X65	PAM	ATLAS	AUCUN	OUI	OUI	NON	NON	BONNE	> 65	6	BON ETAT DE FONCTIONNEMENT	
35		DERRIERE L'HOTEL LE LAMONE, AU PIED DE LA CABINE EDF	P u b l i c	100	100 2X65	PAM	HYDRO	AUCUN	OUI	NON	OUI	OUI	A RÉALISER			HORS SERVICE	REMPLACEMENT EN COURS
36	NON PHOTOGRAPHIÉ	RESIDENCE "A SIARELLA", PARKING SUPERIEUR LA ROYA	P r i v é													HYDRANT DANS UNE ENCEINTE PRIVEE	
38		LOGREEM "LA PUNTA"	P u b l i c	100	100 2X65	PAM	ATLAS	AUCUN	OUI	OUI	NON	NON	A RÉALISER			HYDRANT EN MANQUE D'ENTRETIEN MANQUE UN BOUCHON DN 65	REMISE EN ETAT DE CONFORMITE
39		FACE AU BAR "LAMBADA"	P u b l i c	100	100 2X65	PAM	ATLAS	AUCUN	OUI	NON	OUI	NON	BONNE			HYDRANT EN MANQUE D'ENTRETIEN MANQUE UN BOUCHON DN 65	REMISE EN ETAT DE CONFORMITE








Hydrant N°	Photographie de l'hydrant	Emplacement de l'hydrant	Public Privé	Nombre & nominal	Marque de l'hydrant	Modèle de l'hydrant	Obstacle	Présence d'une vanne	Hydrant alimenté	Hydrant hors service	Placas définitives ou manquantes	Visibilité Peinture Numérotation	Débit en m³/h	Pression en bars	Observations	Préconisation
40		PORT, EN FACE DE LA PHARMACIE "CONCA D'OROU"	P u b l i c	100 2X65	AVK	PEGASE	BARRIERE	OUI	OUI	NON	NON	BONNE	> 65	4	BON ETAT DE FONCTIONNEMENT	
41		PARKING MUNICIPAL	P u b l i c	100 2X65	AVK	PEGASE	AUCUN	OUI	OUI	NON	NON	BONNE			HYDRANT EN MANQUE D'ENTRETIEN MANQUE UN BOUCHON DN 65	REMISE EN ETAT DE CONFORMITE
42		LOT "TETOLA", LES HAUTS DE SAINT FLORENT N°16	P u b l i c	100 2X65	GHM	C9	NICHE	OUI	NON	OUI	OUI	A RÉALISER			HYDRANT HORS SERVICE SIEGE DEFECTUEUX	REMPLACEMENT URGENT
43	NON PHOTOGRAPHIÉ	LOT "LA FOCE" LA ROYA DEBUT DU PARKING	P V R E												HYDRANT DANS UNE ENCEINTE PRIVEE	
44	NON PHOTOGRAPHIÉ	LOT "LA FOCE" RD POINT DU PARKING A DROITE	P V R E												HYDRANT DANS UNE ENCEINTE PRIVEE	
45		AU FOND DE LA ROUTE ST CATHERINE	P u b l i c	70 1X65	BAYARD	SAPHIR	AUCUN	OUI	OUI	NON	NON	BONNE	>65	9	BON ETAT DE FONCTIONNEMENT	
46		ROUTE DE LA ROYA 300M APRES LE CAMPING ACCOIA DOLCE	P u b l i c	100 2X65	FAM	ATLAS	AUCUN	OUI	OUI	NON	NON	BONNE	>65	4	HYDRANT EN ETAT DE FONCTIONNER	REMISE EN ETAT DE CONFORMITE
47		PORT, AU PIED DE LA PASSERELLE	P u b l i c	100 2X65	BAYARD	SAPHIR	AUCUN	OUI	OUI	NON	NON	BONNE	50	4	HYDRANT EN ETAT DE FONCTIONNER	PEINTURE NUMEROTATION
48		PORT, APRES LA PASSERELLE 300M NOUVEAU OUAJ	P u b l i c	100 2X65	BAYARD	SAPHIR	AUCUN	OUI	OUI	NON	NON	BONNE	41	4	BON ETAT DE FONCTIONNEMENT	

Hydrant N°	Photographie de l'hydrant	Emplacement de l'hydrant	Public Privé	Diamètre nominal	Sortie (s)	Marque de l'hydrant	Modèle de l'hydrant	Obstacle	Présence d'une vanne	Hydrant alimenté	Hydrant hors service	Pipes défectueuses ou manquantes	Vosabilité Peinture Numérotation	Débit en m³/h	Pression en bars	Observations	Préconisation
49		DB1, ENTREE BOULANGERIE "DES GALET'S"	P u b l i c	100 100	100 2X65	PAM	ATLAS	AUCUN	OUI	OUI	NON	NON	BONNE	>65	8	HYDRANT EN ETAT DE FONCTIONNER	PEINTURE NUMEROTATION
50		C.S SAINT FLORENT	P u b l i c	100 100	100 2X65	BAYARD	SAPHIR	AUCUN	OUI	OUI	NON	NON	BONNE	>65	4	HYDRANT EN ETAT DE FONCTIONNER	PEINTURE NUMEROTATION
51	NON PHOTOGRAPHIÉ	EN FACE DU NUMEROS 27	P u b l i c	100 100	100 2X65	PAM	AJAX	AUCUN	NON LOCALISEE	NON	OUI	OUI	A REALISER			HORS SERVICE	SUPPRIME

ANNEXE 8

Mesures débits-pression sur 10 poteaux incendie – SMMI - 2025

RCo01146b / CCoZ0202160
JCA / MOT
Septembre 2025

Hydrant N°	Photographie de l'hydrant	Emplacement de l'hydrant	Sortie (s)	Marque de l'hydrant	Modèle de l'hydrant	Présence d'une vanne	Débit en m ³ /h	Pression en bars	Observations	Préconisation
1		Résidences Adonis (privé)	100 2X65	BAYARD	EMERAUDE	NON LOCALISÉE	110	3	BON ETAT DE FONCTIONNEMENT	PEINTURE NUMEROTATION
3		GENDARMERIE	100 2X65	BAYARD	EMERAUDE	NON LOCALISÉE	100	3	HYDRANT VETUSTE	REMPACEMENT
8		D238, CAMPING "AEROVEN ORLEANS"	100 2X65	PAM	TRI	NON LOCALISÉE			HORS SERVICE	RACCORD 65 CASSE
9		MAIRIE	100 2X65	BAYARD	EMERAUDE	NON LOCALISÉE	90	5	BON ETAT DE FONCTIONNEMENT	NUMEROTATION
14		ROUTE DU MOTEL COSTA D'ORO	100 2X65	PAM	ATLAS	OUI	130	5	HYDRANT EN ETAT DE FONCTIONNER	REMISE EN ETAT DE CONFORMITE
15		LOT "TETTOLA" VILLA DARIUCCIA	100 2X65	PAM	TRI	OUI	150	4	BON ETAT DE FONCTIONNEMENT	PEINTURE NUMEROTATION
27		ROUTE DE LA ROYA, EMBRANCHEMENT DE LA RESIDENCE "SUARELLA"	100 2X65	PAM	ATLAS	OUI	100	3	HYDRANT EN MANQUE D'ENTRETIEN MANQUE UN BOUCHON DN 65	REMISE EN ETAT DE CONFORMITE

Hydrant N°	Photographie de l'hydrant	Emplacement de l'hydrant	Sortie (s)	Marque de l'hydrant	Modèle de l'hydrant	Présence d'une vanne	Débit en m ³ /h	Pression en bars	Observations	Préconisation
33		TE DE LA MAISON DE RETRAITE MARIA STELLA, 50M DE L'EMBRANCHEMENT CAVE GENTILE	100 2X65	PAM	ATLAS	OUI	100	3	BON ETAT DE FONCTIONNEMENT	
40		PORT, EN FACE DE LA PHARMACIE "CONCA D'ORO"	100 2X65	AVK	PEGASE	OUI	68	3	BON ETAT DE FONCTIONNEMENT	
53		FROMNTICA	100 2X65	AVK	PEGASE	OUI	60	5	BON ETAT DE FONCTIONNEMENT	NUMEROTATION

ANNEXE 9

Principaux indicateurs de performance des réseaux AEP

RCo01146b / CCoZ0202160
JCA / MOT
Septembre 2025

Indicateurs de performance des réseaux

- **Indice Linéaire de Branchement (ILB)**

Cet indice exprime le nombre de branchements par kilomètre (brchts/km). Il permet de fixer un indice linéaire de fuite et un rendement acceptable.

$$ILB = \frac{Nb\ d'abonnés\ sur\ l'ensemble\ de\ l'UDI}{Linéaire\ du\ réseau\ de\ distribution\ (en\ kml)}$$

- **Indice Linéaire de Consommation (ILC)**

Cet indice, exprimé en m³/j/km, permet de classer le type de réseau en fonction du mode de consommation.

$$ILC = \frac{Volumés\ consommés\ (m^3/j)}{Linéaire\ du\ réseau\ de\ distribution\ (en\ kml)}$$

- **Indice Linéaire de Perte (ILP)**

Cet indice, exprimé en m³/j/km, permet de caractériser le réseau en fonction des pertes (incluant les fuites et les consommations nocturnes parasites, comme l'arrosage par exemple).

$$ILP = \frac{Volumés\ de\ pertes\ (m^3/j)}{Linéaire\ du\ réseau\ (en\ kml)}$$

Classement selon ILB

ILB (brchts/km)	Type de réseau	ILP (m ³ /j/km)		
		Bon	Acceptable	Médiocre
ILB < 50	Rural	ILP < 2,5	2,5 < ILP < 7	ILP > 7
50 < ILB < 125	Intermédiaire	ILP < 5	5 < ILP < 12	ILP > 12
ILB > 125	Urbain	ILP < 7	12 < ILP < 24	ILP > 24

Classement selon ILC

ILC (m ³ /j/km)	Type de réseau	ILP (m ³ /j/km)		
		Acceptable	Médiocre	Mauvais
ILC < 10	Rural	ILP < 2,5	2,5 < ILP < 4	ILP > 4
10 < ILC < 30	Intermédiaire	ILP < 5	5 < ILP < 8	ILP > 8
ILC > 30	Urbain	ILP < 10	10 < ILP < 15	ILP > 15

- **Indice Linéaire de Fuite (ILF)**

Cet indice, exprimé en m³/j/km, permet de caractériser le réseau en fonction des fuites.

$$ILF = \frac{Volumés\ de\ fuites\ (m^3/j)}{Linéaire\ du\ réseau\ (en\ kml)}$$

RCo01146b / CCoZ0202160
JCA / MOT
Septembre 2025

Classement selon ILB

ILB (brchts/km)	Type de réseau	ILF (m ³ /j/km)		
		Bon	Acceptable	Médiocre
ILB < 50	Rural	ILF < 2,5	2,5 < ILF < 7	ILF > 7
50 < ILB < 125	Intermédiaire	ILF < 5	5 < ILF < 12	ILF > 12
ILB > 125	Urbain	ILF < 7	12 < ILF < 24	ILF > 24

Classement selon ILC

ILC (m ³ /j/km)	Type de réseau	ILF (m ³ /j/km)		
		Acceptable	Médiocre	Mauvais
ILC < 10	Rural	ILF < 2,5	2,5 < ILF < 4	ILF > 4
10 < ILC < 30	Intermédiaire	ILF < 5	5 < ILF < 8	ILF > 8
ILC > 30	Urbain	ILF < 10	10 < ILF < 15	ILF > 15

- **Rendement primaire**

Il s'agit du rendement de facturation qui permet de caractériser l'étanchéité du réseau.

$$\text{Rendement primaire} = \frac{\text{Volumés facturés}}{\text{Volumés distribués}}$$

- **Rendement brut**

Il permet d'apprécier la qualité des réseaux de distribution en considérant que les écoulements permanents sont les pertes.

$$\text{Rendement brut} = \frac{\text{Volumés consommés (hors écoulements permanents)}}{\text{Volumés distribués}}$$

- **Rendement net**

Il permet d'apprécier l'efficacité du réseau quant à l'utilisation de la ressource en eau en prenant en compte les volumes non comptabilisés (défaut de comptage, conso. municipale, etc. ...).

$$\text{Rendement net} = \frac{\text{Volumés consommés} + \text{Volumés non comptabilisés}}{\text{Volumés distribués}}$$

- **Rendement réel**

Il s'agit du rendement net auquel on retranche les volumes liés aux écoulements permanents.

$$\text{Rendement réel} = \frac{\text{Volumés consommés hors écoulements permanents compressibles}}{\text{Volumés distribués hors écoulements permanents}}$$

RCo01146b / CCoZ0202160
JCA / MOT
Septembre 2025



CETA
ENVIRONNEMENT

PLANS

RCo01146b / CCoZ0202160
JCA / MOT
Septembre 2025

PLAN 1

Plan du réseau d'adduction de la source de Funtanetto jusqu'aux réservoirs de Mercurio

RCo01146b / CCoZ0202160
JCA / MOT
Septembre 2025

Commune de Saint-Florent

Diagnostic & Schéma Directeur du système AEP

Plan du réseau d'adduction de la source de Funtanetto jusqu'aux réservoirs de Mercurio

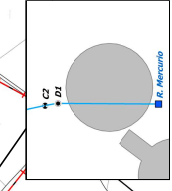
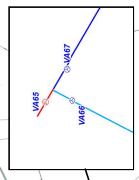
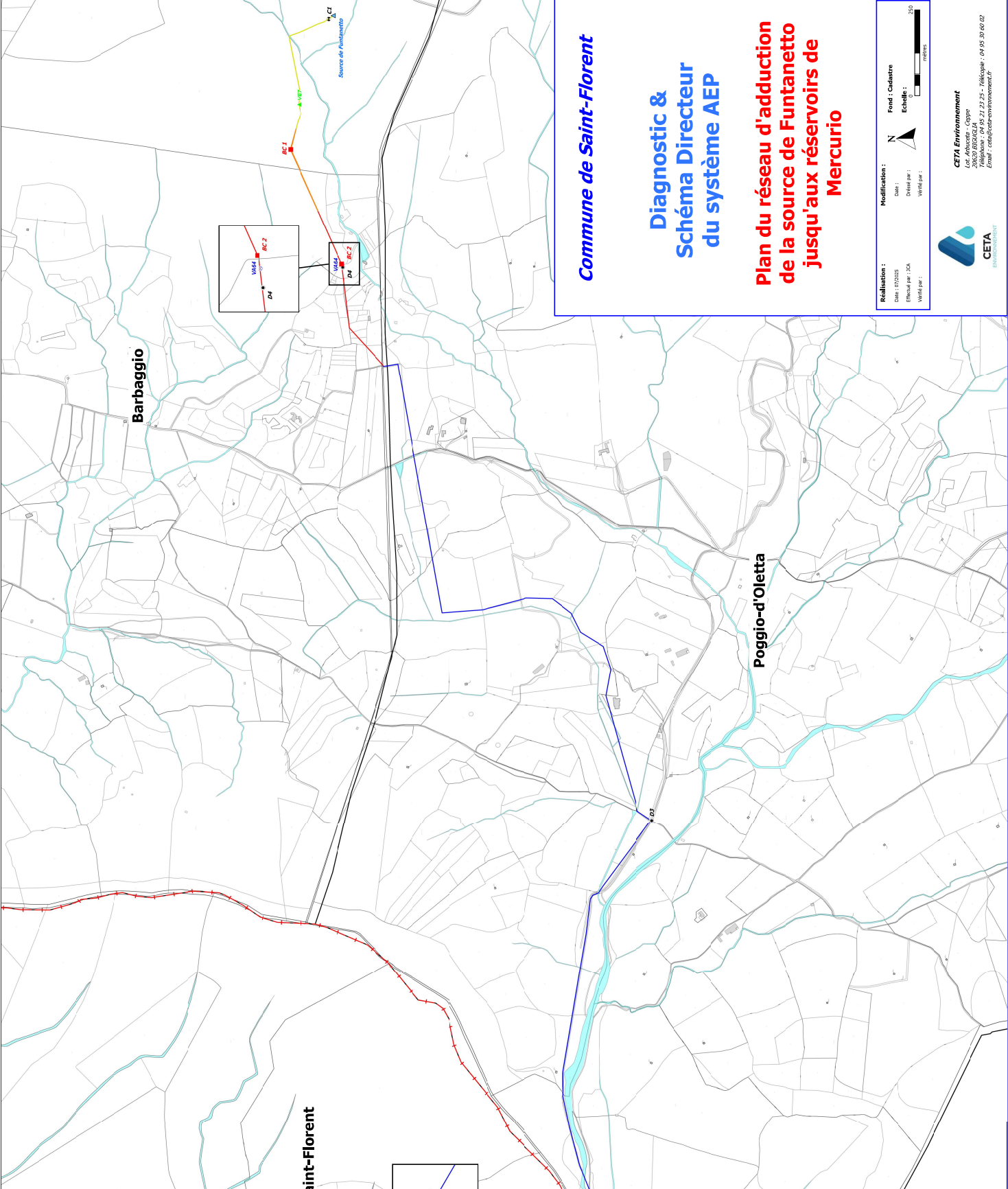
Modification :
Date : 17/02/25
Échelle par : 1:250
Valeur par :
Fond : Cadastre
Échelle :
250
mètres



CETA Environnement
Société par Actions Simplifiée
35020 BOURG-LE-MAISONNEUX
Téléphone : 04 95 21 22 26 - Téléphone : 04 95 30 60 62
Email : ceta@cetaenvironnement.fr

Légende

- Source de Funtanetto
- Local forages
- Ouvrages de stockage existants
- Réservoir
- Compteur
- Debitmètre
- Robinet-vanne
- Vanne en position fermée
- Vanne en position ouverte
- Ventouse
- Brise-charge
- Réseaux d'adduction de la source de Funtanetto
- Tracé des canalisations en AC DN 150 mm
- Tracé des canalisations en AC DN 200 mm
- Tracé des canalisations en F DN 200 mm
- Tracé des canalisations en PEHD DN 65 mm
- Tracé des canalisations en PEHD DN 110 mm
- Limites communales de Saint-Florent
- Limites communales



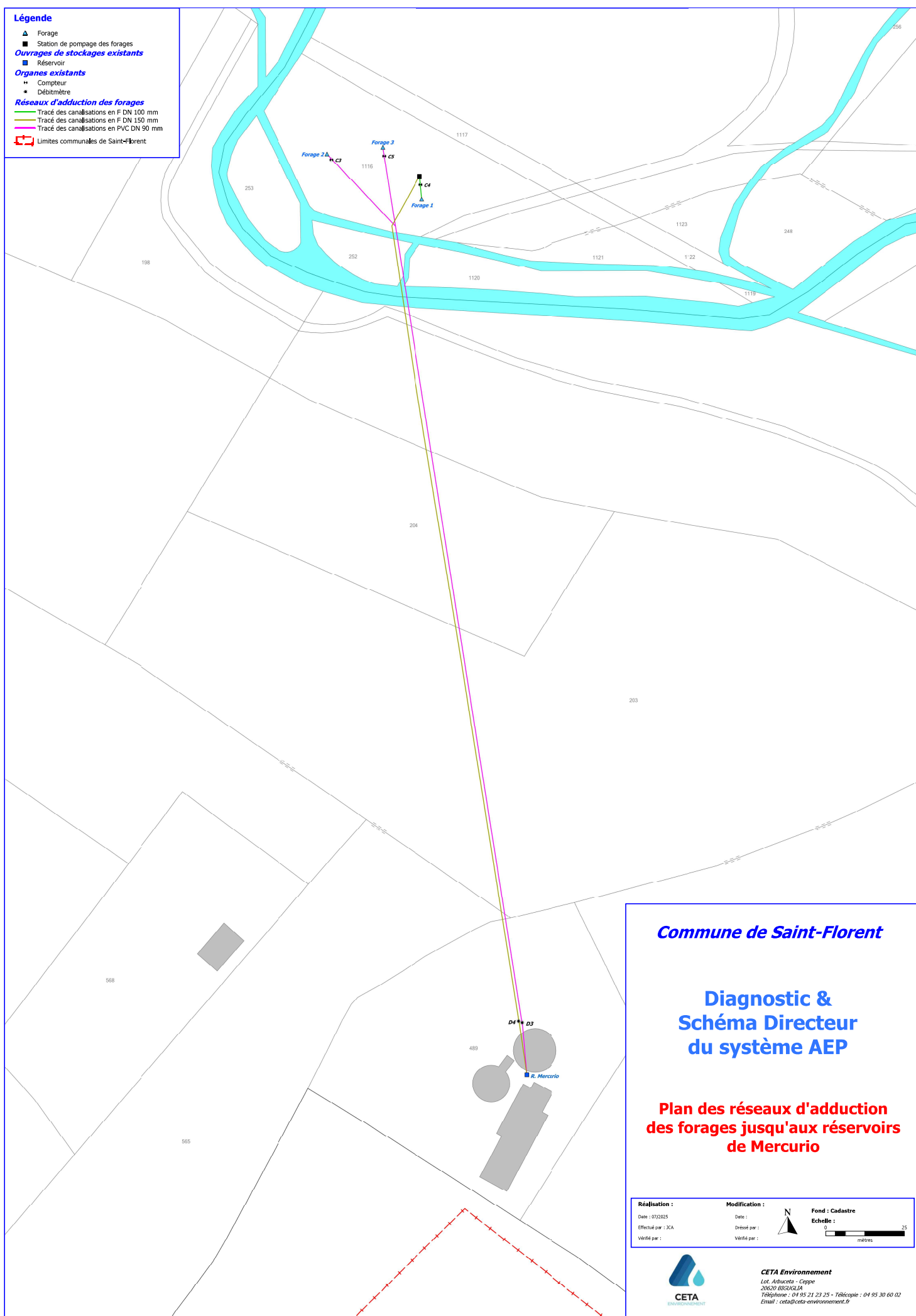
PLAN 2

Plan des réseaux d'adduction des forages jusqu'aux réservoirs de Mercurio

RCo01146b / CCoZ0202160
JCA / MOT
Septembre 2025

Légende

- ▲ Forage
- Station de pompage des forages
- Ouvrages de stockages existants**
- Réservoir
- Organes existants**
- Compteur
- Débitmètre
- Réseaux d'adduction des forages**
- Tracé des canalisations en F DN 100 mm
- Tracé des canalisations en F DN 150 mm
- Tracé des canalisations en PVC DN 90 mm
- ▭ Limites communales de Saint-Florent



Commune de Saint-Florent

Diagnostic & Schéma Directeur du système AEP

Plan des réseaux d'adduction des forages jusqu'aux réservoirs de Mercurio

Réalisation :

Date : 07/2025
Effectué par : JCA
Vérifié par :

Modification :

Date :
Dessiné par :
Vérifié par :



Fond : Cadastre

Echelle :

0 25
mètres



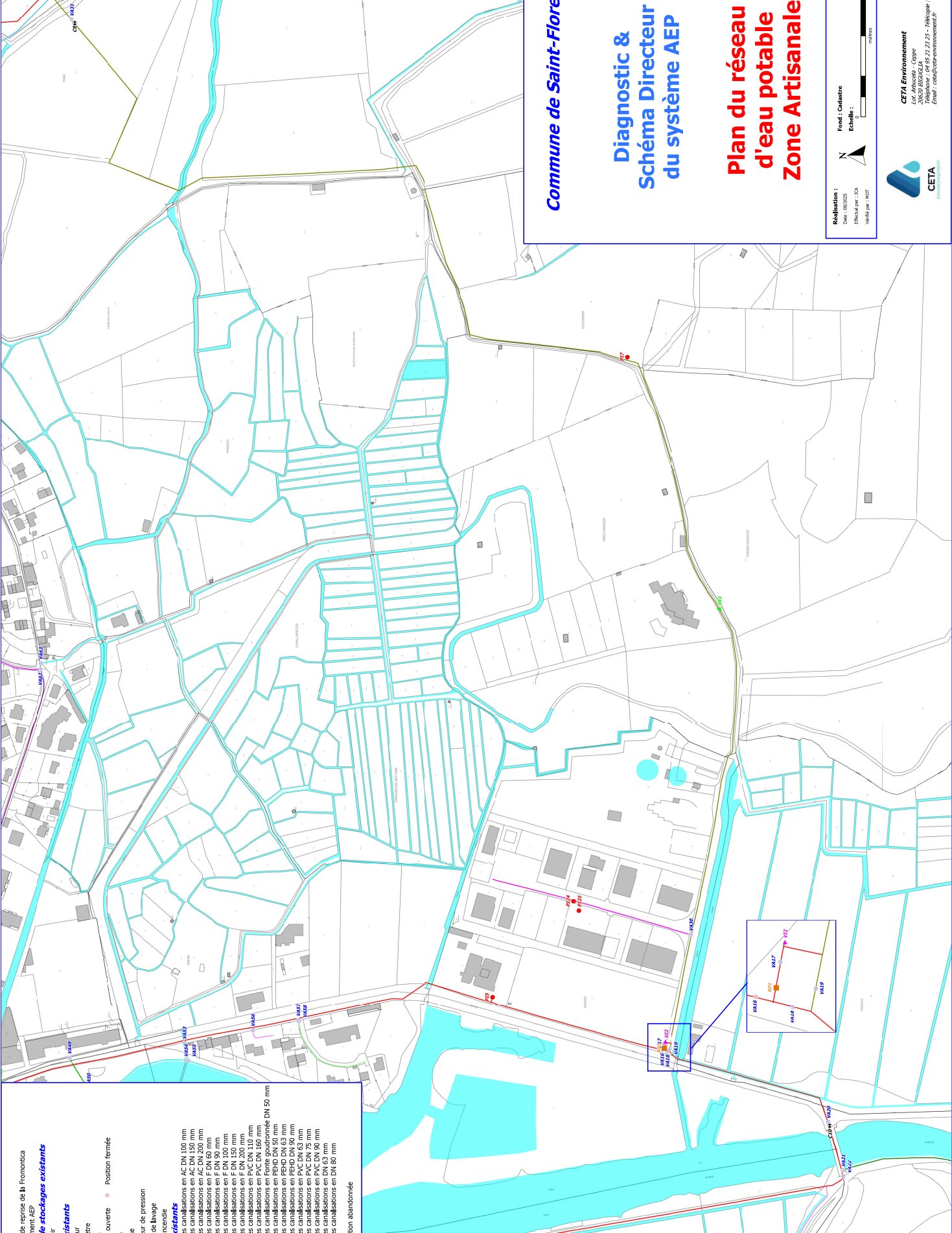
CETA Environnement
Lot. Arduceta - Coppe
20020 BIRGOLJA
Téléphone : 04 95 21 23 25 - Télécopie : 04 95 30 60 02
Email : ceta@ceta-environnement.fr

PLANS 3

Plans des réseaux de distribution de la commune de Saint-Florent

5 planches

RCo01146b / CCoZ0202160
JCA / MOT
Septembre 2025



- Légende**
- Station de reprise de la Fromentica
 - ▲ Prélevement AEP
 - ▣ Ouvrages de stockage existants
 - Réservoir
 - Organes existants**
 - Compteur
 - Débitmètre
 - Robinet-vanne
 - Position ouverte
 - Position fermée
 - Vidange
 - Ventouse
 - Réducteur de pression
 - Bouche de lavage
 - Poteau incendie
 - Réseau existants
 - Tracé des canalisations en AC DN 100 mm
 - Tracé des canalisations en AC DN 150 mm
 - Tracé des canalisations en AC DN 200 mm
 - Tracé des canalisations en F DN 50 mm
 - Tracé des canalisations en F DN 100 mm
 - Tracé des canalisations en F DN 150 mm
 - Tracé des canalisations en F DN 200 mm
 - Tracé des canalisations en PVC DN 110 mm
 - Tracé des canalisations en PVC DN 150 mm
 - Tracé des canalisations en PEHD DN 50 mm
 - Tracé des canalisations en PEHD DN 63 mm
 - Tracé des canalisations en PEHD DN 90 mm
 - Tracé des canalisations en PEHD DN 110 mm
 - Tracé des canalisations en PVC DN 75 mm
 - Tracé des canalisations en PVC DN 90 mm
 - Tracé des canalisations en DN 63 mm
 - Tracé des canalisations en DN 80 mm
 - Canalisation abandonnée

Commune de Saint-Florent

**Diagnostic &
Schéma Directeur
du système AEP**

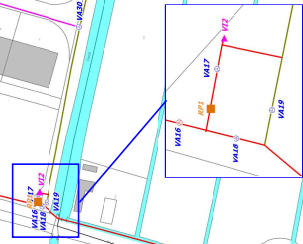
**Plan du réseau
d'eau potable
Zone Artisanale**

Réalisation :
 Date : 06/2023
 Efficacité par : XCA
 Vérifié par : INOT

Fond : Cadastre
 Echelle :
 1:75
 0 100 200
 mètres

CETA
 ENVIRONNEMENT

CETA Environnement
 10 rue de la République
 96200 BÉZIERS
 Téléphone : 04 95 21 22 25 - Télécopie : 04 95 30 60 02
 Email : ceta@cetaenvironnement.fr



Diagnostic & Schéma Directeur du système AEP

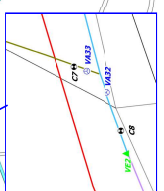
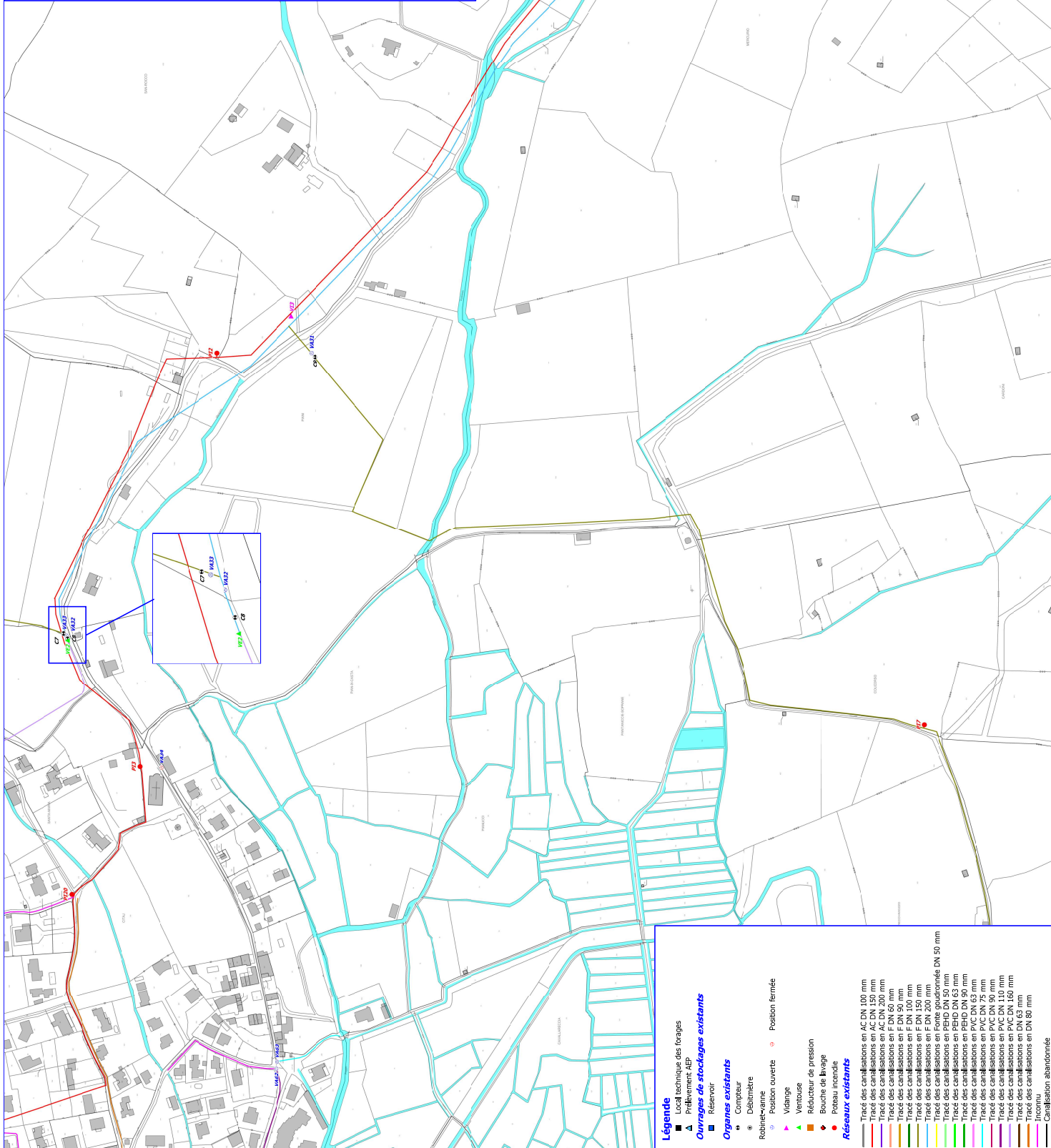
Plan du réseau d'eau potable Vallée du Poggio

Realisation :
Date : 08/05/25
Echelle par : 1:500
Vérifié par : NOT

Fond : Cadastre
Echelle :
0 10 20 30 40 50 60 70 80 90 100 110 120 130 140 150
MÈTRES



CETA Environment
Lab. Anasca - Copie
20070 BREGAZZA
Via S. Maria 10 - 01100 - Tel: 0765 30 60 02
Email: ceta@environnement.it

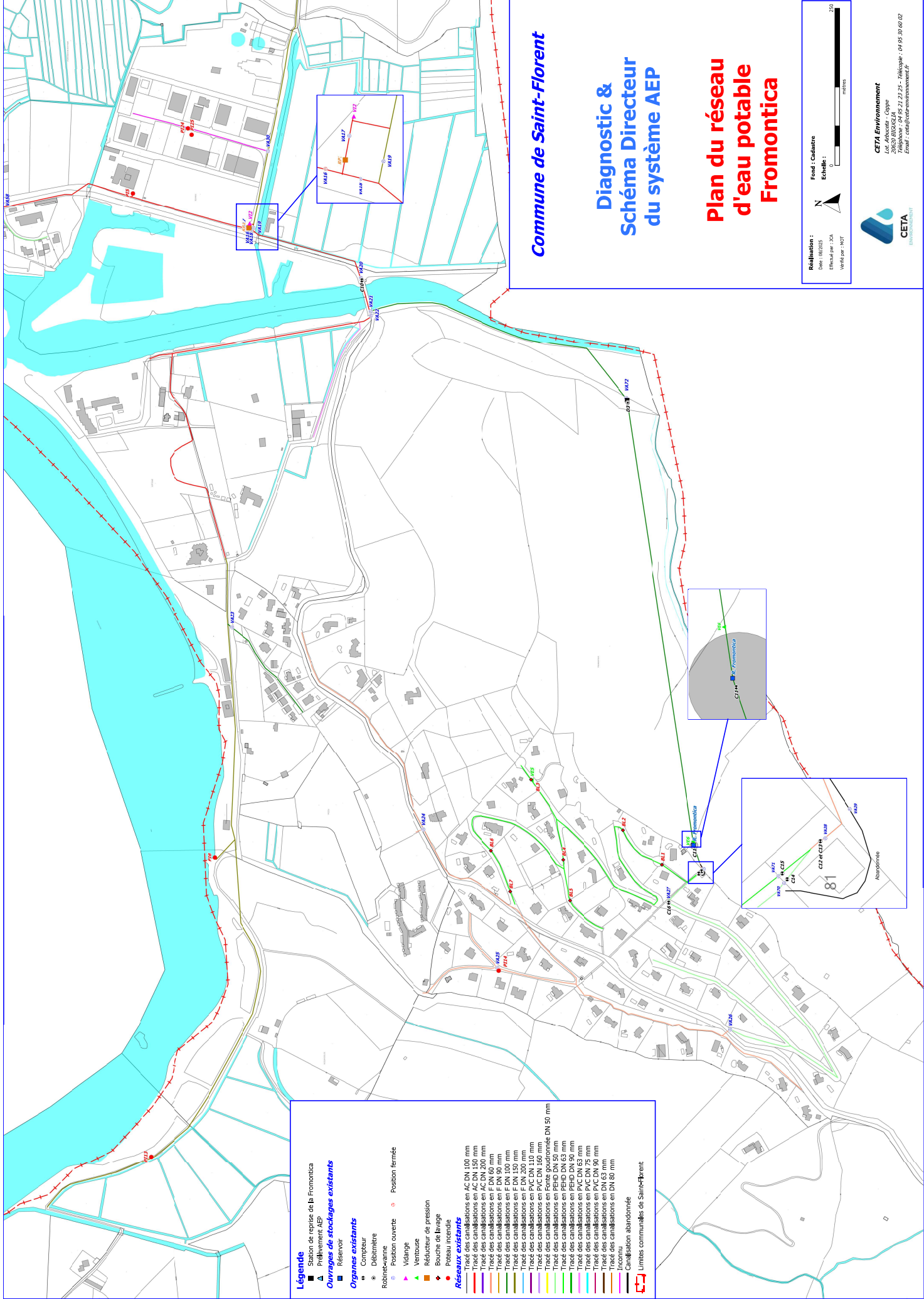


Légende

- Local technique des forages
- Prélèvement AEP
- ouvrages de stockage existants
- Réservoir
- Compteur
- Robinet/vanne
- Position ouverte
- Vidange
- Ventouse
- Réducteur de pression
- Bouche de lavage
- Poteau incendie
- Position fermée

Organes existants

- Tracé des canalisations en AC DN 100 mm
- Tracé des canalisations en AC DN 150 mm
- Tracé des canalisations en AC DN 200 mm
- Tracé des canalisations en F DN 60 mm
- Tracé des canalisations en F DN 90 mm
- Tracé des canalisations en F DN 100 mm
- Tracé des canalisations en F DN 150 mm
- Tracé des canalisations en F DN 200 mm
- Tracé des canalisations en PEHD DN 50 mm
- Tracé des canalisations en PEHD DN 63 mm
- Tracé des canalisations en PEHD DN 90 mm
- Tracé des canalisations en PVC DN 50 mm
- Tracé des canalisations en PVC DN 75 mm
- Tracé des canalisations en PVC DN 90 mm
- Tracé des canalisations en PVC DN 110 mm
- Tracé des canalisations en PVC DN 150 mm
- Tracé des canalisations en PVC DN 200 mm
- Inconnu
- Canalisation abandonnée



Commune de Saint-Florent

Diagnostic & Schéma Directeur du système AEP

Plan du réseau d'eau potable Fromontica

Réalisation :
 Date : 06/2023
 Efficacité part. : X/A
 Version : 1.007

Fond : Cadastre
 Echelle : 1:250
 0 250
 mètres

CETA Environnement
 10 rue de la Chapelle
 59020 BOULOGNE
 Téléphone : 04 95 21 23 25 - Télécopie : 04 95 30 60 02
 Email : ceta@cetaenvironnement.fr

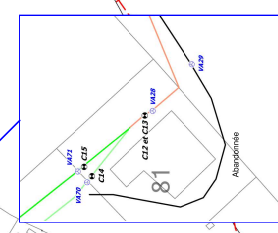
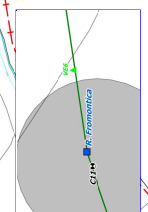
Légende

Station de reprise de la Fromontica
 Prélèvement AEP
 Ouvrages de stockage existants
 Réservoir
 Organes existants
 Conjecture
 Robinetterie
 Débitmètre
 Position ouverte
 Position fermée
 Vidange
 Ventouse
 Réducteur de pression
 Bouche de lavage
 Poteau incendie

Réseaux existants

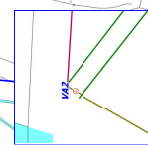
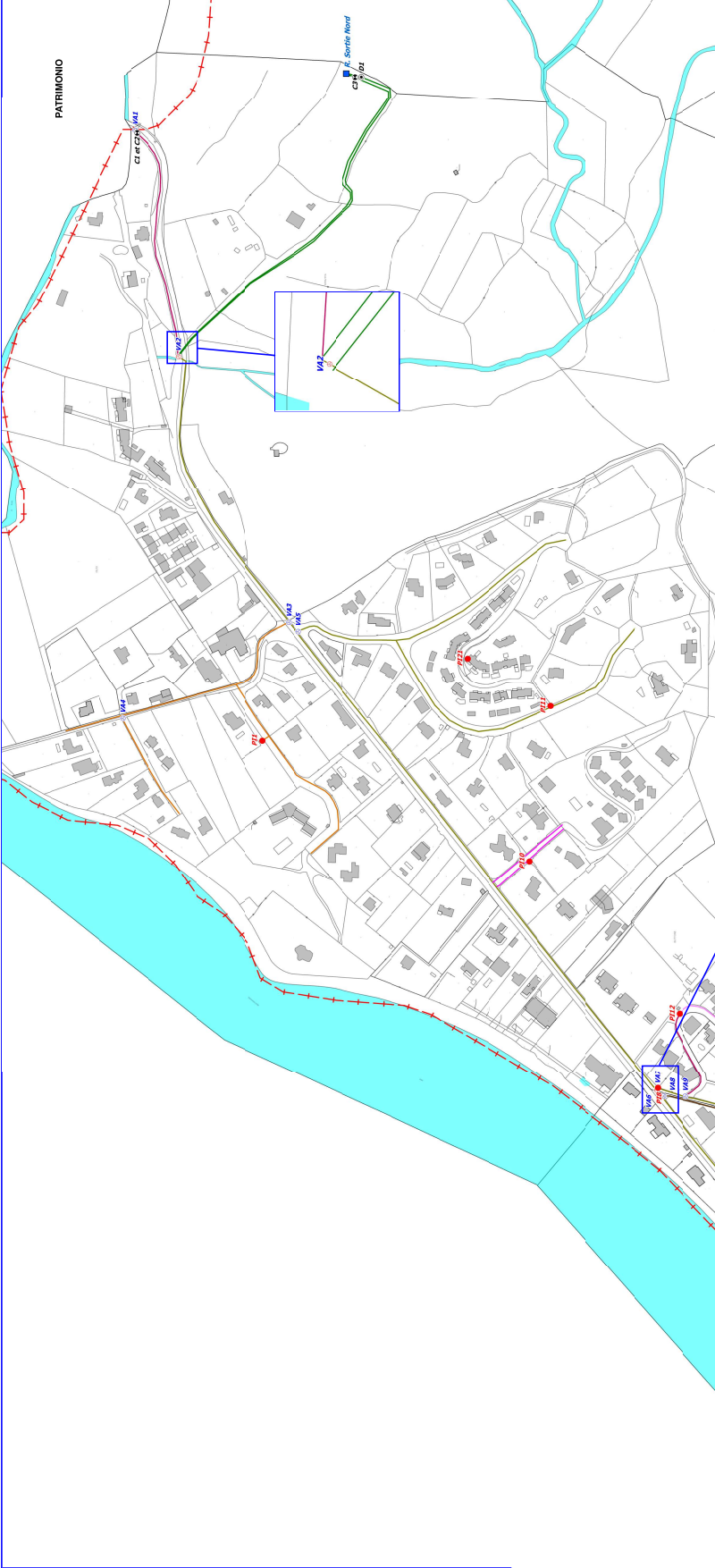
- Tracé des canalisations en AC DN 100 mm
- Tracé des canalisations en AC DN 150 mm
- Tracé des canalisations en AC DN 200 mm
- Tracé des canalisations en F DN 50 mm
- Tracé des canalisations en F DN 90 mm
- Tracé des canalisations en F DN 100 mm
- Tracé des canalisations en F DN 150 mm
- Tracé des canalisations en F DN 200 mm
- Tracé des canalisations en PVC DN 100 mm
- Tracé des canalisations en PVC DN 110 mm
- Tracé des canalisations en PVC DN 150 mm
- Tracé des canalisations en PVC DN 200 mm
- Tracé des canalisations en PEHD DN 50 mm
- Tracé des canalisations en PEHD DN 90 mm
- Tracé des canalisations en PEHD DN 100 mm
- Tracé des canalisations en PVC DN 63 mm
- Tracé des canalisations en PVC DN 75 mm
- Tracé des canalisations en PVC DN 90 mm
- Tracé des canalisations en PVC DN 110 mm
- Tracé des canalisations en DN 80 mm

Inconnu
 Canalisations abandonnées
 Limites communales de Saint-Florent



Légende

- ▲ Prélèvement AEP
- Ouvrages de stockage existants
- Réservoir
- Compteur
- ⊕ Débitmètre
- Robinet-vanne
- Position ouverte
- Position fermée
- ▲ Ventouse
- ▲ Réducteur de pression
- ◆ Bouche de lavage
- ◆ Poteau incendie
- Réseaux existants
- Tracé des canalisations en AC DN 100 mm
- Tracé des canalisations en AC DN 150 mm
- Tracé des canalisations en AC DN 200 mm
- Tracé des canalisations en F DN 50 mm
- Tracé des canalisations en F DN 100 mm
- Tracé des canalisations en F DN 150 mm
- Tracé des canalisations en F DN 200 mm
- Tracé des canalisations en PVC DN 110 mm
- Tracé des canalisations en PVC DN 160 mm
- Tracé des canalisations en PEHD DN 50 mm
- Tracé des canalisations en PEHD DN 63 mm
- Tracé des canalisations en PEHD DN 90 mm
- Tracé des canalisations en PEHD DN 110 mm
- Tracé des canalisations en PVC DN 75 mm
- Tracé des canalisations en PVC DN 90 mm
- Tracé des canalisations en PVC DN 110 mm
- Tracé des canalisations en DN 63 mm
- Tracé des canalisations en DN 80 mm
- Canalisation abandonnée
- Limites communales de Saint-Florent



Commune de Saint-Florent

Diagnostic & Schéma Directeur du système AEP

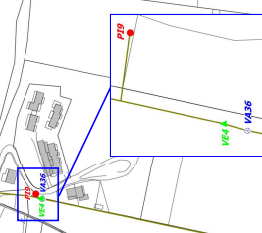
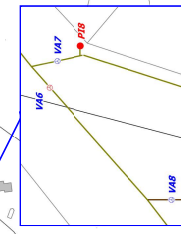
Plan du réseau d'eau potable

Village vers PatrimONIO

Realisation :
 Date : 06/2023
 Etranché par : XCA
 Vérifié par : JNOT

Fond : Cadastre
 Echelle : 1:250

CETA Environnement
 100 Avenue de la Chapelle
 59620 BOULOGNE
 Téléphone : 04 95 21 22 26 - Télécopie : 04 95 30 60 02
 Email : ceta@cetainvironnement.fr



PLAN 4

Investigations nocturnes – ILP des réseaux de distribution

RCo01146b / CCoZ0202160
JCA / MOT
Septembre 2025

